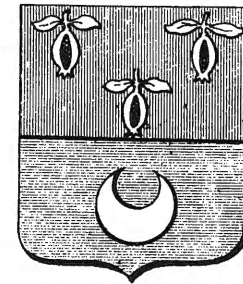


**GENTILSHOMMES
VERRIERS**

*Les Granier
Grenier*



Robert Planchon

Livre : **de GRENIER**

ERRATA

- Page 13** : 4^e alinéa, 3^e ligne, lire **coupé** au lieu de coupées.
- Page 22** : Troisième Génération, 3^e ligne, lire **Prades** au lieu de Pardes.
- Page 26** : Treizième Génération, n° VI, 3^e ligne, lire **épouse le 23-12-1944**.
- Page 32** : Douzième Génération, n° IV, 2^e ligne, lire **Alwin** au lieu de Aluin.
- Page 34** : Troisième Génération, 4^e ligne, lire **Saleich** au lieu de Salies.
- Page 35** : Cinquième Génération, 2^e ligne, lire **30-8-1651** au lieu de 30-18.
15^e ligne, lire **sa troisième femme** au lieu de sa femme.
- Page 36** : N° III, 5^e ligne, lire **Pierre** au lieu de Pierer.
- Page 41** : Dernière ligne, lire **Saleich** au lieu de Salies.
- Page 49** : Onzième Génération, 8^e ligne, lire **26-2-1917** au lieu de 1817.
Douzième génération, II, 5^e ligne, lire **Charbonnier** au lieu de Carbonnier.
- Page 50** : Tableau « Antoine », 3^e ligne, lire **David Mane**.
Tableau A dernière colonne, lire après Jean-François MONT-
GAILLARD **Montgaillard, Lamotte**.
- Page 52** : Tableau E, EI, EII, EIII dernière colonne, 2^e ligne, lire **tableau E** ; 3^e ligne, lire **tableau EII** ; 4^e ligne, lire **tableau EIII**
- Page 58** : 4^e ligne, lire **25-8-1979** au lieu de 1879.
- Page 63** : n° III, II^e ligne, lire **Herran** au lieu de Heran.
14^e ligne, lire **Herran** au lieu de Heran.
- Page 64** : Dixième Génération II, 5^e ligne, lire **Herran**.
- Page 76** : Dixième Génération II, lire **Siméon** au lieu de Simon.
- Page 81** : Cinquième Génération I, 5^e ligne, lire **dans sa noblesse**.
- Page 95** : Douzième Génération II, la dernière ligne est à supprimer.
- Page 107** : Quatrième Génération, 9^e ligne, supprimer Q.S. II.
- Page 146** : 6^e ligne, lire **de Grenier de Cardenal**.
- Page 159** : Cette page se poursuit page 162.
- Page 168** : 19^e ligne, lire **1438 le 20 août** au lieu de 1448, le 13 août.
- Page 188** : avant-dernière ligne, lire **La Bastide de Serou** au lieu d'Arfons.
- Page 230** : 9^e ligne, lire **Mil cinq cent** au lieu de mil cenq cent.

« Le présent nous y sommes attachés. L'avenir nous le fabriquons dans notre imagination. Seul le passé, quand nous ne le refabriquons pas est réalité pure. »

Simone WEIL : « La Pesanteur et la Grâce ».

« Nous voudrions que tout ce qui a une valeur fut éternel ».

Simone WEIL : « La Pesanteur et la Grâce ».

AVANT-PROPOS

En 1973 Madame Dora de Robert des Garils faisait paraître une réédition du livre d'Elisée de Robert des Garils son oncle.

Je suivais ce travail avec un intérêt d'autant plus soutenu que, natif de Sorèze, au pied de la Montagne Noire, j'avais parcouru dans mes jeunes années ces régions où vécurent des Robert et des Grenier.

Frappé par le grand nombre d'alliances entre ces deux familles je fus peu à peu amené à entreprendre des recherches sur cette autre famille de verriers : les Grenier.

Toute étude généalogique est un travail de très longue haleine demandant de très nombreuses et minutieuses recherches. Je me rends très bien compte qu'il me reste encore beaucoup à faire... mais compte tenu de mon âge et sachant bien, comme le font remarquer avec juste raison et un certain humour la plupart des gentilshommes verriers dans leur testament : « Considérant la fragilité humaine estre subjecte à la mort et sachant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni rien de plus certain que l'heure d'y celle... » (testament de Noble Marc de Verbigier - du 28 novembre 1661).

Tenant compte de cet avertissement très salutaire, je me permets donc de vous présenter le résultat, aussi incomplet soit-il, de mes recherches. J'espère ne pas trop décevoir mes lecteurs. Je sais pertinemment que ce travail est loin d'être terminé, et qu'il manque encore des chaînons pour rattacher certaines branches à l'arbre dont elles font certainement partie.

Certes une telle entreprise peut être rebutante à ses débuts, mais une fois les premiers pas difficiles passés, on est complètement retenu par ce travail si attachant.

Bien entendu il ne peut être question de rechercher uniquement une suite de noms, pour construire un arbre bien charpenté où tous les participants trouvent leur place bien

déterminée avec son numéro — c'est peut-être une nécessité —. La seule chose valable, à mon point de vue, c'est de découvrir l'être vivant, l'être de chair, et non le numéro. Essayer de donner une réalité une vie à tous ces amis retrouvés ; de les découvrir de « hanter » leur vie, de les voir évoluer, de les comprendre, de partager leurs joies, leurs peines, leurs réussites, leurs déboires. C'est là la seule chose essentielle.

Oui toutes ces « quêtes » entreprises pour essayer de découvrir tout ce que l'on peut faire apparaître, à travers les très rares documents que l'on rencontre, prennent beaucoup de temps et exigent beaucoup de patience, mais aussi beaucoup de joies... et ceci compense bien au-delà de toutes les peines que l'on s'est données.

La seule ombre, pour moi, mon très grand regret, est que celle qui m'a aidé dans toutes ces recherches du passé, qui était toujours présente, me suivant pas à pas dans mes découvertes, ne verra pas la parution de ce travail qu'elle a partagé.

C'est à Elle que je dédie ces quelques pages.

CHAPITRE I

Le nom de Grenier

Le nom de Grenier est très répandu. On le rencontre non seulement en France soit sous la forme Garnier, Granier, Grenier, mais aussi à l'étranger. L'origine de ce nom n'a pu être exactement établie. Si l'on en croit certains auteurs, il aurait une ascendance germanique, venant de « Warnhari » : « défense et armée ».

Ce qu'il y a de certain, on le retrouve dans les plus vieux documents.

Dès le XI^e siècle en 1071 un certain Gautier Garnier est témoin à Montoire-en-Vendomois au sujet de biens contestés à l'abbaye de la Sainte-Trinité à Vendôme (B.N. - Manuscrits - Fonds Moreau).

En 1080 Wauterius (Gautier) Granarius est témoin d'une donation faite à l'abbaye St-Vincent-du-Mans. (B.N. Manuscrits Latins - Cartulaire de St-Vincent-du-Mans).

En 1083 Archambaud Grenier est témoin d'une donation faite à l'abbaye de Cluny (B.N. Manuscrits Fonds Moreau).

Eustache Granier fait partie de la première croisade. Le 15.08.1099 il participe à la prise de Constantinople.

En 1101 Guy Grenier est témoin des dons faits par Eudes duc de Bourgogne, partant pour la croisade, à l'abbaye de Molène. (Archives de la Côte-d'Or - Cartulaire de Molène).

En 1160 Géraud Grenier, fils aîné d'Eustache, était sire de Sidon.

En 1170 André Granier est témoin d'une donation faite par Engelber de Bohon, à l'abbaye de Marmoutier (B.N. Manuscrits Latins - Cartulaire de Marmoutier).

Du XIII^e siècle au XIV^e siècle des Grenier sont signalés en Picardie, en Normandie, en Franche-Comté, en Savoie, en Rouergue.

En 1285, Bernard de Granier, chevalier, est témoin de l'hommage féodal de Guillaume de Benavent, chevalier, à Henry Comte de Rodez.

Le 19.08.1350, Noble homme messire Raymond Garnier, chevalier, pour les biens et fiefs qu'il tient, prête serment de fidélité, debout en enlevant d'une main son chapeau, comme ses prédécesseurs avaient l'habitude de le faire. (Miegemont - Altiliac - Vicomté de Turenne).

Le 29.08.1350, Gisbert Garnier, damoiseau, reconnaît tenir du seigneur Vicomte de Turenne, les choses et biens qu'il a, tient et possède dans la châtellenie de Gagnac et pour lesquels il prête serment de fidélité.

Ces hommages furent faits à très haut et puissant seigneur, Monseigneur Roger Comte de Beaufort et Vicomte de Turenne.

De 1327 à 1347 Dominique Grenier occupe le siège épiscopal de Pamiers.

Que conclure ? Tous ces Grenier sont-ils parents entre eux ? Ont-ils une même ascendance lointaine ? On a trop peu d'éléments pour former un jugement. La seule chose à retenir : la présence d'un grand nombre de Grenier disséminés dans toutes les provinces de France pendant près de dix siècles.

Plus près de nous divers armoriaux ou livres généalogiques tels ceux d'Hozier, de Saint Allais, d'Henry de Caux et bien d'autres signalent à leur tour beaucoup de Grenier ou Granier. L'Armorial de d'Hozier cite par exemple, dans les généralités de Guyenne et de Languedoc :

Fonds Français 32-161 (Guyenne)

1°) Pierre DE GRENIER : escuyer porte : d'Azur à un aigle à deux têtes, le vol abaissé d'or surmonté d'une étoile de même et accompagné de deux étoiles aussi d'or posées chacune entre le vol et la tête.

2°) Pierre GRENIER : conseiller à la cour des requêtes du palais porte : de gueules à une fasce d'or accompagné en chef de deux molettes de même et en pointe d'un mouton passant d'argent sur une terrasse de même.

3°) Marc DE GRENIER : conseiller du roi et son procureur audit bureau - porte : mêmes armes que le précédent.

Fonds Français 32-162 (Guyenne)

4°) Noble DE GRENIER, chevalier, lieutenant de frégate des vaisseaux du roy - porte : partie en premier d'Azur à une fasce

d'or accompagné en chef de deux molettes de même et en pointe d'une vache passante aussi d'or et au second d'argent à un chevron de gueules accompagné de 3 rocs d'échiquiers de sable, deux en chef et un en pointe.

5°) Pierre GRENIER prêtre chanoine et chantre de l'église cathédrale du Bazas - porte : de gueules à une tour d'argent accosté de deux épis de bled d'or sur une terrasse de sable.

Fonds Français 32-164 (Languedoc)

6°) César DE GRENIER SARRAUTE - porte : d'Argent à trois grenades au naturel deux et une.

7°) Guillaume GRANIER Docteur en droit en la ville de Beaucaire porte : d'Argent à un grenadier de sinople chargé de grenades d'or et un chef d'Azur chargé de trois étoiles d'or.

Fonds Français 32-165 (Languedoc)

8°) Françoise DE GRENIER, veuve de François de Prevenquière sieur du Cayla - porte : parti au premier d'argent à deux rampeaux de pervenche en forme de couronne de sinople passé en sautoir par le bas - au deux de gueules à une tour d'argent massonnée de sable ouverte et ajourée de champ.

9°) Jean DE GRENIER, sieur d'ARSEGUET (alias Orseguet), porte : de gueules à trois amandes d'or couronnées et tigées de même parti d'Azur à un croissant d'argent.

Fonds Français 32-241 (Languedoc)

10°) GRENIER curé de Castelginest, porte : d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois épis posés deux et un.

11°) Jean GRENIER, marchand à Bouillac, de gueules à deux épis d'or posés en sautoir.

Fonds Français (Normandie)

12°) GRENIER, porte : de gueules à trois épis de bled posés en pal l'un à côté de l'autre et au chef aussi d'or chargé de trois étoiles d'azur.

13°) Les GRENIER DE LABORIE, héritiers des maisons de Veyrac et de Pleaux, en Auvergne, et qui portent : de gueules à la fasce d'or et pour Henri I : parti au un de gueules à la fasce d'or, au deux de gueules à un lévrier rampant d'argent colleté d'azur accompagné de six billettes d'argent mises en orle.

14°) Les GRANERI, famille italienne d'ancienne noblesse dont un des membres fut grand officier de la Couronne de Chypre

en 1435 porte : de gueules à la fasce d'or accompagné en chef d'une tour d'or et en pointe de deux épis de blé aussi d'or.

L'étude de toutes les « armes » des Grenier permettrait-elle d'établir une parenté quelconque entre l'un ou l'autre de ces personnages ?

Evidemment l'héraldique médiévale avait pour mission, dans un monde sans écriture, d'affirmer l'appartenance à une famille, à un clan féodal. L'écu servait en quelque sorte de carte d'identité...

En est-il encore de même aux XVI et XVII siècles ? A cette époque le nombre de nobles a beaucoup augmenté. On retrouve non seulement parmi eux l'ancienne noblesse féodale de race... mais aussi un grand nombre d'anoblis. Ces anoblissements découlaient soit de la possession d'un fief ou d'une terre noble (achetée pour la plupart par des bourgeois aisés), soit par la possession d'un office, de l'élection à une fonction municipale, de l'élévation à un emploi civil.

Tous ces nobles ou anoblis possédaient blasons et armoiries ; mais ils n'étaient pas les seuls et bon nombre de bourgeois avaient aussi les leurs ; attribués d'ailleurs légalement moyennant finance, par le Conseiller Juge Général d'Armes de France. Cette charge instituée par Louis XIII en 1615 devait être réservée à « un gentilhomme d'ancienne race, expert et bien connaissant au fait des armes et blasons ». Louis XIV en 1696 supprima ce juge d'armes et créa la Grande Maîtrise des Armes du Royaume et ordonna l'enregistrement de tous les blasons portés en France sur un Grand Armorial. Ce travail fut exécuté de 1696 à 1718 par Charles René d'Hozier qui obtint en 1701 le rétablissement de la charge de Juge d'Armes de France.

Les pouvoirs de Juges d'Armes furent confirmés en 1706 et augmentés de celui de pouvoir réformer les armoiries qui ayant été enregistrées, auraient été mal prises, mal données ou mal expliquées dans l'Armorial.

L'examen des Armes contenues dans le Grand Armorial permet-il de rattacher entre eux les membres d'une même famille ? C'est peut-être possible... Mais je ne suis pas assez expert dans cette science pour m'y hasarder.

Il ne fait pourtant aucun doute que Pierre Grenier, conseiller à la Cour, et Marc de Grenier, conseiller du roi — blasons 2 et 3 — sont de proches parents. D'autre part, il se peut qu'il y ait des alliances entre les possesseurs des blasons 10 et 12 qui

portent tous deux des pièces semblables : 3 épis de blé... il en est de même pour les N^{os} 5 et 11 : 2 épis de blé d'or ; mais ce n'est pas du tout certain, car un grand nombre de blasons portent des armes parlantes : épis de blé : grain : granum : grenier.

Cette particularité est justement à peu près constante pour les Grenier gentilshommes verriers. La presque totalité de leurs armes contiennent des grenades. Seuls : Jean de Grenier de Gourgues porte d'Azur à trois chevrons d'or accompagnés de trois étoiles de même. Armes signalées dans son jugement de reconnaissance de noblesse. Jean de Grenier d'Arseguet (Orseguet) porte : parti au un de gueules à 3 amandes d'or couronnées et tigées de mesme, la tige en bas, au deux d'azur à un croissant d'argent (grand armorial d'Hozier) ; et Jean de Grenier Sieur de Raisin porte : d'azur à une bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules accompagnées d'une souche de vigne de sable chargée de fruits en sa couleur en chef et d'un lévrier de sable en pointe (armes signalées dans le jugement de reconnaissance de noblesse).

En dehors de ces trois exceptions, concernant deux verriers certains : Jean de Grenier de Gourgues et Jean de Grenier Raisin, (je n'ai pu rattacher de Grenier d'Arseguet à aucune des branches des Grenier verriers) tous les autres Grenier portent des grenades dans leurs armes.

Nous venons de voir dans les lignes précédentes la description de quelques armes de Grenier verriers. Au cours de nos recherches nous avons pu en relever quelques autres, par exemple parmi les descendants de Pierre de Grenier de Fabas :

François de Grenier Fonblanque porte : de gueules à trois grenades versées posées deux et un tigées et feuilletées d'argent, ouvertes de champ ; coupées d'azur, à un croissant d'argent (archives départementales du Tarn-et-Garonne).

De Grenier Cassagnac porte : parti au un de gueules à trois grenades versées d'or posées deux et un ouvertes de gueules au deux d'azur à un croissant d'argent (armorial général de Rietstap).

De Grenier Lascoumettes porte : écartelé au un et quatre de gueules à trois grenades au naturel posées deux et un, et au deux et trois d'azur à un croissant d'argent.

Jacques de Grenier Monbaillet et Paul de Grenier Mouillac (Mouchac), frères, portent : parti au un de gueules à trois aman-

des tigées et couronnées d'or au deux d'azur à un croissant d'argent.

Parmi les descendants d'Antoine et Jean de Grenier :

Paul de Grenier Canebas et Jean de Grenier Brisonde, père et fils portent : d'argent à trois grenades au naturel.

André de Grenier Fonclaire porte : parti au un de gueules à trois grenades d'argent posées deux et un au deux d'azur à un croissant aussi d'argent.

Les de Granier Lilhac portent : de gueules à trois grenades au naturel posées deux et un ouvertes de champ.

De Grenier Cardenal porte : d'azur à une grenade d'argent, entrouverte d'or la tige en bas.

Après ces armes ayant toutes comme principal meuble la grenade voici un cas particulier, c'est celui de Antoine de Grenier sieur de Lassaigue, habitant la ville de Penne. Il porte : de sable à un rustre d'argent. Ces armes ont-elles un rapport avec les suivantes concernant la confrérie de Ste-Eutrope de la ville d'Albi :

de sable à un rustre d'or — je ne puis le dire... —

Le rustre est ce meuble constitué par un losange normal percé en son centre d'un trou rond.

Cet Antoine de Grenier est-il le fils d'Armand de Grenier sieur du Raisin et de Marie de Malleville ? Je le suppose. On le dit habitant de Penne, et le fils d'Armand était verrier en Grésigne et fut enseveli dans l'église de St-Paul-de-Mamiac près de Penne. Ce qui paraît curieux c'est que son grand-père Jean de Grenier, sieur de Raisin dont la noblesse avait été reconnue par Bazin de Bezon en 1668, portait des armes complètement différentes (voir plus haut). Antoine, étant le cadet et ayant pris un autre nom de fief, s'est peut-être vu attribuer ces nouvelles armes.

Voici maintenant quelques autres armes de gentilshommes verriers ayant eu des alliances avec les Grenier.

J'ai relevé :

Thomas de Colomb, sieur de St-Thamar verrier au Terrou qui porte : de gueule à un chevron d'or accompagné en pointe d'une colombe d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

Marc Antoine de Suère, Sieur de la Bernède qui porte :

écartelé au un et quatre d'argent à un arbre de sinople accoté de deux larmes d'azur et au chef de gueule chargé d'une épée couchée d'argent et au deux et trois d'azur à une fasce d'argent chargée de trois roses de gueules accompagnées en chef d'un croissant d'argent et en pointe d'une étoile de même.

Riols de Fonclaire qui porte : d'argent à un arbre de sinople arraché au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accoté de deux étoiles d'or.

Les de Verbizier qui portent : de gueules à la croix patée et alézée d'or à la bordure de l'écu d'azur chargé de huit besants d'argent mis en orle.

Enfin je ne veux pas oublier de citer une autre famille de verriers qui a travaillé en Lorraine puis dans le Palatinat. Leur patronyme n'est pas Grenier, mais Greiner car ils seraient originaires du Thuringer-Wald qu'ils abandonnèrent au début du 16^e siècle pour s'installer en Lorraine.

Les armes de cette famille verrière sont : de gueules à la bande ondulée d'argent accompagnée en chef d'un épi de blé d'or et en pointe d'un épi de blé aussi d'or.

Ces verriers abandonnèrent leur métier au début du 19^e siècle pour les mêmes raisons que les gentilshommes verriers français.

Plusieurs descendants de cette famille Greiner existent encore actuellement en France et en Allemagne.

CHAPITRE II

La généalogie des Grenier

Les premiers Grenier rencontrés furent des femmes épouses de Robert, verriers, venus de la Montagne Noire à la fin du 15^e siècle dans le comté de Foix. Elles figurent dans la généalogie des Robert :

Un Jean de Robert épouse vers le début du 16^e siècle une Marie de Grenier.

Un Raymond de Robert épouse le 10.08.1561 Marguerite de Grenier, fille de Naudet de Grenier verrier à Arbas en Comminge.

Il y avait donc dès la fin du 15^e siècle des Grenier verriers en Ariège. Cette présence était d'ailleurs confirmée dans le testament de n. Bertrand du lieu des Garils (territoire de Gabre) du 23 juillet 1555. Ce testament rédigé par devant Arnaud Soulier notaire royal du Mas d'Azil a pour témoins n. Pierre de Robert habitant del Loc de Gabre et noble Bourthoumieu de Granier habitant del Loc del Bousquet (commune de Gabre ?).

Il ne me restait plus qu'à me plonger dans les différents registres d'état civil que je pouvais retrouver soit dans les communes de l'Ariège, soit aux archives départementales, pour relever les traces de ces Grenier.

J'avais déjà un gros avantage : les notes d'Elisée de Robert des Garils l'auteur de la Généalogie des Robert. Dans ses recherches sur les Robert, il avait noté les alliances avec les Grenier. Ma tâche en fut facilitée. Mais malgré cela que de recherches ! Que de patience ! Que de difficultés pour déchiffrer les différentes écritures plus ou moins lisibles des archives anciennes ! Et une fois les renseignements notés la reconstitution des généalogies d'après les données souvent très succinctes et presque anonymes des registres d'état civil est un véritable « casse-tête » demandant beaucoup de perspicacité et de discernement pour s'y retrouver.

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ». Boileau avait bien raison.

Dès le début je rencontrais de grosses difficultés car les éléments dont je disposais ne correspondaient pas aux généalogies établies par différents auteurs. Ces généalogies signalaient un seul ancêtre : Pierre de Grenier, verrier du lieu de Fabas, et ses trois fils : Jean, Naudet et Antoine. Ces derniers devaient être nés début du 16^e siècle et s'étaient établis en Ariège et en Haute-Garonne dans la région d'Arbas.

Malheureusement les archives municipales d'état civil pour les plus anciennes ne remontaient pas en deçà du début du 17^e siècle. Je me heurtai à une muraille qui paraissait infranchissable. J'avais bien quelques renseignements trouvés dans les actes de mariage ou les testaments mais c'était insuffisant. Une note relevée dans Villain (la France Moderne, tome 3, 2^e partie) dans la généalogie d'un Grenier Canebas me fit orienter mes recherches vers une autre direction. Voilà ce passage : « Note de l'auteur sur Jean de Grenier Canebas : nous donnons cette filiation d'après les notes de Monseigneur de Carsalade du Pont. Monsieur Félix de Grenier Latour croit au contraire que Jean de Grenier, fils aîné d'Antoine et de Marie Balesta et frère d'autres Jean qu'on trouvera plus loin à la seconde branche de Canebas. L'écart énorme (près d'un demi siècle) entre les mariages des 2 frères rend cette filiation sinon impossible tout au moins difficile. »

Je n'étais pas le seul à avoir rencontré des anomalies. Comme le mariage de ce premier Jean avait eu lieu le 3 janvier 1585 et que les registres d'état civil dont je pouvais disposer ne remontaient pas au-delà du début du 17^e siècle il ne me restait plus qu'une solution : rechercher tous les jugements de noblesse concernant les Grenier.

Les recherches de noblesse prescrites par Louis XIV en 1666 devaient permettre de retrouver les faux nobles. Elles intéressaient tous ceux qui prenaient les qualités de chevaliers, d'écuyers et s'exemptaient des paiements de tailles et autres charges auxquelles les roturiers sont soumis. Les gentilshommes verriers entraient dans cette rubrique, étant nobles et exempts de toutes tailles et autres redevances.

Pour être reconnues comme nobles, les personnes intéressées devaient produire devant les commissaires institués à cet effet, toutes sortes d'actes notariés prouvant que leurs ancêtres

avaient été qualifiés noblement et cités dans des actes antérieurs à 1550. J'ai pu retrouver 19 de ces jugements et c'est à partir des renseignements pris dans ces pièces officielles que l'on peut considérer comme « valables » que j'ai établi les généalogies qui suivent. J'ai essayé de rendre ces généalogies aussi accessibles que possible de façon à permettre de suivre sans trop de recherches la descendance ou l'ascendance dans chacune des branches.

Pour faciliter ce travail j'ai résumé dans des tableaux synoptiques abrégés, la généalogie pour chacun des groupes.

La plupart des recherches de noblesse ne remontant pas au-delà de 1500, de ce fait, il n'a pas été possible d'arriver à un même ancêtre pour cette généalogie. Il y a trois têtes de chapitres :

Un Peyre ou Pierre Grenier, gentilhomme verrier du lieu de Fabas qui testa le 28 novembre 1549 et serait décédé avant le 2 février 1554. Un Antoine Grenier gentilhomme verrier du lieu d'Arfons qui était déjà décédé le 9 avril 1572 date du deuxième mariage de son fils Jean.

Un Jean Grenier gentilhomme verrier du lieu de Labastide-de-Cerou, né vers 1473 et ayant testé en 1558 (1).

En réalité ces deux derniers seraient frères et originaires tous deux d'Arfons ; mais Jean était déjà installé à Labastide-de-Cérou vers 1500.

Y a-t-il un lien de parenté entre Pierre, Antoine et Jean ? C'est tout-à-fait probable. Un indice semblerait le prouver : le Jean de Grenier Canebas qui posait un problème à Monsieur Villain, est bien le fils d'un Antoine, fils lui-même de Pierre de Fabas ; mais Antoine, ancêtre d'Arfons, a un fils, Jean, et ce dernier un François de Grenier Canebas. N'est-ce là qu'une coïncidence ? Pour ma part, sans avoir de preuves formelles, j'accepte cette parenté.

GÉNÉALOGIES

(1) La Bastide-de-Cerou ou de Ferou ; actuellement, La Bastide-de-Serou.

GENEALOGIES

PEYRE (PIERRE) DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DU LIEU DE FABAS ET SES FILS NAUDET ET ANTOINE

TABLEAU A
page 22

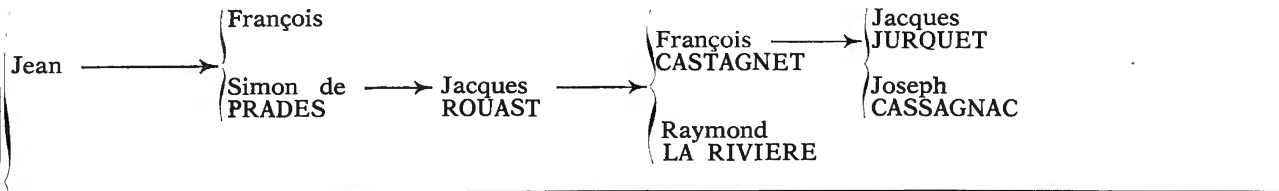


TABLEAU B
page 28

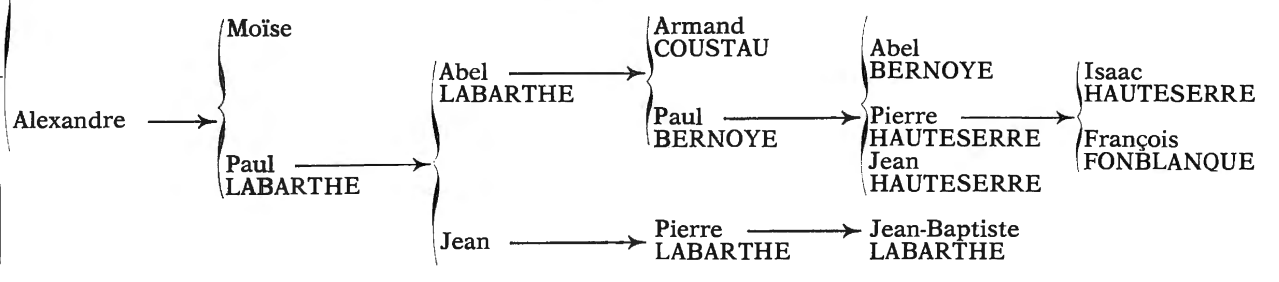


TABLEAU C
page 34

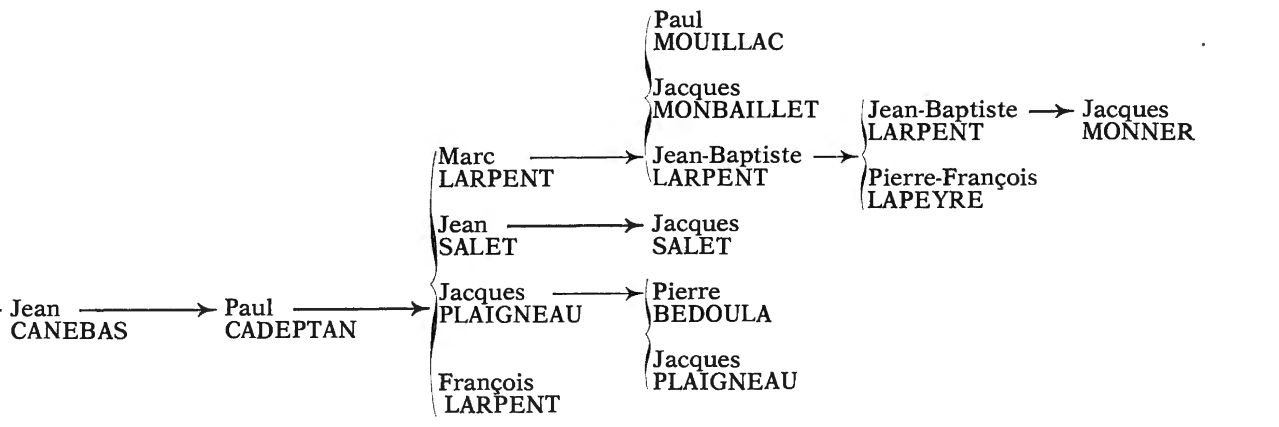


TABLEAU D
page 39

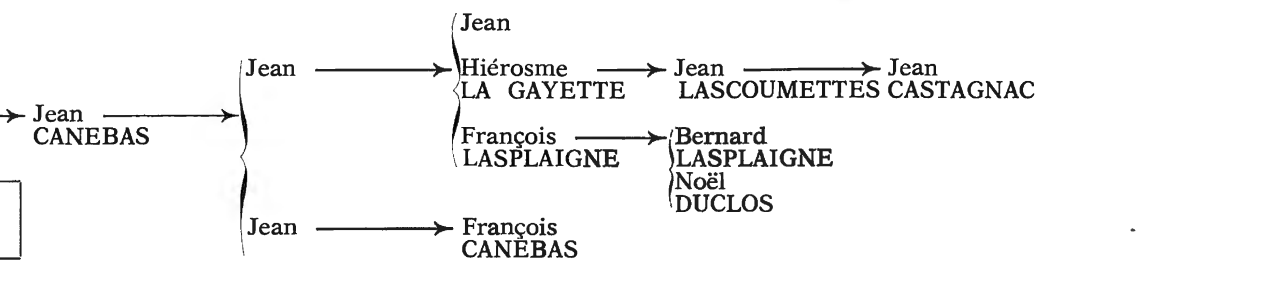


TABLEAU E
page 41

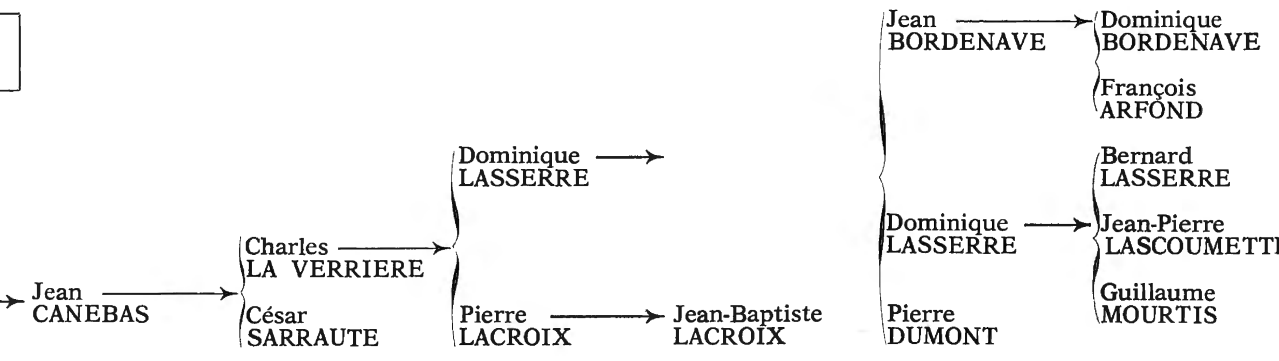


TABLEAU F
page 46

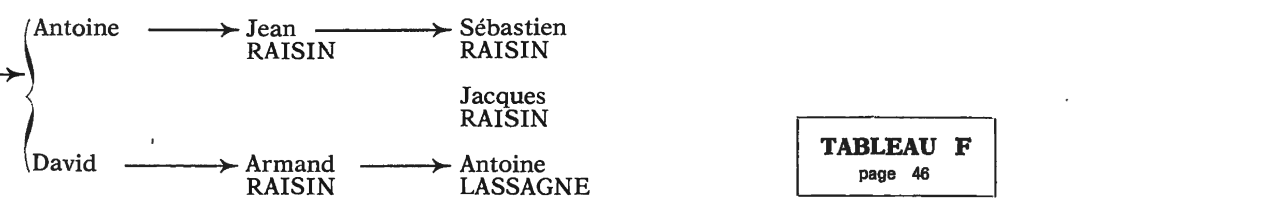


TABLEAU A

PIERRE DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DU LIEU DE FABAS

Première génération

Pierre DE GRENIER épouse :

1° , dont :

Jean de Grenier, q.s. I

2° le , Andrée Despouys (Despouez), dont :

Naudet de Grenier, q.s. II

Antoine de Grenier, q.s. III

Pierre teste le 28-11-1549.

Deuxième génération

I Jean DE GRENIER vivait encore le 28-11-1549. Son père le mentionne dans son testament à cette date, ainsi que ses deux autres frères : Naudet en Antoine. Il ne figure plus, le 2-2-1554, dans la transaction passée entre Naudet et Antoine au sujet de la succession de leur père. Qu'est-il devenu ? Je n'ai retrouvé aucun indice.

II Naudet DE GRENIER, verrier, s'installe vers 1520 dans la région d'Arbas. Epouse le , dont :

Marguerite épouse le 10-8-1561 (Pierre Alciat, Nre à La Bastide de Cérou) Raymond de Robert

Jean de Grenier, q.s. I

Alexandre de Grenier, q.s. tableau B.

III Antoine DE GRENIER épouse :

1° le 3-5-1559 (A. Quintena, Nre) Anne de Robert, dont :

Jean de Grenier-Canebas, q.s. tableaux C, D et E

2° le 21-2-1563 Catherine de Coulom, dont :

Antoine de Grenier-Raisin, q.s. tableau F

David de Grenier, q.s. tableau F.

Troisième génération

I Jean DE GRENIER épouse le Marie de Grenier, dont :

François de Grenier, q.s. I

Simon de Grenier de Pardes, q.s. II.

Quatrième génération

I François DE GRENIER épouse le Isabeau Mulatier, dont :

II Simon DE GRENIER DE PRADES épouse le 4-7-1596, à Aurignac, (Raymond d'Estilly, Nre) Anne de Mulatier, dont :

Françoise épouse le 6-2-1625 (Pierre Nestier, Nre à Cassagnabère) Charles Paulte

Jacques de Grenier du Rouast, q.s. I.

Cinquième génération

I Jacques DE GRENIER DU ROUAST épouse le 16-9-1640 (Castaing, Nre à Bouillac) Domenge de Vignole, dont :

François de Grenier-Castagnet, q.s. I

Raymond de Grenier de la Rivière, q.s. II.

Sixième génération

I François DE GRENIER-CASTAGNET épouse le 24-05-1678 à Montpaon (Guay, Nre royal de Descurmiac, Montpaon) Jeanne Desnoyer, dont :

Jacques de Grenier-Jurquet, q.s. I

Joseph de Grenier-Cassagnac, q.s. II.

II Raymond DE GRENIER LA RIVIÈRE épouse le 12-4-1689 à Beaupuy (Bernard Cazelles, Nre) Jeanne de Gautier, dont :

Les deux frères François et Raymond furent maintenus le 2-9-1698 par Le Pelletier de La Houssaye, intendant à Montauban.

Septième génération

I Jacques DE GRENIER-JURQUET épouse le 4-2-1706 Marguerite de Rozes (de Lasserre), dont :

le 16- 7-1708 : François de Grenier, prêtre

le 28-10-1712 : Simon de Grenier-Castagnet, q.s. I

le 7- 6-1714 : Marguerite, épouse le N. Senten

le 1716 : Françoise, épouse le N. Ardenne.

II Joseph DE GRENIER-CASSAGNAC épouse le 19-7-1702 à Saint-André, canton d'Aurignac, Marguerite de Grenier-Terretrum, dont :

le 30-9-1706 : Jean Grenier-Cassagnac, q.s. II

Le jour de son mariage, Marguerite est assistée de N. Jacques de Grenier-Terretrum et de N. Jean-François de Grenier-Lacroix, ses frères.

Joseph de Grenier meurt le 17-8-1709 à Saint-André.

Huitième génération

I Simon DE GRENIER-CASTAGNET épouse le Henriette Dauvignes, dont :

Jacques de Grenier-Castagnet, q.s. I

II Jean DE GRENIER-CASSAGNAC épouse le 20-9-1729, à Averno, Jeanne de Robert-Lasnauze (de la paroisse d'Averno), dont :

le 1-3-1741 : Joseph de Grenier-Cassagnac, q.s. II

Jean de Grenier teste le 13-6-1759 (Pierre Laffont, Nre à Lupiac). Il meurt le 4-5-1762 et est enseveli dans la chapelle Notre-Dame de la Pitié de Castelnau-d'Anglès.

Neuvième génération

- I Jacques DE GRENIER-CASTAGNET épouse le Elisabeth
de Rességuier de Juilhac, dont :
Ambroise de Grenier de Castagnet, q.s. I
Ambroise, pendant la Révolution, prit le nom de Castagnet.
- II Joseph DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 28-11-1769, à Castel-
nau-d'Anglès, Elisabeth de Delort, dont :
le 23-4-1771, à Caillan, Pierre-Paul de Granier-Cassagnac,
q.s. II
le 2-6-1773, à Caillan, Marie-Louise
le 11-3-1775, à Caillan, Fritz-Adrien
le 29-2-1776, à Caillan, François
Joseph teste le 29-7-1788 (Laffont, Nre à Lupiac) et meurt
le 1788 à Caillan.

Dixième génération

- I Ambroise (DE GRENIER) CASTAGNET épouse le Julie
Tornes (de Bagnères-de-Bigorre), dont :
Victoire
Marie-Thérèse Angélique épouse Eugène Margnon (de
Beaumarches).
- II Pierre Paul DE GRANIER-CASSAGNAC épouse :
1° le 26 Brumaire An II, à Beaumarches, Elisabeth Gabrielle
Lestrade, dont :
le 1-3-1801 : Madeleine Alexandrine, épouse le 11-6-1829
Jean Sembres
le 6 Nivôse An XI, à Bergelle, Pierre Joseph de Granier-
Cassagnac, q.s. I
vers 1804 : Madeleine Virginie, épouse le Guil-
laume Dufau-Lagarosse, dont : Anne
2° le 21 Vendémiaire an XIV, à Aignan, Ursule de Lissa-
garay, dont :
le 12-8-1806 : Bernard Adolphe de Granier-Cassagnac, q.s.
II
le 12-2-1808 : Jean-Marie de Granier-Cassagnac, q.s. III
vers 1810 : Marie
le 11-3-1812 : Marie-Joseph
le 9-10-1813 : Louis Caprais Denis
le 11-4-1815 : Marie-Andrée
le 5-5-1818 : Caprais
le 15-4-1822 : Joseph
Pierre Paul fut directeur de la verrerie de Montpellier (Gers)
en 1793. Il abandonna le métier de verrier au début du
XIX^e siècle. Il mourut le 25-6-1833.

Onzième génération

- I Pierre Joseph DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 30-5-1831
Justine Juforgue, dont :
1-4-1837 : Léopold de Granier-Cassagnac, q.s. I
Pierre Joseph meurt le 14-10-1884 à Lasserade.
- II Bernard Adolphe DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 24-8-1841
Marie-Madeleine Rosa Beupin de Beauvallon, dont :
le 2-12-1842 : Paul Adolphe Marie Prosper de Granier-
Cassagnac, q.s. II
1846 : Jeanne épouse en 1874 Henri Caignard de Saulcy
Louis Elie de Granier-Cassagnac, q.s. III
le 16-2-1854, à Pau : Georges Jean-Baptiste de Granier-
Cassagnac, q.s. IV
Albert de Granier-Cassagnac, q.s. V.
Bernard Adolphe meurt le 31-1-1880 au château de Coulou-
mes. En 1840, il fut chargé d'une mission aux Antilles par
le Gouvernement. Il rentra en France en 1843 comme délé-
gué de la Guadeloupe. Homme de lettres, il publia plusieurs
ouvrages d'histoire. Publiciste, il collabora au « Journal
des Débats », puis à la « Revue de Paris ». Après le coup
d'Etat du 2 décembre, il fut élu député du Gers. Il l'était
encore à son décès.
- III Jean-Marie DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le Euranie
Alexandrine Jaume, dont :
Armand de Granier-Cassagnac
Charles de Granier-Cassagnac, q.s. VI
26-12-1849 : Adolphe de Granier-Cassagnac, q.s. VII.

Douzième génération

- I Léopold DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 28-10-1867 Anne
Dufau-Lagarosse, sa cousine germaine, dont :
le 1869 : Thérèse épouse le 1894 Louis de Bovis
Raymond de Granier-Cassagnac, q.s. I
Marie Prosper
- II Paul Adolphe DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 28-6-1878 Julie
Acard, dont :
le 12-4-1880 : Paul Julien de Granier-Cassagnac, q.s. II
le 26-12-1882 : Guy de Granier-Cassagnac, q.s. III
Paul Adolphe fut député du Gers, directeur de journal,
publiciste et historien. Il mourut le 4-11-1904 au château de
Couloumès (Gers).
- III Louis Elie DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 1892
Bertilda Somita, dont :
Lucie, épouse le N. de Malzine
Louis fut officier de cavalerie (général). Il mourut le

- IV Georges Jean-Baptiste DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le Gabrielle Balenci, dont :
le 1888 : Jean de Granier-Cassagnac, q.s. IV
Georges Jean-Baptiste mourut le 8-1-1896.
- V Albert DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 1894 Lucie Giacometti, sans descendance.
- VI Charles DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le N. dont :
Georges de Granier-Cassagnac, q.s. V
- VII Adolphe DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 27-12-1892 Jeanne de Grenier, dont :
le 6-10-1893 : Paul Adolphe de Granier-Cassagnac, q.s. VI.

Treizième génération

- I Raymond DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 4-6-1908 Lucienne de Huart, dont :
le 8-1-1912 : Robert de Granier-Cassagnac, q.s. I
1914 : Pierre de Granier-Cassagnac, q.s. II
Raymond, colonel, meurt le 3-10-1939.
- II Paul Julien DE GRANIER-CASSAGNAC épouse :
1° le 1929 Marguerite Barthe
2° le 1959 Simone Alice Gisèle Reiser
sans postérité
Paul meurt le 10-10-1966.
- III Guy DE GRANIER-CASSAGNAC, mort à la guerre 1914-1918.
- IV Jean DE GRANIER-CASSAGNAC épouse Elisabeth Mansfield-Steen, dont :
Jean de Granier-Cassagnac, q.s. III
Jean, dit « Saint-Granier », chansonnier, mourut le 1976.
- V Georges DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le N. ,
dont :
André de Granier-Cassagnac, q.s. IV
Pierre de Granier-Cassagnac, q.s. V
Gisèle
Christiane
- VI Paul Adolphe DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le Neudan, dont :
le 1919 : Marie-France, épouse le Pierre de
Grenier-Cardenal
Monique.

Quatorzième génération

- I Robert DE GRANIER-CASSAGNAC épouse :
1° le 30-10-1935 Anne Desclaux, dont :
le 28-5-1936 : Xavier de Garnier-Cassagnac, q.s. I

- le 28-8-1938 : Thérèse, épouse le 3-4-1963 Pierre Bayard
le 17-3-1941 : Philippe de Granier-Cassagnac, q.s. II
- 2° Christiane d'Antin le 11-1952, dont :
Jean.
- II Pierre DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 5-1938 Marguerite Kogan, dont :
le 9-1939 : Patrick de Granier-Cassagnac, q.s. III
le 2-12-1949 : Marie-Charlotte.
- III Jean DE GRANIER-CASSAGNAC, dit Jean GRANIER, épouse :
1° Huguette Mathieu, dont :
Françoise, épouse le Pierre Goyard
Jean de Granier-Cassagnac, q.s. IV
Colette
2° Colette Flaweng, dont :
Marie-Christine.
- IV André DE GRANIER-CASSAGNAC épouse N. dont :
1939 : Joëlle
1941 : Murielle
1943 : Jean-François de Granier-Cassagnac, q.s. V.
- V Pierre DE GRANIER-CASSAGNAC épouse N. , dont :
1940 : Patrick de Granier-Cassagnac, q.s. VI
1943 : Serge de Granier-Cassagnac, q.s. VII.

Quinzième génération

- I Xavier DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 15-9-1962 Ghislaine Hiversenc, dont :
le 4-6-1963 : Paul de Granier-Cassagnac.
- II Philippe DE GRANIER-CASSAGNAC épouse le 17-10-1965 Monique Maurel, dont :
le 17-4-1967 : Catherine.
- III Patrick DE GRANIER-CASSAGNAC.
- IV Jean DE GRANIER-CASSAGNAC, épouse :
1° Madeleine Lorient
2° dont :
1979 : Olivier de Granier-Cassagnac.
- V Jean-François DE GRANIER-CASSAGNAC.
- VI Patrick DE GRANIER-CASSAGNAC.
- VII Serge DE GRANIER-CASSAGNAC.

TABLEAU B

PIERRE DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DU LIEU DE FABAS

Première génération

Pierre DE GRENIER épouse le Andrée Despouy (Despoix...
Despouez), dont :
 Jean de Grenier, q.s. I
 Naudet de Grenier, q.s. II
 Antoine de Grenier, q.s. III
Pierre teste le 28-11-1549.

Deuxième génération

- I Jean DE GRENIER vivait encore le 28-11-1549. Son père le mentionne dans son testament, ainsi que ses deux frères Naudet et Antoine. Il ne figure plus, le 2-2-1554, dans la transaction passée entre Naudet et Antoine au sujet de la succession de leur père. Qu'est-il devenu ? Je n'ai retrouvé aucun indice.
- II Naudet DE GRENIER, verrier, s'installe vers 1520 dans la région d'Arbas. Il épouse le N. dont :
 Marguerite, épouse le 10-8-1561 (Pierre Alciat, Nre à La-bastide) Raymond de Robert
 Jean de Grenier, q.s. tableau A
 Alexandre de Grenier, q.s. II.
- III Antoine DE GRENIER épouse :
 1° le 3-5-1559 (Quintena, Nre) Anne de Robert, dont :
 Jean de Grenier-Canebas, q.s. tableaux C, D et E
 2° le 21-2-1563 Catherine de Coulon (Colom), dont :
 Antoine de Grenier-Raisin, q.s. tableau F
 David de Grenier, q.s. tableau F.

Troisième génération

- II Alexandre DE GRENIER épouse le 20-10-1587 Brunette de Robert, dont :
 Jeanne, épouse le 1-3-1609 (Doumenc, Nre royal, La Bastide-Rouairoux) Jean Palazy
 Moïse de Grenier
 Paul de Grenier-Labarthe, q.s. I.

Quatrième génération

- I Paul DE GRENIER-LABARTHE épouse le 15-8-1610 (Alciat, Nre à La Bastide-de-Sérou) Marie de Grenier, dont :
 Abel de Grenier-Labarthe, q.s. I
 Jean de Grenier, q.s. II.

Cinquième génération

- I Abel DE GRENIER-LABARTHE épouse le 20-6-1623 (Chabanel, Nre royal à Lapille) Marie de Raynaud, dont :
 Armand de Grenier-Coustau, q.s. I
 Paul de Grenier-Bernoie, q.s. II
 Marie, épouse le 9-6-1664 à Mérigon Jacques de Verbigier-Sablou.
- II Jean DE GRENIER épouse le 23-9-1643 Jeanne de Grenier, dont :
 Pierre de Grenier-Labarthe, q.s. III.

Sixième génération

- I Armand DE GRENIER-COUSTAU épouse le 2-8-1671 à Bruniquel (témoin du mariage : David de Riols, seigneur de las Bordes) Jeanne de Robert La Hille, dont :
- II Paul DE GRENIER-BERNOYE épouse le 10-4-1666 à Saint-Antonin (Philippy, Nre) Marie de Lacroix, dont :
 Abel de Grenier-Bernoie, q.s. I
 Pierre de Grenier-Hautesperre, q.s. II
 Jacques de Grenier-Hautesperre, q.s. III
 François de Grenier-Hautesperre, q.s. IV
 Paul de Grenier et son fils Pierre furent maintenus dans leur noblesse le 2-9-1698 par Le Pelletier de la Houssaye, intendant à Montauban.
- III Pierre DE GRENIER-LABARTHE épouse le 27-7-1684 à Bruniquel (Moulinard, Nre) Françoise de Dumas, dont :
 Jean-Baptiste de Grenier-Labarthe, q.s. V
 Simon de Grenier
 le 27-2-1696 (baptême) Louise
 Pierre de Grenier fut maintenu dans sa noblesse par Le Pelltier de la Houssaye, intendant à Montauban.

Septième génération

- I Abel DE GRENIER-BERNOYE épouse le Anne Serre, dont :
 Marie, décédée le 1745
 Jeanne, épouse le 16-12-1749 Jean Mallet.
- II Pierre DE GRENIER-HAUTESERRE épouse le 1-4-1691 à Saint-Antonin (Philippy, Nre) Jeanne de Lagarde, dont :
 Isaac de Grenier-Hautesperre, q.s. I
 Marie-Anne, épouse le 2-10-1719 Louis de Robert-Angély
 Guillaume de Grenier-Hautesperre, q.s. II
 François de Grenier-Fonblanque, q.s. III.
- III Jacques DE GRENIER-HAUTESERRE épouse le Françoise de Grenier-Soulembel, dont :

- IV François DE GRENIER-HAUTESERRE épouse le N, dont :
vers 1718 : Françoise, décédée le 12-5-1794 à Pastagras (Gabre)
vers 1724 : François de Grenier-Hauteserre, q.s. IV.
- V Jean-Baptiste DE GRENIER-LABARTHE épouse le 7-4-1723 à Poudenas (Lot-et-Garonne) Marie de Grenier (Cambon, Nre), dont :

Huitième génération

- I Isaac DE GRENIER-HAUTESERRE épouse le 9-2-1717 à Montauban (paroisse Saint-Jacques) Marguerite de Lafrête, dont 13 enfants parmi lesquels :
- Marguerite, décédée le 11-3-1746
 - Marianne, décédée le 18-5-1775
 - Marie, décédée le 20-6-1752
 - François, décédé le 8-1-1753
 - le 10-8-1728 : Guillaume de Grenier-Hauteserre, q.s. I
 - 1730 : Anne (16 ans), décédée le 20-6-1746
 - Isaac meurt le 8-4-1745 à Hauteserre.
- II Guillaume DE GRENIER-HAUTESERRE épouse le N, dont :
Guillaume de Grenier
Catherine, épouse le 12-5-1758 Jean de Robert-Angély
Marie-Anne.
- III François DE GRENIER-FONBLANQUE épouse le 22-10-1723 à Bruniquel Anne de Rigal, dont :
- 17-2-1726 : Jean de Grenier-Fonblanque, q.s. II
 - Antoine de Grenier-Fonblanque, q.s. III
 - Françoise, épouse en 1751 Antoine de Montet-Nogaret
 - Marianne, épouse en 1743 Franc de Lagravière
 - Jenny, épouse le Montet de Lastour
 - Anne, épouse le 6-2-1771 à Bruniquel Raymond Pécholier.
- François mourut à Fonblanque le 2-5-1745.
- Ses deux fils Jean et Antoine, du fait des persécutions religieuses, furent envoyés encore jeunes chez des parents à Bordeaux. Ils émigrèrent de là en Angleterre.
Anne de Rigal mourut à Bruniquel en juillet 1777 (81 ans).
- IV François DE GRENIER-HAUTESERRE épouse :
- 1° Jeanne Marie de Grenier, dont :
le -5-1753 : Jean de Grenier-Hauteserre, décédé à Gabre (Pastagras) le 6-1-1794
de Grenier-Hauteserre, q.s. IV
vers 1776 : Suzanne, épouse le 12-3-1793 Jean de Robert-Pontet
 - 2° Elisabeth de Grenier-Niger, dont :
le 11-5-1799 : François de Grenier-Hauteserre, décédé à Lasterme le 31-10-1819

des autres
Grenier
Montet

François mourut à Lasterme le 23-10-1803 ; sa première femme le 7-1-1793 à Lasterme ; sa deuxième femme le 27-12-1831 à Lasterme (Gabre).

Neuvième génération

- I Guillaume DE GRENIER-HAUTESERRE épouse le 5-7-1762 Elisabeth Teulière, dont :
- le 1-3-1764 : François, décédé le 25-2-1765
 - le 17-4-1767 : François de Grenier
 - le 1768 : Anne de Grenier, épouse le 21 Fructidor an XII (14-9-1803) à Penne Pierre Richard et reconnaissent leur fils né à Penne le 17 Floréal an XII (2-5-1803)
- Guillaume meurt le 23-2-1810 à Hauteserre ; son épouse meurt le 18-3-1815 à Hauteserre.
- II Jean DE GRENIER-FONBLANQUE épouse en Angleterre Eleanor Bagshawe, dont :
- John Samuel Martin de Grenier de Fonblanque, q.s. I
- Jean mourut à Londres le 1760 ; sa femme en novembre 1756.
- III Antoine DE GRENIER-FONBLANQUE épouse le Anne Bagshawe (sœur de la femme de son frère), dont 1 fils et 4 filles ; l'une :
- Harriet, épouse Hollingsworth Phillips
- Antoine mourut en 1766 à Fonblanque, lors d'un séjour en France.
- Il existe encore en Angleterre des descendants d'Harriet de Grenier-Fonblanque, dont John Phillips, 10^e vicomte de Saint Davids.

Dixième génération

- I John Samuel Martin DE GRENIER-FONBLANQUE épouse le France Caroline Fitzgerald, dont :
- John Samuel Martin de Grenier-Fonblanque, q.s. I
 - 1796 : Thomas de Grenier-Fonblanque, q.s. II
 - Albany William de Grenier-Fonblanque, q.s. III
 - Harriet
 - Elisabeth (trisaïeule de Stanley Eric Malvern Hemming), épouse le N. Beadell
- Le 16-5-1828, un décret royal autorisa John Samuel à reprendre son nom de famille et fut appelé : Vicomte de Grenier-Fonblanque.

Onzième génération

- I John Samuel Martin DE GRENIER-FONBLANQUE épouse le Caroline O'Connell, dont :

John William Martin de Grenier de Fonblanque, q.s. I
20-6-1829 : Albany de Grenier de Fonblanque, q.s. II.

II Thomas DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse le 22-2-1815 Catherine Barrington, dont :

Edward Barrington de Grenier de Fonblanque, q.s. III
1824 : Thomas Francis de Grenier de Fonblanque, q.s. IV
Jane Catherine, épouse le N. Pennefather ; elle
est décédée en 1886

Caroline, épouse le Archibald Croker
Adélaïde, épouse le Otto von Schlippenbach

Thomas fut consul général à Calais en 1821, puis à Hanovre
et enfin à Belgrade. Il fut assassiné le 14-2-1861. Sa femme
mourut le 6-2-1871.

III Albany William DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse le
Caroline Keane, dont : 3 garçons et 1 fille.

Douzième génération

I John William Martin DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse :

1° le Mary Scott, dont :
Robert de Grenier de Fonblanque, q.s. I

2° Caroline Rumpé, dont :
John de Grenier de Fonblanque, q.s. II.

II Albany DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse le 6-1854 Charlotte Naomi Fitzmaurice, dont :

III Edward Barrington DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse le
Jane Mary Foote, dont :

1859 : Lester Ramsay de Grenier de Fonblanque, q.s. I
Trois autres fils :

en 1844 : Constance, épouse le 1864 Donald Mac
Barwet

Louise, épouse le 1866 Francis Lowther
Lavia Mary, épouse le

IV Thomas Francis DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse le
Charlotte Aluin, dont :

Trois fils
Quatre filles.

Treizième génération

I Robert DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse le Florence
Sparagnapane, dont :

II John DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse le
dont deux filles.

III Lester Ramsay DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse le 30-9-
1884. Constance Lucy Kerr, dont :

Philippe de Grenier de Fonblanque, né à Bombay le 16-
11-1885, q.s. I

29-5-1895 : Edward Barrington de Grenier de Fonblanque,
q.s. II.

Quatorzième génération

I Philippe DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse le Stella
Mary Augusta Henry, dont :

le 17-2-1921 : Anne

Margareth Mary

le 24-6-1926 : John Anton Lester de Grenier de Fonblan-
que, q.s. I

II Edward Barrington DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse :

1° sans postérité

2° le 1934 Elisabeth Sclater, dont :

23-12-1934 : Patricia Constance

22-10-1937 : Hugh Barrington de Grenier de Fonblanque,
q.s. II

20-12-1943 : John Robert de Grenier de Fonblanque, q.s.
III.

Quinzième génération

I John Anton Lester DE GRENIER DE FONBLANQUE, épouse le

II Hugh Barrington DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse le

III John Robert DE GRENIER DE FONBLANQUE épouse le

TABLEAU C

PIERRE DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DU LIEU DE FABAS

Première génération

Pierre DE GRENIER épouse le Andrée Despouy (Despoix...
Despouez), dont :

- Jean de Grenier, q.s. I
- Naudet de Grenier, q.s. II
- Antoine de Grenier, q.s. III

Pierre teste le 28-11-1549.

Deuxième génération

I Jean DE GRENIER vivait encore le 28-11-1549. Son père le mentionne dans son testament, ainsi que ses deux frères Naudet et Antoine. Il ne figure plus le 2-2-1554 dans la transaction passée entre Naudet et Antoine au sujet de la succession de leur père. Qu'est-il devenu ? Je n'ai retrouvé aucun indice.

II Naudet DE GRENIER, verrier, s'installe vers 1520 dans la région d'Arbas. Il épouse le N, dont :

- Marguerite, épouse le 10-8-1561 (Pierre Alciat, Nre à La Bastide) Raymond de Robert
- Jean de Grenier, q.s. tableau A
- Alexandre de Grenier, q.s. tableau B.

III Antoine DE GRENIER épouse :

- 1° le 3-5-1559 (Quintena, Nre) Anne de Robert, dont :
Jean de Grenier-Canebas, q.s. tableaux C, D et E
- 2° le 21-2-1563 Catherine de Coulon (Colom), dont :
Antoine de Grenier-Raisin, q.s. tableau F
David de Grenier, q.s. tableau F.

Troisième génération

I Jean DE GRENIER-CANEBAS épouse le 3-1-1585 (Rosseloty, Nre, Bordes) Riquette de Grenier, dont :

- Paul de Grenier, Sr de Cadetpan, q.s. I
- Jean teste le 18-2-1629 (J. Gaillard, Nre de Salies).

Quatrième génération

I Paul DE GRENIER-CADETPAN épouse le 16-8-1628 à Fabas Paule de Grenier, dont :

- Marc de Grenier de Larpent, q.s. I
- Françoise, épouse le 28-8-1659 François de Robert-Laprade
- Jean de Grenier de Salet, q.s. II
- Jacques de Grenier-Plaigneau, q.s. III
- François de Grenier de Larpent

Paul testa à Fabas le 15-9-1675. Il mourut le 6-1-1687 et fut enseveli le 7 dans la nef de l'église de Fabas. Sa femme mourut le 3-9-1682 et fut elle aussi ensevelie dans la nef de l'église de Fabas.

Cinquième génération

I Marc DE GRENIER-LARPENT épouse :

1° le 30-18-1651 Catherine de Grenier, dont :

- Jean-Louis de Grenier
- Paul de Grenier-Mouillac (Mouchac), q.s. I
- Elisabeth

Jacques de Grenier-Monbaillet, q.s. II

2° le 19-8-1668 Jeanne de Grenier, dont :

3° vers 1680, Anne de Grenier, dont :

le 27-3-1682 à Fabas : Rose

Anne, décédée le 22-9-1684

Louis de Grenier

le 13-6-1684 à Fabas : Jean-Baptiste de Grenier-Larpent, q.s. III

Pierre François de Grenier-Lapeyre, q.s. IV

Marc mourut le 30-8-1694 ; sa femme le 28-8-1694. Ils furent tous deux ensevelis dans l'église de Fabas.

II Jean DE GRENIER-SALET épouse le Françoise de Grenier, dont :

le 1-2-1679 : Jacques de Grenier-Salet, q.s. V

Paule

Jean meurt le 28-12-1690 à Fabas et est enseveli dans l'église de Fabas. Sa femme meurt le 25-1-1700.

III Jacques DE GRENIER-PLAIGNEAU épouse le N., dont :

Pierre de Grenier-Bedoula (Bedoua), q.s. VI

Jacques de Grenier-Plaigneau, q.s. VII.

Sixième génération

I Paul DE GRENIER DE MOUCHAC épouse le 22-8-1678 à Fabas Marie de Grenier, dont :

Paul de Grenier fut maintenu dans sa noblesse le 7-1-1702 par Le Gendre, intendant à Montauban. Il meurt le 13-10-1729 à Fabas.

II Jacques DE GRENIER-MONBAILLET épouse :

1° le Louise de Grenier, dont :

le 12-10-1681 : François de Grenier

2° le 26-6-1684 à Aron Françoise de Grenier-Soulembel, dont :

le 11-12-1684 : Marc de Grenier

le 12-12-1685 : François de Grenier

le 6-10-1687 : Paul de Grenier

le 21-12-1689 : Jean de Grenier
le 31-12-1692 : Jeanne Marie
le 11- 6-1696 : Pierre de Grenier
le 1- 4-1698 : Joseph de Grenier
Jacques meurt le 3-9-1741 à Fabas.
Jacques de Grenier fut maintenu dans sa noblesse le 27-1-1702 par Le Gendre, intendant à Montauban.

III Jean-Baptiste DE GRENIER-LARPENT épouse le 25-11-1712 à Moussans Marthe Pailloux, dont :

le 1713 : Jean-Baptiste de Grenier-Larpent, q.s. I
le 20- 6-1714 : Pierre-Joseph de Grenier
le 16- 3-1715 : Pierer-François de Grenier-Lapeyre, q.s. II
le 2- 2-1717 : Pierre Etienne de Grenier-Monner, décédé le 18-12-1733
le 24- 2-1719 : Sébastien Grenier
le 8- 2-1721 : Marie-Toinette, épouse le 16-5-1740 Jean de Grenier-Raisin
le 10- 2-1723 : Pierre Joseph de Grenier
le 9- 2-1725 : Jean Hippolyte de Grenier
le 17- 9-1726 : Marie-Anne, décédée le 10-1726
le 9- 7-1728 : Jean-Benoît, décédé le 28-11-1739

Jean-Baptiste meurt le 30-4-1743 ; sa femme le 14-6-1744

IV Pierre François DE GRENIER épouse le Marie de Robert, dont :

V Jacques DE GRENIER-SALET épouse le 16-1-1684 Olympe de Grenier, dont :

le 27-9-1698 : Octavien de Grenier-Salet, q.s. III
le 1-4-1701 : Claire

Jacques meurt le 14-7-1722 et est enseveli le 15 dans l'église de Fabas.

VI Pierre DE GRENIER-BEDOULA épouse le Marie de Robert, dont :

le 25-3-1709 : Thérèse Marguerite
Benoît de Grenier-Bedoula, q.s. IV

VII Jacques DE GRENIER-PLAIGNEAU épouse le Marie de Grenier, dont :

le 31-5-1703 à Fabas : Marie
le 1-4-1704 à Fabas : Jacques de Grenier
le 17-1-1706 à Fabas : Rose
le 27-6-1708 à Fabas : Jean de Grenier
le 17-7-1713 à Fabas : Chrysante de Grenier, décédée le 18-6-1780 à Fabas
le 4-3-1716 à Fabas : Jacques de Grenier, décédé le 8-10-1719 à Fabas

le 12-7-1717 à Fabas : François de Grenier
Jacques meurt le 9-10-1729 à Fabas. Marie, sa femme, était morte le 27-1-1721.

Septième génération

I Jean-Baptiste DE GRENIER-LARPENT épouse le 6-10-1734 aux verreries de Moussans Anne de Robert-Fraisse, dont :

le 8-9-1735 : Marie Marthe Françoise, épouse le 14-5-1754 Louis de Robert de La Tour

le : Marie, décédée le 6-3-1740 en bas âge

le 20-4-1741 : Marie-Françoise, épouse le 4-6-1760 Jacques de Robert

le 1742 : Thérèse, épouse le 7-5-1765 Louis de Robert

le 30-3-1743 : Jean Joseph de Grenier

le 25-3-1744 : Marie-Marguerite

le 1745 : Jacques de Grenier-Monner, q.s. I.

II Pierre François DE GRENIER-LAPEYRE épouse le 26-7-1740 Marie de Robert-Lautie, dont :

1741 : Joseph de Grenier

le 16-4-1743 : Marie-Brigitte, épouse le 1765 Jean Sout, Nre à Saint-Amans (A)

le 15-1-1747 : Etienne de Grenier, décédé le 21-6-1754

le 3-9-1749 : Marie-Anne, décédée le 10-11-1749

le 18-2-1752 : Sébastien de Grenier, décédé le 10-11-1756

le 6-5-1757 : Pierre Jean Benjamin de Grenier

(A) Brigitte et Jean Sout eurent en 1769 un garçon, Jean Dedieu, dit Nicolas. Général en 1794 puis maréchal et duc de Dalmatie en 1804. En 1847, il reçut le titre de maréchal général de France. Il mourut en 1851.

Le maréchal Sout avait un frère, Jean-François Sout, qui fut préfet.

III Octavien DE GRENIER-SALET épouse le 9-7-1726 Paule de Robert, dont :

le 5-1-1728 : Jean de Grenier, né à Fabas

le 18-8-1729 à Fabas : Marie

le 17-7-1731 à Fabas : Pierre de Grenier

le 22-7-1732 à Fabas : Simon de Grenier-Salet, q.s. II

Octavien meurt le 2-5-1732 à Fabas ; sa femme Paule le 27-11-1774.

IV Benoît DE GRENIER-BEDOULA épouse le Marie Lassale, dont :

le 30-12-1734 : Catherine, décédée le 5-2-1770.

Huitième génération

I Jacques DE GRENIER-MONNER épouse le Anne Blanc, dont :

Jean-Baptiste de Grenier-Monner, q.s. I
Jacques mourut en 1813.

- II Simon DE GRENIER-SALET épouse le 20-5-1754 à
Anne Grand, dont :
Simon meurt le 23-2-1789 à Fabas.

Neuvième génération

- I Jean-Baptiste DE GRENIER-MONNER épouse le Elisabeth
Chamboredon, dont :
le 1826 : Adrien Camille de Grenier-Monner, q.s. I.

Dixième génération

- I Adrien Camille DE GRENIER-MONNER épouse le Sophie
Coste, dont :
Edouard Numa de Grenier-Monner, q.s. I.

Onzième génération

- I Edouard Numa DE GRENIER-MONNER épouse le Julie
Bousson, dont :
le 1891 : Siméon de Grenier-Monner, q.s. I
Edouard meurt le 1923.

Douzième génération

- I Siméon DE GRENIER-MONNER épouse le Denise
Compain, dont :
le 1927 : Pierre de Grenier-Monner, q.s. I
le 1939 : Philippe de Grenier-Monner, q.s. II
Siméon meurt le 1966.

Treizième génération

- I Pierre DE GRENIER-MONNER épouse le 1-12-1979 à Maisons-
Alfort Françoise Prots, dont :
II Philippe DE GRENIER-MONNER.

TABLEAU D

PIERRE DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DU LIEU DE FABAS

Première génération

- Pierre DE GRENIER épouse le Andrée Despouy (Despoix...
Despouez), dont :
Jean de Grenier, q.s. I
Naudet de Grenier, q.s. II
Antoine de Grenier, q.s. III
Pierre teste le 28-11-1549.

Deuxième génération

- I Jean DE GRENIER vivait encore le 28-11-1549. Son père le
mentionne dans son testament, ainsi que ses deux frères
Naudet et Antoine. Il ne figure plus le 2-2-1554 dans la
transaction passée entre Naudet et Antoine au sujet de la
succession de leur père. Qu'est-il devenu ? Je n'ai retrouvé
aucun indice.
- II Naudet DE GRENIER, verrier, s'installe vers 1520 dans la
région d'Arbas. Il épouse le N., dont :
Marguerite, épouse le 10-8-1561 (Pierre Alciat, Nre à La-
bastide) Raymond de Robert
Jean de Grenier, q.s. tableau A
Alexandre de Grenier, q.s. tableau B.
- III Antoine DE GRENIER épouse :
1° le 3-5-1559 (Quintena, Nre) Anne de Robert, dont :
Jean de Grenier-Canebas, q.s. tableaux C, D et E
2° le 21-2-1563 Catherine de Coulon (Colom), dont :
Antoine de Grenier-Raisin, q.s. tableau F
David de Grenier, q.s. tableau F.

Troisième génération

- I Jean DE GRENIER-CANEBAS épouse :
1° le 3-1-1585 Riquette de Grenier, dont :
Paul de Grenier-Cadetpan (voir tableau C)
2° le 7-7-1589 (Pierre Caspi, Nre à Montgaillard) Gabrielle
de Balatigne, dont :
Jean de Grenier, q.s. I
Jean de Grenier, q.s. II
Charles de Grenier La Verrière (voir tableau E)
Jean teste le 18-2-1629 (J. Gaillard, Nre de Salies).

Quatrième génération

- I Jean DE GRENIER épouse le Catherine Verbizier,
dont :
Jean de Grenier, q.s. I

Hiérosme de Grenier La Gayette, q.s. II
François de Grenier-Lasplaigne, q.s. III.

- II Jean DE GRENIER épouse le 29-12-1626 à Péguilhem (Haute-Garonne) Agnette de Calbet, dont :
François de Grenier de Canebas, q.s. IV

Cinquième génération

- I Jean DE GRENIER épouse le 26-1-1640 à Rouède (Haute-Garonne) Anne de Suère, dont :
- II Hiérosme DE GRENIER LA GAYETTE épouse le Jeanne de la Peyrère, dont :
Jean de Grenier Las Coumettes, q.s. I
- III François DE GRENIER-LASPLAIGNE épouse le 3-10-1649 à Cas-sagnabère (Haute-Garonne) Catherine de Larsigne (Nestier Nre de Cassagnabère), dont :
Bernard de Grenier-Lasplaigne, q.s. II
Noël de Grenier-Duclos, q.s. III.
- IV François DE GRENIER-CANEBAS épouse le 5-11-1682 à Gaujac (Gers) (Jean Loubon, Nre) Jeanne de Lacome, dont :
François de Grenier-Canebas fut maintenu dans sa noblesse le 19-7-1698 par Le Pelletier de la Houssaye, intendant à Montauban.

Sixième génération

- I Jean DE GRENIER LAS COUMETTES épouse le à Silhac
Isabeau de Verbizier, dont :
Anne, épouse le Dominique Dorbe
Jean de Grenier-Castagnac
Jeanne
Rose
Catherine
Jean fut maintenu dans sa noblesse le 19-7-1698 à Montau-ban par Le Pelletier de la Houssaye, intendant.
- II Bernard DE GRENIER-LASPLAIGNE épouse le Jeanne Marie de Grenier, dont :
le 12-7-1688 : Hélène
le 17-4-1695 : Jeanne
le Louise, épouse le 1741 Jacques Verdier.
- III Noël DE GRENIER-DUCLOS épouse le 25-8-1688, à Saint-Sardos (Majourel, Nre) Dominique de Robert, dont :
Noël fut maintenu dans sa noblesse le 19-7-1698 à Montau-ban par Le Pelletier de la Houssaye, intendant.

TABLEAU E

PIERRE DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DU LIEU DE FABAS

Première génération

- Pierre DE GRENIER épouse :
1° dont :
Jean de Grenier, q.s. I
- 2° le Andrée Despouys (Despouez), dont :
Naudet de Grenier, q.s. II
Antoine de Grenier, q.s. III
Pierre teste le 28-11-1549.

Deuxième génération

- I Jean DE GRENIER vivait encore le 28-11-1549. Son père le mentionne dans son testament à cette date, ainsi que ses deux autres frères : Naudet et Antoine. Il ne figure plus le 2-2-1554 dans la transaction passée entre Naudet et Antoine au sujet de la succession de leur père. Qu'est-il devenu ? Je n'ai retrouvé aucun indice.
- II Naudet DE GRENIER, verrier, s'installe vers 1520 dans la région d'Arbas. Epouse le dont :
Marguerite, épouse le 10-8-1561 (Pierre Alciat, Nre à La Bastide de Cerou) Raymond de Robert
Jean de Grenier, q.s. tableau A
Alexandre de Grenier, q.s. tableau B.
- III Antoine DE GRENIER épouse :
1° le 3-5-1559 (Quintena, Nre) Anne de Robert, dont :
Jean de Grenier-Canebas, q.s. tableaux C, D et E
2° le 21-2-1563 Catherine de Coulom, dont :
Antoine de Grenier-Raisin, q.s. tableau F
David de Grenier, q.s. tableau F.

Troisième génération

- I Jean DE GRENIER-CANEBAS épouse :
1° le 3-1-1585 Riquette de Grenier, dont :
Paul de Grenier-Cadetpan (voir tableau C)
- 2° le 7-7-1589 (Pierre Caspi, Nre à Montgaillard) Gabrielle de Balatigne, dont :
Jean de Grenier (voir tableau D)
Jean de Grenier (voir tableau D)
Charles de Grenier La Verrière, q.s. I
- 3° le 19-9-1619 Jeanne Dounous (Bernard, Nre), dont :
César de Grenier-Sarraute, q.s. II
Jean teste le 18-2-1629 (J. Gaillard, Nre de Salies).

Quatrième génération

- I Charles DE GRENIER LA VERRIÈRE épouse le 10-8-1622 (Gaby, Nre) Antoinette de Cabardac, dont :
 - Dominique de Grenier-Lasserre, q.s. I
 - Jean de Grenier
 - Pierre de Grenier-Lacroix, q.s. II
 - Jeanne, épouse le 15-10-1652 Guillaume Nogues (Labarthe et Dartigues, Nres).
- II César DE GRENIER-SARRAUTE épouse le 8-7-1666 Marie de Robert-Betbèze (Rosseloty, Nre aux Bordes), dont :
 - César de Grenier-Sarraute fut maintenu dans sa noblesse le 5-5-1668 par Claude Pellot, intendant de Guyenne.

Cinquième génération

- I Dominique DE GRENIER-LASSERRE épouse le Marie Campistron, dont :
 - Jean de Grenier-Bordenave, q.s. I
 - Dominique de Grenier-Lasserre, q.s. II
 - Pierre de Grenier-Dumont
 - le 20-6-1661 : Jeanne.
- II Pierre DE GRENIER-LACROIX épouse le 6-6-1658 à Sarrancolin (Hautes-Pyrénées) Gabrielle Noguès (Verdier, Nre), dont :
 - Guillaume de Grenier-Lacroix, q.s. III
 - Marie
 - Pierre de Grenier-Lacroix, q.s. IV
 - Pierre meurt le 2-8-1705 et est enseveli à Hèches.
 - Pierre de Grenier-Lacroix fut maintenu dans sa noblesse par Claude Pellot, intendant de Guyenne, le 1-6-1667.

Sixième génération

- I Jean DE GRENIER-BORDENAVE épouse le 3-10-1685 à Sarrancolin (Hautes-Pyrénées) (Bernard Ezuno, Nre) Marie Pène, dont :
 - Dominique de Grenier-Bordenave, q.s. I
 - François de Grenier-Arfond
 - Jean de Grenier-Bordenave fut maintenu dans sa noblesse le 19-7-1698 par Le Pelletier de la Houssaye, intendant à Montauban.
- II Dominique DE GRENIER-LASSERRE épouse le 30-6-1683 Marie Salude, dont :
 - le 9-3-1686 : Anne, épouse le 8-9-1712 Paul de Verbizier-Lahajau
 - Bernard de Grenier-Lasserre, q.s. II
 - vers 1694 : Jean-Pierre de Grenier Las Coumettes, q.s. III
 - Guillaume de Grenier-Mourtis, q.s. IV

- le 16-4-1696 : Geneviève, épouse le Michel de Verbizier-Montagnon
- le 14-4-1698 : Jeanne, épouse le Barthélémy Sarniguet
- III Guillaume DE GRENIER-LACROIX épouse le Marie Bluze, dont :
 - le 23-2-1712 : Pierre de Grenier-Lacroix, q.s. V
 - Geneviève
 - 1722 : Jean-Baptiste de Grenier-Lacroix, q.s. VI
 - Marie
- IV Pierre DE GRENIER-LACROIX épouse le 1700 Anne Salude, dont :

Septième génération

- I Dominique DE GRENIER-BORDENAVE épouse le 19-2-1722 à Sarrancolin (Hautes-Pyrénées) Catherine Ozun, dont :
 - Bertrande
 - Jeanne, épouse en 1748 Pierre Antoine Abadie, avocat, notaire.
- II Bernard DE GRENIER-LASSERRE épouse le 3-2-1714 Marie de Verbizier-Lartigue, dont :
 - Jacques de Grenier-Lasserre, q.s. I
 - Marie, épouse le 1745 Henri Duthu
 - Geneviève, épouse le 1748 Dominique Bazerque.
- III Jean-Pierre DE GRENIER-LASCOUMETTES épouse le 17-9-1720 Paule de Verbizier-Lartigue (Fontan, Nre), dont :
 - Jeanne, épouse le 1-10-1742 Jean Miégevill
 - le 18-4-1727 : Jean de Grenier-Lascoumettes, q.s. II
 - Jacquette, épouse le 12-7-1746 Louis Lay, notaire royal
 - le 13-2-1730 : Guillaume de Grenier-Lartigue, q.s. III
 - le 3-5-1732 : Marie-Geneviève, décédée en 1736
 - le 28-8-1733 : Alexandrine, décédée le 24-8-1739
 - le 12-2-1735 : Jean-Paul, décédé le 29-2-1740
 - ces deux derniers ensevelis dans la chapelle de l'église Saint-Pierre de Hèches.
- IV Guillaume DE GRENIER-MOURTIS épouse le Catherine de Verbizier-Lartigue, dont :
 - le 25-4-1728 : Marie, épouse le 1750 Dominique Dupleich
 - Guillaume de Grenier-Mourtis, q.s. IV
 - Jean-Baptiste de Grenier
 - Jacques de Grenier, q.s. V
 - Jean-Paul de Grenier
 - Jean-François de Grenier
 - Pierre de Grenier-Mourtis
 - Marguerite

- le 4-5-1744 : Jeanne Marie, épouse le Christian
Dupleich
le 24-7-1748 : Jean de Grenier
- V Pierre DE GRENIER-LACROIX épouse le Antoinette
Bluze, dont :
Jean-Baptiste de Grenier, décédé en 1751
Bertrand de Grenier
Geneviève, épouse le Fitte. Elle meurt en 1777.
- VI Jean-Baptiste DE GRENIER-LACROIX épouse le 11-1756 Marie
Sauviac, dont :
le 18 3-1758 : Pierre de Grenier
Geneviève
le 6- 5-1762 : Guillaume de Grenier
le 14- 3-1766 : Catherine, décédée en 1768
le 15-11-1768 : Jean-Baptiste de Grenier-Lacroix, q.s. VI.

Huitième génération

- I Jacques DE GRENIER-LASSERRE épouse le 25-10-1743 Marie
Bazerque de Bazus, dont :
vers 1744 : Jean-François de Grenier, décédé en 1747,
et Marie-Rose, décédée en 1751. Ce sont des
jumeaux.
le 11-1746 : Jeanne Marie
le 20-10-1751 : Jeanne
le 15- 9-1759 : Cyprien de Grenier
le 10- 9-1762 : Pauline, épouse le Jean Abar
Marie Bazerque est la sœur de Dominique Bazerque, époux
de Geneviève de Grenier, sœur de Jacques de Grenier-Las-
serre.
- II Jean DE GRENIER-LASCOUMETTES épouse le Domange
Sauviac, dont :
le 1-4-1750 : Pauline, épouse le Verdier (de Sarran-
colin)
le 24-3-1753 : Marie, épouse le 30-1-1774 Jean Carrère
le 22-2-1760 : Jeanne
le 19-5-1761 : Jean-Jacques de Grenier-Lascoumettes, q.s. I
le 10-9-1764 : Jean-Baptiste de Grenier. Prêtre, il refusa
de prêter serment. Il s'exila en Espagne.
Jean testa le 12-4-1785.
- III Guillaume DE GRENIER-LARTIGUE épouse le 1-7-1749 Marie
Sauviac, dont :
François de Grenier
le 23- 6-1754 : Jacques de Grenier, décédé en 1780
le 25- 6-1756 : Jean-Paul de Grenier, décédé en 1756
le 5- 5-1758 : Jean-Louis de Grenier
le 23- 4-1759 : Jeanne Marie

- le 10- 4 -1760 : Marie-Elisabeth
le 3- 7-1762 : Dominique de Grenier
le 30-10-1764 : Jean-Baptiste de Grenier
le 9- 5-1765 : Jeanne Marie
le 9- 5-1768 : Guillaume de Grenier, décédé en 1785
- IV Guillaume DE GRENIER-MOURTIS épouse le 1760, Jacqueline
Latour, dont :
François de Grenier
Dominique de Grenier, décédé en 1851
Jacques de Grenier, q.s. II
- IV Jacques DE GRENIER épouse le Marie-Jeanne Duffo,
dont :
le 22-8-1766 : Marc de Grenier, décédé en 1767
le 24-5-1767 : Dominique de Grenier
le 18-2-1769 : Jacqueline
le 30-4-1774 : Pauline
le 18-4-1776 : Bertrand de Grenier
le 18-4-1776 : Marie
Pierre Jean de Grenier.
- V Jean-Baptiste DE GRENIER-LACROIX épouse le 6-7-1791 Cather-
rine de Verbizier-Montagnan, dont :
le 7-6-1792 : Jean de Grenier, décédé en 1793
le 29-9-1793 : Henriette.

Neuvième génération

- I Jean-Jacques DE GRENIER-LASCOUMETTES épouse le 18 Prairial
an V (6-6-1797) Marie Ducuing (d'Yzaux), dont :
- II Jacques DE GRENIER-MOURTIS épouse le Jeanne Marie
Darnez, dont :

TABLEAU F

PIERRE DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DU LIEU DE FABAS

Première génération

Pierre DE GRENIER épouse le Andrée Despouy. (Despoix...
Despouez), dont :

- Jean de Grenier, q.s. I
- Naudet de Grenier, q.s. II
- Antoine de Grenier, q.s. III

Pierer teste le 28-11-1549.

Deuxième génération

I Jean DE GRENIER vivait encore le 28-11-1549. Son père le mentionne dans son testament, ainsi que ses deux frères Naudet et Antoine. Il ne figure plus le 2-2-1554 dans la transaction passée entre Naudet et Antoine au sujet de la succession de leur père. Qu'est-il devenu ? Je n'ai retrouvé aucun indice.

II Naudet DE GRENIER, verrier, s'installe vers 1520 dans la région d'Arbas. Il épouse le N , dont :
Marguerite, épouse le 10-8-1561 (Pierre Alciat, Nre à Labastide), Raymond de Robert
Jean de Grenier, q.s. tableau A
Alexandre de Grenier, q.s. tableau B.

III Antoine DE GRENIER, épouse :
1° le 3-5-1559 (Quintena, Nre) Anne de Robert, dont :
Jean de Grenier-Canebas, q.s. tableau C. D et E
2° Catherine de Coulon (Colom), dont :
le 21-2-1565 : Antoine de Grenier-Raisin, q.s. I
David de Grenier, q.s. II.

Troisième génération

I Antoine DE GRENIER épouse le Marie Clavière, dont :
Jean de Grenier-Raisin, q.s. I.

II David DE GRENIER épouse le 1-11-1630 (Campalène, Nre de Rougier) Marguerite de Boissieu, dont :
Armand de Grenier, Sr de Raisin, q.s. II
Marguerite, épouse le Jacques de la Roque, Sr du Bosc.

Quatrième génération

I Jean DE GRENIER-RAISIN épouse le 11-2-1652 Isabeau de Robert, dont :
Sébastien de Grenier-Raisin, q.s. I.

II Armand DE GRENIER-RAISIN épouse le 14-3-1660 à Cajarc (Boyn, Nre) Marie de Malleville, dont :
Jacques de Grenier-Raisin, q.s. II
Antoine de Grenier-Lassagne, q.s. III.

Cinquième génération

I Sébastien DE GRENIER-RAISIN épouse le Antoinette
de la Roque, dont :
Pierre de Grenier, q.s. I.

II Jacques DE GRENIER-RAISIN épouse le 16-6-1691 à La Capelle-Livron (Delart, Nre) Catherine Lombard, dont :
Armand Pierre de Grenier, q.s. II.

III Antoine DE GRENIER-LASSAGNE épouse le 16-8-1692 à Cayleux (Alibert, Nre) Françoise de Celarieu, dont :
François Sylvestre de Grenier, baptisé le 21-11-1696, q.s. III.
Antoine meurt le 30-3-1753. Il est enseveli dans l'église de Saint-Paul de Mamiac.
Jacques de Grenier-Raisin et Antoine de Grenier-Lassagne furent maintenus dans leur noblesse par Félix Le Pelletier de La Houssaye, intendant à Montauban, le 2-8-1698.

Sixième génération

I Pierre DE GRENIER épouse le 20-10-1709 Suzanne de Robert-Lafabrègue, dont :
le 18- 9-1710 : Marie
le 25- 1-1713 : Claire
le : Anne, épouse le 19-6-1743 Paul de Robert de Laroque (de la verrerie de Sauveterre)
le 1715 : Jean de Grenier-Raisin, q.s. I
le 16- 6-1717 : Jeanne, décédée le 17-5-1719
le 20- 7-1720 : Joseph de Grenier
le 18- 2-1722 : Catherine
le 16- 5-1723 : Françoise
le 19- 6-1724 : Pierre de Grenier
le 29-10-1726 : Suzanne
le 7-11-1727 : Sébastien de Grenier.
le 15-10-1728 : Pierre de Grenier

II Armand DE GRENIER épouse le Gabrielle de Parrel,
dont :
Marianne
Armand teste le 4-5-1734.

III François Sylvestre DE GRENIER-LASSAGNE épouse le 12-8-1721, à Saint-Paul de Mamiac, Claire de Raynaud, dont :
le 3- 2-1723 : Antoine Blaise de Grenier, q.s. II

- le 6- 3-1724 : Jacques Victor de Grenier
- le 10-10-1725 : Antoinette
- le 7- 4-1726 : Catherine, épouse le Jean Filhol
- le 26- 5-1733 : Suzanne
- le 23- 6-1735 : Jeanne Marie

François Sylvestre meurt le 3-12-1770. Il est enseveli dans le cimetière de Cabanes (Forêt de Grésigne).

Septième génération

- I Jean DE GRENIER-RAISIN épouse le 16-5-1740 Marie-Toinette de Grenier-Larpent, dont :
 - le 9- 3-1741 : Anne Françoise
 - le 14- 1-1742 : Jean-Etienne, décédé le 16-1-1742
 - le 25- 4-1743 : Jean-Baptiste de Grenier
 - le 30-12-1745 : Joseph, décédé le 6-3-1746Jean de Grenier-Raisin meurt le 26-12-1745.
- II Antoine DE GRENIER-LASSAGNE épouse le 1747 Jeanne Honorée de Fleyre de Camboulan, dont :
 - le 29-7-1748 : Marianne Jeanne Honorée
 - le 21-3-1751 : Emmanuel Benoît de Grenier
 - le 16-1-1758 : Antoine Sylvestre de Grenier
 - le 3-4-1760 : Marie-Honorée
 - le 6-1-1762 : Antoine Blaise de Grenier
 - le 1764 : Geneviève, épouse le 9-1-1787 Louis Boutet
 - le 16-3-1766 : Marie, décédée le 1-1-1789
 - le 31-2-1769 : Jean-Joseph de Grenier-Lassagne, q.s. I.

Huitième génération

- I Jean-Joseph DE GRENIER-LASSAGNE épouse le 12 Fructidor an XII Marie Marguerite Louise Marquise d'Arribat, dont :
 - le 29-6-1807 : Jean-Antoine Alphonse de Grenier-Lassagne, q.s. I.

Neuvième génération

- I Jean-Antoine Alphonse DE GRENIER-LASSAGNE épouse le 1834 Virginie Delpuech, dont :
 - François Vincent Emile de Grenier-Lassagne, q.s. I.

Dixième génération

- I François Vincent Emile DE GRENIER-LASSAGNE épouse le 1867 Maria Badul d'Oustrac, dont :
 - Emmanuel Marie-Joseph de Grenier-Lassagne, q.s. I.

Onzième génération

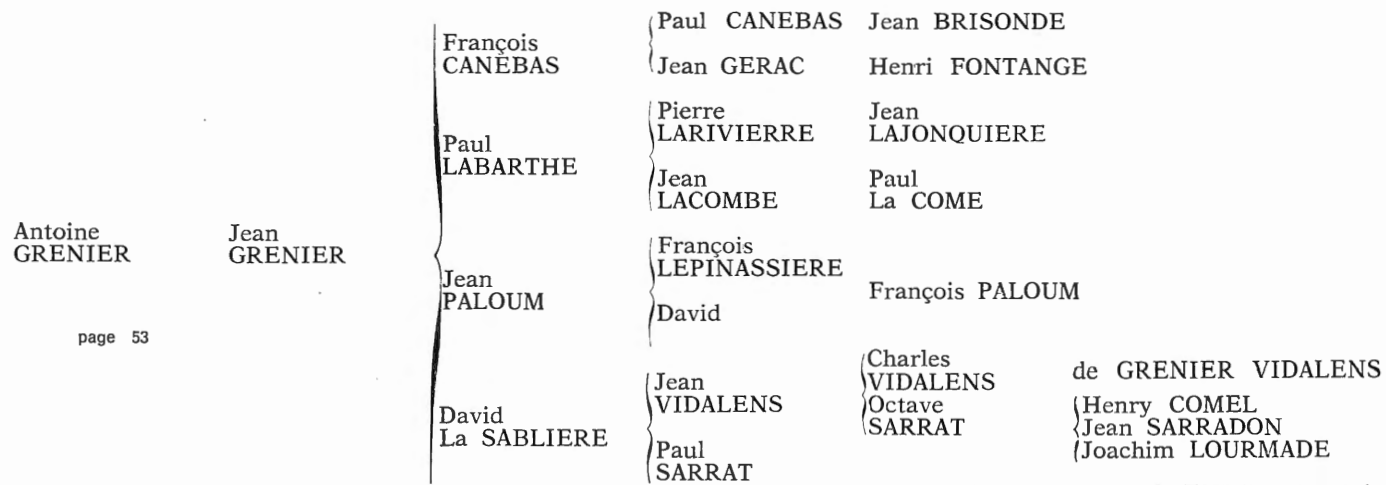
- I Emmanuel Marie-Joseph DE GRENIER-LASSAGNE épouse le 10-10-1902 Anne Marie-Antoinette Thérèse Forget, dont :
 - le 16-1-1904 : Emmanuel Jean-Marie Benjamin de Grenier-Lassagne, q.s. I
 - le 16-5-1905 : Emile Marie-Antoine de Grenier-Lassagne, q.s. IIAntoinette, épouse le Paul Constans
Emmanuel Marie-Joseph meurt le 26-2-1817, des suites des blessures de guerre 14-18.

Douzième génération

- I Emmanuel Jean-Marie Benjamin DE GRENIER-LASSAGNE épouse le 1927 Irène de Barrau, dont :
 - Ghislaine, épouse le Maurice Constans
 - Huguette, épouse le Plant de Pomairols
 - Solange
 - Régine, décédée
 - Isabelle, épouse le Jouanjean
 - Bertrande, épouse le Méric de Bellefon
 - Yannick
- II Emile Marie-Antoine DE GRENIER-LASSAGNE épouse :
 - 1° le 1929 Elisabeth Péchaud de Ferval, dont :
 - 1930 : Bernard de Grenier
 - 1931 : Antoine
 - 2° le 8-1-1972 Marie-Paule Carbonnier, dont :
 - 1972 : David
 - 1973 : Emmanuel
 - le 31-3-1977 : Benjamin
 - le 28-4-1981 : Anne

GENEALOGIE
Schéma général

Antoine de GRENIER et Jean de GRENIER Gentilshommes verriers,
frères, des lieux d'Arfons et de Labastide-de-Sérou



page 53

les trois frères GRENIER décapités
le 19 février 1762 Place du Salin
à Toulouse

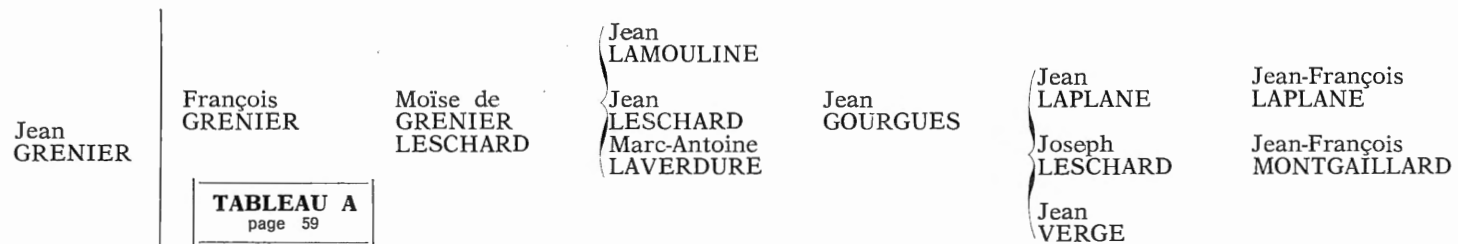
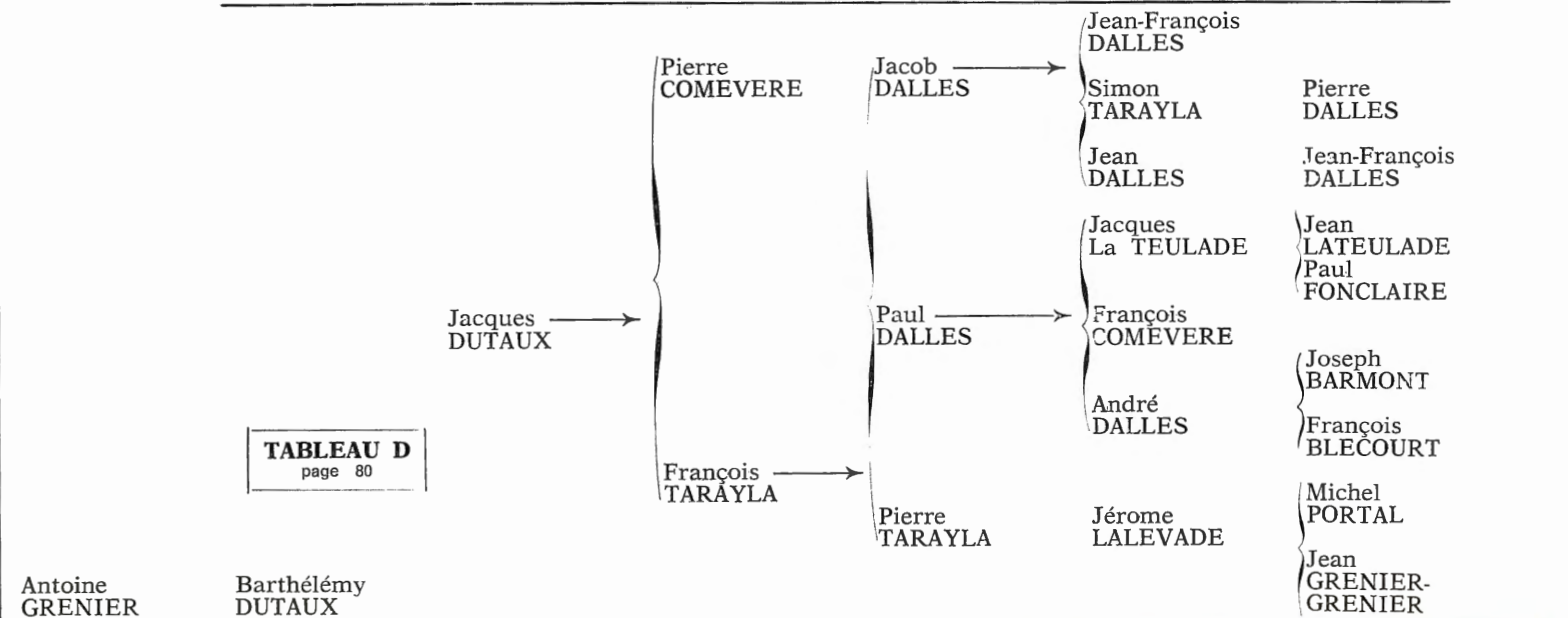
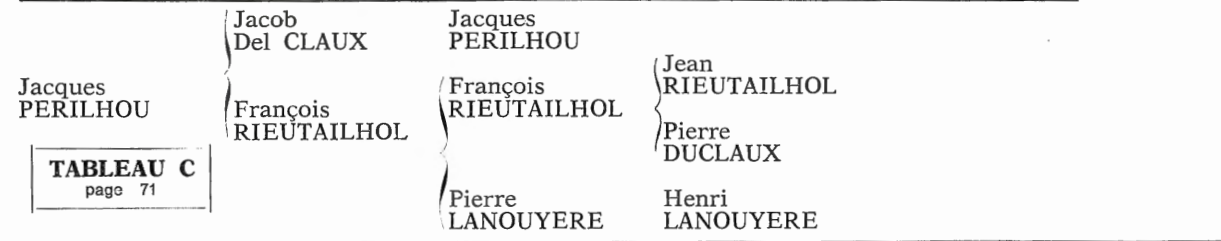
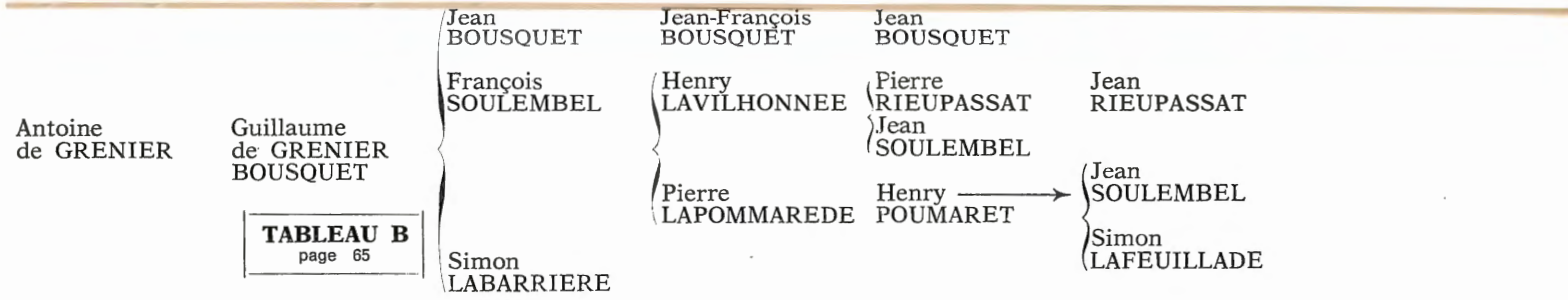


TABLEAU A
page 59



TABLEAUX E, EL, EII, EIII
pages 86 - 91 - 97 et 101

Antoine
GRENIER
Barthélémy
DUTAUX

Jacques
DUTAUX

Jean
MICHOUNE
Hélie
LABESSEDE

Isaac
LOUYOU

Pierre
LATOUR

David
LALEE

Pierre
LATOUR
Jean
MAGNOUA
Joseph
MONBAC

Etienne
LALEE
Simon
BORDES
Jean
FAJAL
Jean
MONTAGNAC

(Tableau E)
(Tableau EII)
(Tableau EIII)
(Tableau EI)

TABLEAU EI

Jean GRENIER

TABLEAU F
page 106

Antoine
GRENIER
Barthélémy
DUTAUX

Pierre
LESCHARD

François
NAZON

Jean-François
ZENON

Naudet
GRENIER
Clovis
TERRETRUM

Louis
TERRETRUM

Jacques
TERRETRUM
Jean-François
(La CROUX)

TABLEAU G
page 110

Jacob ép. Brandelyse Dupany, sans descendance.
Bernard (le Capitaine Bernard ép. le
Marie épouse 1°) Moïse de Grenier
Uriane → dont Jacob - veuve épouse 2°) le 5-08-1630 Jacques de Grenier-Dutaux.

GENEALOGIE DES GRENIER

ANTOINE DE GRENIER DU LIEU D'ARFONS (TARN)

Première génération

Antoine DE GRENIER, verrier, du lieu d'Arfons, épouse le
Marie de Baleta ou Balesta dont :

Jean de Grenier, q.s. I

Antoine de Grenier devait être mort le 9-04-1572 car à
cette date (deuxième mariage de son fils Jean) ce dernier
est assisté par deux de ses cousins germains : Bernard de
Grenier et Antoine de Grenier.

Deuxième génération

I Jean DE GRENIER épouse :

1° le 11-2-1544 noble Catherine Emoyne (contrat retenu par
M^e François Marchand, Nre de St-Pons) (Hérault), dont :

2° le 9-04-1572, Marie de Grenier (contrat retenu par Pierre
Alciat, Nre de Labastide-de-Sérou), dont :

Marguerite, épouse le 3-12-1597 Guillaume de Grenier-
Bousquet.

François de Grenier-Canebas, q.s. I

Paul de Grenier-Labarthe, q.s. II

Jean de Grenier du Paloum, q.s. III

David de Grenier La Sablière, q.s. IV

Pour ce second mariage Jean est assisté par deux de ses
cousins germains : Bernard de Grenier et Antoine de Grenier
fils de Jean de Grenier de Labastide-de-Sérou.

Jean de Grenier teste le 24-04-1610 à Labastide-de-Sérou
(François Alciat, Nre de Labastide).

Troisième génération

I François DE GRENIER-CANEBAS épouse le 21-12-1610 Paule de
Grenier (François Alciat, Nre à Labastide), dont :

Paul de Grenier-Canebas, q.s. I

Jean de Grenier de Géraç, q.s. II.

II Paul DE GRENIER-LABARTHE épouse le 7-6-1616 (François
Alciat, Nre de Labastide) Marie de Grenier, dont :

Pierre de Grenier La Rivière, q.s. III

Jean de Grenier-Lacombe, q.s. IV.

III Jean DE GRENIER DU PALOUM épouse le 25-7-1628 (Grégoire
Duclos, Nre à Labejan (Gers) Marie de Berbigier, dont :

François de Grenier-Lespinassière, q.s. V

David de Grenier-Mane, q.s. VI.

IV David DE GRENIER LA SABLIERE épouse le 21-6-1637 (Grégoire
Duclos, Nre à Labejan (Gers)) Anne de Berbigier, dont :

- vers 1652 : Jean de Grenier-Vidalens, q.s. VII
- vers 1653 : Marie de Grenier
- vers 1655 : Jeanne de Grenier épouse le 20-7-1676 Tristant de Robert-Lagarenne, en présence de Pierre Vieu, ministre de l'Eglise des Bordes et M^e Paul Anglade, notaire du Mas-d'Azil.
- vers 1657 : Françoise
- vers 1658 : Paul de Grenier-Sarrat, q.s. VIII
- vers 1660 : de Grenier La Sablière, q.s. IX
- vers 1663 : Une fille.

Quatrième génération

- I Paul DE GRENIER-CANEBAS épouse le 1-9-1650 (Jean Ruel, Nre au Mas-d'Azil) Marie de Doumenjou, dont :
Jean de Grenier-Brisonde, q.s. I.
Paul de Grenier-Canebas et son fils Brisonde furent maintenus dans leur noblesse le 2-8-1698 par Le Pelletier de la Houssaye, Intendant à Montauban.
- II Jean DE GRENIER-GERAC épouse le 1-6-1649 Marguerite de Grenier, dont :
Henry de Grenier-Fontange, q.s. II
Jean et son fils furent maintenus dans leur noblesse le 10-7-1700 par Le Gendre, Intendant à Montauban.
- III Pierre DE GRENIER LA RIVIERE épouse le 8-8-1649 à Bigot (Jean-François Alciat, Nre à Labastide) Marie de Grenier, dont :
Jean de Grenier La Jonquière, q.s. III
Jeanne épouse le 15-5-1678 Jean de Grenier-Vidalens (Paul Anglade, Nre du Mas).
- IV Jean DE GRENIER-LACOMBE épouse le Jeanne de Grenier, dont :
Judith épouse le 24-7-1684 à Mane Jacques de Verbigier-Pot de Leu
Paul de Grenier La Come (1), q.s. IV.
- V François DE GRENIER-LESPINASSIERE épouse le
- VI David DE GRENIER-MANE épouse le 11-9-1664 (Anglade, Nre au Mas) Marie de Robert, dont :
François (Jean) de Grenier-Paloum, q.s. V
Françoise épouse le Barthou du Courtalas.

(1) Jean DE GRENIER-LACOMBE dut mourir avant le 24-7-1684. En effet, au contrat de mariage de sa fille, celle-ci est assistée de son oncle Pierre DE GRENIER-LA RIVIERE et de Paul DE GRENIER-LACOME, son frère. Le fiancé est assisté de Jean DE GRENIER-LATEULADE, son cousin germain.

- VII Jean DE GRENIER-VIDALENS épouse le 15-5-1678 à Bigot Jeanne de Grenier La Rivière dont :
1681 : Anne, épouse le 17-12-1706 Jacques de Robert-Hautequère
Charles de Grenier-Vidalens, q.s. VI
Octave de Grenier-Sarrat, q.s. VII.
- VIII Paul DE GRENIER-SARRAT épouse le Paul de Grenier-Sarrat fut maintenu dans sa noblesse le 12-8-1698 par Le Pelletier de la Houssaye, Intendant à Montauban.

- IX DE GRENIER LA SABLIERE épouse
dont :
Paul de Grenier La Sablière, q.s. VIII.

Cinquième génération

- I Jean DE GRENIER-BRISONDE épouse le 30-8-1683 Jeanne de Robert-Lasserre (Bertrand, Nre Royal-de-Rieux), dont :
le 29-2-1688 : Françoise
le 16-3-1694 : Jean de Grenier, baptisé le 21-3-1694 à Aron.
- II Henri DE GRENIER-FONTANGE épouse le 26-8-1696 Marie de Grenier, dont :
le 3-4-1707 : Elisabeth, décédée célibataire le 16 Frimaire an II à Mane.
- III Jean DE GRENIER LA JONQUIERE épouse le 22-8-1684 Philiberte de Grenier (Paul Grillon, Nre Royal à La Bastide-de-Sérou), dont :
François de Grenier La Jonquière, q.s. I.
- IV Paul DE GRENIER LA COME épouse le Marie de Grenier, dont :
à Ste-Croix-Volvestre le 12-9-1700 : Jacques de Grenier
» le 2-1-1716 : François de Grenier
» le 6-5-1717 : Marie
» le 16-1-1719 : Catherine
- V François DE GRENIER-PALOUM épouse le 15-12-1691 au Carla Paule du Gabe (Duthil, Nre au Carla), dont :
- VI Charles DE GRENIER-VIDALENS épouse le 13-4-1710 Jeanne de Grenier, dont :
le 27-4-1713 : Philiberte
Paul de Grenier-Vidalens, q.s. II
le 14-4-1716 : Pierre de Grenier
Anne, épouse le 23-11-1752 Pierre de Robert-Lasrives (veuf de Madeleine de Grenier-Dales).

VII Octave DE GRENIER-SARRAT épouse le Augustine
de Grenier, dont :

le 29- 9-1715 à Mérigon : Paul de Grenier
le 17-12-1717 à Mérigon : Henri de Grenier-Commel
le 11-10-1720 : Jeanne épouse le Jean de Grenier-
Labade aux Bordes
le 7-10-1723 : Françoise , décédée à La Lèze le
21-4-1807

le 11-11-1730 à Mauvesin : Jean de Grenier-Sarrandon
le 8- 3-1740 à Mauvesin : Joachim de Grenier-Lourmade

Les trois frères : Henri, Jean et Joachim, arrêtés le 15 sep-
tembre 1761 par la milice de Caussade pour avoir cherché
à délivrer leur ami le pasteur Rochette furent traduits
devant la Grand'chambre du Parlement de Toulouse,
condamnés le 18 février 1762 pour « crime de sédition et
attroupement avec port d'arme ». Ils furent décapités le
19 février 1762 place du Salin à Toulouse. Le pasteur
Rochette avait été lui aussi condamné à être pendu, fut
exécuté le même jour.

Octave de Grenier était verrier à la verrerie de Mauvesin.

VIII Paul DE GRENIER LA SABLIERE épouse le N
dont :

Jean-Pierre de Grenier La Sablière, q.s. III
Paul assiste le 22-4-1741 au mariage de sa cousine issue de
cousin-germain Jeanne de Robert-Hautequère.
Paul mourut le 22-1-1790 à Montauban déclaré par André
de Grenier-Dalès.

Sixième génération

I François DE GRENIER LA JONQUIERE épouse le 6-8-1743 à
Mercenac Jeanne-Marie de Robert-Latourette, dont :

II Paul DE GRENIER-VIDALENS épouse le à Negrepelisse
Antoinette Trezy, dont :

le 3 Germinal an III à Negrepelisse Marie épouse le
2-6-1813 : Jean de Grenier-Fajal

le Charles de Grenier
le 6 Floréal an VII à Negrepelisse Jean de Grenier-
Vidalens, q.s. I

Marie fut autorisée à se marier par un conseil de famille
(elle avait 18 ans) tenu devant le juge de Paix le 17 mars
1813. Ses parents étaient tous deux décédés ; Paul vers 1806
et Antoinette le 27-7-1804.

III Jean-Pierre DE GRENIER LA SABLIERE épouse le
Jeanne de Verbigier, dont :
Jeanne de Verbigier mourut le 20-3-1807.

Septième génération

I Jean DE GRENIER-VIDALENS épouse le 13-9-1826 aux Bordes-
sur-Arize Marie Laborde (veuve de Frédéric Boubila), dont :
le 17- 7-1827 : Françoise
le 7- 6-1829 : Marie-Emilie épouse le, François
Machicot
le 2-11-1831 : Jean de Grenier-Vidalens, q.s. I
le 19- 6-1834 : Adélaïde, décédée le 24-3-1835
Marie Laborde mourut le 9-3-1849.

Huitième génération

I Jean DE GRENIER-VIDALENS épouse le 31-1-1855 Jeanne Faure
dont :
le 8-4-1856 : Françoise, épouse le 10-5-1879 Albin Sarrasin
le 24-4-1858 : Philippine, épouse le 9-3-1879 Jules Machicot
le 13-5-1860 : Urbain de Grenier-Vidalens, baptisé le
29-7-1860 par le pasteur des Bordes
le 24-5-1872 : Jules de Grenier-Vidalens, q.s. I

Neuvième génération

I Jules DE GRENIER-VIDALENS épouse le Célestine
Ribaute, dont :
le 1- 4-1899 : Edouard de Grenier-Vidalens, q.s. I
le 14- 3-1901 : Urbain de Grenier-Vidalens, q.s. II
le 1-10-1903 : Berthe
le : Yvonne, épouse le 7-5-1938 Guiseppe César
Pederzanni.

Dixième génération

I Edouard DE GRENIER-VIDALENS épouse le 10-11-1922 Virginie
Lafont, dont :
Emile de Grenier-Vidalens, q.s. I
Yvonne de Grenier, épouse le Darrau.
II Urbain DE GRENIER-VIDALENS épouse le 6-10-1945 sa belle-
sœur, veuve, sans postérité.

Onzième génération

- I Emile DE GRENIER-VIDALENS épouse le Elodie
Verge, dont :
Claude de Grenier-Vidalens, q.s. I
Nicole, épouse le 25-8-1879 Jean-Luc Magonthier
dont avant son mariage : Jérôme de Grenier, q.s. II.

Douzième génération

- I Claude DE GRENIER-VIDALENS épouse le Josette
Ségala, dont :
II Jérôme DE GRENIER.

TABLEAU A

JEAN DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DE LA BASTIDE-DE-CEROU

Première génération

- Jean DE GRENIER épouse le N dont :
François de Grenier, q.s. I
Antoine de Grenier, q.s. II
Jacob de Grenier, q.s. III
Bernard de Grenier, q.s. IV
Jean serait né vers 1473. Il aurait fondé la verrerie de Gourgue.
Il teste le 17-7-1558 en faveur de son fils François.

Deuxième génération

- I François DE GRENIER épouse le N dont :
Moïse de Grenier-Leschard, q.s. I
Riquette de Grenier, épouse le 3-1-1585 Jean de Grenier-
Cannebas (Rosseloty, Nre des Bordes).
François teste le 22-8-1595.
- II Antoine DE GRENIER épouse le 15-9-1552 à St-Martin-d'Oydes
Françoise Mercier (d'Unzen) (Armand Cazalas, Nre à
St-Martin), dont :
Guillaume (Guilhem) de Grenier-Bousquet, q.s. tableau B
Jacques de Grenier-Périlhou, q.s. tableau C
Barthélémy de Grenier-Dutaux, q.s. tableaux D à F
Marie, épouse Jean de Verbizier, veuf de Gabrielle de
Pailhès
Naudet de Grenier, q.s. tableau G
Paule de Grenier, épouse le Vital de Verbizier
Antoine teste le 7-11-1614 (François Grillon, Nre à La Bastide-
de-Cérou).
- III Jacob DE GRENIER épouse le Brandelyse Dupouy,
dont ?
probablement sans enfant, car il lègue tous ses biens à sa
nièce Marie de Grenier le 5-8-1630 (Dupias, Nre aux Bordes).
- IV Bernard DE GRENIER, dit le Capitaine Bernard, épouse
le N. dont :
Marie, épouse :
1° Moïse de Grenier-Uriane, dont Jacob de Grenier
2° le 5-8-1630 Jacques de Grenier-Dutaux.

Troisième génération

- I Moïse DE GRENIER-LECHARD épouse le Paule de Grenier-Labade, dont :
 Claire de Grenier, épouse le Paul de Grenier-Labade
 Jean de Grenier-Lamoline
 Jean de Grenier-Lechard, q.s. I
 Marc Antoine de Grenier-Laverdure, q.s. II
 Moïse de Grenier teste le 26-2-1656 à Arbas.

Quatrième génération

- I Jean DE GRENIER épouse le Claire de Ramond, dont :
 Jean-Baptiste de Grenier
 Jean de Grenier de Gourgue, q.s. I
- II Marc Antoine de GRENIER-LAVERDURE épouse Paule de Grenier, dont :
 vers 1673 : une fille
 vers 1675 : un garçon
 vers 1677 : une fille
 vers 1679 : une fille. En 1683 ils habitaient Mauvesin de Sainte-Croix.

Jugement de reconnaissance de noblesse

Rendu le 5-5-1668 par Claude Pellot, Intendant de Guyenne en faveur de

- Noble Jean DE GRENIER, Sieur de LA MOULINE
- Noble Jean DE GRENIER, Sieur de LESCHARD
- Noble Marc Antoine de GRENIER, Sieur de LAVERDURE, frères gentilshommes verriers.

Rendu le 16-4-1716 à Montauban par Langeois, intendant, en faveur de

- Noble Jean DE GRENIER, Sieur DE GOURGUE.

Armes : D'Azur à trois chevrons d'or accompagné de trois étoiles de même. Jean DE GRENIER DE GOURGUE de l'élection de Comminge.

Cinquième génération

- Jean DE GRENIER DE GOURGUE épouse le 29-9-1706 Raymonde de Tersac (Géraud Gailhard, Nre de Montestruc), dont :
 Jean de Grenier La Plane, q.s. I
 Marie Anne de Grenier, épouse le 23-07-1744 Jean de Suère-Lavignac

- Joseph de Grenier-Lechard, q.s. II
 - Jean de Grenier-Verge, q.s. III
 - Marie de Grenier, épouse le 24-9-1745 François de Moreau
- Sa noblesse fut reconnue par jugement du 16-4-1716 rendu par Langeois, Intendant de la Généralité de Montauban.
 Elle avait été déjà reconnue le 5-5-1668 par Claude Pellot, Intendant de Guyenne.

Sixième génération

- I Jean DE GRENIER LA PLANE épouse le 21-8-17 Jacquette de Suère, dont :
 Marie-Françoise
 Jeanne Marie
 Thérèse, épouse le 17-2-1748 Germain Pradère
 Jean-François de Grenier La Plane, q.s. I
 François Timothé de Grenier, q.s. II.
- II Joseph DE GRENIER-LECHARD épouse le 2-10-1736 Marie-Françoise de Suère-Savignac, dont :
 Jeanne Marie de Grenier, épouse Jean-Louis Cyr-Dupré de Montcaup
 Madeleine Véronique, épouse Jean de Suère-Laroque
 Jean-François de Grenier de Montgaillard, q.s. III
 Marc de Grenier de Pannomie
 N. de Grenier-Lechard, prêtre.
- III Jean DE GRENIER-VERGE épouse le 15-1-1741 Marie de Suère, dont :
 Mariane
 Marie-Françoise
 Anne Claire
 Marie-Louise
 Jean-Paul de Grenier
 Joseph de Grenier

Septième génération

- I Jean-François DE GRENIER LA PLANE épouse le Rade-
 gonde Escach, dont :
- II François Timothée DE GRENIER épouse le Fortunée
 Pierrette Bataille, dont :
 le 15-11-1767 : Jean-Joseph de Grenier-Montgaillard, q.s. I
 1772 : Jacques François de Grenier-Lamotte, q.s. II
 Philippine
 Marie-Françoise

Jeanne Marie Félicité, épouse Germain de Suère

Dorothée

Jumelles

Véronique

Religieuses elles fondèrent un couvent à St-Bertrand-de-Comminge.

Brigitte

Jean-François de Grenier

Jean-Marie de Grenier

Marie Anne, épouse le Jean de Suère

Jean-Baptiste de Grenier

le 5-10-1760 : Bertrand Cyr de Grenier de Gourgue mourut

le 18-10-1839, curé de Cazères.

Huitième génération

I Jean-Joseph DE GRENIER-MONTGAILLARD épouse le 1-11-1803 à Gourgues Marie-Adélaïde de Coppin de Lagarde, dont :

Louis Bertrand Lisbin de Grenier

François Alexandre de Grenier-Montgaillard

Joseph Amédée de Grenier-Montgaillard

Jean-François Edouard de Grenier-Montgaillard

le 21-11-1813 : Louis Jean Chrisostome de Grenier-Montgaillard, q.s. I

le 7- 4-1815 : Marie-Thérèse Alexandrine, épouse le 21-11-1841 à Arbas Eloi François Jacob Foch (oncle du Maréchal Foch).

II Jacques François DE GRENIER-LAMOTTE épouse le 12-1-1811 Marie-Bertrande Ribet, dont :

le 15- 9-1811 : Jean-Jacques Ferdinand de Grenier-Lamotte, q.s. II

le 11- 9-1815 : Marie-Adélaïde Jeanne épouse le 3-7-1830 Blaise Bec

le 20-10-1817 : Bertrand Célestin Jean de Grenier-Lamotte, q.s. III

le 12- 9-1821 : Bertrand Alphonse de Grenier-Lamotte, q.s. IV.

Neuvième génération

I Louis Jean-Chrisostome DE GRENIER-MONTGAILLARD épouse le Louise Augustine de Saint-Léger (originaire de la Guadeloupe), dont :

Louis de Grenier-Montgaillard, Député puis Gouverneur de la Guadeloupe

Edouard de Grenier-Montgaillard

Némora de Grenier

Octavie de Grenier

Philomène de Grenier

II Jean-Jacques Ferdinand DE GRENIER-LAMOTTE épouse le 31-1-1842 Marie-Anne Bec dont :

le 9-10-1842 : Paul Bertrand Alexandre de Grenier-Lamotte, décédé le 6-12-1880

le 22- 8-1845 : Marie-Jeanne Adélaïde, épouse le Cécilien Esquerre

le 26- 3-1846 : Blaise Alphonse de Grenier-Lamotte, q.s. I

le 27- 8-1847 : Pierre Cyrille de Grenier-Lamotte, décédé le 15-12-1848

le 12-11-1848 : Emile Jean-Germain de Grenier-Lamotte, décédé le 4-8-1863

le 20- 4-1851 : Joseph Siméon de Grenier-Lamotte, décédé le 20-10-1910

le 22- 3-1855 : Marie-Germaine Alexandrine, épouse le 14-7-1875 Jean Daran (1)

le 2- 6-1859 : Marie-Clotilde Sélima, épouse le 10-2-1884 Albert Angély.

III Bertrand Célestin Jean DE GRENIER-LAMOTTE épouse le 26-7-1847 Elisabeth Lajous, dont :

Jean-Pierre Ferdinand de Grenier-Lamotte

Adolphe Jacques de Grenier-Lamotte

Marie-Emilie, épouse le Pierre Ferran (2 garç., 1 fille)

Adèle Joséphine, épouse le Julien Courret (2 garç., 3 filles)

Ferdinand de Grenier-Lamotte

Néomie Marie, épouse le Bertrand Olivier Ferran

le 10-11-1859 à Héran : Palmyre Alphonsine, épouse le Jean Bataille (3 garç.)

Clémentine Dorothée, épouse le Bertrand Ferran

le 12- 5-1873 à Héran : Ulysse Julien Ferdinand de Grenier-Lamotte, q.s. II

IV Bertrand Alphonse DE GRENIER-LAMOTTE épouse le 31-5-1857 à Arbas Madeleine Aimée Ribet, dont :

vers 1859 à Toulouse Marie-Bertrande Gabrielle de Grenier

(1) Jean Daran eut trois enfants : Françoise, épouse Jean Rieu ; Siméon Daran, prêtre, curé de Bierte, qui a établi une généalogie de cette branche de Grenier ; Cécilien Daran, époux de Jeanne Ortet.

Bertrand mourut le 21-1-1892 à Calmont (Receveur des postes)
sa fille mourut le 8-3-1909 à Calmont (Directrice des postes).

Dixième génération

- I Blaise Alphonse DE GRENIER-LAMOTTE épouse le à
Consolation-Sud Eulalie Torrès, dont :
Marie
Raphaël de Grenier-Lamotte
Bifrède de Grenier-Lamotte
Alphonse de Grenier-Lamotte
Dolorès
Siméon de Grenier-Lamotte
Avilia
Antoine de Grenier-Lamotte
Jean de Grenier-Lamotte
Emile de Grenier-Lamotte
Cyrille de Grenier-Lamotte
- II Ulysse Julien Ferdinand DE GRENIER-LAMOTTE épouse le
Elisabeth Castex, dont :
Marie-Louise, épouse le Félix Olivan
Eveline, épouse le Théophile Marrot (qui fut
maire de Héran)
André de Grenier-Lamotte, q.s. I.

Onzième génération

- I André DE GRENIER-LAMOTTE épouse le Marguerite
Aspa, dont :
Alberte
Jean de Grenier-Lamotte

TABLEAU B

JEAN DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DE LA BASTIDE-DE-CEROU

Première génération

- Jean DE GRENIER épouse le N. dont :
François de Grenier, q.s. I
Antoine de Grenier, q.s. II
Jacob de Grenier, q.s. III
Bernard de Grenier, q.s. IV

Jean serait né vers 1473. Il aurait fondé la verrerie de Gourgue.
Il teste le 17-7-1558 en faveur de son fils François.

Deuxième génération

- I François DE GRENIER épouse le N. dont :
Moïse de Grenier-Leschard, q.s. tableau A
Riquette de Grenier, épouse le 3-1-1585 Jean de Grenier
(Rosseloty, Nre des Bordes)
François teste le 22-8-1595.
- II Antoine DE GRENIER épouse le 15-9-1552 à St-Martin-d'Oydes
Françoise Mercier (d'Unzen) (Armand Cazalas, Nre à
Saint-Martin), dont :
Guillaume (Guilhem) de Grenier-Bousquet, q.s. I
Jacques de Grenier-Périlhau, q.s. tableau C
Barthélémy de Grenier-Dutaux, q.s. tableaux D à F
Marie, épouse Jean de Verbizier, veuf de Gabrielle de
Pailhès
Naudet de Grenier, q.s. tableau G
Paule de Grenier, épouse le Vital de Verbizier
Antoine teste le 7-11-1614 (François Grillon, Nre à La Bastide-
de Cérou).
- III Jacob DE GRENIER épouse le Brandelyse Dupouy,
dont ?
probablement sans enfant, car il lègue tous ses biens à sa
nièce Marie de Grenier le 5-8-1630 (Dupias, Nre aux Bordes).
- IV Bernard DE GRENIER, dit le Capitaine Bernard, épouse
le N. dont :
Marie, épouse :
1° Moïse de Grenier-Uriane, dont Jacob de Grenier
2° le 5-8-1630 Jacques de Grenier-Dutaux.

Troisième génération

- I Guillaume DE GRENIER épouse le 3-12-1597 Marguerite 'de
Grenier, dont :

Jean de Grenier-Bousquet, q.s. I
 vers 1611 : François de Grenier-Soulembel, q.s. II
 Simon de Grenier-Labarrière, q.s. III
 Jacob de Grenier-Lachèze
 Paule de Grenier, épouse vers 1670 Michel de Robert-Biros.

Quatrième génération

- I Jean DE GRENIER-BOUSQUET épouse le N. dont :
 vers 1653 : Jean-François de Grenier-Bousquet, q.s. I
 vers 1656 : un garçon
 vers 1658 : un garçon
 vers 1660 : un garçon
 vers 1663 : une fille
- II François DE GRENIER-SOULEMBEL épouse le Jeanne de Suère, dont :
 vers 1626 : Henri de Grenier-Lavilhonnée, q.s. II
 vers 1649 : Pierre de Grenier La Pommarède, q.s. III
 vers 1653 : un fils
 vers 1660 : Françoise, épouse le 26-6-1684 à Aron Jacques de Grenier-Monbaillet de la paroisse de Fabas.
 François teste et meurt le 5-1-1693 (82) ans) ; il est enseveli le 7-1-1693 dans l'Eglise d'Aron.
 Sa femme meurt le 20-12-1695 et est ensevelie le 22-12 dans la nef de l'Eglise de Gabre.

III Simon DE GRENIER-LABARRIERE épouse Marie de Grenier, dont : ?

Cinquième génération

- I Jean-François DE GRENIER-BOUSQUET épouse le N. dont :
 vers 1677 : une fille
 vers 1681 : une fille
 vers 1683 : Jean de Grenier-Bousquet, q.s. I.
- II Henri DE GRENIER-LAVILHONNEE épouse le Madeleine Drouin, dont :
 vers 1658 : Nicolas de Grenier
 vers 1660 : Pierre de Grenier-Rieupassat, q.s. II
 vers 1663 : Jeanne, épouse le 27-10-1687 à Aron Jean de Robert (habitant Gariès, Tarn-et-Garonne)
 vers 1665 : Françoise, épouse le Jacques de Grenier-Hautesserre
 vers 1667 : Anne
 vers 1668 : Simon de Grenier, décédé le 12-1688, enseveli dans l'Eglise d'Aron
 vers 1670 : Joachim de Grenier

vers 1674 : Jean de Grenier-Soulembel, q.s. III
 vers 1676 : François de Grenier
 vers 1679 : Marguerite
 vers 1682 : Pol de Grenier

Henri meurt le 30-7-1694 (68 ans). Il est enseveli le 31 dans l'Eglise d'Aron.

- III Pierre DE GRENIER LA POUMAREDE épouse le 4-8-1671 Marie de Grenier sa cousine germaine de la paroisse d'Aron, dont :
 le 3-6-1671 : Madeleine
 vers 1675 : une fille
 vers 1676 : une fille
 le 14-7-1679 : Jeanne (à la maison du bois de l'Hôpital)
 vers 1682 : Henri de Grenier-Poumaret, q.s. IV
 Claire, épouse le 15-7-1712 Pierre de Grenier-Magnoua
 Isabeau, épouse le 27-8-1701 Pierre de Grenier La Tour
 Pierre de Grenier meurt le 28-7-1704 (55 ans). Il est enseveli dans la nef de l'Eglise de Gabre dans le tombeau de ses ancêtres.
 Sa noblesse fut reconnue par jugement du 2-8-1698 rendu par Le Pelletier de la Houssaye, Intendant à Montauban.

Sixième génération

- I Jean DE GRENIER-BOUSQUET épouse le N. dont :
 Jean de Grenier-Bousquet
 N. de Grenier-Lassaigne
- II Pierre DE GRENIER-RIEUPASSAT épouse :
 1° le 29-1-1693 Marguerite de Grenier-Campet de la Paroisse de Montesquieu-Avantès, dont :
 le 20-7-1694 : Isabeau
 2° le Marie Barbe, dont :
 2-1713 : Jean de Grenier, décédé le 30-9-1714, enseveli dans l'Eglise d'Aron
 le 19-7-1715 : Françoise
 le 11-4-1717 : Marie
 le 25-1-1719 : Jean de Grenier
 vers 1723 : Jean-Pierre de Grenier-Rieupassat, q.s. I
 Pierre meurt le 7-10-1740 (75 ans). Il est enseveli dans la nef de l'Eglise d'Aron, là où était la sépulture de ses ancêtres.
- III Jean DE GRENIER-SOULEMBEL épouse le N. dont :
 Paul de Grenier-Lascabannes
 Pierre de Grenier-Rieupassat
 de Grenier-Mondely
 de Grenier

Jeanne de Grenier, épouse le 13-4-1710 Charles de Grenier-Vidalens.

- IV Henri DE GRENIER-POUMARET épouse le Paule de Grenier, dont :
- le 28-10-1703 : Jean de Grenier-Soulembel, q.s. II
 - le 27- 1-1709 : Henri de Grenier
 - le 17- 5-1712 : Isabeau
 - Simon de Grenier-Lafeuillade, q.s. III.

Septième génération

- I Jean-Pierre DE GRENIER-RIEUPASSAT épouse :
- 1° Marie de Grenier-Lanouyère
 - 2° Marie de Verbigier-Coustaut, dont :
vers 1757 : Elisabeth, épouse le 20-7-1785 Simon de Grenier-Bordes
 - Jean-Paul de Grenier-Rieupassat, q.s. I
vers 1775 : Marie de Grenier, épouse le 5 Prairial an VI (24-5-1798) Jean de Grenier-Montagnac
 - Jean-Pierre meurt à Madines le 5 Germinal an IX (26-3-1801) (78 ans).
Sa deuxième femme décède à Porteteny le 13-4-1817 (78 ans).
- II Jean DE GRENIER-SOULEMBEL épouse Marion de Grenier, dont :
- le 25-11-1746 : Paul de Grenier-Lavilhonnée, q.s. II
1752 : Bertrand de Grenier-Soulembel, q.s. III
 - le 18- 6-1758 : Bernard de Grenier-Blanque, q.s. IV
 - Rose, dont le 18-5-1776 un fils Jean de père inconnu (état civil de La Bastide)
 - Paul fut baptisé le 14-5-1747 par le pasteur Coste au « désert ». En 1749, le curé d'Aron le présenta à l'Eglise le 25 juin et lui fit « les cérémonies », le susdit Jean, père, ayant certifié que son fils était baptisé.
- III SIMON DE GRENIER-LAFEUILLADE épouse le 19-9-1732 à Aron Elisabeth de Robert (de la paroisse d'Aron), dont :
- le 27- 5-1733 : Gilles de Grenier, q.s. V
 - le 3- 9-1735 : Jean de Grenier
vers 1738 : Catherine Gertrude Séraphine, décédée le 3-3-1788 à Fabas
 - le 4- 7-1739 : Rose
 - le 29- 3-1741 : { Jean de Grenier
François de Grenier
 - le 17-12-1743 : Pierre de Grenier
 - le 17- 2-1745 : Joseph de Grenier
 - le 11- 1-1749 : Brigitte, épouse le 5-11-1778 à Fabas son cousin germain Paul de Grenier-Lavilhonnée

le 10- 8-1754 : Benjamin, décédé le 1-1-1777
Simon meurt le 17-6-1757, sa femme le 10-3-1778 à Fabas.

Huitième génération

- I Jean-Paul DE GRENIER-RIEUPASSAT épouse Anne de Grenier-Niger, dont :
- Elisabeth, épouse le 14-3-1792 François de Grenier-Martou.
- II Paul DE GRENIER-LAVILHONNÉE épouse le 5-11-1778 à Fabas Brigitte de Grenier-Lafeuillade avec dispense de l'Evêque de St-Lizier le 20-8-1778 pour 2° et 4° degré de consanguinité, dont :
- le 6- 5-1779 à Fabas : Marie-Jeanne
 - 1780 : Marie, épouse le 31-1-1800 Thomas Morère
 - le 9- 3-1781 à Fabas : Catherine Sophie
 - le 7- 2-1784 à Fabas : François de Grenier
 - le 8-12-1786 à Fabas : Marie-Victoire
 - le 10- 8-1788 à Fabas : Marguerite
- III Bertrand DE GRENIER-SOULEMBEL épouse le Paule Soula, dont :
- vers 1783 : Pierre Michel de Grenier, décédé le 12-12-1819 (26 ans) à Soulembel
 - vers 1786 : Jean de Grenier-Soulembel, q.s. I
 - le 1-2-1791 : Jeanne Marie
 - le 30-1-1795 : Jeanne Marie
 - Bertrand meurt le 21-8-1794 (40 ans) à Soulembel.
Sa femme, décédée le 4-7-1834.
- IV Bernard DE GRENIER-BLANQUE épouse le Jeanne de Grenier, dont :
- le 15- 7-1788 : Henri de Grenier
1792 : Anne, décédée le 17-1-1817
 - le 31- 1-1795 (12 pluviôse an-III) : Jeanne dite Pauline, épouse le 25-6-1824 Jean-Paul Commeilh du Mas
 - le 4-12-1797 : Jean-Paul de Grenier-Blanque, q.s. II
 - le 7-11-1800 : Françoise, décédée le 8-8-1809
 - le 20- 8-1803 : Jean de Grenier-Blanque, q.s. III
 - Bernard meurt le 9-8-1817 (62 ans) à Soulembel.
Sa femme meurt le 12-9-1850 (84 ans) à Soulembel.
- V Gilles DE GRENIER épouse le 12-11-1759 à Fabas Louise de Verbizier, dont : ?
- aurait épousé 2° le 7-8-1771 à Budos, canton de Podensaq, Marguerite Duverger (Saint-Quirin, page 271).

Neuvième génération

- I Jean DE GRENIER-SOULEMBEL épouse le 22-9-1826 Marguerite Sales, dont :
le 31- 3-1828 : Marie, décédée le 29-1-1919
le 10- 1-1841 : Marie, épouse le 17-9-1862 Pierre Respaud
Jean meurt le 12-3-1867 (83 ans) à Soulembel.
Sa femme Marguerite dite Titougne meurt le 18-12-1879 (80 ans).
- II Jean-Paul DE GRENIER-BLANQUE épouse le 5-11-1830 Jeanne Soucasse, veuve de Joseph Dumas.
Jean meurt le 25-5-1879 (76 ans).
- III Jean DE GRENIER-BLANQUE épouse le 14-3-1836 Anne Sophie Verge.
Jean meurt le 3-3-1887 (79 ans) à Soulembel.

TABLEAU C

JEAN DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DE LA BASTIDE-DE-CEROU .

Première génération

- Jean DE GRENIER serait né vers 1473, épouse N , dont :
François de Grenier, né vers 1498, q.s. I
Antoine de Grenier, q.s. II
Jacob de Grenier, q.s. III
Bernard de Grenier, q.s. IV
Jean teste le 17-7-1558 en faveur de François.

Deuxième génération

- I François DE GRENIER serait né vers 1498, épouse N ,
dont :
Moïse de Grenier-Leschard, né vers 1536, q.s. tableau A
Riquette de Grenier, épouse le 3-1-1585 Jean de Grenier
(Rosseloty, notaire des Bordes)
François teste le 22-8-1595 en faveur de Moïse.
- II Antoine DE GRENIER épouse le 15-9-1552, à St-Martin-d'Oydes
(Armand Cazalas, Nre de Saint-Martin), Françoise Mercier
(d'Unzen), dont :
Guillaume (Guilhelm) de Grenier-Bousquet, q.s. tableau B
Jacques de Grenier-Perilhou, q.s. I
Barthélémy de Grenier-Dutaux, q.s. tableaux D à F
Marie, épouse Jean de Verbizier, veuf de Gabrielle de
Pailhes
Naudet de Grenier, q.s. tableau G
Paule de Grenier, épouse le Vital de Verbizier
Antoine teste le 7-11-1614 (François Grillon, Nre à La Bastide
de Cérou).
- III Jacob DE GRENIER épouse le Brandelyse Dupouy,
dont... probablement sans enfant, car il lègue tous ses biens
à sa nièce Marie de Grenier, le 5-8-1630 (Dupias, notaire
aux Bordes).
- IV Bernard DE GRENIER, dit le Capitaine Bernard, épouse le
N , dont :
Marie, épouse : 1° Moïse de Grenier-Uriane, dont Jacob ;
2° le 5-8-1630 Jacques de Grenier-Dutaux.

Troisième génération

- I Jacques DE GRENIER-PERILHOU épouse le N , dont :
Jacob de Grenier del Claux, q.s. I
François de Grenier-Rieutailhol, q.s. II
Jacques serait mort vers la fin de l'année 1653.

Quatrième génération

- I Jacob DE GRENIER DEL CLAUX épouse le Marguerite
de Grenier, dont :
vers 1651 : Jacques de Grenier-Perilhoul, q.s. I
Françoise.
- II François DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse Marthe de Grenier,
dont :
vers 1668 : François de Grenier-Rieutailhol, q.s. II
Pierre de Grenier-Lanouyère, q.s. III
François était déjà décédé le 31 août 1697.

Cinquième génération

- I Jacques DE GRENIER-PERILHOU épouse le 26-7-1672 Philiberthe
de Grenier (Paul Anglade, Nre des Bordes), dont :
vers 1673 : un garçon
vers 1675 : un garçon
vers 1677 : une fille
vers 1679 : un garçon
Il fut maintenu dans sa noblesse le 30-8-1693 par Le Pelle-
tier de la Houssaye, intendant de Montauban.
- II François DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le 13-6-1692 Jeanne
de Grenier-Michonnée, dont :
le 9-8-1692 : Jean de Grenier-Rieutailhol, q.s. I
le 20-7-1694 : Isabeau
Jean de Grenier-Duclaux, q.s. II
le 29-1-1702 : Jeanne
- III Pierre DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse Marguerite de Robert-
Lajonquière le 25-3-1721 dont :
le 30-9-1721 : Marie
1725 : Henri de Grenier-Lanouyère
à Aron, le 27-8-1738 : Antoinette, décédée le 1-8-1793 (55
ans) à Lapeyrère
à Aron, le 5-3-1741 : Marguerite

Sixième génération

- I Jean DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le N , dont :
vers 1748 : Jean de Grenier-Rieutailhol, q.s. I
- II Jean DE GRENIER-DUCLAUX épouse le Catherine de
Grenier, dont :
en 1749 : Paul de Grenier
le 28-2-1752 : Jean de Grenier-Duclaux, q.s. II
Suzanne
Jean de Grenier-Laroque, q.s. III.
- III Henri DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le Marguerite
Pauly, dont :
en 1727 : Pauline, décédée le 4-9-1807 (80 ans) à Comavère
vers 1756 : Jean de Grenier-Lanouyère, q.s. IV.

Septième génération

- I Jean DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le 14-5-1776 Elisabeth
de Grenier-Comevère, dont :
le 29-7-1776 : Jean-Pierre de Grenier-Rieutailhol, q.s. I
le 4-6-1782 : Marie, épouse François de Grenier-Duclaux,
dit Beauséjour
1792 : Paule (Pauline), épouse le 4-5-1829 François
Fauroux
Elisabeth de Grenier-Comevère meurt le 9-11-1820 (65 ans)
à Comavère.
Jean, son mari, meurt le 24-10-1820 (72 ans) à Comavère.
- II Jean DE GRENIER-DUCLAUX épouse Jeanne de Robert-Lasrives,
dont :
le 20-3-1777 : Jean de Grenier
le 4-9-1781 : Jeanne Marie, épouse le 3-8-1816 Jean-Paul
de Grenier-Lanouyère
le 20-3-1784 : Marie, décédée le 14-10-1814
le 12-2-1786 : Jean-Paul de Grenier-Duclaux, q.s. II
le 18-3-1788 : Louis Philippe de Grenier, décédé le 5-2-1826
1792 : Pierre de Grenier, décédé le 12 Fructidor
an II (29-8-1794)
le 17-4-1795 : Jeanne, à Lasterme (28 Germinal an III)
le 13-8-1798 : Jean-Louis de Grenier
le 11-9-1801 : Jean de Grenier
Jean de Grenier mourut le 11-9-1828 (88 ans) à Lasterme.
Jeanne de Robert mourut le 3-1-1843 (84 ans) à Lasterme.
- III Jean DE GRENIER-LAROQUE épouse le Paule (Pauline)
de Grenier-Lalée, dont :
vers 1791 : Elisabeth, décédée le 11 Fructidor an III
(20-8-1795)
le 20-4-1794 : Jeanne, épouse le 9-1-1824 Pierre de Gre-
nier-Latour

vers 1797 : Marie, épouse le 20-3-1823 Jean de Grenier-Montagnac

le 13- 8-1798 : Jean de Grenier-Laroque, q.s. III

le 16- 5-1799 : Pauline, épouse le

le 7-12-1806 : Paule.

Jean de Grenier mourut le 15-5-1837 (83 ans) à Lasterme.

Pauline de Grenier mourut le 12-12-1853 à Lasterme.

IV Jean DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le Marie de Grenier-Lalée, dont :

le 1-9-1782 : Jean-Paul de Grenier-Lanouyère, q.s. IV

le 28-5-1790 : Jean de Grenier-Lanouyère, q.s. V

Jean de Grenier meurt le 10-7-1835 (79 ans) à Comavère ;

son épouse meurt le 22-10-1817 (66 ans) à Comavère.

Huitième génération

I Jean-Pierre DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le 21-10-1821 Jeanne Marie de Robert-Hautequère, dont :

le 6-5-1822 : Joseph de Grenier, décédé le 22-7-1855

le 27-5-1824 : Jean de Grenier

le 25-4-1829 : Paul Sylvain de Grenier-Rieutailhol, q.s. I
Jean-Pierre mourut le 11-9-1846.

Jeanne Marie mourut le 23-10-1851.

II Jean-Paul DE GRENIER-DUCLAUX épouse le 15-8-1816 Nanette de Grenier-Lalée, dont :

le 13-5-1818 : Palmyre

le 2-5-1820 : Jean de Grenier-Duclaux

le 20-8-1822 : Marie-Hersylie

le 29-6-1826 : Jean de Grenier-Duclaux, q.s. II

le 20-8-1832 : François Philippe Benjamin de Grenier-Duclaux

III Jean DE GRENIER-LAROQUE épouse le 22-2-1843, à Gabre, Catherine Dejean, dont :

le 21-3-1843 : Pauline Amélie, à Lasterme

le 27-3-1847 : Moïse de Grenier-Laroque, à Lasterme, q.s. III

le 4-7-1850 : Benjamin de Grenier-Laroque, à La Plane, décédé le 12-10-1854

le 7-5-1853 : Philippe de Grenier-Laroque, décédé le 15-10-1853

Jean de Grenier meurt le 11-9-1854, à La Plane.

IV Jean-Paul DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse :

1° le 3-8-1816, Jeanne Marie de Grenier-Duclaux, décédée le 8-7-1817 à Gabre, sans postérité

2° le 21-7-1834, à Gabre, Jeanne Boubila, dont :

le 9- 5-1835 : à Comavère, Marie, décédée le 12-11-1898 (63 ans)

le 31-10-1837 : à Comavère, Jean de Grenier-Nouyeron, q.s. IV

le 24- 9-1840 : à Comavère, Jean-Paul Jérémie de Grenier, q.s. V

le 31- 5-1843 : à Comavère, Suzannne, épouse le 9-10-1866 Elien de Grenier-Belloc

le 28- 4-1846 : à Comavère, Marie-Lydie

le 23-12-1848 : à Comavère, Jean-Prosper de Grenier-Lanouyère, q.s. VI

le 13- 7-1852 : à Comavère, Philippe de Grenier-Lanouyère, célibataire

le 22- 7-1855 : à Comavère, Victorine, décédée le 28-9-1857

le 5- 1-1859 : à Comavère, Zacharie de Grenier-Lanouyère, décédé le 2-2-1859

Jean-Paul meurt le 8-9-1860 (78 ans), à Comavère.

V Jean DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le 12-4-1817, à Gabre, Marie de Grenier-Bordes, dont :

le 19-9-1816 : à Porteteny, Marie

le 7-5-1819 : à Porteteny, Jean-Paul de Grenier-Lanouyère, q.s. VII

le 10-3-1827 : à Porteteny, Marie, décédée le 29-3-1887 (60 ans), à Porteteny

le 23- 1-1833 : à Porteteny, Marie, épouse le 9-10-1859 Pierre Verge (des Bordes-Arize)

Jean de Grenier meurt le 30-3-1845 (55 ans), à Porteteny ; son épouse le 14-11-1866 (70 ans), à Porteteny.

Neuvième génération

I Paul Sylvain DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le 30-4-1857 Marie-Émilie de Verbizier-Latrete, dont :

le 24- 6-1858 : Louis Joseph de Grenier-Rieutailhol, q.s. I

le 25-10-1860 : Siméon Alfred de Grenier-Rieutailhol, q.s. II
Paul Sylvain meurt le 20-11-1877 à Comavère ; son épouse le 34-11-1862.

II Jean DE GRENIER-DUCLAUX épouse le 6-11-1849, à La Plane, Hortense, dont :

Jean-Paul de Grenier-Duclaux, q.s. III.

III Moïse DE GRENIER-LAROQUE épouse le N, dont :
Emma Marthe, épouse le Toulza.

IV Jean DE GRENIER-NOUYERON épouse le 28-4-1859, à Gabre, Julie (dite Sophonie) de Grenier-Montagnac, dont :

V Jean-Paul Jérémy DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le , dont :

Alphonse de Grenier-Lanouyère, q.s. IV
Madeleine.

VI Jean-Prosper DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le , dont :
Joël de Grenier-Lanouyère, q.s. V
Philippe de Grenier-Lanouyère, q.s. VI.

VII Jean-Paul DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le 31-3-1853, à La
Bastide de Serou, Jeanne Balanca, dont :

le 14-7-1854 : Marie-Alida, décédée le 18-10-1854 à Porte-
teny

Jean-Paul meurt le 17-10-1854 à Porteteny.

Les trois frères Jean-Paul Jérémy, Jean-Prosper et Philippe,
verriers, travaillaient en 1898 à la verrerie du Bouscat,
près de Bordeaux.

Dixième génération

I Louis Joseph DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le 25-18-1895
Zélia Delphine de Robert-Garils, sans postérité.

II Simon Alfred DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le Mar-
guerite Courdichou, dont :

Berthe, épouse le Klasser
le 10-5-1884 : Willy Georges Ernest Gustave de Grenier-
Rieutailhol, q.s. I

Emilie

Eva

Juliette

René, décédé à 3 mois

Gabrielle.

III Jean-Paul DE GRENIER-DUCLAUX épouse le Elisabeth
Sempé, dont :

le 25-10-1883 : Hippolyte de Grenier-Duclaux, q.s. II.

IV Alphonse DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le Marie
Rivière, dont :

le 14-1-1898 : Jean-André de Grenier-Lanouyère, q.s. III

Georges de Grenier-Lanouyère, q.s. IV

Albert

Alphonse de Grenier-Lanouyère

Alice, épouse le Diez.

V Joël DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le Jeanne Fourtin,
sans postérité.

VI Philippe DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le Marie
Domergue, dont :

Henriette

Philippe, rescapé de la guerre 14-18, meurt de la grippe
espagnole le 1918.

Onzième génération

I Willy Georges Ernest Gustave DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse
le 1-12-1909, à Port-Sainte-Marie, Elisa Marguerite Bonet,
dont :

le 27- 9-1910 : René de Grenier-Willi (1), q.s. I

le 28- 2-1913 : André de Grenier-Rieutailhol, q.s. II

le 19- 7-1915 : Georges de Grenier-Rieutailhol, q.s. III

le 21-10-1921 : Albert de Grenier-Rieutailhol, q.s. IV.

II Hippolyte DE GRENIER-DUCLAUX épouse le 20-7-1909 Germaine
Anne Chatry, dont :

le 30-9-1910 : Georges de Grenier-Duclaux, q.s. V

le 9-8-1912 : Fernand de Grenier-Duclaux, q.s. VI

le 2-3-1926 : Christiane, épouse le 4-10-1952 Denis Bages.

III Jean-André DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le Lucienne
Antonini, dont :

le André de Grenier-Lanouyère, q.s. VII

le Christian de Grenier-Lanouyère, q.s. VIII.

IV Georges DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le , dont :

le Pierrette, épouse le Paul Nadeau

le André de Grenier-Lanouyère, q.s. IX.

Douzième génération

I René DE GRENIER-WILLI épouse le 30-6-1934, à Toulouse,
Juliette Berthe Françoise Lamarque, dont :

le 9-6-1935, à Toulouse : Simone, épouse le 17-4-1954, à
Antony, Georges Fernand Paul Demay.

II André DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le 7-12-1935, à Tou-
louse, Marie Larmarque, dont :

le 10-9-1936, à Carcassonne : Jacques de Grenier-Rieu-
tailhol, q.s. I

le 1-3-1944, à Bordeaux : Gilbert de Grenier-Rieutailhol,
q.s. II

le 30-12-1951, à Bordeaux : Hélène, épouse le 1-6-1974, à
Bordeaux, Alain Montagne

Marie Larmarque meurt le 25-7-1956 à Bordeaux.

III Georges DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le Georgette
Balussou, dont :

Eliane, épouse le Jean-Paul Monnier

André de Grenier-Rieutailhol, q.s. III.

(1) Par suite d'une erreur à la mairie de Port-Sainte-Marie, le nom de
Rieutailhol a été remplacé par celui de Willi.

- IV Albert DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le Marcelle
Cambefort, dont :
Christian de Grenier-Rieutailhol, q.s. IV
Christine de Grenier.
- V Georges DE GRENIER-DUCLAUX épouse le 28-9-1935 Micheline
Vacher, dont :
le 8-3-1937 : Jeanne, épouse le 15-12-1960 Jacques Mala-
vialle
le 1939 : Michel de Grenier-Duclaux, q.s. V.
- VI Fernand DE GRENIER-DUCLAUX épouse le 28-9-1935 Joséphine
Vacher, dont :
le 2-9-1936 : Yves de Grenier-Duclaux, q.s. VI
le 9-7-1940 : Jean de Grenier-Duclaux, q.s. VII
le 21-8-1945 : Bernard de Grenier-Duclaux, q.s. VIII.
- VII André DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le 1-4-1967 Yvette
Joffray, dont :
le 21-3-1968 : Fabrice de Grenier-Lanouyère, q.s. IX
le 15-10-1970 : Simone.
- VIII Christian DE GRENIER-LANOUYÈRE épouse le 25-6-1971 Elfrida
Schottle, dont :
le 4-6-1972 : Laure
le 4-8-1976 : Pierre de Grenier-Lanouyère, q.s. X
le 24-10-1980 : Florence.
- IX André DE GRENIER-LANOUYÈRE.

Treizième génération

- I Jacques DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le , à Bor-
deaux, Marie-Claude Baudequin, dont :
- II Gilbert DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le à Bordeaux,
Josette Barran, dont :
- III André DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le Danièle
Giret, dont :
- IV Christian DE GRENIER-RIEUTAILHOL épouse le
- V Michel DE GRENIER-DUCLAUX épouse le 7-1961 Monique
Maylin, dont :
le 14-6-1963 : Nadine
le 21-3-1966 : Muriel.
- VI Yves DE GRENIER-DUCLAUX épouse le 1-7-1960 Danièle Ca-
vaille, dont :
le 27-5-1963 : Christophe, q.s.
le 26-6-1965 : Frédéric, q.s.
- VII Jean DE GRENIER-DUCLAUX épouse le 28-10-1964 Danièle
Cassou, dont :

- le 22-10-1965 : Valérie
le 6-1-1970 : Carole.
- VIII Bernard DE GRENIER-DUCLAUX épouse le Dominique
Larche, dont :
le 2-12-1972 : Jean-Philippe, q.s.
le 21-6-1976 : Mathias, q.s.
le 30-11-1981 : Carine.
- IX Fabrice DE GRENIER-LANOUYÈRE.
- X Pierre DE GRENIER-LANOUYÈRE.

TABLEAU D

JEAN DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DE LA BASTIDE-DE-CEROU

Première génération

Jean DE GRENIER serait né vers 1473, épouse N , dont :
François de Grenier, né vers 1498, q.s. I
Antoine de Grenier, q.s. II
Jacob de Grenier, q.s. III
Bernard de Grenier, q.s. IV
Jean teste le 17-7-1558 en faveur de François.

Deuxième génération

- I François DE GRENIER serait né vers 1498, épouse N , dont :
Moïse de Grenier-Leschard, né vers 1536, q.s. tableau A
Riquette de Grenier, épouse le 3-1-1585 Jean de Grenier (Rosseloty, notaire des Bordes)
François teste le 22-8-1575 en faveur de Moïse.
- II Antoine DE GRENIER épouse le 15-9-1552, à St-Martin-d'Oydes, Françoise Mercier (d'Unzen), dont :
Guillaume (Guilhelm)de Grenier-Bousquet, q.s. tableau B
Jacques de Grenier-Perilhoul, q.s. tableau C
Barthélémy de Grenier-Dutaux, q.s. I
Marie, épouse Jean de Verbizier, veuf de Gabrielle de Pailhès
Naudet de Grenier, q.s. tableau G
Paule de Grenier, épouse le Vital de Verbizier
Antoine teste le 7-11-1614 (François Grillon, Nre à La Bastide de Cérou).
- III Jacob DE GRENIER épouse le Brandelyse Dupouy, dont... probablement sans enfant, car il lègue tous ses biens à sa nièce Marie de Grenier, fille de Bernard de Grenier, le 5-8-1630 (Dupias, notaire aux Bordes).
- IV Bernard DE GRENIER, dit le Capitaine Bernard, épouse le N , dont :
Marie, épouse : 1° Moïse de Grenier-Uriane, dont Jacob de Grenier ; 2° le 5-8-1630, Jacques de Grenier-Dutaux.

Troisième génération

- I Barthélémy DE GRENIER-DUTAUX épouse le 16-11-1601, à La Bastide-de-Sérou (Pierre Guilhou, Nre), Marie de Grenier, dont :
Jacques de Grenier-Dutaux, q.s. I
Paule de Grenier ; elle testera en faveur de sa nièce Catherine, fille d'Isaac de Grenier-Lécharde
Isaac de Grenier-Lécharde, q.s. tableau F.

Quatrième génération

- I Jacques DE GRENIER-DUTAUX épouse :
1° le Marie de Grenier, veuve de Moïse de Grenier-Uriane, dont :
Pierre de Grenier-Comevère, q.s. I
Marie, épouse vers 1650 Jacob de Robert des Garils
2° le 8-8-1638, Isabeau de Verbizier-Sablou, dont :
François de Grenier-Tarayla, q.s. II
Isaac de Grenier-Loyou, q.s. tableau E
Marie de Grenier, épouse le 19-8-1666 Anet de Robert-Lasserre
3° le 18-2-1650, Marguerite de Verbizier, dont :
Jean de Grenier-Michonne, q.s. tableau E
Hélie de Grenier-Labessède, q.s. tableau E
Jeanne, épouse le 2-8-1680 Raymond de Robert-Angély
Jacques teste le 5-10-1667 (Anglade, Nre au Mas d'Azil)
Hélie de Grenier Labessède fut maintenu dans sa noblesse le 14-8-1668 par Claude Pellot, Intendant de Guyenne.

Cinquième génération

- I Pierre DE GRENIER-COMEVÈRE épouse le 25-7-1655 Marie de Verbizier-Poudelaye, dont :
deux garçons et trois filles nés avant 1683, dont Olympe qui abjure le 2-5-1693 (17 ans), donc née vers 1676
Pierre de Grenier-Comevère fut maintenu dans noblesse le 30-8-1693 par Le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban.
- II François DE GRENIER-TARAYLA épouse le 29-8-1659 (Anglade, Nre aux Bordes) Isabeau de Verbizier-Poudelaye, dont :
en 1665 : Jacob de Grenier-Dalles, q.s. I
en 1671 : Paul de Grenier-Dalles, q.s. II
en 1675 : Marie, épouse le 24-11-1699, à Aron, Pierre de Robert La Jonquière
en 1677 : Pierre de Grenier-Tarayla, q.s. III.

Sixième génération

- I Jacob DE GRENIER-DALLES épouse :
 1° le 25-8-1689 (de Thouny, Nre à Monbrun) Suzanne de Lafont, dont :
 Jean-François de Grenier-Dalles, q.s. I
 vers 1700, Elisabeth, épouse le 6-6-1722 Louis de Robert-Bousquet
 Simon de Grenier-Tarayla, q.s. II
 2° le Elisabeth de Courent, dont :
 Jean de Grenier-Dalles, q.s. III
 Elisabeth de Courent, veuve, fit donation en 1753 de tous ses biens à son fils Jean.
 Jacob de Grenier-Dalles fut maintenu dans sa noblesse le 2-8-1698 par Le Pelletier de la Houssaye, intendant.
- II Paul DE GRENIER-DALLES épouse le Marie de Grenier, dont :
 le 12- 9-1700 : Jacques de Grenier Lateulade, q.s. IV
 le 5-10-1703 : à Sainte-Croix, François de Grenier-Comevère, q.s. V
 Jeanne, épouse le 23-12-1726 François de Verbizier-Campet
 le 1- 3-1709 : Catherine, épouse le Jean de Grenier-Duclaux
 vers 1720 : Marie, décédée le 11-3-1793
 le 30-11-1725 : André de Grenier-Dalles, q.s. VI
- III Pierre DE GRENIER-TARAYLA épouse le Marie de Robert-Biros, dont :
 le 29-11-1700 : à Gabre, Isabeau
 le 10- 6-1704 : à Fabas, Jacques de Grenier
 vers 1708 : Jeanne, épouse le Simon de Grenier-Tarayla
 Jérôme de Grenier-Lalevade, q.s. VII.

Septième génération

- I Jean-François DE GRENIER-DALLES épouse le N , dont :
 Pierre de Grenier
 Françoise
 Jean de Grenier
 Marguerite
 Paule, épouse le François de Grenier-Comevère
 Jeanne Marie, épouse le N. Reynaud.

- II Simon DE GRENIER-TARAYLA épouse le Jeanne de Grenier-Tarayla, dont :
 vers 1740 : Pierre de Grenier-Dalles, q.s. I
 vers 1747 : François de Grenier, décédé le 1-10-1799
 vers 1761 : Elisabeth, épouse Jacques Faure. Elle meurt le 13-9-1813 à Gabre
 vers 1762 : Henri de Grenier, décédé le 18-1-1807 (45 ans), à Comavère
 Marie
 Simon meurt le ; sa femme le 23 Pluviôse an IX à Comavère.
- III Jean DE GRENIER-DALLES épouse :
 1° le 2-7-1749, à Betchat, Paule de Méritens, dont :
 le 17-12-1752 : Henri de Grenier
 le 12- 5-1755 : Léon de Grenier
 le 9- 5-1757 : Madeleine, épouse le 29-5-1781 Jean Durroux
 le 12- 7-1759 : Jean-François de Grenier-Dalles, q.s. II
 2° le 21-8-1785, à Pamiers, Gabrielle Brun, dont :
 le 15- 8-1786 : Jean de Grenier.
- IV Jacques DE GRENIER-LATEULADE épouse le 6-8-1722 Jeanne de Robert-Lafregeyre, dont :
 le : Paule, épouse le 31-12-1744 Paul de Grenier-Dutaux
 le 11-6-1730 : à Aron, Catherine
 le 23-9-1732 : à Aron, André de Grenier-Dalles
 le 20-7-1736 : Jean de Grenier-Lateulade, q.s. III
 Elisabeth
 Paul de Grenier-Fonclaire, q.s. IV.
- V François DE GRENIER-COMEVÈRE épouse le Paule de Grenier-Dalles, dont :
 le 6-8-1741 : à Fabas, Joseph de Grenier-Barmont
 François de Grenier-Blécourt.
- VI André DE GRENIER-DALLES épouse le Marie-Rose de Grenier, dont :
 vers 1744 : André de Grenier, décédé le 27-5-1795 (51 ans) à Bousquet
 le 8-4-1754 : à Aron, Jean de Grenier
 vers 1758 : Michel de Grenier-Portal, q.s. V
 vers 1761 : Catherine, épouse le 20-7-1788 François de Robert-Bousquet
 André meurt le 15-11-1808 à Comavère.
- VII Jérôme DE GRENIER-LALEVADE épouse le Anne de Grenier-Mane, dont :
 Jean de Grenier-Grenier, q.s. VI.

Huitième génération

- I Pierre DE GRENIER-DALLES épouse le 5-4-1768 Jeanne de Robert-Bousquet (Lafregeyre), dont :
Henry de Grenier-Dalles
François de Grenier-Dalles
Jeanne Catherine, épouse le 20-7-1788 François de Robert-Bousquet
Pierre meurt le 5-8-1820.
- II Jean-François DE GRENIER-DALLES épouse le Rose Marguerite de Méritens-Pradal, dont :
Jean-Paul de Grenier-Dalles, q.s. I.
- III Jean DE GRENIER-LATEULADE épouse le Anne de Girard (veuve de N. Dubu), dont :
- IV Paul DE GRENIER-FONCLAIRE épouse le Catherine Wilhelmine Sanderus, dont :
Thalie, épouse le Marc Histac
Zénon de Grenier-Fonclaire
Jean de Grenier-Fonclaire, q.s. II
Caroline, épouse le N. Papion du Château.
- V Michel DE GRENIER-PORTAL épouse :
1° le 22-8-1767, Marguerite de Robert-Lasserre, dont :
Jean de Grenier-Portal, décédé le 16-5-1824 à Richet (Landes)
le 2-3-1790 : André de Grenier-Portal, q.s. III
le 24-1-1795 : Jean-Paul de Grenier-Portal
2° le 10-3-1796, Catherine de Grenier, dont :
Marie, née le 3 Floréal an VI (23-4-1798) à Comavère, épouse le 9-5-1829 Polidor Tatareau
Michel meurt le 3-11-1805 ; sa première femme le 29-1-1795 ; sa deuxième femme le 18-6-1829.
- VI Jean DE GRENIER-GRENIER épouse le 28-4-1782 Marie de Robert-Laprade, dont :

Neuvième génération

- I Jean-Paul DE GRENIER-DALLES épouse le Madeleine Sophie de Méritens, dont :
le 30-7-1823 : Jean-François de Grenier-Dalles.
- II Jean DE GRENIER-FONCLAIRE épouse le 12-9-1819 Pauline de Grenier-Dubu, dont :
le 9-7-1820 : Zénon de Grenier-Fonclaire
Paul de Grenier-Fonclaire
Charles de Grenier-Fonclaire, décédé le 16-3-1825.

III André DE GRENIER-PORTAL épouse :

- 1° le Marie de Verbizier-Latrane, dont :
le 14-8-1824 : Marie, à Richet (Landes)
- 2° le 20-3-1832, Jeanne-Aimée Dupart (veuve de Pierre Caplane), dont :
le Marie-Rose.

Dixième génération

- I Jean-François DE GRENIER-DALLES épouse le 4-10-1845, à Bordeaux, Caroline Eugénie Brunet de Trié, dont :
Irma
Baptistine
le 31-3-1854 : à Salies du Salat, Jeanne Marguerite Victorine, épouse le Charles Martin Alin.

Le nom de Dalles se retrouve sous les formes de D'Ales, D'Alez, Dales, d'Alles et Dalles. J'ai retenu cette dernière, utilisée par Pierre de Grenier-Dalles, agent municipal de Gabre en 1796 et 1797, puis maire en 1800 et 1801.

TABLEAU E

JEAN DE GRENIER, GENTILHOMME VERRIER DE LA BASTIDE-DE-CEROU

Première génération

Jean DE GRENIER, né vers 1473, épouse le N, dont :
vers 1498 : François de Grenier, q.s. I
Antoine de Grenier, q.s. II
Jacob de Grenier, q.s. III
Bernard de Grenier, q.s. IV
Jean teste le 17-7-1558 en faveur de François.

Deuxième génération

- I François DE GRENIER épouse le N, dont :
vers 1536 : Moïse de Grenier-Lécharde, tableau A
Riquette de Grenier, épouse le 3-1-1585 Jean de Grenier-
Canebas (Rosseloty, Nre des Bordes)
François teste le 22-8-1595 en faveur de Moïse.
- II Antoine DE GRENIER épouse le 15-9-1552, à St-Martin-d'Oydes,
Françoise Mercier (d'Unzen) (Cazalas, Nre à Saint-Martin),
dont :
Guillaume de Grenier-Bousquet, q.s. tableau B
Jacques de Grenier-Périlhou, q.s. tableau C
Barthélémy de Grenier-Dutaux, q.s. I
Marie, épouse Jean de Verbizier, veuf de Gabrielle de
Pailhès
Naudet de Grenier, q.s. tableau G
Paule de Grenier, épouse le Vital de Verbizier
Antoine teste le 7-11-1614 (François Grillon, Nre à La Bas-
tide).
- III Jacob DE GRENIER épouse le Brandelyse Dupouy,
dont... probablement sans enfant, car il lègue tous ses biens
le 5-8-1630 à sa nièce Marie de Grenier, fille de Bernard
(Dupias, Nre aux Bordes).
- IV Bernard DE GRENIER, dit le Capitaine Bernard, épouse le
N, dont :
Marie, épouse : 1° Moyse de Grenier-Uriane, dont Jacob
de Grenier ; 2° le Jacques de Grenier-Dutaux.

Troisième génération

- I Barthélémy DE GRENIER-DUTAUX épouse le 16-11-1601, à La
Bastide-de-Sérou (Pierre Guilhou, Nre) Marie de Grenier,
dont :
Jacques de Grenier-Dutaux, q.s. I
Paule, teste en faveur de sa nièce Catherine, fille d'Isaac
Isaac de Grenier-Lécharde, voir tableau F.

Quatrième génération

- I Jacques DE GRENIER-DUTAUX épouse :
1° Marie de Grenier, veuve de Moyse de Grenier-Uriane,
dont :
Pierre de Grenier-Comevère, voir tableau D
Marie de Grenier, épouse vers 1650 Jacob de Robert-
Garils
- 2° le 8-8-1638, Isabeau de Verbizier-Sablou, dont :
François de Grenier-Tarayla, voir tableau D
Isaac de Grenier-Louyou, q.s. I
Marie, épouse le 19-8-1666 Anet de Robert-Lasserre
- 3° le 18-2-1650, Marguerite de Verbizier, dont :
Jean de Grenier-Michoune, q.s. II
Hélie de Grenier-Labessède
Jeanne, épouse le 2-8-1680 Raymond de Robert-Angély
Jacques teste le 5-10-1667 (Anglade, Nre du Mas).

Cinquième génération

- I Isaac DE GRENIER-LOUYOU épouse le Paule de Grenier,
dont :
vers 1668 : un garçon
vers 1671 : une fille
vers 1673 : Pierre de Grenier-Latour, q.s. I
vers 1675 : Jeanne, dite Mlle Tarayla
vers 1678 : Marianne
vers 1681 : David de Grenier-Lalée, q.s. II
vers 1691 : Pierre de Grenier-Magnoua, q.s. III.
- II Jean DE GRENIER-MICHOUNE épouse le Paule de Robert
la Hille, dont :
vers 1674 : Jeanne, qui abjure et épouse le 13-6-1692 Fran-
çois de Grenier-Rieutailhol
vers 1677 : une fille
vers 1679 : Isabeau
vers 1683 : une fille

Sixième génération

- I Pierre DE GRENIER-LATOURE épouse le 27-9-1701, à Aron, Eli-
sabeth (Isabeau) de Grenier La Poumarède, dont :
- II David DE GRENIER-LALÉE épouse le 11-8-1706 Marie de Robert-
Pontet, dont :
Jacques de Grenier-Lalée, q.s. I
Jean de Grenier
le 7-5-1709 : Isabeau

- III Pierre DE GRENIER-MAGNOUA épouse le 15-7-1712 Claire de Grenier La Poumarède, dont :
- le 1-10-1716 : Jean de Grenier-Magnoua
 - le 29-11-1719 : Pierre de Grenier-Latour, voir tableau E I
 - le 3- 4-1721 : Henri de Grenier
 - vers 1722 : Françoise, épouse le Jacques de Grenier-Martou
 - vers 1725 : Jean-Paul de Grenier-Magnoua, décédé le 20-10-1793 à Malet
 - Joseph de Grenier-Monbac, voir tableau E I.

Septième génération

- I Jacques DE GRENIER-LALÉE épouse :
- 1° le Paule de Grenier, dont :
 - le 26-3-1726 à Sainte-Croix : François Louis de Grenier-Lalée
 - 2° le 5-1-1742 à Françoise de Verbizier (Baron, Nre aux Bordes), dont :
 - le 26-8-1743 à Sainte-Croix : Etienne de Grenier-Lalée, q.s. I
 - vers 1749, à Sainte-Croix : Marie, épouse vers 1780 Jean de Grenier-Lanouyère
 - vers 1751 à Sainte-Croix : Jeane, épouse le 24-11-1794 Joseph de Grenier-Laplane
 - vers 1757, à Sainte-Croix : Simon de Grenier-Bordes, q.s. II
 - vers 1758 à Sainte-Croix : Jean de Grenier-Fajal, voir tableau E II
 - vers 1763 à Sainte-Croix : Jean de Grenier-Montagnac, tableau E III.

Huitième génération

- I Etienne DE GRENIER-LALÉE épouse le 22-6-1769 (Barthète, Nre à Lasserre) Elisabeth de Verbizier-Coustaut, dont :
- Paule (Pauline), épouse Jean de Grenier-Laroque
 - le 31- 3-1776 : Jeanne, épouse le 20-8-1795 Laurent Faure. Elle meurt le 17-1-1848
 - le 5-11-1779 : Jean de Grenier-Lalée, q.s. I
 - vers 1782 : Suzanne, décédée le 18-8-1817
 - le 28- 7-1786 : Louis Fortuné de Grenier-Lalée, q.s. II
 - vers 1789 : Anne (Nanette), épouse le 15-8-1816 Jean-Paul de Grenier-Duclaux
- Etienne meurt le 2-3-1819 à Magnoua ; sa femme le 21-11-1815 à Magnoua.

- II Simon DE GRENIER-BORDES épouse le 20-7-1785 Elisabeth de Grenier-Rieupassat, dont :
- vers 1786 : Jean-Pierre, décédé le 27-9-1794 à Madine
 - le 14-5-1791 : à Porteteny, Marie, épouse le 12-4-1817, à Gabre, Jean de Grenier-Lanouyère
 - le 2-4-1794 : à Porteteny, Marie, décédée le 31-7-1794 à Madine
 - le 27-4-1796 : à Porteteny, Marie, épouse le 6-7-1815 Louis Fortuné de Grenier-Lalée
 - le 18-8-1799 : à Porteteny, Jean de Grenier
 - le 18-2-1803 : à Porteteny, Marie
 - le 8-4-1806 : à Porteteny, Elisabeth, décédée le 14-4-1806.

Neuvième génération

- I Jean DE GRENIER-LALÉE épouse le 26-6-1808 Marguerite de Verbizier-Lafitte, dont :
- le 24-3-1810 : Auguste de Grenier-Lalée, décédé le 20-2-1830 à Magnoua
 - le 21-4-1812 : François (Léon) de Grenier-Lalée, q.s. I
 - le 6-6-1814 : Louis Philippe de Grenier-Lalée, décédé le 20-6-1814 à Gabre
- Jean meurt à Magnoua le 14-5-1847 ; sa femme le 22-2-1852 à Magnoua.
- II Louis Fortuné DE GRENIER-LALÉE épouse le 6-7-1815, à Gabre, Marie de Grenier-Bordes, sans postérité. Il meurt le 25-1-1817 à Magnoua.

Dixième génération

- I François Léon DE GRENIER-LALÉE épouse le 24-3-1835, à Gabre, Charlotte Irène de Grenier-Montazer, dont :
- le 6-8-1836 : à Magnoua, Marie-Céline, épouse le 14-8-1855 Jules de Robert-Labarthe
 - le 27-9-1838 : à Magnoua, Simon Albert de Grenier-Lalée, q.s. I
 - le 3-9-1843 : Marie Irma Eugénie, épouse le 19-3-1869 Alexandre Norbert de Berbizier-Latreyte
- François Léon meurt le 9-12-1905 à Toulon ; sa femme le 3-11-1876 à Magnoua.

Onzième génération

- I Simon Albert DE GRENIER-LALÉE épouse :
- 1° le 22-7-1870, Constance Barbey, dont :
 - le 21-9-1871 : Jean Albert de Grenier, décédé le 1-11-1871 à Clairac

- 2° le 25-9-1872, à Esperausses, Marie-Eugénie Viala, dont :
le 29-3-1874 : à Clairac, Hélène, épouse le 6-12-1892, à St-
Amans-Valtoret, Théophile Emile Auguste
Mathieu
le 21-7-1882 : à Esperausses, Charles Albert de Grenier-
Lalée, q.s. I
Simon meurt à Castres le 13-2-1892.

Douzième génération

- I Charles Albert DE GRENIER-LALÉE épouse le 12-11-1907 Made-
leine Elisabeth Amanieux, dont :
le 27-6-1910 : à Pessac, Guy de Grenier-Lalée, q.s. I
le 21-5-1912 : à Pessac, Geneviève, épouse le Guy
Durand
le 1-9-1915 : à Pessac, Charles de Grenier-Lalée, q.s. II
Charles Albert meurt le 9-1949 à Albi ; son épouse le
17-11-1975.

Treizième génération

- I Guy DE GRENIER-LALÉE épouse le Suzanne Mazerat,
dont :
Michelle, épouse le Georges Alain Martin
Guy meurt le
II Charles DE GRENIER-LALÉE épouse le Jacqueline Faure,
dont :
Marie-Lise, épouse le Gastad
Ghislaine, épouse le Bouvier
Karine, épouse le du Pasquier
Claire, épouse le Gilbert
Anne, épouse le 28-3-1976 Jonathan Mandelbaum.

TABLEAU E I

Première génération

- Jean de Grenier, né vers 1473, épouse le N , dont :
vers 1498 : François de Grenier, q.s. I
Antoine de Grenier, q.s. II
Jacob de Grenier, q.s. III
Bernard de Grenier, q.s. IV
Jean teste le 17-7-1558 en faveur de François.

Deuxième génération

- I François DE GRENIER épouse le N , dont :
vers 1536 : Moïse de Grenier-Lécharde, voir tableau A
Riquette, épouse le 3-1-1585 Jean de Grenier-Canebas
(Rosseloty, Nre des Bordes)
François teste le 22-8-1595.
II Antoine DE GRENIER épouse le 15-9-1552, à St-Martin-d'Oydes,
Françoise Mercier (Cazalas, Nre de Saint-Martin), dont :
Guillaume de Grenier-Bousquet, voir tableau B
Jacques de Grenier-Périlhous, voir tableau C
Barthélémy de Grenier-Dutaux, q.s. I
Marie, épouse Jean de Verbizier, veuf de Gabrielle de
Pailhès
Naudet de Grenier, voir tableau G
Paule, épouse le Vital de Verbizier
Antoine teste le 7-11-1614 (François Grillon, Nre à La Bas-
tide-de-Cérou).
III Jacob DE GRENIER épouse le Brandelyse Dupouy, dont...
probablement sans enfant, car il lègue tous ses biens à sa
nièce Marie de Grenier, fille de Benard (Dupias, Nre aux
Bordes).
IV Bernard DE GRENIER, dit le Capitaine Bernard, épouse le
N , dont :
Marie, épouse :
1° Moïse de Grenier-Uriane, dont : Jacob de Grenier
veuve, épouse :
2° le 5-8-1630, Jacques de Grenier-Dutaux.

Troisième génération

- I Barthélémy DE GRENIER-DUTAUX épouse le 16-11-1601, à La-
bastide-de-Sérou (Pierre Guilhou, Nre), Marie de Grenier,
dont :
Jacques de Grenier-Dutaux, q.s. I
Paule, qui testera en faveur de sa nièce Catherine, fille
d'Isaac
Isaac de Grenier-Lécharde, voir tableau F.

Quatrième génération

- I Jacques DE GRENIER-DUTAUX épouse :
 - 1° Marie de Grenier, veuve de Moyse de Grenier-Uriane, dont :
 - Pierre de Grenier-Comevère, voir tableau D
 - Marie de Grenier, épouse vers 1650 Jacob de Robert des Garils
 - 2° le 8-8-1638, Isabeau de Verbizier-Sablon, dont :
 - François de Grenier-Tarayla, voir tableau D
 - Isaac de Grenier-Louyou, q.s. I
 - Marie, épouse le 19-8-1666 Anet de Robert-Lasserre
 - 3° le 18-2-1650, Marguerite de Verbizier, dont :
 - Jean de Grenier-Michoune, voir tableau E
 - Hélie de Grenier-Labessède
 - Jeanne, épouse le 2-8-1680 Raymond de Robert-Angély
- Jacques teste le 5-10-1667 (Anglade, Nre au Mas).

Cinquième génération

- I Isaac DE GRENIER-LOUYOU épouse le Paule de Grenier, dont :
 - vers 1668 : un garçon
 - vers 1671 : une fille
 - vers 1673 : Pierre de Grenier-Latour, q.s. I
 - vers 1675 : Jeanne, dite Mlle Tarayla
 - vers 1678 : Marianne
 - vers 1681 : David de Grenier-Lalée, voir tableau E
 - vers 1691 : Pierre de Grenier-Magnoua, q.s. II

Sixième génération

- I Pierre DE GRENIER-LATOURE épouse le 27-9-1701, à Aron, Elisabeth (Isabeau) de Grenier La Poumarède, dont :
- II Pierre DE GRENIER-MAGNOUA épouse le 15-7-1717, Claire de Grenier La Poumarède, dont :
 - le 1-10-1718 : Jean de Grenier-Magnoua
 - le 29-11-1719 : Pierre de Grenier-Latour, q.s. I
 - le 3-4-1721 : Henri de Grenier
 - vers 1722 : Françoise, épouse le Jacques de Grenier-Martou
 - vers 1725 : Jean-Paul de Grenier-Magnoua, décédé le 20-10-1793 à Malet
 - le 18-3-1728 : Joseph de Grenier-Monbac, q.s. II.

Septième génération

- I Pierre DE GRENIER-LATOURE épouse :

- 1° le 27-8-1743, Jeanne de Verbizier, dont :
 - le 3-7-1744 à Fabas, Pierre de Grenier-Latour, q.s. I
- 2° le 10-4-1750, Marie de Robert-Montauriol, dont :
 - Pierre meurt le 23-1-1793 à Malet.

- II Joseph DE GRENIER-MONBAC épouse le 3-7-1751 Marie de Robert-Labessède, dont :
 - le 19-9-1752 : Jean de Grenier-Monbac, q.s. II
 - le 30-1-1754 : François de Grenier
 - le 2-9-1758 : Marie, épouse le 13-8-1786 Paul de Robert-Hautequère
 - le 2-3-1762 : Elisabeth, épouse le 17-9-1782 Jean de Robert-Verge
 - le : Paule

Huitième génération

- I Pierre DE GRENIER-LATOURE épouse le 25-7-1769 Jeanne de Robert-Garils, dont :
 - le 14-7-1771 : Pauline, épouse le 29-9-1794 Jean de Robert-Lassagne
 - le 16-8-1772 : Jean-Paul de Grenier-Latour, q.s. I
 - Pierre meurt le 27-2-1813 ; sa femme le 29-9-1829 ; leur fille Pauline le 13-1-1833 à Malet.
- II Jean DE GRENIER-MONBAC épouse le 29-10-1777 Paule de Robert Saint-Polit, dont :
 - le 21-7-1779 : Joseph de Grenier-Monbac, q.s. II
 - le 29-1-1782 : Pierre de Grenier-Monbac, q.s. III
 - Jean meurt le 20-7-1828, sa femme le 4-3-1839 (à Malet tous les deux).

Neuvième génération

- I Jean-Paul DE GRENIER-LATOURE épouse le 4-9-1801 Paule (Pauline) de Robert-Bousquet, dont :
 - en 1803 : à Mercenac, Pierre de Grenier-Latour, q.s. I
 - le 19-5-1811 : à Mercenac, Auguste François de Grenier-Latour, q.s. II
 - Jean-Paul meurt le 3-6-1841 à Malet ; sa femme le
- II Joseph DE GRENIER-MONBAC épouse le 13-12-1807, à Gabre, Paule (Pauline) de Grenier-Dutaux, dont :
 - le 24-4-1809 : Joséphine Pauline, épouse le 10-8-1839, à Gabre, Auguste François de Grenier-Latour
 - le 20-10-1811 : Adrienne Coralie, épouse le 18-9-1829, à Gabre, Ulysse Bégou

le 28-1-1814 : Paule Dorothée Lydie, épouse le 12-8-1838, à Gabre, Jean-Jacques Dumas
Joseph meurt le 27-12-1856 ; sa femme le 14-1-1836 à Malet.

- III Pierre DE GRENIER-MONBAC épouse :
- 1° le Miette Mathis, sans descendance
 - 2° le 1826; Emilie Benezech, dont :
le 1828 : Mathilde, épouse le , à Castres, Auguste Alba La Source.

Dixième génération

- I Pierre DE GRENIER-LATOURE épouse le 9-1-1824, à Mercenac, Jeanne de Grenier-Laroque, dont :
- à Pointis, le 13-8-1825 : Eliacin de Grenier-Latour, q.s. I
Priscille Pauline, épouse le 23-4-1843 Jean Boubila
Pierre meurt le 12-4-1849 ; sa femme le 1-1-1869 à Mercenac.
- II Auguste François DE GRENIER-LATOURE épouse le 10-8-1839, à Gabre, Jeanne Joséphine Pauline de Grenier-Monbac, dont :
- à Gabre, le 27-5-1840 : Jean-Paul Félix de Grenier-Latour, q.s. II
Auguste meurt le 28-8-1841 à Malet ; sa femme le 28-1-1880 à Gensac.

Onzième génération

- I Eliacin DE GRENIER-LATOURE épouse le 20-5-1849 Pauline (dite Nelly) Marc, dont :
- le 6-11-1850 : Pierre Gédéon de Grenier-Latour, q.s. I
 - le 12-12-1852 : Marie-Jeanne Nelly, décédée le 16-4-1873 à Aix-sur-Vienne
 - le 18-4-1855 : Léa Priscille, épouse le 23-11-1876 Isaac Pantet
 - le 12-10-1857 : Marie-Pauline, épouse le 31-8-1882 Elie Basin
 - le 10-8-1861 : Eliacin Samuel de Grenier-Latour, q.s. II
 - le 7-9-1863 : Emile Jacques de Grenier-Latour, q.s. III.
- II Jean-Paul Félix DE GRENIER-LATOURE épouse le 10-11-1866, aux Bordes, Mathilde Dorothée Bégou, dont :
- le 29-12-1868 : Jeanne Pauline Mathilde Emilie
 - le 21-1-1870 : Paul, décédé le 24-1-1870
 - le 14-7-1871 : Félix Paul de Grenier-Latour, q.s. IV
 - le 18-9-1872 : Marie-Louise Hélène, décédée le 29-4-1875 à Massillargues
 - le 20-2-1875 : Jean-Joseph Louis Gaston de Grenier-Latour, q.s. V.

Douzième génération

- I Pierre Gédéon DE GRENIER-LATOURE épouse le 13-5-1886 Joséphine Ridet, dont :
- II Eliacin Samuel DE GRENIER-LATOURE épouse le 30-12-1891 Anne Sarah Pantet, dont :
- le 9-10-1892 : René Eliacin Jean de Grenier-Latour, mort à la guerre 14-18
 - le 9-1894 : Elisée Franck Samuel de Grenier-Latour, mort à la guerre 14-18
 - le 6-1-1897 : Nelly Jeanne Hélène, épouse le 15-6-1922 Walter Pierre Monnier
 - le 5-2-1899 : Pierre Emile Georges de Grenier-Latour, q.s. I
le : Emile Jacques René de Grenier-Latour.
- III Emile Jacques DE GRENIER-LATOURE épouse le 4-8-1900, à Feouzets, Emilie Fanny Clémence Coulet, dont :
- le 10-9-1901 : à Feouzets, Lucie Nelly Fanny
 - le 4-2-1904 : à Mens, Camille Emilie Pauline
 - le 4-4-1908 : à Feouzets, Maurice Eliacin Louis de Grenier-Latour, q.s. II
le : Samuel Gédéon Emile, décédé le 9-9-1913.
- IV Félix Paul DE GRENIER-LATOURE épouse le 11-4-1901 Jeanne Barrairon, dont :
- le 20-2-1902 : à Saussan, Louise Mathilde, épouse le 6-6-1922 Paul de Robert-Labarthe
 - le 10-8-1903 : à Saussan, Emile Marius Félix, décédé le 8-3-1907
 - le 8-8-1906 : Hélène Emilie Jeanne, décédée le 22-11-1909
 - le 3-11-1908 : Marie-Philis, épouse le 13-8-1938 Pierre Jules Marie Gendre
 - le 19-3-1916 : Lucie Marguerite, épouse le 3-4-1941 Robert Charles Mathieu
- Félix Paul meurt le 12-4-1946 à Saussan.
- V Jean-Joseph Louis Gaston DE GRENIER-LATOURE épouse le 12-9-1912 Marie-Louise Villaret, dont :
- le 17-7-1913 : Pierre Emile de Grenier-Latour
- Jean-Joseph Louis Gaston meurt le 16-6-1915 à Chanteloir, près d'Arras (guerre 14-18).
- Marie-Louise Villaret, veuve, épouse le Samuel Massat, pasteur, décédé en 1966. Elle meurt le 23-4-1983 à Cluny (Mazère, Ariège).

Treizième génération

- I Pierre Emile Georges DE GRENIER-LATOUP épouse le 19-9-1940
Annette Emma Cellier, dont :
le 8-6-1941 : à Dijon, Hélène Eliane, épouse le 31-5-1965
Alain Bache
le 2-3-1942 : à Dijon, Mireille Nelly, épouse le 25-6-1966
Patrick Schaepelynck
le 13-3-1946 : à Dijon, Franck René Jean de Grenier de
Latour, q.s. I
le 5-2-1948 : à Dijon, Jean de Grenier de Latour, q.s. II.
- II Maurice Eliacin Louis DE GRENIER DE LATOUR épouse le 18-
2-1932, à Marcols-les-Eaux, Alice Marie-Rose Chasson, dont :
le 27- 9-1933 : à Marcols, Guy de Grenier de Latour, q.s.
III
le 15- 8-1934 : à Marcols, Michel de Grenier de Latour,
q.s. IV
le 23-12-1937 : Monique, décédée le 24-6-1938
le 23-12-1940 : à Pont de Beauvoisin, Claude, épouse en
1963 Pierre Brémant
le 11- 6-1944 : à Corbelin, Jacqueline, épouse en 1969 Ro-
bert Bossy
Maurice meurt le 22-11-1976 à Bourgoin-Jallieu (Isère).

Quatorzième génération

- I Franc René Jean DE GRENIER DE LATOUR épouse le 1-2-1975
Suzanne Graf, dont :
le 4-6-1976 : Charlotte
le 1-8-1978 : Barthélémy de Grenier de Latour, q.s. I
le 24-6-1984 : Noémie Juliette
- II Jean DE GRENIER DE LATOUR épouse le 2-9-1972 Lydie Dagon-
neau, dont :
le 25- 7-1976 : Elsa Lucie Anne
le 14-11-1978 : Thomas Pierre Antoine de Grenier de La-
tour, q.s. II.
- III Guy DE GRENIER DE LATOUR épouse le 1955 Lucette
Bultin, dont :
le 29-5-1956 : Erick de Grenier de Latour, q.s. III
le 29-5-1956 : Françoise
le 19-9-1965 : Laurence
- IV Michel DE GRENIER DE LATOUR épouse le 1962 Liliane
Margeaux, dont :
le 25-11-1962 : France
le 23- 5-1964 : Anne.

TABLEAU E II

Première génération

- Jean DE GRENIER, né vers 1473, épouse le N , dont :
vers 1498 : François de Grenier, q.s. I
Antoine de Grenier, q.s. II
Jacob de Grenier, q.s. III
Bernard de Grenier, q.s. IV
Jean teste le 17-5-1558 en faveur de François.

Deuxième génération

- I François DE GRENIER épouse le N , dont :
vers 1536 : Moïse de Grnier-Lécharde, voir tableau A
Riquette, épouse le 3-1-1585 Jean de Grenier-Canebas (Ros-
seloty, Nre des Bordes)
François teste le 22-8-1595.
- II Antoine DE GRENIER épouse le 15-9-1552, à St-Martin-d'Oydes,
Françoise Mercier (Cazalas, Nre de Saint-Martin), dont :
Guillaume de Grenier-Bousquet, voir tableau B
Jacques de Grenier-Périllhou, voir tableau C
Barthélémy de Grenier-Dutaux, q.s. I
Marie, épouse Jean de Verbizier, veuf de Gabrielle de
Pailhès
Naudet de Grenier, voir tableau F
Paule, épouse le Vital de Verbizier
Antoine teste le 7-11-1614 (François Grillon, Nre, La Bastide
de Cérou).
- III Jacob DE GRENIER épouse le Brandelyse Dupouy, dont...
probablement sans enfant, car il lègue tous ses biens à sa
nièce Marie de Grenier, fille de Bernard (Dupias, Nre aux
Bordes).
- IV Bernard DE GRENIER, dit le « Capitaine Bernard », épouse
le N , dont :
Marie, épouse :
1° Moïse de Grenier-Uriane, dont : Jacob de Grenier
veuve, épouse :
2° le 5-8-1630 Jacques de Grenier-Dutaux.

Troisième génération

- I Barthélémy DE GRENIER-DUTAUX épouse le 16-11-1601, à La-
bastide-de-Sérou (Pierre Guilhou, Nre), Marie de Grenier,
dont :
Jacques de Grenier-Dutaux, q.s. I
Paule, qui testera en faveur de sa nièce Catherine, fille
d'Isaac.
Isaac de Grenier-Lécharde, voir tableau F.

Quatrième génération

- I Jacques DE GRENIER-DUTAUX épouse :
 - 1° Marie de Grenier, veuve de Moyse de Grenier-Uriane, dont :
 - Pierre de Grenier-Comevère, voir tableau D
 - Marie de Grenier, épouse vers 1650 Jacob de Robert des Garils
 - 2° le 8-8-1638, Isabeau de Verbizier-Sablou, dont :
 - François de Grenier-Tarayla, voir tableau D
 - Isaac de Grenier-Louyou, q.s. I
 - Marie, épouse le 19-8-1666 Anet de Robert-Lasserre
 - 3° le 18-2-1650, Marguerite de Verbizier, dont :
 - Jean de Grenier-Michoune, voir tableau E
 - Hélie de Grenier-Labessède
 - Jeanne, épouse le 2-8-1680 Raymond de Robert-Angély
- Jacques teste le 5-10-1667 (Anglade, Nre au Mas).

Cinquième génération

- I Isaac DE GRENIER-LOUYOU épouse le Paule de Grenier, dont :
 - vers 1668 : un garçon
 - vers 1671 : une fille
 - vers 1673 : Pierre de Grenier-Latour, voir tableau E I
 - vers 1675 : Jeanne, dite Mlle Tarayla
 - vers 1678 : Marianne
 - vers 1681 : David de Grenier-Lalée, q.s. I
 - vers 1691 : Pierre de Grenier-Magnoua, voir tableau E I.

Sixième génération

- I David DE GRENIER-LALÉE épouse le 11-8-1706 Marie de Robert-Pontet, dont :
 - Jacques de Grenier-Lalée, q.s. I
 - Jean de Grenier
 - le 7-5-1709 : Isabeau

Septième génération

- I Jacques DE GRENIER-LALÉE épouse :
 - 1° Paule de Grenier, dont :
 - le 26-3-1726, à Sainte-Croix : François Louis de Grenier
 - 2° le 5-1-1742, Françoise de Verbizier, dont :
 - le 26-8-1743, à Sainte-Croix : Etienne de Grenier-Lalée, voir tableau E
 - vers 1749 : Marie, épouse vers 1780 Jean de Grenier Lanouyère

- vers 1751 : Jeanne, épouse le Joseph de Grenier-Laplane
- vers 1757 : Simon de Grenier-Borde, voir tableau E
- vers 1758 : Jean de Grenier-Fajal, q.s. I
- vers 1763 : Jean de Grenier-Montagnac, voir tableau E III.

- I Jean DE GRENIER-FAJAL épouse le 29-6-1786, à Gabre, Jeanne de Grenier-Bouscas, dont :
 - vers 1789 : Jean de Grenier-Fajal, décédé le 12-8-1819 à Mane
 - le 8- 3-1794 : à Sainte-Croix, Jean de Grenier-Fajal, q.s. I
 - le 23- 2-1803 : à Mane, Jean-Joseph de Grenier-Fajal (Bouscas), q.s. II
 - le 8-10-1806 : à Mane, Simon de Grenier-Fajal, q.s. III
- Jean meurt le 14-11-1810 à Mane ; sa femme le

Neuvième génération

- I Jean DE GRENIER-FAJAL épouse :
 - 1° le 2-6-1813, Marie de Grenier-Vidalens, dont :
 - le 14-7-1814, à Mane : Anne
 - 2° le 2-8-1823, à Gabre, Célestine Catherine de Robert-Bousquet, dont :
 - le 23-2-1832 : Marie-Mathilde, épouse le 9-9-1848, à Gabre, Pierre Vincent Piquemal
- Jean meurt le ; sa première femme le 21-6-1816 à Mane ; sa deuxième femme le 19-5-1892 à Bousquet.
- II Jean-Joseph DE GRENIER-FAJAL, dit BOUSCAS, épouse le 27-7-1833, à Mane, Catherine Elisabeth dite Adèle de Robert-Bousquet, dont :
 - le 3-7-1834 : à Mane, Jean dit Edouard de Grenier-Fajal, q.s. I
 - le 29-3-1841 : à Mane, Zachée, décédé le 16-2-1921 à Sabarat
 - le 21-3-1845 : à Mane, Clorinde, décédée le 13-4-1884
- Jean-Joseph meurt le 23-6-1886 ; sa femme le 18-7-1887 à Mane.
- III Simon DE GRENIER-FAJAL épouse le 21-7-1836, à Mane, Paule dite Léonide de Robert-Bousquet, dont :
 - le 14-6-1839 : à Mane, Onésime de Grenier-Fajal, q.s. II
 - le 27-3-1841 : à Mane, Nathanaël de Grenier-Fajal, q.s. III
- Simon meurt le 30-6-1882 à Mane ; sa femme le

Dixième génération

- I Jean-Edouard DE GRENIER-FAJAL épouse le 21-4-1868 Louise Bogues, dont :

- le 18- 3-1869 : Marie-Antoinette, épouse le 31-7-1894, à Sabarat, Charles Félix Combes
le 25- 8-1872 : à Sabarat, Jeanne Amélie
le 25-12-1878 : à Sabarat, Hélène, épouse le 18-1-1903, à Sabarat, Jean-Henri Py.
- II Onésime DE GRENIER-FAJAL épouse le 28-6-1870 Lucie Couderc, dont :
le 11-6-1871 : Suzanne, épouse le 4-8-1891 Paul Chabert.
- III Nathanaël DE GRENIER-FAJAL épouse le 9-11-1870 Lydie Couderc, dont :
Elisabeth
Marguerite, épouse le Paul Bordreuil.

TABLEAU E III

Première génération

- Jean DE GRENIER, né vers 1473, épouse le N , dont :
vers 1498 : François de Grenier, q.s. I
Antoine de Grenier, q.s. II
Jacob de Grenier, q.s. III
Bernard de Grenier, q.s. IV
Jean aurait testé vers 1558 en faveur de François.

Deuxième génération

- I François DE GRENIER épouse le N , dont :
vers 1536 : Moïse de Grenier-Lécharde, tableau A
Riquette de Grenier, épouse le 3-1-1585 Jean de Grenier-Canebas (Rosseloty, Nre des Bordes)
François aurait testé le 22-8-1575 en faveur de Moïse.
- II Antoine DE GRENIER épouse le 15-9-1552, à St-Martin-d'Oydes, Françoise Mercier (d'Unzen) (Cazalas, Nre à Saint-Martin), dont :
Guillaume de Grenier-Bousquet, q.s. tableau B
Jacques de Grenier-Périlhous, q.s. tableau C
Barthélémy de Grenier-Dutaux, q.s. I
Marie, épouse Jean de Verbizier, veuf de Gabrielle de Pailhès
Naudet de Grenier, q.s. tableau G
Paule de Grenier, épouse le Vital de Verbizier
Antoine teste le 7-11-1614 (François Grillon, Nre à Labastide).
- III Jacob DE GRENIER épouse le Brandelyse Dupouy, dont... probablement sans enfant, car il lègue tous ses biens, le 5-8-1630, à sa nièce Marie de Grenier, fille de Bernard (Dupias, Nre aux Bordes).
- IV Bernard DE GRENIER, dit « le Capitaine Bernard », épouse le N , dont :
Marie, épouse :
1° Moyse de Grenier-Uriane, dont Jacob de Grenier veuve, épouse :
2° le Jacques de Grenier-Dutaux.

Troisième génération

- I Barthélémy DE GRENIER-DUTAUX épouse le 16-1-1601, à Labastide-de-Sérou (Pierre Guilhou, Nre), Marie de Grenier, dont :
Jacques de Grenier-Dutaux, q.s. I

Paule, qui testera en faveur de sa nièce Catherine, fille d'Isaac

Isaac de Grenier-Lécharde, voir tableau F.

Quatrième génération

- I Jacques DE GRENIER-DUTAUX épouse :
- 1° Marie de Grenier, veuve de Moyse de Grenier-Uriane, dont :
- Pierre de Grenier-Comevère, voir tableau D
Marie de Grenier, épouse vers 1650 Jacob de Robert-Garils
- 2° le 8-8-1638, Isabeau de Verbizier-Sablon, dont :
- François de Grenier-Tarayla, voir tableau D
Isaac de Grenier-Louyou, q.s. I
Marie, épouse le 19-8-1666 Anet de Robert-Lasserre
- 3° le 18-2-1650, Marguerite de Verbizier, dont :
- Jean de Grenier-Michoune, voir tableau E
Hélie de Grenier-Labessède
Jeanne, épouse le 28-1680 Raymond de Robert-Angély
- Jacques teste le 5-10-1667 (Anglade, Nre au Mas).

Cinquième génération

- I Isaac DE GRENIER-LOUYOU épouse le Paule de Grenier, dont :
- vers 1668 : un garçon
vers 1671 : une fille
vers 1673 : Pierre de Grenier-Latour, voir tableau E I
vers 1675 : Jeanne, dite Mlle Tarayla
vers 1678 : Marianne
vers 1681 : David de Grenier-Lalée, q.s. I
vers 1691 : Pierre de Grenier-Magnoua, voir tableau E I.

Sixième génération

- I David DE GRENIER-LALÉE épouse le 11-8-1706 Marie de Robert-Pontet, dont :
- Jacques de Grenier-Lalée, q.s. I
Jean de Grenier
le 7-5-1709 : Isabeau

Septième génération

- I Jacques DE GRENIER-LALÉE épouse :
- 1° le Paule de Grenier, dont :
- le 26-3-1726, à Sainte-Croix : François Louis de Grenier

2° le 5-1-1742, Françoise de Verbizier (Baron, Nre des Bordes), dont :

le 26-8-1743 : à Sainte-Croix, Etienne de Grenier-Lalée, voir tableau E

vers 1749 : Marie, épouse vers 1780 Jean de Grenier-Lanouyère

vers 1751 : Jeanne, épouse le Joseph de Grenier-Laplane

vers 1757 : Simon de Grenier-Borde, voir tableau E

vers 1758 : Jean de Grenier-Fajal, voir tableau E II

vers 1763 : Jean de Grenier-Montagnac, q.s. I

Huitième génération

- I Jean DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le 24-5-1798 Marie de Grenier-Rieupassat, dont :
- le 14-3-1799 : à Madine, Jean-Pierre de Grenier
le 21-3-1802 : à Madine, Jean de Grenier-Montagnac, q.s. I
le 4-4-1805 : à Madine, Marie, décédée le 22-8-1858 à Porteteny
- le 13-3-1809 : à Madine, Marie, décédée le 15-10-1809 à Porteteny
- le 4-6-1814 : à Madine, Marie-Sophie, décédée le 3-9-1830 à Porteteny
- le 6-6-1816 : à Porteteny, Jean Absalon de Grenier-Montagnac, q.s. II
- le 5-3-1822 : à Porteteny, Jean Victor de Grenier-Montagnac, q.s. III
- Jean de Grenier meurt le 14-1-1830 à Porteteny ; sa femme le 1-3-1861 à Porteteny.

Neuvième génération

- I Jean DE GRENIER-MONTAGNAC épouse à Gabre, le 20-3-1823, Marie de Grenier-Laroque, dont :
- le 1824 : à Porteteny, Marie, épouse le 2-7-1842 Simon Lourde
- le 17-3-1826 : à Porteteny, Marie, décédée le 5-12-1826
- le 22-6-1827 : à Porteteny, Pauline, épouse le 3-2-1879 Simon Lourde, veuf de Marie
- le 23-5-1830 : à Porteteny, Marie-Julie, épouse le 28-4-1859 Jean de Grenier-Nouyeron
- le 13-4-1835 : à Porteteny, Jean de Grenier-Montagnac, q.s. I
- Jean meurt le 6-10-1854 à Porteteny ; sa femme le 15-1-1870 à Madine.

- II Jean Absalon DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le Mélanie Cambefort, dont :
le 1-10-1851 : à Porteteny, Marie Hérina
le 28-4-1856 : à Porteteny, Jean-Maurice, décédé le 18-10-1857 à Porteteny
- III Jean-Victor DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le 24-2-1846, à La Bastide, Marguerite Dupont (de Feytis), dont :
le 23-4-1850 : à Madine, Jean Némorin de Grenier-Montagnac, q.s. II
le 25-4-1854 : à Porteteny, Marie, décédée le 27-12-1864
Jean-Victor meurt le 31-3-1888 à Porteteny.

Dixième génération

- I Jean DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le Marianne Bouila, dont :
le 20-1-1859 : à Porteteny, Jean de Grenier-Montagnac, q.s. I
le 28-9-1861 : à Porteteny, Pierre de Grenier-Montagnac, q.s. II
- II Jean Némorin DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le 28-1-1878, à Gabre, Marie Adelina Respaud, dont :
le 6-6-1879 : à Porteteny, Victorin de Grenier-Montagnac, q.s. III
le 15-7-1882 : à Porteteny, Héroïne, épouse le 4-8-1901, à Gabre, Pierre Milhorat
le 6-8-1889 : à Porteteny, Paul de Grenier-Montagnac, q.s. IV
le : Marie, épouse le Jean Capdeville
Jean Némorin meurt le 16-11-1919 à Naudaune (Artigat); sa femme le
Il y aurait un autre frère, Albert, qui aurait eu un fils, Janou, qui lui-même aurait un fils travaillant aux silos de Vernet d'Ariège.

Onzième génération

- I Jean DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le , à Labastide de Sérou, Marie Milhorat, dont :
le 27-10-1885 : Victorine, épouse le 28-4-1905 Armand Milhorat
le 14-9-1892 : Jean dit Armand de Grenier-Montagnac, q.s. I
le 6-1-1899 : Emilie, épouse le Pierre Rouch
le 25-5-1902 : Noëlie, épouse le 21-3-1926 Cyprien Bonnefont
Jean avait été inscrit à l'état civil de Labastide sous le nom de Dedieu. Par jugement du 13-8-1897, ce nom a été remplacé par le véritable nom patronymique : de Grenier.

- II Pierre DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le 5-5-1899, à Labastide, Aimée Béret, dont :
Pierre meurt le 26-12-1946 à Pamiers.
- III Victorin DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le 30-7-1904 Léontine Coumes, dont :
le 26-12-1901 : Noël de Grenier-Montagnac, q.s. II
le : Paul de Grenier-Montagnac, q.s. III
le : Jean de Grenier-Montagnac, q.s. IV
- IV Paul DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le 20-7-1913, à Fronton (31), Adeline Galache, dont :
le 11-5-1914 : à Calmont, Taddée de Grenier-Montagnac q.s. V
le 27-3-1918 : à Calmont, Zilda, épouse le Gabriel Dejean
le 6-5-1919 : à Nailloux, Marcelle
le 1-1-1932 : à Beaumont-Lèze, Jeanine, épouse le Marcel Soriano
Paul meurt le 24-2-1967 à Fronton ; sa femme le 3-12-1965 à Calmont.

Douzième génération

- I Jean (Armand) DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le 15-6-1913, à Gabre, Maria Milhorat, dont :
le 17-3-1916 : Marie
le 9-7-1920 : Paul Henri de Grenier-Montagnac, q.s. I
Jean-Armand meurt le ; sa femme le
- II Noël DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le , dont :
Jean de Grenier-Montagnac, q.s. II
Odette de Grenier-Montagnac, épouse le Jean Daraud
Noël meurt le 10-4-1984 au Vernet d'Ariège.
- III Paul DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le , dont :
six enfants
- IV Jean DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le , dont :
quatre enfants
- V Taddée DE GRENIER-MONTAGNAC épouse le

Treizième génération

- I Paul Henri DE GRENIER-MONTAGNAC épouse à Gabre Marie Delmas, le 7-11-1942, dont :
le 26-4-1943 : Roger de Grenier-Montagnac, q.s. I
le 24-4-1948 : Jacqueline, épouse le 7-3-1971 Jean-Pierre Alonzo

TABLEAU F

Première génération

Jean DE GRENIER épouse le N , dont :
 François de Grenier, q.s. I
 Antoine de Grenier, q.s. II
 Jacob de Grenier, q.s. III
 Bernard de Grenier, q.s. IV
 Jean teste le 17-7-1558 en faveur de François.

Deuxième génération

I François DE GRENIER épouse le N , dont :
 Moïse de Grenier-Lécharde, q.s. tableau A
 Riquette de Grenier, épouse le 3-1-1585 Jean de Grenier
 (Rosseloty, notaire aux Bordes)
 François teste le 22-8-1595.

II Jacob DE GRENIER épouse le Brandelyse Dupouy, dont...
 probablement sans enfant, car il lègue tous les biens à sa
 nièce Marie de Grenier, veuve de Moïse de Grenier-Uriane,
 le 5-8-1860 (Dupias, notaire aux Bordes).

III Antoine DE GRENIER épouse le 15-9-1552, à St-Martin-d'Oydes,
 Françoise Mercier (d'Unzen) (Armand Cazalas, Nre à Saint-
 Martin), dont :
 Guillaume de Grenier-Bousquet, q.s. tableau B
 Jacques de Grenier-Périlhon, q.s. tableau C
 Barthélémy de Grenier-Dutaux, q.s. I
 Marie, épouse Jean de Verbizier, veuf de Gabrielle de
 Pailhès
 Naudet de Grenier, q.s. tableau G
 Paule de Grenier, épouse le Vital de Verbizier
 Antoine teste le 7-11-1614 (François Grillon, notaire de La
 Bastide de Cérou).

IV Bernard DE GRENIER, dit le Capitaine Bernard, épouse N ,
 dont :
 Marie de Grenier, épouse :
 1° Moïse de Grenier-Uriane, dont : Jacob de Grenier
 2° le 5-8-1630, Jacques de Grenier-Dutaux.

Troisième génération

I Barthélémy DE GRENIER-DUTAUX épouse le 16-11-1601 (Pierre

Guillou, Nre à La Bastide de Cérou) Marie de Grenier, dont :
 Jacques de Grenier-Dutaux, voir tableaux D et E
 Isaac de Grenier-Lécharde, q.s. I
 Paul teste en faveur de sa nièce Catherine, fille d'Isaac.

Quatrième génération

I Isaac DE GRENIER-LÉCHARD épouse :
 1° le 16-12-1645 à Labrande, paroisse de Villebramar, juri-
 diction de Tombebœuf-en-Agenais (Labour, Nre), Marie
 Girard (alias Géraud), dont :
 Marie de Grenier, épouse le 2-9-1678 Jacob de Grenier
 la Betouze
 Pierre de Grenier-Lécharde, q.s. I
 2° le 1673 à Mérigon, Judith de Verbizier, dont :
 en 1673 : N. de Grenier, q.s. II
 en 1675 : Catherine, épouse le Paul de Grenier-
 Canebas
 en 1680 : Françoise
 en 1682 : une fille
 en 1691 : Elisabeth, épouse le Jean de Grenier-
 Montazer

Cinquième génération

I Pierre DE GRENIER-LÉCHARD épouse le N , dont :
 Claire, épouse le 16-1701, à Saint-Barthélémy, Jacques de
 Verbizier-Montredon
 François de Grenier-Nazon, q.s. I

Sixième génération

I François DE GRENIER-NAZON épouse le 1745 Marie-Fran-
 çoise de Lorde de la Murasse, dont :
 le 7-7-1746 : à Fabas, Jean-François de Grenier-Zénon,
 q.s. I
 le 18-8-1749 : à Fabas, Marguerite
 Henriette
 Marie

Septième génération

I Jean-François DE GRENIER-ZÉNON épouse le 25-2-1768 Marie
 de Verbizier-Poudelaye, dont :
 Henriette
 Pierre Didier de Grenier, q.s. I
 le 25- 9-1777 : Pierre Jean-Marie de Grenier-Zénon, q.s. II

le 10-10-1780 : Paule Marguerite, épouse le 3-3-1809 Jean Raymond

le 24- 5-1784 : Marie-Jacquette

Marie de Verbizier-Poudelaye est une petite-fille de Claire de Grenier-Léchard, épouse de Jacques de Verbizier-Montredon.

Jean-François meurt le 19-5-1806 ; sa femme le 29-12-1811.

Huitième génération

I Pierre Didier DE GRENIER épouse le Marie Bouin,
dont :

le 17-12-1800 : Jean-Marie de Grenier

le 23- 8-1803 : Jeanne Marie

le 8- 3-1807 : Elisabeth, décédée le 18-8-1807

le 2- 9-1809 : Joseph de Grenier

II Pierre Jean-Marie DE GRENIER-ZÉNON épouse le Cathé-
rine Ragon, dont :

le 1814 : François de Grenier, décédé le 11-9-1817

le 7- 5-1817 : Ferréol de Grenier-Zénon, q.s. I

le 26- 3-1819 : Didier de Grenier-Zénon, q.s. II

le 8-11-1821 : Angélique, épouse le 18-9-1841 Jean Berge

le 25- 7-1825 : Marie, décédée le 1-3-1826

le 3- 7-1827 : Marie

Pierre Jean-Marie meurt le 15-8-1849 ; sa femme le 12-12-1847.

Neuvième génération

I Ferréol DE GRENIER-ZÉNON épouse le 14-5-1848 Marie Lou-
garre, dont :

le 2- 9-1848 : Jean-Marie de Grenier-Zénon, q.s. I

le 1- 5-1850 : Joseph de Grenier-Zénon, q.s. II

le 18-10-1851 : Didier de Grenier, décédé le 27-3-1854

le 15- 9-1853 : Jacques de Grenier, décédé le 21-11-1856

le 8- 3-1858 : Jacques de Grenier-Zénon, q.s. III

le 14- 7-1865 : Jean-Marie de Grenier-Zénon, q.s. IV

Ferréol meurt le 17-12-1888 ; sa femme le 12-4-1874.

II Didier DE GRENIER-ZÉNON épouse le , dont :
Honoré de Grenier-Zénon
Elise

Dixième génération

I Jean-Marie DE GRENIER-ZÉNON épouse le 8-8-1875 Célestine
Dupont, dont :

le 9 5-1876 : Marie, épouse le 29-1-1898 Marc Bouin, à
Piques

le 22- 6-1878 : Joseph de Grenier, décédé le 4-9-1914

le 7- 4-1881 : Catherine, épouse le Auguste Es-
trade, à Barjac

le 29-12-1882 : Jean-Pierre de Grenier-Zénon, q.s. I

le 9-11-1892 : Maria, épouse le Jean Cazeaux, meu-
nier à Batan (Sainte-Croix)

Jean-Marie meurt le 12-12-1936 ; sa femme le

II Joseph DE GRENIER-ZÉNON épouse le 28-4-1868, à Chalagnères
(Fabas), Marie, sans postérité.
Joseph meurt le 11-8-1931 ; sa femme le

III Jacques DE GRENIER-ZÉNON épouse le , à Lasserre,
Marie Saumet, dont :

Anaïs

Rosa

Célestine

Marie

IV Jean-Marie DE GRENIER-ZÉNON épouse le 1885, à Saint-
Michel, Marie , dont :

Paul de Grenier-Zénon

Jean de Grenier-Zénon

Joséphine

Théodore de Grenier-Zénon

tous célibataires

Onzième génération

I Jean-Pierre DE GRENIER-ZÉNON épouse :

1° le 4-11-1909, Marie Dupont, dont :

le 2-1911 : Céleste, décédée le 16-11-1911

le 3- 5-1912 : Marie-Louise, épouse le 30-8-1932 Pierre
Baudet

le 20-10-1917 : Adeline, épouse le 18-6-1938 André Icart

2° le 16-5-1922, Céleste Dupont, dont :

le 10-10-1924 : Léa

TABLEAU G

Première génération

Jean DE GRENIER, né vers 1473, épouse le N , dont :
 vers 1948 : François de Grenier, q.s. I
 Antoine de Grenier, q.s. II
 Jacob de Grenier, q.s. III
 Bernard de Grenier, q.s. IV
 Jean teste le 17-7-1558 en faveur de François.

Deuxième génération

- I François DE GRENIER épouse le N , dont :
 vers 1536 : Moïse de Grenier-Lécharde, voir tableau A
 Riquette, épouse le 3-1-1585 Jean de Grenier-Canebas (Roseloty, Nre des Bordes)
 François teste le 22-8-1595.
- II Antoine DE GRENIER épouse le 15-9-1552, à St-Martin-d'Oydes, Françoise Mercier (Cazalas, Nre de Saint-Martin), dont :
 Guillaume de Grenier-Bousquet, voir tableau B
 Jacques de Grenier-Périllhou, voir tableau C
 Barthélémy de Grenier-Dutaux, voir tableaux D à F
 Marie, épouse Jean de Verbizier, veuf de Gabrielle de Pailhès
 Naudet de Grenier, q.s. I
 Paule, épouse le Vital de Verbizier
 Antoine teste le 7-11-1614 (François Grillon, Nre, La Bastide de Cérou).
- III Jacob DE GRENIER épouse le Brandelyse Dupouy, dont... probablement sans enfant, car il lègue tous ses biens à sa nièce Marie de Grenier, fille de Bernard (Dupias, Nre aux Bordes).
- IV Bernard DE GRENIER, dit le « Capitaine Bernard », épouse le N , dont :
 Marie, épouse :
 1° Moyse de Grenier-Uriane, dont : Jacob de Grenier veuve, épouse :
 2° le 5-8-1630, Jacques de Grenier-Dutaux

Troisième génération

- I Naudet DE GRENIER épouse le Jeanne de Robert, dont :
 Jeanne, épouse le 4-6-1639 Pierre de Robert-Carcoupet (Abel Austruy, Nre aux Bordes)
 Clovis de Grenier-Terretrum, q.s. I

Quatrième génération

- I Clovis DE GRENIER-TERRETRUM épouse le N , dont :
 Louis de Grenier-Terretrum, q.s. I
 Pierre de Grenier-Terretrum

Cinquième génération

- I Louis DE GRENIER-TERRETRUM épouse le N , dont :
 Jacques de Grenier-Terretrum, q.s. I
 Marguerite, épouse le 19-7-1702 Joseph de Grenier-Cassagnac
 Jean-François de Grenier La Croux, q.s. II

Sixième génération

- I Jacques DE GRENIER-TERRETRUM épouse le 27-6-1697 Marie de Grenier, dont :
 le 11-11-1700 : Françoise
 le 1-4-1704 : Jacques de Grenier
 le 29-7-1706 : Simon de Grenier
 le 29-10-1707 : Brigitte
 le 3-9-1710 : Gilles de Grenier
 le 12-4-1714 : Thérèse
 le 11-9-1718 : Catherine
 Jacques meurt le 10-10-1728, sa femme le 19-1-1732, tous les deux à Fabas.
- II Jean-François DE GRENIER LA CROUX épouse le 3-9-1720, à Fabas, Marie de Lespinasse, dont :
 le 17-5-1724 : Rose
 le 23-8-1725 : Françoise
 le 17-1-1727 : Dorothee
 le 16-12-1728 : Toinette, épouse le 3-6-1749, à Sainte-Croix (Citas), François de Grenier-Canredon
 le 7-1-1731 : François de Grenier La Croux
 le 29-12-1732 : Jeanne
 François meurt le 12-1-1759 à Fabas.

Ces tableaux ne renferment pas tous les Grenier. Il en reste encore quelques groupes que, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu rattacher aux deux arbres. Il me paraît indispensable d'en présenter quelques-uns.

Le premier concerne les Granier-Lilliac ou Lilhac. Le plus ancien représentant connu, Antoine de Grenier, vivait encore le 24 août 1624 dans la région de Gabre. Il avait acheté à Jean Etienne de Robert la maison forte de Serredecor, connue sous le nom de château-fort de Serredecor. Là vivait un groupe assez important de verriers protestants possédant deux verreries proches l'une de l'autre. En 1621, les hostilités avaient repris entre catholiques et protestants, et le 23 juin 1621 une expédition comprenant une troupe assez importante de catholiques rassemblée à Labastide de Cérou, y mit le feu. La verrerie attenante fut aussi brûlée.

A la suite de ces incidents, Antoine de Grenier rétrocéda le 24 août 1624 le château à Madeleine de Robert, fille de Jean Etienne, et quitta le pays. Antoine de Grenier-Lilhac était-il originaire de Serredecor ? Quel âge pouvait-il avoir ? Je n'ai aucun renseignement précis à ce sujet. Son nom de fief « Lillac » peut-il donner une indication ? Il y a bien un village de Lilhac dans la Haute-Garonne, près de St-André-d'Esparon et peu éloigné de Cassagnabère et d'Aurignac. Là vivaient des Grenier descendants de Pierre de Grenier, de Fabas. En effet, Naudet, fils aîné de Pierre, s'était installé à Arbas, et ses deux fils s'étaient, eux, établis l'un, Jean, ancêtre des Grenier-Cassagnac, à Aurignac ; l'autre, Alexandre, en Ariège, près de Labastide de Cérou. Ce dernier y épouse, le 20 octobre 1587, Brunette de Robert.

Antoine serait-il un autre fils de Naudet ? Son fils Paul se marie le 16 octobre 1610 à Domfront. On peut penser qu'il est né entre 1580 et 1590 ; dans ces conditions, Antoine serait bien de la même génération que les deux fils de Naudet. En est-il ainsi ? Cela est possible, mais rien ne permet de l'affirmer.

Le deuxième groupe est constitué par les Grenier La Lèze. La tête de liste est un Jean de Grenier La Lèze, époux d'Isabeau de Robert La Hille, fille de Pierre de Robert La Hille, résidant dans la région de Gabre.

Ce Jean de Grenier eut deux enfants nés vers 1671 et 1676. En admettant qu'ils se soient mariés entre 20 et 30 ans, ils seraient nés vers 1640-1650. Ils seraient contemporains des enfants de Jacques de Grenier-Dutaux et pourraient faire partie de la cinquième génération (généalogie de Jean-Antoine Gre-

nier). J'ai choisi cette généalogie car, dans la descendance de Jean de Grenier La Lèze, nous rencontrons des Grenier-Dutaux, des Grenier-Lécharde et des Grenier-Bousquet, tout comme dans celle de Jean-Antoine. Il y a certainement de très grandes chances pour que ces différents Grenier, Dutaux, Lécharde et Bousquet soient cousins proches. Nous retrouvons les Grenier-Lécharde aux Etats-Unis, à la Nouvelle-Orléans. Paul Moïse de Grenier-Lécharde se trouve en 1813 en Belgique où il se marie. Ils ont un fils en 1814 et, quelques années plus tard, ils émigrent en Amérique, à Mobile dans l'Alabama.

Nous avons ensuite le groupe des Grenier-Labade, que nous rencontrons dans la région de Gabre. Eux aussi paraissent appartenir à la même généalogie (Jean-Antoine de Grenier). Le petit-fils de Jean de Grenier, Moïse de Grenier-Lécharde, épouse une Paule de Grenier-Labade. Leur fille aînée épouse à son tour Paul de Grenier-Labade, et il y aura par la suite d'autres alliances. Il était donc naturel de retenir ce groupe.

Au quatrième groupe figurent deux frères : un N. de Grenier et un Jacques de Grenier-Labourdette. Cela commence par une sombre histoire : l'aîné des frères est devenu protestant, le cadet est resté catholique... ou redevenu catholique. L'aîné a un fils, le cadet une fille ; vous devinez la suite. Les deux cousins germains se sont mariés... mais pas devant l'église catholique, d'où plainte déposée par le clergé contre le « suborneur » menacé des foudres de l'église. Les choses s'arrangèrent sans doute, car le jeune ménage eut trois filles et deux garçons.

A quel arbre rattacher ce groupe ? Le patronyme de l'un des membres, Labourdette, semblerait désigner l'arbre des Pierre de Grenier, de Fabas. « Labourdette » est une des verreries situées dans la forêt domaniale de Sainte-Croix Volvestre, à mi-distance entre Sainte-Croix et Fabas, mais ce n'est qu'un indice.

Il devrait en être de même pour le groupe suivant, dont la plupart des membres sont venus dans la région de Fabas. L'ancêtre en est Abraham de Grenier-Laplaine. Les descendants portent les patronymes de Laplaine, Belloc, Vergé, Cantegril. Notons en passant que Belloc est un petit village situé entre Betchat et Fabas. Cantegril est le nom d'une verrerie de Fabas. Mais nous retrouvons aussi le nom de Laplaine et Vergé parmi les descendants de Jean de Grenier de Labastide.

Les trois derniers éléments ne sont constitués que par quel-

ques bribes de généalogie : les Grenier-Niger, les Grenier-Marton et enfin les Grenier-Lasterme et Courtalas.

Ces trois familles vivaient à la même époque, dans le même lieu (commune de Gabre : Lastermes et le Courtalas). Elles avaient en plus des liens entre elles.

Je tenais tout particulièrement à les insérer dans cette généalogie des Grenier, car l'une de ces familles, celle des Grenier-Lasterme — tout comme les Grenier-Sarrat (généalogie d'Antoine Grenier) — a été totalement décimée par l'implacable intolérance d'un pouvoir absolu.

Les membres de cette famille étaient protestants et, ayant assisté à un culte célébré dans une de leurs verreries, ils furent condamnés aux galères à vie pour faits de religion. Le père, Isaac de Grenier-Lasterme, âgé de 60 ans environ, ses deux fils, Jean de Grenier-Lasterme et Marc de Grenier-Lasterme, furent enchaînés à Toulouse en 1747 avec les condamnés de droit commun et prirent le chemin de Marseille et Toulon. Marc mourut d'épuisement à Marseille en 1749 et son frère à Toulon avant 1753. Leur père Isaac aurait été libéré en 1755. Le gendre, Jean de Grenier-Courtalas, avait été lui aussi arrêté. Malade, il fut transféré à l'hôpital de Toulouse où il fut enchaîné à un autre forçat moribond. Il dut passer une journée entière ainsi enchaîné à un cadavre avant d'être détaché. Il réussit à s'échapper de l'hôpital le 24 février 1747.

J'ai enfin aussi ajouté les généalogies de trois autres familles : les Grenier-Pechgris, les Grenier-Cardenal et les Grenier-Nabinaud.

En effet, ces familles ont toujours été considérées comme issues des verriers de l'Ariège. Les deux premières se sont fixées, vers le début du 17^e siècle, dans la région de Biron. La dernière, dès le 16^e siècle, en Périgord, dans la forêt de la Double.

Comme je l'ai déjà signalé, le point de jonction entre ces différentes branches n'a pu être établi. Il me reste à souhaiter que de nouveaux chercheurs arrivent à trouver le maillon qui manque pour compléter ce travail.

Je ne voudrais pas clore ce chapitre sans adresser mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé dans ce travail, me donnant très obligeamment les renseignements qu'ils possédaient.

BRANCHE DE GRANIER DE LILLAC

..... génération

Pierre ?

..... génération

Antoine DE GRANIER, Sieur de Lilliac ou Gérard, épouse le Jeanne de Robert, dont :

Paul de Grenier, Sr de Lilliac de Leschard et de la Bessède, q.s. I

..... génération

I Paul DE GRANIER, Sr de la Bessède, épouse le 16-10-1610, à Domfront-en-Puisaye, Marie de Mésange (Misange), dont :

en 1612 : David de Granier, q.s. I

Pierre de Granier, q.s. II

Paul teste le 4-11-1630.

..... génération

I David DE GRANIER, maître-verrier, épouse le 12-8-1637 Péronnelle de Brossard, dont :

en 1638 : Amaury de Granier, Sr de Lilliac, q.s. I

René de Granier, Sr de Kernical ? Keregal ? Guernuegal ?

David meurt le 9-10-1658.

II Pierre DE GRANIER, maître de la verrerie de Guéno (Normandie), épouse le 22-9-1642 Charlotte de Brossard, dont :

..... génération

I Amaury DE GRANIER, Sr de Lilliac, épouse le 1675, Mlle Péronnelle Bertho, dont :

le 15-8-1676 : Péronnelle Claude

le 5-2-1677 : Antoine Amaury de Granier de Lilliac, q.s. I

Amaury meurt en janvier 1681.

..... génération

I Antoine Amaury DE GRANIER-LILLIAC épouse le 5-2-1702 Dlle Françoise de Robert, dont :

le 15- 9-1704 : Mathurin Hyacinthe de Granier, Sr de Lilliac, q.s. I

le 15-12-1705 : Jean de Granier
Marie
Hélène Mathurine

Antoine Amaury meurt en 1731.

..... génération

I Mathurin Hyacinthe DE GRANIER DE LILLIAC épouse le 3-5-1746,
à Pleucadeuc, Dlle Marie de Carheil, dont :

le 26-10-1748 : Mathurin Barthélémy, q.s. I
Anne Rose Laurence
Philippe Alexis de Grenier-Lilliac, prêtre du Guéno
Vincent Marie

Mathurin meurt en 1758.

..... génération

I Mathurin Barthélémy DE GRANIER DE LILLIAC épouse le 10-7-
1777, à Roc-Saint-André, paroisse de Sérent (Morbihan), Dlle
Marguerite Colas du Resto-Reguiny, dont :

Jean-Marie de Granier de Lilliac
le 26-4-1779 : Charles Anne Alexis de Granier-Lilliac, q.s. I

Mathurin meurt le 25-10-1782.

..... génération

I Charles Anne Alexis DE GRANIER DE LILLIAC épouse le 10-6-
1806 Dlle Catherine Augustine Durand de la Tudairière, dont :

le 13-6-1814 : à Pipriac, Alexandre de Granier de Lilliac,
q.s. I

Charles meurt le 23-12-1857 à Guer (Morbihan).

..... génération

I Alexandre DE GRANIER DE LILLIAC épouse le 26-7-1848 Dlle
Marie-Anne Petton, dont :

le 15-7-1852 : à Guer, Armand Granier de Lilliac, q.s. I
Alexandre meurt le 11-8-1896 à Quimperlé.

..... génération

I Armand GRANIER DE LILLIAC épouse le 15-8-1887 Dlle Anna
Bollere de Keradennec, dont :

le 25-6-1888 : à Quimper, René Granier de Lilliac, q.s. I
Armand meurt le mars 1933 à Quimper.

I René GRANIER DE LILLIAC épouse le 3-2-1919, à Elven (Mor-
bihan), Marie-Ange Le Gueunau, dont :

le 27-10-1919 : René Granier de Lilliac, q.s. I
le 36- 8-1929 : Jean-Robert Granier de Lilliac, q.s. II

..... génération

I René DE GRANIER DE LILLIAC épouse le Paule de Ro-
dellec du Poizic, dont :

le 23-3-1949 : Alain René de Grenier de Lilliac

II Jean-Robert DE GRANIER DE LILLIAC épouse le 4-9-1953 Geor-
gette Denais, dont :

le 24-7-1954 : à Toulouse, Anne-Marie
le 19-4-1958 : à Toulouse, Pierre Yves, décédé le 6-6-1958
le 1-3-1960 : à Toulouse, Marie-Andrée
le 14-4-1964 : à Toulouse, Anne Cécile

Mathurin Hyacinthe de Granier de Lilliac fut maintenu dans
sa noblesse par jugement du 16-9-1746.

BRANCHE GRENIER DE LA LEZE

Jean DE GRENIER LA LÈZE épouse le Isabeau de Robert La Hille, dont :

vers 1671 : un garçon
vers 1676 : Elie de Grenier La Lèze, q.s. I

..... génération

I Elie DE GRENIER LA LÈZE épouse le Paule de Grenier, dont :

le 18-1-1711 : à Sainte-Croix, Pierre de Grenier
le 22-2-1714 : à Aron, Paul de Grenier-Dutaux, q.s. I
le 28-6-1716 : à Aron, Marie
vers 1718 : Henri de Grenier-Leschard, q.s. II
Rose
le 15-2-1721 : à Barjac, Jean de Grenier
le 29-9-1723 : Claire

..... génération

I Paul DE GRENIER-DUTAUX épouse le Paule de Grenier-Lateulade, dont :

vers 1756 : Elisabeth, épouse le François de Grenier-Labade
vers 1759 : Catherine, décédée célibataire le 5-7-1794 (35 ans)
vers 1762 : Anne, épouse le 20-5-1791 Paul de Verbizier-Latreyte
le 29-6-1767 : Marie-Anne Elisabeth (Miette), décédée le 15-8-1831
le 11-4-1769 : André de Grenier-Dutaux, q.s. I
vers 1775 : Paul de Grenier Saint-Paul, décédé le 12-7-1826, célibataire
vers 1781 : Pauline, épouse le 13-8-1802 Joseph de Grenier-Monbac

II Henri DE GRENIER-LESCHARD épouse le 1745 Elisabeth de Robert-Angély, dont :

vers 1751 : Paul de Grenier-Leschard, q.s. II
vers 1754 : Jeanne, épouse : 1°
épouse : 2° le 15-8-1804, à Gabre, Louis Faure
Simon de Grenier-Bousquet, q.s. III

Henri meurt le 25 Nivôse an V (15-1-1797) (79 ans) à Gabre. Son mariage fut béni au « désert » par un pasteur.

..... génération

I André DE GRENIER-DUTAUX épouse le Joséphine Dubu, dont :

Jenny
Pauline, épouse le 12-9-1819 Jean de Grenier-Fonclaire
Caroline
Elisa

André meurt le 1821 à Montauban.

II Paul DE GRENIER-LESCHARD épouse le 19-10-1779, à Marseille, Anne-Marie d'Audouard, veuve de François Trolebas, dont :

vers 1781 : Paul André Moïse de Grenier-Leschard, q.s. I
Paul meurt le 15 Ventôse an XIII à Hautesserre, dans la maison de son oncle Paul de Robert Saint-Paul.

III Simon DE GRENIER-BOUSQUET épouse le 31-1-1787, à Vaour, Marie-Jeanne de Robert-Cabanac, dont :

Simon meurt le . Il fut directeur de la verrerie de Hautesserre.

..... génération

I Paul André Moïse DE GRENIER-LESCHARD épouse le 29-12-1813, en Belgique, Françoise Barbe Emilie Angelot, dont :

le 6-12-1814 : à Anvers, Honoré Janvier Henri de Grenier-Leschard, q.s. I

Les époux avaient à cette date : Paul 33 ans et Françoise 35 ans.

Paul émigra en Amérique et résidait en 1838 à Mobile, Alabama.

..... génération

I Honoré Janvier Henri DE GRENIER-LESCHARD épouse le 1-4-1843, à La Nouvelle-Orléans, Amanda Eugénie Pucheu, dont :

Régine
Stella
Aneida

le 9-1-1867 : John de Grenier de Leschard de Saint-Paul, q.s. I

le 22-6-1869 : Georges de Grenier-Leschard, q.s. II
Honoré meurt le 26-2-1886 ; sa femme le 20-12-1890.

..... génération

I John DE GRENIER DE LÉCHARD DE SAINT-PAUL épouse le 6-1-1891, à Mobile, Florence Gertrude Townsley, dont :

- Jérôme Meunier, q.s. I
- John de Grenier Saint-Paul, q.s. II
- Régina
- Hélène
- Amanda
- Hugues de Grenier Saint-Paul, q.s. III
- Florence

John meurt le 5-11-1938 à La Nouvelle-Orléans ; sa femme le 30-5-1923.

II Georges DE GRENIER-LÉCHARD épouse le 11-2-1896, à La Nouvelle-Orléans, Alice Marie Alldin, dont :

- le 22- 8-1897 : Georges, Père jésuite, décédé le 22-11-1977
- le 1-12-1898 : Henry Allain, Père jésuite, décédé le 15-12-1947

- le 1- 1-1901 : Russel, célibataire
 - le 6- 3-1904 : Henry Honoré II, q.s. IV
 - le 21- 5-1909 : Zita Marie, Religieuse du Sacré-Cœur
- Georges meurt le 21-1-1924 ; sa femme le 18-10-1953.

..... génération

I Jérôme MEUNIER épouse le 30-10-1917, à Port Arthur (Texas), Marie Evelyn Deady, dont :

- le 4-3-1919 : William Deady, q.s. I
- le 30-6-1928 : June Marie, épouse le 18-12-1952 Maurice Miolon à La Nouvelle-Orléans

Jérôme meurt le 2-1-1970 ; sa femme le 23-6-1978.

II John DE GRENIER SAINT-PAUL épouse le 9-11-1922, à La Nouvelle-Orléans, Nadia de La Houssaye, dont :

- le 2-1-1926 : John III
- le 7-7-1931 : Nadia, épouse le 19-2-1955, à La Nouvelle-Orléans, Louis Le Corgne-Moise

John meurt le 13-3-1971 ; sa femme le 2-5-1957.

III Hugues DE GRENIER SAINT-PAUL épouse le 22-12-1928, à La Nouvelle-Orléans, Marie-Louise Hélène Léda de La Vergne, dont :

- le 13-11-1929 : Hugh de Grenier, q.s. III
- le 10- 8-1932 : Edmund Jownaley, q.s. IV

le 26- 2-1934 : Léda Hélène Diane, épouse le 3-10-1953
Lloyd Ferdinand Fricke
Hugues meurt le 17-2-1972.

IV Henri Honoré II épouse le 26-5-1925, à La Nouvelle-Orléans, Gladis Eugénie Cooper, dont :

- le 30- 6-1926 : Henri Honoré III, q.s. V
- le 15-12-1930 : Barbara, épouse le 9-6-1951 Ledoux Roger Provosty Jr.
- le 21-5-1938 : Roy Allain Sr., q.s. VI

..... génération

I William DEADY épouse le 7-12-1942, à Sumpter (S. Caroline), Smagene Flynn, dont :

- le 19-10-1944 : William Deady Jr.
- le 26- 4-1948 : Anne Michelle

II John III épouse le 19-8-1961, à Montréal (Canada), Jeannette Eva Prégeant, dont :

- le 23-12-1963 : Joseph
- le 28- 7-1964 : Elisabeth
- le 19-11-1969 : Janet Marie

III Hugh épouse le 20-6-1953, à La Nouvelle-Orléans, Annie Laurie Monte, dont :

- le 12-11-1955 : Alexandra, épouse le 19-8-1979 Louis Victor de la Vergne
- le 20- 6-1959 : Andréa Louise, épouse le 19-5-1979, à Baton Rouge, James Harold Carter Jr.
- le 31- 3-1961 : Rachel

IV Edmund JOWNALEY épouse le 22-12-1955 Mary Volaire Mc. Arthur, dont :

- le 3- 6-1957 : Elisabeth
- le 13- 1-1959 : Steven
- le 28- 2-1963 : Leslie
- le 8-12-1968 : William

V Henry Honoré III épouse le 12-11-1949, à Pass Christian (Mississippi), Helen Dunbar Christ, dont :

- le 15- 9-1950 : Julie
- le 20- 7-1952 : Henry Honoré
- le 5- 1-1954 : Lise Allain

le 28- 5-1955 : Dunbar Strange
le 14-11-1959 : Armand Christ
le 25- 9-1962 : René
le 9- 8-1963 : Corinne
le 9- 1-1969 : Cort Russell

VI Roy ALLAIN Sr. épouse le 1-9-1961, à La Nouvelle-Orléans,
Mary Elizabeth Walker, dont :
le 26- 6-1962 : Lizette Mary
le 22- 6-1964 : Roy Allain Jr.
le 5-10-1966 : Wallace Walker

BRANCHE DE GRENIER-LABADE

..... génération

Paul DE GRENIER-LABADE épouse le Claire de Grenier-
Lécharde (fille de Moïse de Grenier-Lécharde et de Paule de Gre-
nier-Labade), dont :

Jean de Grenier-Labade, q.s. I

..... génération

I Jean DE GRENIER-LABADE épouse vers 1700 Françoise de
Grenier, dont :

vers 1711 : Jean de Grenier-Labade, q.s. I

..... génération

I Jean DE GRENIER-LABADE épouse le Jeanne de Grenier-
Sarrat, dont :

Jean de Grenier-Labade, q.s. I

François de Grenier-Labade, q.s. II

Marie, épouse le 30-8-1772 François de Verbizier-Laffitte
Jean de Grenier meurt le 5-11-1808 à Mane (97 ans).

..... génération

I Jean DE GRENIER-LABADE épouse le Jeanne de Verbi-
zier, dont :

II François DE GRENIER-LABADE épouse le Elisabeth de
Grenier-Dutaux, dont :

le 2 Floréal an VI (21-4-1798), à Mane, Jacques de Grenier
François meurt le 15 avril 1816 (75 ans) à La Lèze ; sa
femme Elisabeth meurt le 8 octobre 1831 (75 ans) à Bous-
quet.

BRANCHE DE GRENIER-LABOURDETTE
DE GRENIER-SOULOUMIAC

..... génération

- I N DE GRENIER épouse N, dont :
Elie de Grenier-Souloumiac, q.s. I
- II Jacques DE GRENIER-LABOURDETTE épouse le N, dont :
N de Grenier-Labourdette, q.s. II
Marie, épouse Elie de Grenier-Souloumiac

..... génération

- I Elie DE GRENIER-SOULOUMIAC épouse Marie de Grenier-Labourdette, dont :
vers 1673 : une fille
vers 1675 : une fille
vers 1678 : une fille
vers 1679 : Elie de Grenier-Souloumiac, q.s. I
vers 1681 : un garçon
- II N DE GRENIER-LABOURDETTE épouse le N, dont :
Madeleine
Jean-Pierre de Grenier-Labourdette, q.s. II
Elisabeth
N de Grenier-Labourdette, q.s. III

..... génération

- I Elie DE GRENIER-SOULOUMIAC épouse le Pauline Gotty de Pilhe de Guilhaumat, dont :
le 25- 5-1704 : Henri de Grenier-Souloumiac, q.s. I
le 2- 3-1707 : Jean de Grenier
le 18-12-1709 : Marie, épouse Pierre de Robert-Garils
- II Jean-Pierre DE GRENIER-LABOURDETTE épouse le Isabeau de Grenier-Dalles, dont :
le 3-12-1725 : Louis de Grenier
le 2- 2-1730 : Marie-Anne de Grenier, épouse : 1° vers 1748, Guy de Verbizier-Vignasson, décédé vers 1752 (Sainte-Croix) ; 2° vers 1753, Jacques de Verbizier-Vignasson, frère de Guy
le 19- 4-1739 : Marie, décédée le 13-6-1739 à Sainte-Croix
le 7- 7-1740 : Jeanne, épouse le 25-5-1761 Paul de Robert-Lafreyre

- III N DE GRENIER-LABOURDETTE épouse N, dont :
Jean de Grenier-Labourdette, q.s. II
Marie, épouse Joseph de Grenier-Laplane vers 1743 : Jean de Grenier-Larroque, q.s. III

..... génération

- I Henri DE GRENIER-SOULOUMIAC épouse :
1° Philiberte de Grenier, dont :
Claire
Pierre de Grenier-Souloumiac, q.s. I
2° Marie de Grenier, dont :
Anne
1749 : Paule
Rose
3° Marguerite de Grenier, dont :
Paule
Jeanne, épouse François de Grenier-Montazer le 6-2-1754 : Jean, décédé le 8-1755
- II Jean DE GRENIER-LABOURDETTE épouse le N, dont :
vers 1759 : Jean de Grenier-Labourdette, q.s. II
vers 1761 : Jean-Paul de Grenier-Grenier, q.s. III
- III Jean DE GRENIER-LARROQUE épouse le 5-12-1773 Magdeleine de Verbizier-Loumet, dont :
vers 1775 : Marie, épouse le 1-12-1799, à Labourdette, Jean de Verbizier-Vignasson
le 3- 5-1794 : Jean-Alphonse de Grenier, à Sainte-Croix
le 6-12-1795 : Hélène Delphine Henriette

..... génération

- I Pierre DE GRENIER-SOULOUMIAC épouse le 10-9-1769 Marie de Robert-Laprade, dont :
le 4-8-1782 : Jean de Grenier-Lacoste, q.s. I
Pierre meurt le 27-7-1819 (75 ans), à Gabre.
- II Jean DE GRENIER-LABOURDETTE épouse le 7-9-1785 Marie de Robert-Garils, dont :
le 6-1784 : Paul de Grenier-Labourdette, q.s. II
le 11-12-1790 : à Fabas, Jeanne Marie, décédée le 11-3-1808
le 2- 5-1795 : à Fabas, Marie, épouse le 13-4-1815, à Fabas, Jean de Verbizier-Verbizier.

III Jean-Paul DE GRENIER-GRENIER épouse le Paule (Pauline) de Robert-Lavernière, dont :
 vers 1791 : Louis de Grenier, décédé le 8-7-1824 (33 ans)
 le 4-6-1799 : au Pas de la Mandre, Pauline

..... génération

I Jean DE GRENIER-LACOSTE épouse le Jeanne Marie de Robert-Pontet, dont :
 le 13-1-1814 : à Gabre, Pierre de Grenier Lacoste, q.s. I
 le 21-4-1818 : à Gabre, Olivier de Grenier-Lacoste, q.s. II
 le 27-5-1825 : à Gabre, Anaïs, décédée le 19-7-1827 à Gabre
 Jean meurt le 7-12-1860 (78 ans) à Sabarat ; sa femme le 11 juillet 1827 à Gabre.

II Paul DE GRENIER-LABOURDETTE épouse le 13-4-1815 Anne-Marie de Verbizier-Verbizier, dont :
 le 10-10-1816 : Henriette, épouse le Jean Marc
 le 16- 1-1820 : Jean de Grenier
 le 18- 9-1822 : Jean-Paul de Grenier-Labourdette, décédé le 22-2-1840 à Camarade
 le 24- 2-1828 : Félicie dite Gémina, épouse le 12-2-1853 Adair de Robert-Lafregeyre Charlotte

..... génération

I Pierre DE GRENIER-LACOSTE épouse le Jeanne Tausin, dont :
 Pierre meurt le 5-11-1892.

II Olivier DE GRENIER-LACOSTE épouse le Suzanne Lourde, dont :
 le 27-3-1843 : Elzire
 le 1844 : Marguerite, épouse le 3-11-1864 Pierre Pons (du Mas d'Azil)
 le 1846 : Théophile de Grenier-Lacoste
 Olivier meurt le 24-12-1895 à Sabarat.

BRANCHE Abraham DE GRENIER-LAPLANE DE GRENIER-BELLOC - CANTEGRIL - VERGE

En 1606 vivait à Gabre un certain Arnaud Grenier, sieur de La Plane, gentilhomme verrier.

..... génération

Abraham DE GRENIER-LAPLANE épouse le Marie de Robert, dont :
 David de Grenier-Laplane, q.s. I
 Jean-Claude de Grenier-Ravasset
 François de Grenier-Vergé
 Jacques de Grenier-Laplane, q.s. II

..... génération

I David DE GRENIER-LAPLANE épouse le 24-5-1700 Isabelle de Grenier, dont :
 le 1-7-1704 : à Fabas, Jean de Grenier-Belloc, q.s. I
 le 28-2-1706 : Jacques de Grenier-Cantegril, q.s. II
 le 26-2-1708 : Marie, épouse le Pierre de Robert-Garils
 le 23-2-1710 : Pierre de Grenier
 le 28-5-1714 : Simon de Grenier-Laplane, q.s. III

II Jacques DE GRENIER-LAPLANE épouse le N, dont :
 vers 1681 : une fille

..... génération

I Jean DE GRENIER-BELLOC épouse :
 1° le Marie de Grenier, dont :
 le 19- 3-1722 : à Fabas, Marie
 le 23- 2-1724 : à Fabas, Pierre de Grenier-Mauzac, q.s. I
 2° le Marguerite de Grenier, dont :
 le 4- 4-1726 : à Fabas, Jean de Grenier
 le 14- 4-1728 : à Fabas, Marie
 le 16-12-1730 : à Fabas, Jeanne
 le 12- 3-1733 : Simon de Grenier-Belloc, q.s. II
 3° le Elisabeth de Grenier, dont :
 le 1739 : Claire, décédée le 4-9-1799 à la verrerie de Laffitte

II Jacques DE GRENIER-CANTEGRIL épouse le , à la verrerie de Laffitte, Marguerite de Grenier-Serrelongue, dont :
 le 1731 : Jacques de Grenier-Vergé, q.s. III
 le 15- 7-1735 : Simon de Grenier
 le 25-10-1737 : Elisabeth
 le 18- 7-1741 : François de Grenier-Montazer, q.s. IV

III Simon DE GRENIER-LAPLANE épouse le Brigitte de Verbizier, dont :
 le 23-12-1744 : Joseph de Grenier-Laplane, q.s. V
 Catherine, épouse le 15-8-1769 Jean de Robert-Pontiès
 le 16-10-1752 : Marie
 le 13- 3-1756 : Simon de Grenier

..... génération

I Pierre DE GRENIER-MAUZAC épouse le Françoise de Grenier, dont :
 le 23-12-1758 : Marie
 le : Marguerite, épouse le 23-9-1806, à Laffitte, Bertrand Bergé
 le 4-1760 : Françoise

II Simon DE GRENIER-BELLOC épouse le Marie de Grenier-Louyou, dont :
 le 13-11-1770 : Louis de Grenier
 le 1778 : Simon de Grenier-Belloc, q.s. I

III Jacques DE GRENIER-VERGÉ épouse le 9-11-1769, à Françoise de Grenier-Courtalàs, dont :
 Jacques meurt le 1-12-1811 à Laffitte ; sa femme le 22-12-1811 à Lastermes.

IV François DE GRENIER-MONTAZER épouse le Jeanne de Grenier-Souloumiac, dont :
 le 14-7-1780 : François de Grenier-Montazer, q.s. II
 le 22-5-1786 : Simon de Grenier-Vergé, q.s. III
 François meurt le 18-4-1806 à Gabre ; son épouse le 5-2-1807 à Gabre.

V Joseph DE GRENIER-LAPLANE épouse le Anne-Marie de Grenier-Labourdette, dont :
 le 30-3-1769 : Jean de Grenier-Rochet, q.s. IV
 Joseph meurt le 30-12-1816 à la verrerie de Laffitte ; sa femme le 11-8-1793 à la verrerie.

Il avait épousé en deuxièmes noces Jeanne de Grenier-Lalée, dont : ; elle mourut le 25-4-1809 à la verrerie de Laffitte.

..... génération

I Simon DE GRENIER-BELLOC épouse le 9-1-1804, à Comavère, Marie de Robert-Lasserre, dont :
 le 23- 7-1801 : Jean de Grenier, décédé le 20-8-1809
 le 7-11-1803 : à Lasserre, François de Grenier, décédé le 23-7-1808 à Lastermes
 le 18-10-1807 : à Lasserre, Jean-Paul de Grenier-Belloc, q.s. I
 le 23- 6-1810 : à Lasserre, Pauline, épouse le Jean Milhorat. Elle meurt le 4-9-1854
 le 27- 5-1813 : à Lasserre, Jean de Grenier-Belloc, q.s. II
 Simon meurt le 21-5-1854 à Lastermes ; sa femme le 18-7-1840 à Lasserre.

II François DE GRENIER-MONTAZER épouse le 3-8-1815, à Gabre, Marie de Robert-Gassion, dont :
 le 6-3-1817 : à Gabre, Charlotte Irène, épouse le 22-3-1835 François (Léon) de Grenier-Lalée
 François meurt le 6-4-1837 ; sa femme de 8-9-1886.

III Simon DE GRENIER-VERGÉ épouse le 3-8-1815, à Gabre, Jeanne Gouaze, dont :
 le 5- 7-1816 : Marie, épouse le 28-4-1842 Gabriel (Jean-Paul) Dejean ; décédée le 12-8-1884
 le 16- 3-1822 : Jean de Grenier
 le 28-12-1830 : Zélia
 Simon meurt le 4-9-1846.

IV Jean DE GRENIER-ROCHET épouse le Jeanne de Robert-Pontiès, dont :
 le 7- 4-1799 : Marie, épouse le 29-12-1817 Pierre de Robert-Bousquet
 le 29-12-1800 : Jeanne, épouse le 7-11-1819 Simon de Verbizier-Latrete
 le 27- 3-1804 : Gabrielle (Célestine) épouse Jacques François de Grenier-Martou

..... génération

I Jean-Paul DE GRENIER-BELLOC épouse le 19-11-1837, à Gabre, Marie de Grenier-Martou, dont :
 le 6- 4-1840 : à Lasserre, Elie de Grenier-Belloc, q.s. I

le 10- 3-1847 : à Lasserre, Clovis de Grenier
le 4-10-1851 : à Lasserre, Marie
Jean-Paul meurt le 29-11-1854 à Lasserre ; sa femme le 18-7-1866 à Lasserre.

II Jean DE GRENIER-BELLOC épouse le 23-11-1850, à Lasserre, Marie Fauroux, dont :

- le 23-10-1851 : Jean de Grenier, décédé le 24-2-1852
- le 25-12-1852 : Jean de Grenier, décédé le 6-10-1854
- le 3- 4-1854 : Simon de Grenier, décédé le 19-4-1854
- le 12- 8-1856 : Jean-Paul
- le 1- 6-1858 : Béline Marie, décédée le 10-4-1871
- le 1859 : Ombeline, décédée le 21-4-1871 (13 ans)
- le 1- 6-1860 : Pauline
- le 1861 : Euphrasie, décédée le 30-4-1871
- le 9- 1-1862 : Louise, décédée le 28-4-1871
- le 29- 7-1864 : Edouard Agenor,
- le 30- 8-1867 : Marie, décédée le 11-4-1871

Jean meurt à Lasserre le 14-9-1880 ; sa femme le 11-10-1880 à Lasserre.

..... *génération*

I Elien DE GRENIER-BELLOC épouse le 9-10-1866, à Gabre, Suzanne de Grenier-Lanouyère, dont :

- le 20-7-1873 : Hélène, épouse le 18-2-1894 Jean-Léon Ville-suzanne
- le 17-3-1880 : Charles de Grenier-Belloc, q.s. I

Elien meurt le 30-5-1899 à Talence ; Suzanne le 29-2-1920 à Talence.

..... *génération*

I Charles DE GRENIER-BELLOC épouse le Ida Lansalot, dont :

- le 8- 2-1908 : Robert de Grenier-Belloc, q.s. I
- le 10-11-1910 : Andrée de Grenier, épouse le 5-10-1930 Edouard Cétran

Charles meurt le 8-6-1953 ; sa femme le

..... *génération*

I Robert DE GRENIER-BELLOC épouse le 1931 Lisette Gendre, dont :

- le 7-8-1932 : Pierre de Grenier-Belloc, q.s. I

le 6-1-1933 : Monique, épouse le	Roger Sensey
le 8-2-1935 : Josette, épouse le	Lassu
le 6-1-1945 : Nadine, épouse le	10-1964 Antoine Ortéga

Robert meurt le 28-2-1975.

..... *génération*

I Pierre DE GRENIER-BELLOC épouse le Odile Boursaud, dont :

- 1955 : Catherine
- 1958 : Marianne
- 1963 : Sylvie
- 1964 : Thierry de Grenier-Belloc

BRANCHE DE GRENIER-NIGER

Jean DE GRENIER-LARIVAROLLE épouse le Jeanne Marie
de Grenier, dont :

- le 2- 5-1723 : à Fabas, Simon de Grenier
vers 1725 : Jeanne, épouse Jean de Grenier
- le 10-11-1734 : à Aron, Jean de Grenier-Canebas, q.s. I
- le : Henry de Grenier-Niger, q.s. II

..... génération

I Jean DE GRENIER-CANEBAS épouse le Jeanne de Grenier,
dont :

Jean fut verrier ; en 1745, il travaillait avec son père et son frère Henry à la verrerie de Poudelaye. Il mourut le sa femme le 23-3-1795, veuve (70 ans), à Mane.

II Henry DE GRENIER-NIGER épouse le Elisabeth Grenier,
dont :

- vers 1755 : Anne
- vers 1761 : Elisabeth, épouse ; 1^o le François de
Grenier-Hautesserre ; veuve, épouse 2^o le 7-8-
1807, Paul de Grenier-Lastermes. Elle meurt
le 27-12-1831 à Lastermes.
- le 30-3-1766 : à Mane, Jean-Pierre de Grenier-Niger, q.s. I

..... génération

I Jean-Pierre DE GRENIER-NIGER épouse le 27-8-1792 Jeannette
Jacquette de Verbizier-Laffitte, dont :

- le 23-1-1793 : à Mane, Jean de Grenier-Niger
- Jean-Pierre meurt le 7-1812 à Aigues-Juntes ; son épouse,
veuve, épousera en deuxièmes noces, le 11-3-1813, Paul
Dedieu.

..... génération

*Jean DE GRENIER-NIGER épouse le Marie de Grenier-
Bouscas, dont :

- le 23-12-1794 : à Mane, Anne-Paule, décédée célibataire le
27-2-1865 (69 ans) à Mane

* Ce Jean de Grenier, né vers 1745, pourrait être un frère de Jean Canebas et Henry Niger, mais je n'ai pas trouvé de renseignements pouvant le confirmer.

le 15- 7-1798 : à Mane, François Jean, décédé le 15-3-1824,
célibataire, à Mane

le 3- 4-1801 : à Mane, Paul, décédé célibataire le 18-4-
1887 à Mane

le 28- 3-1804 : à Mane, Elisabeth dite Pauline, épouse le
6-9-1823 Jean de Robert-Lafregeyre. Elle
meurt le 20-12-1876 à Gabre

Jean meurt le 26-4-1819 à Mane (74 ans) ; sa femme meurt
le 2-6-1837 à Mane (60 ans).

BRANCHE DE GRENIER-MARTON

Jacques DE GRENIER-MARTON épouse le Françoise de
Grenier-Monbac, dont :

le 3-5-1748 : François de Grenier, q.s. I
Jeanne-Marie de Grenier, épouse le 15-9-1769,
à Serredecor, François de Grenier-Grenier.

..... génération

I François DE GRENIER-MARTON épouse le 14-8-1797, à Gabre,
Elisabeth de Grenier-Rieupassat, dont :

le 2 Floréal an VI : Jacques François, q.s. I
le 1 Vendémiaire an IX : à Aron, Françoise
le 19 Germinal an XI : à Gabre (La Plane), Paul de Gre-
nier Saint-Paul
le 10- 6-1807 : à La Plane, Marie, épouse Jean-Paul de
Grenier-Belloc
le 1808 : à La Plane, Jeanne Marie, décédée le 10-12-
1819
le 15- 4-1809 : à La Plane, Elisabeth Julie, épouse le 10-
8-1834 Jean de Robert-Hautequère
le 10- 5-1812 : à La Plane, Jean de Grenier, décédé le 31-
10-1883 à La Plane, célibataire
le 1813 : Françoise (Zénaïde), épouse le 7-6-1845
Pierre Massat
le 25-12-1814 : Jeanne
le 17-10-1817 : François de Grenier
le 4 - 3-1821 : à La Plane, Jean de Grenier, décédé le
20-5-1821
le 21-1-1824 : à La Plane, Paul Zénas de Grenier-Martou,
q.s. II

François meurt le 4-5-1843 (70 ans).

..... génération

I Jacques François DE GRENIER-MARTON épouse le 3-8-1833, à
Gabre, Gabrielle Célestine de Grenier-Roche, dont :

le 1834 : Coligny de Grenier-Martou
le 2-1-1835 : Jacques François de Grenier
le 25-3-1838 : Zéroïde, épouse le 22-12-1871 Maurice Clavel
le 14-7-1842 : Marie-Lucile

Jacques François meurt le 22-11-1867 ; sa femme le 12-5-1878.

II Paul Zénas DE GRENIER-MARTON épouse le 13-8-1848, à Gabre,
Célestine Jenny de Verbizier-Latrètye, dont :

le 12-12-1851 : Célanire, épouse le 15-12-1872 Baptiste Ca-
banac
le 19- 2-1853 : Emilie Anna, décédée le
le 21- 8-1854 : Zoraïde Célanire, décédée le 19-12-1854
le 27- 7-1855 : à St-Hilaire-de-Brethmas, Céline Alphonsine,
épouse le 14-12-1882 Charles Abel Négrier
le 21- 2-1857 : à Lasterme, Alphonse de Grenier-Martou,
q.s. I
le 1- 6-1862 : à Lasterme, Ulysse Benjamin de Grenier,
décédé le 18-6-1863
le 15- 4-1864 : à Lasterme, Louise, décédée le 26-4-1866
Paul Zénas meurt le 19-3-1865 ; sa femme le 6-11-1903.

..... génération

I Alphonse Siméon DE GRENIER-MARTON épouse le José-
phine Chène, dont :

le 11-9-1882 : à Levallois-Perret, Lucile de Grenier,
épouse : 1° dont : le Louis

GRENIER, Sieur de LASTERMES
GRENIER, Sieur de COURTALAS

Paul DE GRENIER épouse le Catherine de Grenier, dont :
Isaac de Grenier-Lastermes, q.s. I

..... *génération*

I Isaac DE GRENIER-LASTERMES épouse le Isabeau de
Robert-Montauriol, dont :

- le 6- 4-1707 : à Gabre, Jean de Grenier-Lastermes
- le 4- 4-1709 : à Gabre, Marie
- le 5- 4-1713 : Marie, épouse le Jean de Grenier-
Courtal
- le 25- 4-1716 : à Sainte-Croix, Marc de Grenier-Launée
- le 25-10-1717 : à Sainte-Croix, Jeanne Marie

Isaac de Grenier et ses deux fils furent condamnés aux galères à vie, le 2-1-1746, par l'intendant d'Auch Bejin, pour avoir assisté à des assemblées religieuses protestantes. Ses deux fils y moururent : Marc à Marseille en 1749 et Jacques à Toulon avant 1753. Isaac aurait été libéré en 1745.

..... *génération*

Pierre DE GRENIER-COURTALAS épouse Jeanne de Verbizier, dont :

- vers 1680 : une fille
- vers 1685 : une fille
- Jean de Grenier-Courtal

..... *génération*

Jean DE GRENIER-COURTALAS (1) épouse le Marie de Gre-
nier-Lastermes, dont :

- vers 1741 : Elisabeth, décédée célibataire le 22 Nivôse
an III (11-1-1795)
- le 16-8-1743 : à Gabre, Jean-Raymond de Grenier-Courta-
las, q.s. I
- le 1746 : Françoise, épouse le 9-11-1769 Jacques de
Grenier-Vergé (2)

(1) Jean DE GRENIER-COURTALAS avait été condamné avec son beau-père et ses frères, mais, malade, il fut transporté à l'hôpital de Toulouse d'où il put s'évader. Ce Jean pourrait être le fils de Pierre, mais je n'ai pu trouver aucune confirmation.

(2) Françoise meurt le 21-12-1811, veuve, à Gabre (Lastermes) ; son mari était décédé à la verrerie de Lafitte le 1-12-1811.

vers 1749 : François de Grenier-Courtal
vers 1750 : Paul de Grenier-Courtal, q.s. II
Jean meurt le 15-10-1795 à la verrerie de Lafitte.

..... *génération*

I Jean-Raymond DE GRENIER-COURTALAS épouse le Marie
de Verbizier, dont :

le 15-11-1767 : Jean-Paul de Grenier-Courtal, baptisé à
la verrerie du Pal le 15-12-1767

II Paul DE GRENIER-COURTALAS épouse le 7-8-1807 Elisabeth de
Grenier-Niger, veuve de François de Grenier-Hautesserre
Paul meurt le 3-8-1815 à Lastermes ; sa femme le 27-12-1831
à Lastermes.

BRANCHE DE GRENIER-COMBEBELLE et PECHGRIS

..... génération

Jean DE GRENIER, Sieur de Combebelle de Lapeyre, épouse vers 1640 Dlle N de Grèze, dont :

- Jean de Grenier de Combebelle, q.s. I
- Guy de Grenier de Dales, q.s. II

..... génération

I Jean DE GRENIER DE COMBEBELLE épouse :

- 1° le 1700, Marguerite de Dordaygue (héritière de Pechgris), sans postérité
- 2° le 22-7-1722, Anne-Marie de Claris, dont :
 - en 1724 : Jean de Grenier de Pechgris, q.s. I
 - en 1725 : Isabeau, épouse le 1745 Joseph Béchou, Sr de Terme
 - en 1726 : Catherine, épouse le 1745 Michel Béchou, Sr de Terme
 - en 1729 : Jacqueline, épouse : 1° Pierre Beynac, Sr de La Bernardie ; 2° Paul Salbaing, Nre royal
 - en : Marie-Anne, morte très jeune

Jean meurt le 7-1731. Son épouse se remariera en 1733 avec son beau-frère Guy de Grenier.

Jean avait testé le 20-6-1731 (Thibaut, Nre royal, Biron).

II Guy DE GRENIER, Sr de Dales, épouse le 1733 Anne-Marie Claris, sa belle-sœur, sans postérité.

..... génération

I Jean DE GRENIER DE PECHGRIS épouse le 7-1747 Marguerite de Sageran (mariage protestant), dont :

- en 1750 : Jean de Grenier
- en 1751 : Anne Delphine, épouse le 12-1786 Jean de Cassius, Sr de Brissac
- en 1752 : Jean-Pierre de Grenier
- en 1754 : Anne Sévère, épouse le 9-1780 N Terrible, Sr de Saint-Quentin
- en 1756 : Elisabeth, épouse le 24-9-1783 Joseph Germain d'Alche de Desplanels
- le 8-7-1758 : Jean de Grenier de Pechgris, q.s. I

Jean de Grenier teste le 13-11-1782 ; sa femme le 11-11-1782.

..... génération

I Jean DE GRENIER DE PECHGRIS épouse le 7-1787 Marie de Carrière de Montvert, dont :

- le 19-1-1789 : Sophie Esther, épouse le 5-9-1806 Pierre Cruzel de Frontin
- le 13-3-1790 : Elisabeth Julie, épouse le 5-9-1806 Etienne Jean de Frontin-Longpré
- le 1791 : Clémence, épouse le le docteur Mourgue, sans postérité

Jean fut le dernier représentant mâle de la famille de Grenier-Pechgris. Mais, par contre, de nombreux descendants issus des trois filles existent encore actuellement.

BRANCHE DE GRENIER DE CARDENAL

..... génération

Pierre DE GRANIER signe un acte à Mazière (près de Villeréal) en 1486. Il aurait eu comme fils : Jean, q.s. I

..... génération

I Jean (1545-1623). Il aurait eu comme fils :
en 1576 : Jean, q.s. I
en : Loys
en 1594 : Peyre, décédé en 1644

..... génération

I Jean épouse , dont :
Nicolas dit Couleau, q.s. I
Jean
Jean meurt le 3-8-1651.

..... génération

I Nicolas épouse :
1° le 27-2-1623, Jeanne Brassie, dont :
le 12- 2-1624 : Antoine
le 4-10-1625 : Marguerite
le 31-10-1628 : Jean
2° le 6-6-1632, Jeanne Vernet (1594 - 16-8-1680), dont :
le 16-10-1633 : Jean, q.s. I
le 7- 3-1637 : Léon dit Liauton, q.s. II
le 1- 2-1640 : Guilhem
le 23- 9-1644 : Marie
le 14- 1-1647 : Jean, prêtre, vicaire de St-Etienne de Villeréal

..... génération

I Jean DE GRENIER épouse le Marguerite Fournier, dont :
le 1-4-1667 : Jean de Grenier, q.s. I
le 23-2-1669 : Louis
le 20-3-1671 : Joseph de Grenier, q.s. II
le 21-8-1672 : Nicolas
le 11-8-1682 : Bernard
Jean meurt le 6-10-1687.

II Léon DE GRENIER dit Liauton épouse le Antoinette Grenier, dont :
le 11- 1-1663 : Nicolas de Grenier dit Couleau, q.s. III
le 4-11-1665 : Jeanne
le 3- 7-1669 : Jean de Grenier, q.s. IV
le 30- 4-1672 : Catherine
le 31- 1-1675 : Marguerite
Léon fut jurat, puis consul de Villeréal. Il mourut le 3-10-1696 à Couïn.

..... génération

I Jean GRENIER, Seigneur de Couïn, épouse le 30-4-1696 Marie Martinet de Brunot, dont :
en 1697 : Magdelaine, épouse Pierre Laparre. Elle meurt en 1792
en 1699 : Pierre Grenier de Cardenal, q.s. I
en 1710 : Marguerite, décédée le 25-10-1773
en 1754 : Catherine
Jean fut consul de Villeréal en 1696.

II Joseph GRENIER épouse le Marguerite Pichet, dont :
Ignace Grenier, q.s. II
Charlotte
Jean Grenier, Sieur de Gaulis
Isabeau, épouse Léonard Sega
Etienne Grenier, Sieur de Lestang, grenadier au régiment de l'Isle-de-France

III Nicolas GRENIER dit Couleau épouse , dont :
en 1708 : Jean Grenier, épouse Marie d'Astorg, sans postérité ; décédé en 1779
Jean Grenier, épouse Claire Garrigou, sans postérité ; décédé en 1760
Nicolas fut consul de Villeréal en 1694.

IV Jean GRENIER épouse le Anne Cathot, dont :
en 1700 : Jeanne, épouse en 1722 Joseph Cabannes
en 1702 : Pierre Grenier

..... génération

I Pierre GRENIER, Seigneur de Cardenal, épouse le 8-2-1719 Charlotte Catherine Vernet de Majourès, dont :
le 24-6-1725 : Marie
en 1729 : Jean Grenier, mort jeune
en 1734 : Jean-Baptiste Grenier, q.s. I
Pierre fut jurat de Villeréal en novembre 1780.

- II Ignace GRENIER épouse Jeanne Lolis, dont :
 Pierre Grenier, q.s. II
 Catherine
 Anne
 Ignace meurt vers 1742.

..... génération

- I Jean-Baptiste GRENIER, écuyer, épouse le 11-4-1768 Anne Vergnol, dont :
- le 1769 : Pierre Grenier, q.s. I
 - le 1772 : Catherine dite Cardenalonne
 - le 12-10-1773 : Madeleine, décédée le 29-10-1773
 - le 1775 : Pierre François Grenier, q.s. II
 - le 1776 : Delphine Dorothée, épouse le 25-1-1815 François Meyrac
 - le 1778 : Catherine (Caroline), décédée en 1848
 - le 1779 : (Julie) Catherine, décédée en 1834
 - le 1780 : Anne, décédée en 1781
 - le 1783 : Delphine Dorothée, décédée en 1784
 - le 6-3-1786 : Delphine Marie (Augustine), épouse le 6-12-1812 Antoine Bouyssou ; décédée le 28-10-1860
 - le 1788 : Delphine Marie (Joséphine) épouse le 5-3-1813 Alexandre Alquié
 - le 7-7-1789 : Marie (Sohie), décédée le 28-3-1869
- Jean-Baptiste fut capitaine aide-major au régiment provincial de Bordeaux. Il était chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Il mourut en 1806.

- II Pierre GRENIER épouse le Anne Laparre-Belair, dont :
- Marie-Anne, épouse le 21-1-1785 Jean Giraudel du Moulin
 - en 1766 : Pierre Grenier, q.s. III
 - Catherine, épouse le 21-1-1789 Etienne Garrogues
 - Jeanne, morte jeune
 - Pierre Grenier, mort célibataire vers 1794
 - en 1768 : Etienne Grenier, curé de Saint-Etienne de Ville-réal

..... génération

- I Pierre GRENIER-CARDENAL épouse le 19-7-1814 Sophie Marabal, dont :
- en 1815 : Jeanne (Darie), décédée en 1837

- en 1816 : Jean - Pierre Auguste *Henri* Grenier-Cardenal, q.s. I
 - en 1817 : Charles Félix, sous-préfet de Nérac puis de Villeneuve-sur-Lot
 - en 1821 : Caroline, morte jeune
 - en 1823 : Jean-Pierre *Oswald* Grenier-Cardenal, q.s. II
 - en 1825 : Charles Félix *Walmont* Grenier-Cardenal, q.s. III
- Pierre mourut en 1850.

- II Pierre François GRENIER-CARDENAL (le Chevalier) épouse le 26 Thermidor an XIII (14-8-1805) Joséphine Loudoux, dont :
- le 5-8-1807 : Delphine, morte jeune
 - en 1808 : Marie-Joséphine *Anais*, décédée en 1899
 - le 29-10-1810 : Catherine, morte jeune
 - en 1812 : Delphine Elise, décédée en 1819
 - en 1813 : Pierre *Charles* Grenier-Cardenal, q.s. IV
 - le 5-6-1815 : Pierre, décédé le 12-6-1815
 - en 1816 : Pierre Louis Grenier-Cardenal, q.s. V
 - en 1819 : Charles Herman Grenier, supérieur des Carmes Déchaussés d'Agen
 - en 1821 : Marie-Charlotte (Lolotte)
- Pierre François mourut en 1848.

- III Pierre GRENIER DE RICARD épouse le 13-3-1773 Thérèse Presanges, dont :
- en 1794 : Joséphine, épouse Lacombe-Cazal
 - en 1799 : Catherine Mélanie, épouse Louis Villeréal de Lassagne
 - Nancy, épouse Duverger
- Pierre mourut en 1831.

..... génération

- I Jean-Pierre Auguste *Henri* GRENIER-CARDENAL épouse Paule Louise (Isaure) Joulhia, dont :
- le 29-7-1846 : Pierre Joseph Paul Alfred Grenier, décédé le 29-9-1846
 - le 18-3-1848 : Louis Marie Antoine *Joseph* Grenier-Cardenal, q.s. I
 - le 11-11-1850 : Françoise Claire Sophie Josèphe Marie, épouse le 23-5-1871 Marc de Laval. Elle meurt le 18-5-1888.

Henri fut notaire à Razac (Dordogne). Il mourut en 1885.

- II Jean-Pierre *Oswald* GRENIER-CARDENAL épouse :
- 1° le 23-11-1853, Aurélie Farcit de Calbiac, sans postérité

- 2° le 21-7-1858, *Virginie de Reignac*, dont :
le 12- 8-1859 : *Jeanne Henriette*, décédée célibataire le 26-1-1942
le 8-12-1865 : *Jean Grenier-Cardenal*, q.s. II
le 23- 1-1870 : *Pierre Roger Grenier-Cardenal*, q.s. III
le 10- 2-1875 : *Georges Henri Grenier*, épouse le 22-6-1925 *Elisabeth Maître-Bureau*, sans postérité

Jean-Pierre Oswald meurt en 1904.

- III *Charles Félix Walmont* CARDENAL épouse *Aricie Leydet*, dont :
en 1852 : *Jean Aubin Arthur Grenier-Cardenal*, q.s. IV
le 18-9-1855 : *Antoine Joseph Félix Grenier-Cardenal*, q.s. V
Walmont meurt en 1899.

- IV *Pierre Charles* GRENIER-CARDENAL épouse *Jeanne de Monic*, dont :
en 1845 : *Jeanne Marie Elisabeth*, religieuse, décédée en 1875
en 1848 : *Anne-Marie Josèphe*, épouse le 31-8-1877 *Georges Grenier-Cardenal*

Charles Cardenal fut conseiller à la Cour d'appel d'Agen. Il mourut en 1888.

- V *Pierre Louis* GRENIER-CARDENAL épouse le 16-11-1841 *Anne Gouyou-Grangeneuve*, dont :
le 1-4-1853 : *Charles Marie Georges Grenier de Cardenal*, q.s. VI
le 1856 : *Pierre Louis Joseph André*, décédé en 1857
Louis de Cardenal fut docteur en médecine. Il mourut en 1900.

..... génération

- I *Louis Marie Antoine Joseph* DE CARDENAL épouse le 10-9-1873 *Alice de Montard*, dont :
Pierre Marie-Joseph Louis de Grenier de Cardenal, q.s. I
Martial Marie-Joseph Paul de Grenier-Cardenal, q.s. II
Pierre Marie-Joseph Edouard de Grenier de Cardenal, mort pour la France le 11-10-1914
Joseph de Cardenal, avocat puis magistrat, mourut le 1-12-1907.

- II *Jean* DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 22-4-1899 *Marie Lamaignère*, dont :
le 8-6-1900 : *Marie-Hélène Madeleine*, épouse le 8-6-1920 *Louis de Laval*.
Jean de Cardenal meurt le 7-6-1927.

- III *Pierre Roger* DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 21-11-1903 *Gabrielle Lamaignère*, dont :

le 19-1-1905 : *Jean-Marie Pierre de Grenier de Cardenal*, décédé célibataire le 3-1954

le 12-2-1906 : *Marie Jean Baptiste de Grenier de Cardenal*, q.s. III

le 12-2-1906 : *Sophie Marie-Jeanne (Nechka)*

le 4-9-1913 : *Alfred Marie Jacques de Grenier de Cardenal*, q.s. IV

Roger de Cardenal entreprit de très nombreuses recherches sur les Grenier. Il recueillit ainsi une quantité importante de documents. Il a établi la généalogie des Cardenal. Il mourut le 14-7-1953.

- IV *Jean Aubin Arthur* épouse le 3-5-1875 *Antoinette Durif de Cressac*, dont :

le 11-6-1876 : *Marie-Louise Madeleine*, épouse le 12-1892 *Herman de Chadois*

le 4-9-1877 : *Marie Amédée Daniel Louis* de Grenier-Cardenal, q.s. V

Arthur meurt en 1896.

- V *Antoine Joseph Félix* DE GRENIER-CARDENAL épouse le 6-7-1892 *Berthe Deschamp*, dont :

en 1893 : *Antoinette Léonie*

le 14-1-1896 : *François Joseph Raymond* de Grenier-Cardenal, q.s. VI

Félix meurt le 8-11-1941.

- VI *Charles Marie Georges* DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 31-1-1877 *Marie de Grenier de Cardenal*, dont :

le 19-11-1877 : *Louis Fernand* de Grenier de Cardenal, q.s. VII

le 29-5-1879 : *André Charles Elie* de Grenier de Cardenal, q.s. VIII

Georges meurt le 5-3-1939.

..... génération

- I *Pierre Marie-Joseph Louis* DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 29-9-1902 *Marie Granel*, dont :

le 18 7-1903 : *Marie-Christine*

le 3110-1905 : *Andrée Flavie*

le 5-11-1909 : *Julienne Lucie*

Louis meurt le 12-7-1942.

- II Martial Marie-Joseph *Paul* DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 2-8-1910 Louise Blavignac, dont :
- le 12-5-1911 : Henri, décédé le 19-5-1911
 - le 21-6-1912 : Annette, épouse le 25-7-1939 Pierre Escribe
 - le 27-6-1913 : Louis *Jean* de Grenier de Cardenal, q.s. I
 - le 30-8-1919 : Pierre de Grenier rde Cardenal, q.s. II
- Paul meurt le 29-10-1950.
- III Marie *Jean* Baptiste DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 2-7-1942 Nicole Chauveau, dont :
- le 13-5-1944 : Sylvie
 - le 26-6-1945 : Caroline
 - le 27-7-1947 : François de Grenier de Cardenal
 - le 20-1-1950 : Sophie, épouse le Michel Duchêne
- IV Alfred Marie *Jacques* DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 6-7-1943 Simone Enjalbal, dont :
- le 26-2-1944 : *Gilles* Marie Louis de Grenier de Cardenal, q.s. III
Dominique Germain Gabriel de Grenier de Cardenal, q.s. IV
 - le 14-7-1946 : Claire France, épouse le 8-3-1966 Alain Bardon
- V Marie Amédée Daniel *Louis* DE GRENIER-CARDENAL épouse le 19-4-1909 Charlotte de Bouard de La Forêt, dont :
- le 29-5-1910 : Madeleine Louise Marie-Antoinette, épouse le 2-3-1946 Frédéric Montagne
Aristide Jean, q.s. V
- Louis meurt le 27-5-1949.
- VI François Joseph *Raymond* DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 23-2-1922 Suzanne Roques de Fursac, dont :
- le 6-6-1924 : Christiane, épouse le 26-8-1951 Jehan Durand du Repaire
 - le 29-4-1926 : Marie-Bernadette, épouse le 15-10-1960 René Tardif d'Hémonville
 - le 7-4-1934 : Marie-Josèphe, épouse le 4-4-1961 Paul Bourgeois de Lavergne
 - le 7-9-1935 : Marguerite Marie, épouse le 31-1-1961 Pierre de Fursac.
- VII Louis Alexandre *Fernand* DE GRENIER DE CARDENAL épouse Joséphine Lapoujade, dont :
- le 6-10-1907 : Fernand de Grenier de Cardenal, q.s. VI

- VIII *André* Charles Elie DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 16-10-1916 Marthe Raymonde Mercier, dont :
- le 8-10-1917 : Pierre de Grenier de Cardenal, q.s. VII
- André* meurt le 10-1947.

..... génération

- I Louis *Jean* DE GRENIER DE CARDENAL épouse à Beyrouth, le 28-8-1941, Adèle Aouad, dont :
- le 4-4-1947 : Micheline
 - le 13-7-1950 : Jean-Pierre de Grenier Cardenal, q.s. I
- II Pierre DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 23-12-1944 Marie-France de Granier de Cassagnac, dont :
- le 17-11-1945 : Catherine, épouse le 23-12-1964 le pharmacien militaire Henri Floch
 - le 28- 8-1947 : Paul de Grenier de Cardenal, q.s. II
 - le 14- 1-1950 : Bertrand de Grenier de Cardenal, q.s. III
 - le 6- 2-1954 : *Christine* Jeanne Agnès, épouse le 15-6-1975 Benoît Reyre
- III *Gilles* Marie Louis DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 10-7-1981 Isabelle Alalinarie, dont :
- IV *Dominique* Germain Gabriel DE GRENIER DE CARDENAL épouse:
- 1° le 22-8-1968, Sylvie Parry, dont :
 - le 4-12-1968 : Emmanuel Gilles Stéphane de Grenier de Cardenal, q.s.
 - 2° le 4-10-1975, Catherine Weber, dont :
 - le 16- 8-1978 : *Pierre* Michel Jacques de Grenier de Cardenal, q.s.
- V Aristide *Jean* DE GRENIER DE CARDENAL épouse :
- 1° Germaine Stortz, dont :
 - le 20-3-1938 : Jacqueline
 - 2° en 1946, Raymonde Mendeboure
- VI Fernand DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 25-7-1936 Andrée Dourousseaud, dont :
- une fille
- VII Pierre DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 31-7-1948 Eliane Pesnel, dont :
- en 1952 : Christiane, épouse le

..... génération

- I Jean-Pierre DE GRENIER DE CARDENAL épouse le

- II Paul DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 5-8-1970 Marie-Christine Copin, dont :
- le 21-1-1971 : Laurent de Grenier de Cardenal, q.s.
 - le 24-2-1972 : Damien de Grenier de Cardenal, q.s.
- III Bertrand DE GRENIER DE CARDENAL épouse le 4-8-1971 Françoise Brochec, dont :
- le 20-1-1972 : Pierre de Grenier de Cardenal, q.s.
 - le 24-6-1974 : Volnick, épouse le

DE GRENIER, SIEUR DE NABINAUD

..... génération

- N. GRENIER épouse le N, dont :
- une fille, épouse N. Noyer
 - Arnault Grenier, q.s. I
 - Géraut Grenier

..... génération

- I Arnault GRENIER épouse :
- 1° le 25-7-1561, à la verrerie de La Motte-Soudanne, Françoise Grenier, dont :
 - Daniel Grenier, sieur de Nabinaud, q.s. I
 - une fille, épouse le Bernard Legret, gentilhomme verrier
 - 2° à Coutras, Barde Bonnier, veuve de M. du Cigne.

..... génération

- I Daniel GRENIER DE NABINAUD épouse le 22-2-1582, à Coutras, Dlle Claire Petit, dont :
- Guy Grenier, sieur de la Peyre et de Nabinaud, q.s. I
 - Une fille, Marie
 - Une fille, Anne.

..... génération

- I Guy GRENIER, sieur de La Peyre et de Nabinaud, épouse le 12-8-1619 Dlle Rachel du Breuilh, dont :
- Daniel Grenier, sieur de La Peyre, q.s. I
 - Marguerite Grenier

..... génération

- I Daniel GRENIER, sieur de La Peyre, épouse le 4-1-1646 Dlle Marie Gaillard, dont :
- Daniel Grenier, sieur de Nabinaud, q.s. I
 - Marguerite

..... génération

- I Daniel GRENIER, sieur de Nabinaud, épouse le Mar-
guerite de Cournaud, dont :
Le 19-3-1704, au Pizou, Daniel Grenier, q.s. I

Marguerite, épouse le 1725 Pierre Robert, sieur de Beausoleil.

..... génération

- I Daniel GRENIER épouse le 13-1-1725, à Belvès, Marie Dumas, dont :
 - Jeanne, épouse le 6-7-1750 Antoine de Grailly
 - Marthe, épouse le 17-11-1753 Pierre Dignac, sieur du Maine
 - Marguerite, épouse le 22-11-1758, à Castillon, Jacques Martin de Lajarte
 - Le 20-1-1739, au Pizou, Daniel Grenier, q.s. I.

..... génération

- I Daniel GRENIER épouse le 16-1-1761, au château de Pitray, Louise Simard de Pitray, dont :
 - Vers 1767, Jean-François Grenier de Nabinaud, q.s. I
 - Marie-Jeanne, épouse le 27-1-1793 Pierre de Grailly
 - Louise Françoise, religieuse aux Ursulines de St-Emilion.
 Il est curieux de constater que Daniel est quelquefois dénommé Jean-François ou Jean.

..... génération

- I Jean-François GRENIER DE NABINAUD épouse le 28-4-1795 Marie Sirat, à Montagne (Gironde), dont :
 - Le 1-2-1796 : Jean-François, q.s. I
 - Le 2-2-1804 : Marie-Catherine, épouse le N Moureau
 - Le 25-2-1805 : Jean-François Paul Eugène
 - Le 19-2-1808 : Marie-Estelle
 - Le 14-1-1811 : Louise Nizida, épouse Pierre Cailler
 - Le : Louise Françoise Virginie, épouse Pierre Couprie.
 Jean-François meurt le 6-6-1826 à Montagne.

..... génération

- I Jean-François GRENIER DE NABINAUD épouse :
 - 1° Le 4-6-1818, Marie Mauléon, décédée le 18-1-1840
 - 2° Le 12-3-1845, à Montagne, Marie-Justine Cassat, dont :

Le 17-11-1849, à Montagne, Jean-François Jacques Paul Grenier de Nabinaud.

**

Bien qu'incomplète, il m'a semblé intéressant de présenter cette généalogie. J'ai relevé ces éléments dans différentes sources et en particulier dans les écrits et notes du comte de Saint-Saud. M. Paul Grenier de Nabinaud m'a aussi fourni de précieux renseignements.

Il semblerait que l'ancêtre Arnault Grenier ait été gentilhomme verrier, mais rien ne le confirme.

CHAPITRE III

Les Grenier, gentilshommes verriers

Qu'est-ce qu'un gentilhomme verrier ? Que cache cette désignation ? Nous avons déjà une nomenclature assez importante de nobles : noblesse féodale, chevaleresque, d'extraction, de race, constituant la noblesse d'épée. A cette catégorie sont venus s'ajouter les anoblis formés de trois groupes : les anoblis par possession de fiefs nobles, la noblesse de robe, la noblesse de cloche.

L'anoblissement par possession d'un fief noble n'a pas nécessité l'intervention directe du pouvoir. Aux 10^e et 11^e siècles, les possesseurs d'une terre ont été amenés nécessairement à exercer des métiers militaires pour conserver leurs biens. Il en résultait que l'exercice des armes et la possession d'un fief étaient les conditions essentielles de l'ancienne noblesse, la noblesse d'épée.

Mais à la suite de circonstances exceptionnelles, et en particulier avec les différentes croisades, un grand nombre de terres, de fiefs furent achetés par des bourgeois aisés dont les descendants s'agrégèrent à la noblesse. Saint-Louis reconnut cette accession à la noblesse, en indiquant qu'elle s'acquiert par la possession d'une terre à la tierce foi. Ainsi, les descendants d'un roturier ayant acheté une terre noble sont nobles au troisième hommage du même fief. Cette coutume fut interrompue par l'édit de mai 1579 de Henri III qui prescrivait par son article 258 que les roturiers ou non-nobles achetant un fief noble ne seront pas anoblis.

Les titulaires de charges se voyaient conférer une noblesse parfaite au premier degré, c'est-à-dire au titulaire de la charge, et cette noblesse pouvait être transmissible au fils et petit-fils si ceux-ci avaient occupé la même charge. Parmi les bénéficiaires figuraient : les présidents, conseillers, avocats, procureurs généraux, greffiers en chef et quatre notaires du Parlement de Paris et de certains autres parlements de province.

Dans la catégorie de noblesse de cloche entraient les titulaires de charges municipales de seize grandes villes : Abbeville,

Angers, Angoulême, Bourges, Cognac, Lyon, Nantes, Niort, Paris, Péronne, Poitiers, La Rochelle, St-Jean-d'Angély, Saint-Maixent, Toulouse et Tours. Ces privilèges furent révolus en 1666 et à partir de cette date seuls les échevins et prévôts des marchands de Paris et de Lyon, et les capitouls de Toulouse, furent maintenus intégralement dans leurs privilèges de noblesse.

Après ces trois groupes, l'on trouvait la noblesse de dignité concernant les grands officiers de la Couronne, des gouverneurs du roi dans les provinces, des membres du conseil privé, etc.

La noblesse comitive, que pouvaient acquérir par 20 ans d'exercice, les Docteurs régents d'université.

Dans l'énumération de toutes les charges qui pouvaient élever à la noblesse, il n'y en a aucune se rapportant à l'art de la verrerie. L'art du verre ne fait pas déroger celui qui l'exerce, mais il ne permet pas d'acquérir la noblesse. Pour être gentilhomme verrier, il faut avant tout être gentilhomme. La noblesse de nos verriers fut confirmée aux 17^e et 18^e siècles par les nombreuses recherches effectuées sous le règne de Louis XIV.

En 1661, dans le préambule de sa déclaration, le roi prescrivait la recherche « des usurpateurs qui n'étant point gentilshommes prennent néanmoins qualité de Chevalier et d'Ecuyer, portent, armes, timbres et s'exemptent du paiement des tailles et autres charges auxquelles les roturiers sont sujets, au préjudice de sa majesté et des véritables gentilshommes d'anciennes et nobles maisons, et à l'oppression des sujets taillables qui sont surchargés de tailles à cause des indues exemptions dont jouissent les dits usurpateurs qui sont pour l'ordinaire les plus riches et les plus puissants des paroisses ».

Ces premières recherches furent suspendues en 1665. Elles avaient provoqué de nombreuses réactions de certains véritables nobles. Mais cette idée de dénombrer tous les nobles avait sans doute séduit le monarque absolu, et le roi, par son arrêt du Conseil du 22 mai 1666, poursuivait deux buts en prescrivant de nouvelles recherches. Non seulement il pouvait assujettir aux impôts ceux qui, sans droit, s'en étaient exemptés, mais aussi faire un recensement de tous les nobles du royaume et régulariser la situation des familles agrégées à la noblesse. Entreprises à l'instigation de Colbert, elles furent très rigoureuses et suspendues en 1674 (guerre avec la Hollande). Par la déclaration du roi du 4 septembre 1696, ces recherches furent reprises. En étaient exempts tous ceux qui avaient été reconnus nobles précédemment. Arrêtées de nouveau en 1703, elles reprirent en 1715 et furent définitivement classées en 1727.

Devaient être assignées à ces recherches toutes les personnes qui, avec ou sans droit, avaient pris la qualité de noble, d'écuyer ou de chevalier. L'article 13 de l'arrêté du 22 mars 1666 spécifiait que « tous les notaires et greffiers sont tenus de donner la communication de tous les registres, protocoles et minutes au préposé de ladite recherche »... Et pour faciliter la tâche des commissaires-enquêteurs, il fut ordonné à tous les notaires et greffiers de dresser et d'adresser au commissaire les états de tous ceux qui, dans les actes, auraient pris la qualité de noble. Devaient aussi figurer dans ces listes tous ceux qui étaient exempts de la taille. Dans ces conditions, tous les nobles ou prétendus nobles sans exception furent soumis à ces recherches ; y compris, bien entendu, les gentilshommes verriers. Il est même possible que ces recherches furent plus particulièrement « épluchées » pour ceux d'entre eux qui étaient notoirement connus comme professant la religion prétendue réformée.

Les assujettis à ces recherches devaient produire d'une part des titres prouvant cette noblesse, et d'autre part une filiation sans trace évidente de roture permettant de remonter jusqu'à un personnage qualifié noblement et cité dans des actes authentiques antérieurs à 1550.

Comment s'effectuèrent ces recherches ? Ce furent des Intendants des provinces qui furent chargés de ces affaires particulières. Ces derniers désignèrent des commissaires-enquêteurs chargés d'instruire les dossiers. Les postulants avaient à présenter à ces délégués toutes les pièces nécessaires pour prouver leur noblesse.

Le plus grand nombre des gentilshommes verriers se soumirent à ces exigences, mais ce fut pour eux une véritable prouesse. Pour nous en rendre compte, nous allons suivre pas à pas deux frères : Jacques de Grenier, sieur du Raisin, et Antoine de Grenier, sieur de Lassagne. Nous devons nous rappeler qu'ils doivent fournir aux commissaires-enquêteurs, non pas des copies certifiées conformes d'actes notariés, mais les actes notariés eux-mêmes. Voilà donc nos deux frères partis à la recherche des différents registres notariés contenant les actes à fournir. Nous sommes en 1698. Jacques de Grenier-Raisin doit travailler dans une verrerie de Moussans, Antoine de Grenier-Lassagne en Grésigne, sans doute à Hautesserre.

Jacques s'est marié en 1691 à la Capelle-Livron (Deshart, notaire royal). Antoine fut marié en 1692 à Caylus (Alibert, notaire royal). Ils doivent ensuite présenter l'acte de mariage

de leurs parents, Armand de Grenier-Raisin et Marie de Maleville, en 1660 (Boy, notaire à Cajarc). Pour ces trois pièces, le trajet est relativement court, c'est sensiblement dans la même région. Vient ensuite le mariage des aïeux David et Marguerite de Boissieu, à la verrerie de Boutac en 1630 (Campalène, notaire royal à Rougier). (Cette verrerie de Boutac serait, d'après Saint-Quirin, la verrerie de Bouillac, située entre Grenade et Beaumont-de-Lomagne). Après cela, le contrat de mariage des bisaïeux Antoine de Grenier et Catherine Coulom. Là, nous avons la date : 1583, mais pas le lieu ; cependant, le nom du notaire : Delcassé. Enfin, dernière pièce, une transaction passée entre leur bisaïeul Antoine de Grenier et son frère Naudet de Grenier. Pour cette pièce indispensable, puisque passée le 16 février 1554, ils sont obligés de se rendre au Plan, localité de la Haute-Garonne située entre Sainte-Croix-Volvestre et Cazères.

Une fois ces pièces réunies et soumises à l'appréciation du commissaire-enquêteur à Montauban, il leur restera à faire le trajet en sens inverse pour rendre les registres entre les mains des notaires respectifs. Toutes ces démarches se sont réellement effectuées, car j'ai retrouvé dans les archives de notre oncle Elisée de Robert des Garils des reçus de décharges de notaire pour des registres empruntés dans ces circonstances.

Plusieurs de ces jugements de reconnaissance de noblesse se sont perdus, disparus dans les périodes troubles de la Révolution. Néanmoins, j'ai pu relever à la Bibliothèque Nationale un certain nombre de jugements concernant des descendants des deux principales branches.

Ce sont, pour la branche d'Antoine de Grenier, ceux relatifs à :

Paul de Grenier, sieur de Canebas, et Jean de Grenier, sieur de Brisonde, père et fils, rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, intendant à Montauban, le 2 juin 1698.

Jean de Grenier, sieur de la Rivière, et Jean de Grenier, sieur de la Jonquière, père et fils, rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 2 juin 1698.

François de Grenier, sieur Dupalom, rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 2 juin 1698.

Paul de Grenier, sieur Del Sarrat, rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 12 août 1698.

Jean de Grenier, sieur de Gêrac, et Henri de Grenier, sieur de Fontange, père et fils, rendu par Legendre, intendant à Montauban, le 10 juillet 1700.

Pour la même branche, mais descendance de Jean Grenier :

Pierre de Grenier, sieur de la Pomarède (tableau B), rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 16 août 1698.

Paul de Grenier, sieur de Dallès (tableau D), rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 2 juillet 1698.

Jacques de Grenier, sieur de Périlhou (tableau C), rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 30 août 1698.

Pierre de Grenier, sieur de Comevère (tableau D), rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 16 août 1698.

Jean de Grenier, sieur de Gourgues (tableau A), rendu par Laugeois, à Montauban, le 16 avril 1716.

Il y a deux autres jugements dont je n'ai pu trouver le texte et concernant Elie de Grenier-Labessède (tableau E), rendu par Claude Pellot, intendant de Guyenne, le 19 août 1668, et Jean de Grenier, sieur de Lamoline, Jean de Grenier, sieur de Léchard, Marc Antoine de Grenier, sieur de Laverdure, frères (tableau A), rendu par Claude Pellot, intendant de Guyenne, le 19 août 1668.

Enfin, pour la branche Pierre de Grenier :

Pierre de Grenier, sieur de Labarthe (tableau B), rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 19 juillet 1698.

Paul de Grenier, sieur de Bernoye, et Pierre de Grenier, sieur de Hautesserre, père et fils (tableau B), rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 2 août 1698.

François de Grenier, sieur de Castagnet, et Raymond de Grenier, sieur de la Rivière, frères (tableau A), rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 2 septembre 1698.

Jean de Grenier, sieur de Bordenave (tableau E), rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 19 juillet 1698.

François de Grenier, sieur de Canebas (tableau D), rendu par Félix Le Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 19 juillet 1698.

Jacques de Grenier, sieur de Monbaillet, et Paul de Grenier, sieur de Mouillac, frères (tableau C), rendu par Legendre, à Montauban, le 29 janvier 1702.

Jacques de Grenier, sieur de Raisin, Antoine de Grenier,

sieur de Lassagne, frères (tableau F), rendu par Félix de Pelletier de la Houssaye, à Montauban, le 2 juin 1692.

Jean de Grenier, sieur de Raisin, des Verreries-Basses de Moussans (tableau F), rendu le 17 septembre 1668 par Claude Bazin, sieur de Bezons, intendant de la province du Languedoc.

Dans deux jugements, celui de Jean de Grenier, sieur de Bordenave, et celui de François de Grenier, sieur de Canebas, est signalé un jugement rendu par Claude Pellot le 1^{er} juin 1667 concernant Pierre de Grenier, sieur de Lacroix. C'est encore un des jugements dont je n'ai pu me procurer le texte. Je signalerai une copie dactylographiée d'un jugement rendu le 1^{er} juin 1677 à Agen par Claude Pellot, en faveur de César de Grenier-Sarraute (tableau E, généalogie de Jean-Antoine). Cette pièce, datée du 25 novembre 1860, serait une copie d'une autre copie faite le 12 septembre 1771 aux Bordes-sur-Arize (Ariège) sur l'extrait détenu par un Grenier-Sarraute. Ce document paraît tout à fait plausible. Il contient toutefois une erreur due très certainement à l'un des copistes : en effet, la date du 15 août 1547 est signalée comme celle du mariage de Pierre de Grenier et Andrée Despouis ; or, le jugement concernant François de Grenier-Castagnet indique à cette date, 15 août 1547, « quittance passée par devant notaire par Naudet de Grenier et ses frères qualifiés nobles d'une somme payée par Jean Despouis pour raison des droits successifs appartenant à Andrée Despouis par laquelle il apparaît que le dit Naudet est fils de Pierre de Grenier qualifié noble et de ladite Despouis ». Dans ces conditions, il est tout à fait exclu que le 15 août 1547 soit la date du mariage de Pierre de Grenier et d'Andrée Despouis. D'autres faits nous confirment ce point de vue. Tout d'abord, Naudet s'était installé dans la région d'Arbas vers 1520. Ensuite, nous ne connaissons pas la date de son mariage, mais de ce mariage est issue, entre autres, une fille, Marguerite, qui épouse le 10 août 1561 Raymond de Robert. Même si elle s'est mariée à 15-16 ans, ce qui se produisait quelquefois, elle serait née en 1545, donc deux ans avant le mariage de ses grands-parents, ce qui paraît ridicule. J'ai pu relever tous ces jugements, dont je détiens des photocopies, à la Bibliothèque Nationale, dans les fonds français n° 32 295 à 32 298, et 32 551 pour celui rendu par Claude Bazin, sieur de Bezons. Ils m'ont permis de pouvoir établir les différentes généalogies compte tenu des conditions dans lesquelles ils ont été faits et, de l'avis de tous les spécialistes, les renseignements qu'ils renferment peuvent être considérés comme exacts.

De toutes façons, la principale conclusion qui en découle naturellement, et cela sans aucune discussion possible, tous ces Grenier verriers sont nobles, non pas comme descendants de verriers, mais comme descendants de familles de noble race. Le fait d'exercer l'art de la verrerie n'a rien changé à leur état de noblesse. Les gentilshommes verriers ne constituent donc pas une noblesse particulière agrégée à la véritable noblesse d'épée. Ce sont des nobles qui, dans des conditions particulières, ont été amenés à exercer l'art et science de verrerie, et cela, sans déroger.

Avant de clore ce chapitre, je voudrais signaler un cas particulier concernant les de Grenier-Raisin et Lassagne. Je disposais pour cette branche de trois documents :

— 2 reconnaissances de noblesse, l'une rendue le 19 septembre 1668 par Claude Bazin, sieur de Bezons, en faveur de Jean de Grenier-Raisin (tableau F, quatrième génération, n° 1), l'autre de Félix Le Pelletier de la Houssaye du 2 juin 1698 pour Jacques de Grenier-Raisin et Antoine de Grenier-Lassagne, frères (tableau F, cinquième génération, n° 1 et 2); Jean de Grenier-Raisin est l'oncle de Jacques et Antoine.

— et d'un inventaire de pièces déposées en vue d'une reconnaissance de noblesse entre les mains de M. Passefon, conseiller du roi et magistrat au baillage et siège présidial d'Aurillac, commissaire subdélégué de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Cet inventaire concerne Marguerite de Boissieux, veuve de feu David de Grenier (oncle de Jean de Grenier-Raisin). Il est possible qu'à la suite de cet inventaire il y ait eu un jugement de M. de Fortia, mais je n'ai pu l'avoir. Pour faciliter la suite, il me paraît plus commode de présenter sur un même tableau les différents actes retenus dans ces trois documents

L'inventaire et le jugement de Claude Bazin de Bezons signalent l'un et l'autre l'acte de mariage de Pierre de Grenier avec Mirgue de Vaur en 1552 dans un cas, et Mirgue de Vaux et 1562 (dix ans après) dans l'autre cas. Aucune indication sur ce mariage dans le jugement de Félix Le Pelletier de la Houssaye, mais une transaction passée entre les deux fils de Pierre, Naudet et Antoine, pour raison de la succession de leur père. Ce dernier était donc décédé le 4 février 1554. Le nom de la femme de Pierre n'est pas indiqué, mais, d'après d'autres jugements rendus par le même intendant, nous savons qu'elle s'appelait Andrée Despouïs.

Première anomalie : l'ancêtre, Pierre, est donc signalé comme ayant deux épouses, ce qui en soi n'est pas anormal car il aurait pu faire un deuxième mariage ; par contre, ce qui l'est, le fils de Pierre, Antoine, donné par les trois documents comme époux de Catherine de Colomb, aurait comme mère dans deux cas Mirgue de Vaux ou de Vaur, et dans l'autre cas Andrée Despouïs. Il est vrai que dans le jugement de Le Pelletier de la Houssaye le nom de la mère d'Antoine n'est pas indiqué. Nous ne trouvons ce nom que dans deux jugements. Primo : celui de César de Grenier-Sarraute par Claude Pellot en mai 1686 ; deuxièmement, celui de François de Grenier-Castagnet et Raymond de Grenier-Rivière, frères, rendu par Le Pelletier de la Houssaye le 2 septembre 1698 et relatant une transaction passée entre Naudet et Antoine, frères, fils de Pierre et de ladite Despouïs.

Autre remarque : la date du mariage de Pierre avec Mirgue de Vaux n'est pas la même dans les deux documents : 1552 et 1562. On peut, dans ce cas, supposer qu'il y a eu une erreur de transcription.

Enfin, dans l'inventaire de M. de Passefon, il est noté (pièce cotée A pour B) un jugement de reconnaissance de noblesse rendu le 4 août 1666 par l'Intendant de Montauban en faveur d'Armand de Grenier, sieur de Raisin, fils de David et de Marguerite de Boissieux. (Cet intendant devait être Claude Pellot). Or, le 2 août 1698, Le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban, dans son jugement concernant Jacques de Grenier, sieur de Raisin, et Antoine de Grenier, sieur de Lassagne, les deux fils d'Armand de Grenier, ne signale pas le jugement rendu par le commissaire subdélégué de son prédécesseur. C'était pourtant une pièce importante, car elle reconnaissait la noblesse du père, et par conséquent celle de ses descendants.

Ce jugement a-t-il été rendu ? Si l'on s'en tient au résumé récapitulatif de l'inventaire de Passefon, cette pièce-là n'a pas été retenue. Pourquoi ? Nous nous trouvons dans un cas en présence de :

Pierre → Antoine → Pierre —————→ Antoine —————→ David
époux de Mirgue époux de Marthe
de Vaux de Vaux ou Catherine de
Colomb

Famille DE GRENIER-RAISIN Pierre → Antoine → { Antoine → Jean
 { David → Armand → { Jacques → de Grenier-Lassagne
 { Antoine

Pièces présentées à M. Passefon

Pièce cotée A : Mariage de N. David de Grenier fils à feu N. Antoine et Dlle Marthe de Colomb, avec Dlle de Boissieux du 1-11-1630. Campalène, notaire.

Pièce cotée A (pour B) : Ordonnance rendue par le commissaire de Montauban par laquelle N. Armand de Grenier (fils de David de Grenier) est reconnu noble du 4-8-1666. Rabastens, commissaire subdélégué de Pellot.

Pièce cotée C : Mariage de N. Antoine de Grenier, verrier (fils à feu N. Pierre) avec N. Catherine de Colomb du 21-2-1583. Lacaze, notaire.

Pièce cotée D : Mariage de N. Pierre de Grenier (fils de N. Antoine de Grenier) avec Dlle Mirgue de Vaur du 6-3-1552. Martinie, notaire.

Pièce cotée E : Un cahier en papier contenant six rôles sur lequel est un contrat de vente dans lequel ledit Pierre se qualifie fils d'Antoine (sans date et sans nom de notaire).

Vient ensuite une récapitulation :
 Grenier :

Jugement de Claude Bazin de Bezons en faveur de Jean de Grenier-Raisin 17-9-1668.

— Mariage dudit Jean de Grenier, fils de noble Antoine Grenier, avec Dlle Isabeau de Robert, du 11 septembre 1653.

— Mariage dudit Antoine, fils d'autre Antoine Grenier, avec Dlle Marie Clavières (sans date).

— Mariage dudit Antoine, premier fils de noble Pierre Grenier, avec Catherine Colomb, du 11 février 1583.

— Mariage dudit Pierre avec Dlle Mirgue de Vaux, du 6 mars 1562.

Montauban, 2-8-1698.

Jugement de Félix Le Pelletier de la Houssaye en faveur de :

— Jacques de Grenier-Raisin { frères
 — Antoine de Grenier-Lassagne

— Contrat de mariage de David de Grenier, de la verrerie de Laboutac, avec Dlle Marguerite de Boyssieux par lequel il paraît qu'il est fils de Noble Antoine, passé par devant Guillaume Campalène, notaire de Rougier, le 1^{er} novembre 1630.

— Contrat de mariage d'Antoine de Grenier qualifié noble avec noble Catherine de Coulon, par lequel il paraît qu'il était fils de Noble Pierre, du 20 février 1583.

— Transaction passée entre Naudet et Antoine Granier, verriers, frères, qualifiés nobles, pour raison de la

Dlle Marguerite de Boissieux, veuve à N. David Grenier

A en forme : Mariage de N. David fils à feu N. Antoine et Dlle Marthe de Colomb avec Dlle Marguerite de Boissieux du 1-11-1630. Campalène, notaire.

C en forme : Mariage de N. Antoine de Grenier, verrier, fils à feu N. Pierre avec N. Catherine de Colomb du 21-2-1583.

G (pour D) : Mariage de N. Pierre de Grenier fils de N. Antoine de Grenier avec Dlle Mirgue de Vaur du 5-3-1552. Martinie, notaire.

E en forme : Vente faite à N. Pierre Grenier dit Raisin, verrier, fils, à feu Antoine Grenier-Raisin du 23-5-1531. Camel, notaire.

Inventaire pour Dlle Marguerite de Boissieux, veuve de feu N. David de Grenier, des papiers et titres de la véritable noblesse dudit feu de Grenier et de ses enfants.

succession de Pierre Granier, leur père, pareillement qualifié noble. Ladite transaction passée par devant Dufaur, notaire royal du Plan, le 4 février 1554.

(Le Plan est une commune de la Haute-Garonne, entre Cazères et Sainte-Croix-Volvestre (Ariège).

Dans le deuxième cas :

Pierre ———→ Antoine ———→ David
époux de époux de
Andrée Despouis Catherine Coulom

On ne peut incriminer les Intendants ayant rendu les jugements. Ils jugeaient sur les pièces qui leur avaient été fournies et ne retenaient que celles enregistrées par des notaires, donc authentifiées.

Le contrat de mariage de Pierre avec Mirgue de Vaux est signalé premièrement par le subdélégué de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Il a été passé devant notaire. Deuxièmement, par l'intendant de Montpellier, Claude Bazin de Bezons.

Dans l'autre cas, Pierre est un personnage que nous avons rencontré très souvent. C'est le gentilhomme verrier de Fabas, l'ancêtre d'une très nombreuse famille dont le plus grand nombre des descendants ont vu leur noblesse reconnue. Le problème semble insoluble. Toutefois, il serait possible d'entrevoir une explication.

Le Pierre de Fabas, époux d'Andrée Despouis, a eu trois enfants : Jean, Naudet, Antoine. Antoine serait le troisième. Nous perdons la trace de Jean entre le 25 novembre 1549 (testament de Pierre) nommant ces trois enfants : Jean, Naudet et Antoine, et le 2 février 1554, date de la transaction passée entre Naudet et Antoine au sujet de la succession de leur père Pierre. Andrée Despouis a dû mourir avant le 15 août 1547, date de la quittance signée par devant notaire par Naudet et ses frères concernant les droits successifs appartenant à Andrée Despouis.

Antoine existait donc bien avant 1547. Il devait avoir au moins 20 ans lors de son premier mariage, le 3 mai 1559, avec Anne de Robert (Quintena, notaire). Son deuxième mariage date de 1583, mais est-ce bien là cet Antoine qui épouse Catherine Coulob ? Que savons-nous de ce personnage ? Tous les intendants le donnent comme époux de Catherine (ou Marthe pour l'un) Coulob. Il eut deux fils, dont Antoine qui eut, lui, comme fils Jean (dont la noblesse fut reconnue par Claude Bazin de Bezons) qui lui donne comme bisaïeuls Pierre et Mirgue de Vaux. Ce bisaïeul n'a pas été inventé pour la circonstance et devait bien exister, mais où ? Patience, nous allons peut-être le voir apparaître.

Le deuxième fils, David, aurait eu plusieurs enfants, mais nous n'en connaissons qu'un : Armand. Ce dernier se marie le

15 mars 1660 à Cajarc, dans le Lot. Il aura deux enfants qui se marieront à leur tour, respectivement Jacques, sieur de Raisin, en 1691 à Lacapelle-Livron, et Antoine, sieur de Lassagne, en 1692 à Caylus. En août 1698, ils reçoivent une assignation d'avoir à fournir leurs preuves de noblesse devant l'Intendant de Montauban. Ils se trouvent, en effet, en forêt de Grésigne. Ils sont dans une des nombreuses verreries de la région avec les Greniers sieurs de Bernoye et les Grenier sieurs d'Hauteserre qui, eux aussi, ont reçu la même assignation de l'Intendant de Montauban.

Il va donc falloir faire les recherches nécessaires pour présenter les documents indispensables. Or, il se trouve que Bernoye et Hautesserre descendent d'un Naudet de Grenier, fils de Pierre et frère d'Antoine. Ils ont donc « le » même ancêtre : Pierre. Cela va bien faciliter les recherches et le résultat sera, primo : le jugement de Le Pelletier de la Houssaye du 2 août 1698 pour Paul de Grenier, sieur de Bernoye, et Pierre de Grenier, sieur de Hautesserre, père et fils, d'une part ; et, secundo, celui du même Le Pelletier de la Houssaye pour Jacques de Grenier, sieur de Raisin, et Antoine de Grenier, sieur de Lassagne, frères, de la même date.

Jusqu'à là, tout paraît normal. Les Grenier-Bernoye et Hautesserre ont ramené de l'Ariège les pièces concernant Pierre, Naudet et Antoine, et les Lassagne et Raisin les pièces se référant à Armand de Grenier de Raisin, David et Antoine.

Reste maintenant à revenir en 1666. Marguerite de Boissieux est veuve et vient de recevoir une assignation de l'Intendant d'Auvergne, M. de Fortia, pour constituer un dossier afin de prouver sa noblesse et celle de son défunt mari. Par son contrat de mariage, elle n'ignore pas que les parents de son mari sont Antoine de Grenier et Marthe de Coulob. Mais connaît-elle les parents d'Antoine ? Rien ne permet de l'affirmer, ni de l'infirmer. De toutes façons, il y a de très grandes chances que ce ne soit pas le Pierre de Fabas. Ce dernier devait être âgé lorsqu'il teste le 28 novembre 1549 ; il mourra d'ailleurs peu après, fin 1553 ou début 1554.

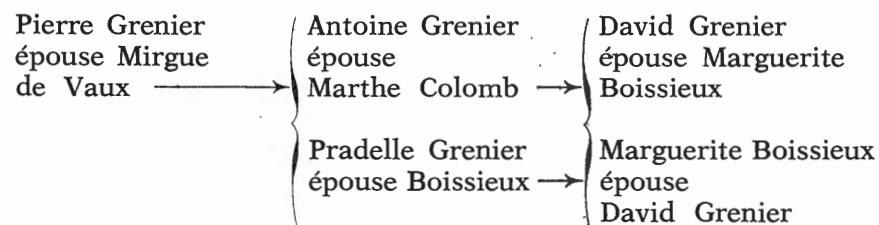
Un détail de l'inventaire de M. Passefon pourrait fournir un indice. Il est noté que toutes les pièces sont remises par la « produisante » Marguerite de Boissieux, et en fin de l'inventaire, après la pièce K :

« faisant pour demoiselle Marguerite de Boissieux, sa mère, Pradelle de Grenier »

et après la pièce L, nous lisons :

« plus produit sa subrogation cotée « M » le tout signé Pradelle de Grenier ».

Cette Pradelle de Grenier est donc la mère de Marguerite de Boissieux, mais à quel titre intervient-elle dans cet inventaire ? Pour mieux prouver la noblesse de sa fille ? Mais comment ? Ou bien ne serait-elle pas elle aussi une sœur d'Antoine de Grenier et donc une fille de ce Pierre, époux de Mirgue de Vaux ? Nous aurions donc :



Bien entendu, ce n'est qu'une hypothèse, une vue de l'esprit, mais qui nous permet de mieux comprendre le contenu du jugement de Bazin de Bezons pour Jean de Grenier-Raisin, neveu de David Grenier. Nous venons de voir comment les petits-fils de David ont pu préparer leur dossier en 1698. Il y a tout lieu de penser que Jean de Grenier-Raisin, verrier à ce moment-là à Moussans, centre très important où nous rencontrons aussi des Colomb, est venu chercher des renseignements auprès de sa tante. Il trouve ainsi toutes les pièces justificatives nécessaires. En définitive, si cette hypothèse se vérifiait, le rattachement de la branche des Grenier-Raisin à l'arbre de Pierre, verrier de Fabas, serait une erreur.

Un autre indice peut confirmer cette façon de penser. C'est le nom de fief de cette branche des Grenier : sieur de Raisin, et le blason attribué à ces Grenier. Il existait dans la vallée de la Cère, dès la fin du 15^e siècle, des verreries tenues par des Colomb, des Robert et des Grenier. L'un de ces verriers, Pierre de Colomb sieur du Theil (paroisse de Siran), époux d'Antoinette de Scoraille, demeurant à Sagnemoussouse, serait le père de Catherine, l'épouse d'Antoine de Grenier. Or, à très peu de distance de Sagnemoussouse se trouve le lieu appelé l'Arbre du Raisin. Ces Grenier seraient-ils originaires de cette région ?

Cela nous montre les difficultés rencontrées dans l'élaboration de généalogies, et j'en suis complètement conscient. Je compte beaucoup sur les jeunes qui seraient intéressés par ces

recherchès pour corriger les quelques éléments qui risquent d'être erronés.

Nous avons vu que les Grenier, comme d'ailleurs tous les gentilshommes verriers, rajoutaient à leur nom patronymique un nom de « fief », et cela dès la fin du 16^e siècle. Evidemment, ce deuxième nom ne représentait nullement un fief réel. C'était un nom particulier, distinctif, sous lequel ils étaient habituellement connus. Ce deuxième nom figurait d'ailleurs sur tous les actes civils, précédés de la qualification de noble, suivis du nom patronyme, accompagnés parfois de celle d'écuyer, de chevalier ou de sieur et du deuxième nom.

Dans la majorité des cas, c'était un nom de lieu de la région où ils habitaient. Ainsi, pour les Grenier de Gabre, nous trouvons les noms suivants : Comevère, Magnoua, Montauriol, Lastermes, La Plane, Mondely, La Lèze, Carcoupet, Feytis, Terrettrum, Mane, Soulembel, Courtalas, Rieupassat, Rieutailhol, Tarayla, etc., etc. Il en est de même pour les Robert et les de Verbizier.

CHAPITRE IV

Les gentilshommes verriers, leur organisation

Tous les verriers que nous avons rencontrés, en Languedoc, en Guyenne et autres provinces du Midi de la France, que ce soit les Grenier, les Robert, les Colomb, les Verbizier et bien d'autres, sont tous nobles, reconnus comme descendants de la noblesse d'épée, de race. Quelles peuvent être les conditions qui ont amené ces nobles à abandonner le métier des armes ? Nous n'avons pas de données précises à ce sujet.

Les verriers du Languedoc formaient une « corporation » ayant des règles et un statut particulier. Pour toutes leurs affaires, ils dépendaient du « capitaine Viguiier et Gouverneur des villes, châteaux et vigueries, de Sommières, juge conservateur des privilèges des sieurs gentilshommes exerçant l'art et science de verrerie en la Province de Languedoc, comté de Foix, Haute et Basse Guyenne et entier ressort de la cour et parlement de Toulouse, commissaire général né, vérificateur de leurs titres de noblesse ».

Nous étudierons un peu plus loin les privilèges accordés à ces verriers par les rois de France.

Le gouverneur de Sommières réunissait de temps en temps les délégués des différents départements de verrerie pour discuter des règlements régissant leur industrie. Nous avons le compte rendu d'une de ces réunions. Elle eut lieu en octobre 1753 à Sommières. C'était une assemblée générale et, bien entendu, un grand nombre de verriers avaient accompagné, pour cette occasion exceptionnelle, leurs syndics particuliers et généraux.

Le gouverneur de Sommières, François Raymond Joseph de Narbonne Pelet, vicomte de Narbonne, lieutenant général des armées du roi, présidait la séance. Jean de Robert-Montauriol, syndic général, prit le premier la parole :

« Je représente ici, Monsieur, avec ces messieurs qui m'assistent, un corps considérable de noblesse et, je puis le dire,

d'une noblesse très ancienne, qui vient aujourd'hui réclamer votre justice.

Nos ancêtres embrassèrent avec zèle les intérêts de l'Etat et, par un long et pénible service pendant les guerres les plus sanglantes sous le règne de Saint Louis, y perdirent leurs biens et leurs vies. Ce monarque généreux, touché de l'état de leurs familles désolées, ne voulant pas les confondre avec les roturiers, leur donna le privilège d'exercer l'art et science de verrerie sans déroger, exempta leurs ouvrages et les matières servant à les composer de tous les droits qui se perçoivent sur les denrées et les marchandises, et les mit sous une autorité souveraine... »

Ce fut ensuite le procureur du roi, Ignace Chrétien, qui parla en ces termes :

« La noblesse est dans l'état civil la portion la plus précieuse ; elle est le témoignage le plus distinctif de la vertu, ou pour mieux dire, c'est la vertu même qui est reconnue à ce coin. Celle de messieurs les gentilshommes verriers qui réclament aujourd'hui, Monsieur, votre justice pour le maintien de leurs privilèges et la conservation de leurs droits exclusifs d'exercer l'art et science de la verrerie, n'a pour cause que les services signalés que leurs ancêtres rendirent à la Religion et à la Patrie, sous le règne de Saint Louis.

Ce n'est qu'après avoir versé leur sang et ruiné totalement leur fortune que ces nobles obtinrent de la générosité de ce monarque une planche après leur naufrage. Le roi leur promit, avec une exemption absolue de tous les droits ordinaires qui se lèvent sur les denrées et marchandises du royaume, d'exercer l'art et science de la verrerie sans encourir aucune dérogeance. Ce privilège leur est absolument personnel... »

Voici deux extraits des discours prononcés dans cette assemblée générale. Je veux bien reconnaître que les deux orateurs les ont soigneusement préparés et sans doute enjolivés. Toutefois, tous les deux relatent certains faits que nous retiendrons, car ils semblent être véridiques. L'un et l'autre font remonter l'origine de la situation actuelle des gentilshommes verriers du Languedoc aux croisades de Louis IX. Ce roi, pour récompenser ses anciens compagnons, revenus complètement ruinés de ces aventures, leur aurait octroyé des privilèges tout à fait particuliers. Quels étaient donc ces privilèges ? Ils n'ont pas été retrouvés. Le plus ancien document que nous possédions, concernant les verriers du Languedoc, date de 1445. Ce sont des

lettres patentes de Charles VII, considérées à juste titre comme la « charte » des gentilshommes verriers du Languedoc.

Bien d'autres décrets ou lettres patentes avaient été accordés auparavant à des verriers, mais chacun concernait un verrier en particulier et non un groupe de verriers.

Nous allons examiner les principaux articles de ces lettres. Tout d'abord, le préambule :

« Privilèges octroyés par le Roi de France aux gentilshommes verriers du pays de Languedoc et par sa majesté confirmés lus et publiés en jugement par devant Maître Jean de Laroche, Lieutenant de Messire Pierre de Roquebletry, Chevalier et Conseiller du roi, son capitaine Viguier de la ville et viguerie de Sommières, juge et conservateur de ces privilèges, l'an 1445, régnant Charles septième, roi de France ».

Deux choses retiennent tout d'abord l'attention :

— Charles VII semble bien reprendre et confirmer des privilèges déjà accordés par le « roi de France », mais lequel ? Cette charte n'est pas la seule accordée par Charles VII ; en 1448, le 13 août, il donnait des lettres patentes à un certain Jean Gualier, maître de la verrerie de Charlefontaine (baillage de Laon). Dans ce cas, il est très précis. Que lisons-nous ?

« que ledit suppliant et tous les autres maîtres-verriers de notre royaume... tant à raison et de bonne coutume... d'ancienneté gardée et observée notoirement par privilège à eux octroyé par nos *prédécesseurs rois de France* que de tout temps sont et doivent être exempts... »

Voilà confirmée d'une façon très nette la politique des rois de France vis-à-vis de cette branche d'industrie. Quant à faire remonter cette politique à Saint Louis ou à ses prédécesseurs, il n'y a rien d'anormal à le penser, seules les preuves nous manquent. Une des plus vieilles pièces date de 1339, c'est un décret de Philippe VI de Valois qui stipule :

« Car à cause de la noblesse dudit métier, aucun ne doit être reçu à iceluy métier s'il n'est et extrait par son père d'autres verriers ».

Une pièce de plus nous confirmant la politique des rois de France à l'encontre des verriers du royaume.

— Les privilèges de Charles VII sont publiés par devant une personnalité déjà désignée comme juge et conservateur de ce privilège : le capitaine viguier de la ville et viguerie de Sommières.

Pourquoi Sommières ? Actuellement, c'est un simple chef-lieu de canton du Gard, à mi-distance de Montpellier et de Nîmes, sur le Vidourle. Mais au 13^e siècle, il n'en était pas ainsi. Cette ville, dépendant de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, avait appartenu à Pierre Bermond VI de Sauve, époux de Constance de Toulouse, descendant de Thierry comte d'Autun, cousin de Charlemagne. Pierre Bernard VII, un de ses fils, allié à son oncle Raymond VII comte de Toulouse, s'était révolté contre Louis IX. Ce dernier, vainqueur des coalisés en 1243, saisit, entre autres, les biens de Pierre Bermond VII, dont la moitié de la ville de Sommières. L'autre moitié appartenait à Bernard Bermond, son frère, qui était resté en dehors du conflit. Louis IX, désirant avoir la ville en entier, demanda de l'échanger contre la baronnie du Caylar, ce qui fut fait au mois d'août 1248 à Aigues-Mortes où Louis IX préparait son départ pour l'Égypte. Dès qu'elle fut acquise par la couronne, Louis IX y installa la monnaie royale, et très probablement, par la suite, le siège du personnage responsable de cette corporation particulière des gentilshommes verriers.

Faisant suite à ce préambule, quinze articles détaillant les privilèges. En résumé, les principales dispositions sont les suivantes :

— Nul ne peut être verrier s'il n'est à la fois noble et de généalogie de verrier. Les bâtards ne peuvent exercer cet art ; par contre, les descendants des filles de verriers peuvent le pratiquer, à condition que les pères soient nobles. Enfin, cet art ne peut être enseigné qu'à des nobles, qui doivent justifier de cette qualité par devant le gouverneur de Sommières.

, — Les verres produits sont exemptés de toutes taxes. Il en est de même des biens des verriers, ainsi que des achats ou ventes faits par les verriers pour leurs besoins personnels.

— Chaque maître de four est soumis à un droit annuel de 40 sols par four en activité. En contrepartie, toute entrée en Languedoc d'ouvrages de verriers étrangers est interdite sous peine de confiscation.

— Les gentilshommes verriers doivent, en tant que nobles, le service des armes. Dans le cas où ils ne pourraient le faire, ils doivent y envoyer un noble qui puisse les remplacer dans les mêmes conditions.

— Clause vraiment nouvelle : pour quelques affaires que ce soit, les gentilshommes ne sont tenus de répondre « devant juge d'église ou séculier sinon devant ledit viguier de Sommières ».

De même, quand ils sont demandeurs, les verriers peuvent obliger leurs adversaires à répondre pour tout ou partie devant le viguier, juge conservateur de Sommières.

— Interdiction d'employer des ouvriers non nobles, sous peine d'amende (25 marcs d'argent).

— Enfin, les privilèges protègent les veuves. Elles peuvent jouir et user des privilèges ainsi que si les trépassés étaient en vie jusqu'à ce que les enfants soient et aient âge légitime.

Voilà donc, dans ses grandes lignes, la réglementation qui va servir de cadre durant toute la période comprise entre le 15^e siècle et la fin du 18^e siècle.

Elle sera confirmée sans de très grands changements par tous les rois de France : Louis XI le 20-1-1465, François 1^{er} à Blois le 4 septembre 1543, Charles IX à Toulouse en mars 1565, Henri IV le 20 novembre 1592 de son camp de Stamp, Louis XIII en mai 1615 et en août 1622 après son entrée à Béziers, Louis XIV en décembre 1655, et enfin par Louis XV le 15 août 1727 et le 5 janvier 1731.

Ce dont il faut se souvenir, c'est que ces lettres patentes interviennent à la fin de l'interminable et désastreuse guerre de Cent Ans. Le pays est complètement ruiné, non seulement du fait de la guerre, mais aussi des brigandages. Nous n'avons aucune donnée sur la vie dans les verreries durant cette période, mais nous devons bien penser que la plupart des ateliers avaient été plus ou moins détruits ou dans l'impossibilité de produire. Aussi, cette nouvelle réglementation ne pouvait que faciliter la reprise du travail et amener une période de développement des verreries.

La dépendance d'une autorité royale : le gouverneur de Sommières, ne pouvait que favoriser un regroupement de tous ces verriers. C'est d'ailleurs ce qui se produisit.

L'ensemble comprenait cinq départements ainsi répartis :

— Le premier comprenait : la Haute-Guyenne, le comté de Foix, le comté d'Armagnac, les diocèses de Comminges, de Couserans, de Rieux et d'Auch.

— Le deuxième : la Grésigne et l'Albigeois, le Rouergue et le Bazadais.

— Le troisième : Moussans et Fourtou, diocèses de Saint-Pons, Narbonne et Alet.

— Le quatrième : le Vivarais, dénommé parfois le Méjannais.

— Le cinquième : le Bas-Languedoc avec les diocèses de Lodève, Nîmes, Maguelone et Agde (dont Sommières).

Entre 1675 et 1700, la Guyenne fut ajoutée aux attributions du gouverneur de Sommières.

Face à l'autorité : le gouverneur de Sommières, nous trouvons les syndics élus par les verriers : syndics particuliers représentant les différents départements, syndic général désigné par l'ensemble des syndics particuliers.

Chacun de ces personnages a son rôle à jouer. Les particuliers organisent la bonne marche de leur département et veillent à ce que les dispositions générales de la charte soient respectées.

Le syndic général, ayant lui un pouvoir encore plus important, pouvait convoquer des assemblées particulières pour délibérer avec les syndics particuliers, réviser au besoin certains règlements, quitte ensuite à demander la convocation d'assemblées générales au représentant de l'autorité royale.

C'est ainsi que s'établirent les relations entre verriers et l'administration de Sommières. Les assemblées devinrent de plus en plus nombreuses durant le 17^e et le début du 18^e siècle. Leur but : la défense des intérêts du corps des gentilshommes verriers. Elles groupaient la quasi-totalité des gentilshommes, leur participation étant obligatoire ; dans le cas d'impossibilité, les verriers devaient donner procuration à l'un d'entre eux pour les représenter. C'est grâce à cette organisation fortement hiérarchisée que nos gentilshommes verriers purent se maintenir plus de 400 ans.

Parmi les bénéficiaires de cette corporation, nous avons, bien entendu, nos trois familles du comté de Foix : les Grenier, les Robert et les Verbizier ; mais ils n'étaient pas les seuls. Parmi beaucoup d'autres, on trouve les Aigalliers, les Almoin, Azemar, Bertin, Castelveil, Caylar (Chaylar ou Queylard), Colomb (ou Coulon), Ferré, La Roque, Noguez (ou Nouyez ou Noyer), Odouard, Riols, Suère, Valette, Virgile, etc. Toutes ces familles verrières se retrouvaient dans le sud de la France et constituaient la catégorie des « verriers de petit ou menu verre ». Ils ne pouvaient fabriquer que des bouteilles ou des objets d'usage ménager.

Un autre groupe ayant obtenu aussi l'appui de la royauté par l'octroi de privilèges comparables était les verriers du « grand verre ou verre plat ». Ces derniers étaient entièrement spécialisés dans la fabrication de verres dits plats : verre à vitres et

glaces. Parmi ces verriers, nous pouvons citer : les Brossard, les Bongars, les Cacqueray, les Hennezel, les Thiétry, les Le Vaillant.

La plupart de leurs ateliers se situaient soit en Normandie, soit en Nivernais. Il faut noter cependant qu'au 17^e siècle, certains de ces verriers essayèrent de s'installer dans la Montagne Noire. En 1642, un certain Salomon de Thiétry travaillait à la Prade, à la limite de l'Aude et du Tarn, dans une région très boisée ; mais cet essai ne semble pas avoir réussi. Il livra cependant 210 livres de verres à vitres au couvent d'Escoussens (Tarn). En 1652, nouvel essai dans la même région. Cette fois-ci, ce sont des Hennezel : Jean d'Hennezel, écuyer, sieur du dit Hennezel en Nivernais, Moïse d'Hennezel, sieur de Gramont, Jérémie d'Hennezel, sieur de Toulon, et Antoine d'Hennezel, sieur de Larochère. Les quatre frères passent un traité avec le couvent des chartreux d'Escoussens pour la fourniture de vitres. Il semble que cette verrerie du Cayroulet ou du Pas de l'Apost ait fonctionné jusqu'en 1683. En 1659, elle livrait 6 300 livres de vitres au prix d'une livre tournois la livre.

A ma connaissance, il n'y eut pas d'autres essais de fabrication de verres plats par des gentilshommes verriers dans nos régions.

CHAPITRE V

La vie des verriers

Avant d'essayer de décrire la vie dans les ateliers, il me paraît nécessaire de donner un rapide aperçu sur l'industrie du verre.

Choix d'un emplacement

Quelles étaient les raisons qui poussaient nos verriers à s'installer ici plutôt que là ?

Qu'est-ce qui déterminait l'implantation d'une verrerie ?

Le premier impératif : le combustible.

Les verreries étaient des « dévoreuses de bois ». Conséquence : nos verriers recherchaient des lieux fortement boisés ; mais tous les emplacements ne pouvaient convenir. Les bois dépendaient le plus souvent des « Maîtrises des Eaux et Forêts » et il était indispensable de tenir compte des ordonnances et règlements de ces Maîtrises. Les contrevenants risquaient de très grosses amendes. (En particulier, les forêts utilisables devaient être éloignées des cours d'eau navigables.)

Deuxième impératif : les matières premières.

Trois produits principaux :

- la silice
- la soude ou potasse
- la chaux.

La silice. Là encore, trois éléments possibles :

- le quartz
- la calcédoine
- le grès.

Les deux premiers ne se rencontrent pas en quantité importante dans nos régions. Par contre, le grès plus ou moins pur et le sable gréseux sont plus communs. C'est ce produit qui a été utilisé dans la plupart des cas.

Sous forme de roche, le quartz et la calcédoine sont très durs... mais « étonnés », c'est-à-dire chauffés et refroidis brus-

quement, ils peuvent être plus facilement broyés. C'est sous forme de poudre plus ou moins grossière qu'ils seront utilisés. Les grès utilisés sont ceux à texture plus friable, se désagrégeant facilement.

La chaux est suffisamment abondante dans nos régions.

La soude et la potasse. La préparation de la soude n'a été inventée et industrialisée qu'en 1791 par Leblanc. Auparavant, on utilisait un produit soit d'importation : « cendres de Sicile » (Sicile) ou « cendre de Roquette » (Syrie), soit de fabrication locale (littoral méditerranéen) : le « Salicor ».

Cette dernière soude était obtenue par combustion en masse serrée de plantes herbacées de la famille des « Salsolanées » ou des « Salicornes ». Ces produits négociés à Marseille, transportés par bateaux jusqu'à Agde, par roulage d'Agde à Toulouse, étaient livrés de là dans les différentes verreries.

La potasse pouvait être préparée sur place, par la combustion de la fougère commune (Aigle Impériale) et des genêts. La cendre de bois était aussi utilisée. Cette source n'était pas très importante. Le verre obtenu à partir de cette potasse portait le nom de verre de fougère. Certains auteurs le considéraient comme de peu de valeur ; d'autres, par contre, comme très fin. Ne le trouvons-nous pas cité par Boileau dans « Le Lutrin » :

« Elle voit le barbier qui d'une main légère
tient un verre de vin qui rit dans la fougère ».

Au 16^e siècle, ce verre était fort en vogue et la superstition du temps admettait qu'il se brisait dès qu'on y versait du poison.

Description succincte de la verrerie

Les ateliers et les fours sont très simples. En général, une sorte de hangar d'une quinzaine de mètres de long sur 6 ou 8 mètres de large, des murs de terre sèche, bien souvent, sur trois côtés, avec deux ou trois larges ouvertures.

Le four est au milieu du hangar, constitué par un solide massif circulaire de 3 mètres de diamètre environ, supportant une sole. Sous la sole, un tunnel voûté aux deux extrémités duquel sont les « alandiers » pour le chauffage. Dans la voûte, à l'emplacement de la sole, une lumière centrale pour le passage des flammes qui chaufferont les creusets.

Entourant la sole, un massif circulaire, muni de plusieurs ouvertures, les « ouvreaux ». Ceux-ci serviront à surveiller les

creusets et permettront de prélever le verre et, en fin d'opération, de regarnir les creusets.

Recouvrant le massif, une voûte en forme de calotte sphérique.

Accolées au four une, et rarement deux autres chambres chauffées par les gaz de combustion. Elles serviront, soit à laisser refroidir progressivement les objets fabriqués — dans ce cas la température doit être moins élevée —, soit à réchauffer les objets en cours de fabrication.

Pour la fusion du verre, il est indispensable d'obtenir une température supérieure à 1100/1200°. Cela nécessite l'emploi de produits réfractaires pour toutes les parties du four qui seront en contact avec les flammes.

A fortiori, les creusets devront non seulement résister à l'action de cette température, mais aussi à celle corrosive du verre en fusion. Il faudra donc prendre des soins tout particuliers pour leur fabrication.

L'argile réfractaire utilisée sera bien entendu de très bonne qualité, mais ne contiendra surtout pas de nodules d'oxyde de fer qui risqueraient de produire des silicates fusibles et la détérioration du creuset.

L'argile ne peut être utilisée telle quelle, car, en séchant, le retrait de la pâte provoquerait des fissures. Il faut ajouter un « dégraissant » de même nature. C'est la « chamotte » : la même argile complètement déshydratée (cuite vers 750°) et broyée.

Le mélange de cette chamotte, d'argile broyée (1/3 - 2/3) et d'eau donne une pâte plastique. Elle servira non seulement à mouler les creusets, mais aussi à la réparation des fours ou même à la préparation de certaines pièces utilisées dans les fours.

Les creusets ont une forme cylindrique de 0,40 m à 0,50 m de diamètre et de 0,50 m de haut environ. L'épaisseur des parois est de 0,03 m à 0,04 m ; celle du fond est de 0,06 m.

Lorsque les campagnes ne durent que quatre à six mois, le même creuset, s'il avait été bien préparé, servait pendant toute la période de fabrication. Dans ce cas, il était utilisé « sec » et cuisait pendant le chauffage du four.

Par la suite, lorsque les campagnes dureront plus longtemps, les creusets seront cuits au préalable. Dans ce cas, il faudra qu'un des ouvreaux soit aménagé de façon à permettre de

remplacer le creuset détérioré sans interrompre la marche du four.

Les campagnes de fabrication duraient en général de décembre à avril. Dès novembre, les membres de la communauté se rassemblaient pour préparer le travail, vérifier le matériel, l'état des fours, remplacer les creusets, surveiller l'approvisionnement en matières premières.

C'était ensuite l'allumage du four... et quelques jours plus tard, quand la température était suffisante, on procédait au premier chargement des creusets.

Pour la proportion des constituants, chaque « Maître » de verrerie a son secret qu'il garde jalousement. C'est lui seul qui donne toutes les directives.

Pour faciliter la fusion de la masse, on ajoute dans des proportions plus ou moins importantes du verre cassé, le « Groisil ». Ce groisil est fourni dans la plupart des cas par les acheteurs et sert de monnaie d'échange.

Fabrication proprement dite

Le verre peut être considéré comme un polysilicate alcalin et alcalino-terreux de composition variable. Les principaux constituants du verre ordinaire sont :

Silice	de 70 à 75 %
Soude ou potasse	de 15 à 20 %
Chaux	de 10 à 15 %

La proportion des fondants varie suivant les produits désirés.

Dans l'ensemble, les différentes variétés de verre peuvent être classées en quatre groupes principaux :

- A) Silicate sodico-calcique pour le verre ordinaire (bouteilles, vitres, etc) ;
- B) Silicate potassico-calcique (verrerie fine) ;
- C) Silicate potassico-plombeux (cristal, flint, strass) ;
- D) Silicate potassico-plombeux-stanneux (émaux et genre opaline.

Les verriers de nos régions ont surtout fabriqué, soit des flacons et bouteilles de tous genres, grands et petits, soit des verres à boire, c'est-à-dire des produits correspondant aux deux premières catégories de silicates.

L'ensemble des objets obtenus était classé en deux groupes : verre blanc et verre vert. Cette dernière variété provenait d'ail-

leurs d'un défaut de fabrication : la matière première siliceuse utilisée devait contenir une proportion d'oxyde de fer à l'état ferreux trop importante. Le verre obtenu était ainsi coloré en vert plus ou moins foncé suivant la quantité de fer. Il ne servait alors qu'à la fabrication de bouteilles ordinaires. Ce verre se vendait moins cher que le verre blanc.

Lorsque la fusion complète du verre était réalisée (il ne se dégagait plus de bulles dans la masse en fusion), on vérifiait la teinte du verre. Les creusets étant ouverts, des débris de bois entraînés par les flammes pouvaient tomber dans la masse et lui donner une teinte plus ou moins grisâtre. Pour blanchir cette pâte en fusion, on utilisait le « savon des verriers » : du bioxyde de manganèse. Ce dernier se décompose à chaud en dégageant de l'oxygène qui brûle toutes les impuretés organiques. Mais le remède a aussi des inconvénients, car utilisé en trop grande proportion il colore la masse, mais en rose cette fois.

Il ne reste plus qu'à enlever toutes les impuretés qui surnagent au-dessus du verre en fusion, ce qui était fait par un ouvrier à l'aide de la « pincette à écrémer », sorte de crochet en fer.

Le « Maître » de la verrerie, prenant alors sa « felle » ou « canne » — long tube de fer de deux mètres de long environ, protégé à l'un des bouts par un manchon de bois — la plongeait dans le verre fondu pour prélever une quantité plus ou moins importante de verre. Il retire alors sa boule de verre hors du four et souffle doucement tout en tournant sa canne d'un mouvement continu. (Cette rotation de la canne est indispensable, sans cela le verre à l'état pâteux tomberait, naturellement, et il serait impossible de modeler quelque objet que ce soit). Il bat par instant la boule de verre sur une pierre plate unie, « le marbre », pour ébaucher la forme de l'objet, souffle encore, donne un certain balancement à la canne pour allonger la « forme », réchauffe le tout dans le « four à réchauffer » ou simplement en le présentant devant l'ouvreur (pour maintenir le verre à l'état pâteux) et travaille ainsi, en soufflant et maintenant son mouvement de rotation, jusqu'à l'obtention de l'objet parfait. Il laisse alors sa pièce se raffermir, puis, à l'aide d'un morceau de bois mouillé, il détache l'objet de la canne et le met dans le four de refroidissement où il subira un refroidissement progressif pour éviter toute casse.

Chaque objet a une technique particulière de fabrication.

Le verre à pied, par exemple, demande trois opérations distinctes :

- préparation de la coupe,
- préparation de la jambe,
- préparation du pied.

La coupe est obtenue à partir d'une boule de pâte à laquelle on donne une forme allongée. En même temps, un autre ouvrier prépare un tube plein qu'il vient souder à la coupe et qui fera la jambe. Le pied se fait avec une autre boule de verre aplatie et « collée » à l'autre extrémité de la jambe. Il ne reste plus qu'à découper la coupe à la hauteur voulue et arrondir les bords, former la jambe selon le modèle, détacher le pied de la canne et placer le verre dans le four de refroidissement.

Le verrier, par sa dextérité, sans aucun moule, peut produire plusieurs douzaines de ces verres identiquement pareils, tant par le diamètre de la coupe que par la hauteur totale.

Les flacons, genre « buire », sont aussi façonnés en trois étapes.

On prépare en premier lieu le corps du flacon en donnant à la bulle soufflée une forme ovoïde à col allongé. Un autre ouvrier vient souder à la partie inférieure la pièce préparée en même temps et qui formera le pied. L'ensemble est alors réchauffé, le col reçoit sa forme définitive. Le « colleur d'anses » a préparé et tordu dans la courbe voulue un tube plein aplati aux deux extrémités et le « colle » à l'objet (au col et sur la panse).

C'est par son travail et son art de souffleur que l'artiste peut donner à l'ensemble et son galbe et son allure élégante.

Il est à noter que dans nos verreries de la région, tous les objets fabriqués, tous sans exception, ont été soufflés.

Personnel

Quel pouvait être le personnel composant une verrerie ? Impossible de le dire exactement.

En principe, cinq, six ou sept gentilshommes, et la plupart du temps leurs familles. L'un d'eux était le « Chef », le « Maître ». Les enfants du Maître et des verriers travaillaient avec lui. De dix à douze ans, ils étaient dénommés « pages ». Vers quinze ans, ils étaient apprentis et devenaient « petits souffleurs », « poseurs d'anses », puis souffleurs, suivant leurs aptitudes. Ils restaient parfois dix ans en apprentissage.

Seuls les nobles étaient souffleurs.

Parmi les ouvriers, on trouvait les « tiseurs » et les « sous-tiseurs », chargés de la conduite des fours, et un certain nombre d'ouvriers s'occupant de tous les menus travaux : préparation des matières premières, coupage et approvisionnement du bois, rangement et emballage des produits fabriqués, etc., soit au total quatre ou six aides minimum, suivant l'importance de la fabrication.

Il nous est très difficile de décrire la vie des verriers. Les quelques très rares documents dont nous disposons sont relativement récents et datent de la fin du 18^e - début du 19^e siècle. De plus, ce ne sont pour la plupart que des états mentionnant uniquement la vente des produits fabriqués et parfois les résultats obtenus à la fin d'une période de fabrication. Nous sommes ainsi renseignés sur la gamme des produits obtenus.

On en est réduit à imaginer ce que pouvait être la vie de ces gentilshommes. En premier lieu, il faut se souvenir des conditions dans lesquelles ils ont été amenés à accepter ce métier. Tout d'abord, ce sont des gentilshommes n'ayant plus aucune des prérogatives inhérentes à la situation de noble. Ils se sont ruinés — bien entendu au service du roi —, mais le fait est là : ils n'ont plus rien, ni argent, ni fief, et par conséquent ni pouvoir, ni puissance, ni représentativité. Ce sont des « nobles artisans », mal considérés par les autres nobles parce qu'artisans, et mal admis par les artisans parce que nobles.

Les privilèges qu'ils ont obtenus leur permettront tout juste de vivre. En outre, ils exercent leur art uniquement en artistes et non en artisans cherchant à tirer le maximum de leur métier. Une des principales dispositions des assemblées de Sommières sera de régler pour chacun des départements les durées des périodes de travail dans les verreries, de façon à ce que chacun des groupes puisse recueillir l'argent nécessaire à leur subsistance. Nous avons vu que les verreries se trouvaient dans des régions boisées. La plupart du temps, installées d'une façon sommaire. Lorsque le combustible commence à manquer, on déplace la verrerie vers un lieu mieux fourni. Il y aura, bien entendu, quelques verreries fixes ; ce sont celles où le combustible, les matières premières et les moyens de communication se trouvent rassemblés pour permettre un approvisionnement aussi normal que possible.

Chaque verrerie appartenait à un maître et comprenait un certain nombre de verriers suivant l'importance de l'atelier, de trois à sept postes. Dans la plupart des cas, les participants étaient parents proches, frères, beaux-frères ou cousins germains.

Pendant toute la durée de la campagne, ils étaient « reçus » par le maître et son épouse. Cette dernière avait la charge — c'est bien le cas de le dire — ménagère de l'atelier : nourriture et couchage.

La durée de la campagne, réglementée par Sommières, était de cinq à six mois ; commencée en novembre, elle se terminait en avril-mai. Le travail devant les fours était très pénible et nécessitait un équipement particulier pour se préserver de l'ardeur du foyer : une grande blouse, sorte de chemise, pour protéger le corps et les bras, et un couvre-chef à visière pour les yeux.

Après un petit déjeuner, la journée de travail commençait de bonne heure, interrompue vers les midi pendant une heure environ. Le repas, pris sur place, consistait le plus souvent en une soupe copieuse et un plat de viande. On ne terminait le travail qu'après épuisement du verre dans les creusets, soit dix à douze heures passées devant les fours. Nos verriers quittaient alors leurs blouses de travail et faisaient toilette, puis se mettaient en tenue pour assister au souper avec la maîtresse de maison. C'était enfin le délassement après une journée très rude. La semaine s'arrêtait le samedi soir pour ne reprendre que le lundi en fin d'après-midi. On rechargeait alors les creusets pour le lendemain. Ainsi s'écoulaient les journées pendant toute la période de fabrication.

L'implantation de ces ateliers, aussi simple soit-elle, nécessitait la présence de plusieurs bâtiments. En plus du hall abritant le four et l'atelier de fabrication lui-même, il fallait un hangar assez spacieux pour les matières premières et les produits fabriqués. Une habitation pour le maître de la verrerie et le logement des verriers, un autre local pour le personnel fixe. N'oublions pas en effet que la verrerie se trouvait au milieu des bois, la plupart du temps assez éloignée de tout lieu habité et sans chemins carrossables. Le seul moyen de communication étant le mulet pour les charges et le cheval pour les hommes.

Je me permettrai, pour conclure, d'emprunter à Saint-Quirin (A. de Cazenove) ces quelques lignes de son ouvrage admirable « Les verriers du Languedoc ». Décrivant ces verriers, il écrit : « Dans la montagne de la Serrane, dans les brumes du Pic de Nore, dans les maquis de la Grésigne, sur les rebords du Larzac, dans les solitudes du Comminges, dans les glaces de l'Aigoual, l'absence de bonnes routes, l'éloignement des centres, la diffi-

culté des échanges ont rendu âpre et dur le métier de verrier ». Mais il ajoute aussitôt : « Son charme suprême était non la recherche et la possession de la richesse, mais des jouissances plus hautes : la vie libre, l'indépendance de caractère et ces qualités pour lesquelles la race anglo-saxonne a trouvé des mots énergiques qui la peignent « self-help » et « self-reliance » : la confiance en soi et l'habitude de s'aider soi-même ».

On peut maintenant se demander quels étaient les objets fabriqués dans ces ateliers. Les rares renseignements que nous ayons se rapportent à un atelier de la région de Sainte-Croix-Volvestre et sont relativement récents : fin du 18^e siècle - début du 19^e. Ce sont les ventes au jour le jour des différents produits.

Nos verriers, de par leurs statuts, n'avaient pas le droit de faire du commerce de détail. Les produits fabriqués étaient donc vendus par « balles » pesant de 100 à 150 livres, soit 45 à 80 kg, et les marchands venaient prendre leurs commandes à l'atelier même. Dans la plupart des cas, ils apportaient en même temps du verre cassé qui servait de monnaie d'échange. Voici un relevé des produits vendus pendant deux mois des années 1809 et 1810 à la verrerie de Porteteny. Pour simplifier, j'ai transcrit sur un tableau les différentes verreries que chacun des marchands est venu prendre à l'atelier. Malheureusement, il manquait quelques pages, brouillon sur lequel étaient notées ces opérations, et il n'a pas été possible de relever les comptes pour les campagnes complètes. On peut tout de même en déduire que les résultats étaient bénéficiaires et devaient permettre aux associés de « vivoter », dirons-nous.

S'il est assez facile d'identifier certains des objets fabriqués, tels les gobelets, les sampareilles, les masserins et carmes, sortes de verres à pied, les tastugets, verres à pied à bol évasé, il n'en est pas de même pour les carrelets, les fondeaux, les patelles et les grecques. Que désignaient les tinettes, les baignoires ? Les abreuvoirs étaient certainement les récipients en forme de cône avec une seule ouverture latérale dans le bas et utilisés pour les cages à oiseaux. Les olivières étaient de petites burettes dont la forme de la panse rappelait la forme d'une olive. A part les bouteilles et les grosses pièces qui étaient vendues au poids : 7 livres la livre pour les bouteilles en verre blanc et 5 livres la livre pour les bouteilles en verre vert, la plupart des autres objets avaient un prix fixé à la pièce ou au cent, suivant la difficulté de fabrication.

OBJETS FABRIQUES A PORTETENY

EN L'ANNÉE 1808		EN L'ANNÉE 1809	
Gobelets blancs	5 724	Gobelets blancs	1 094
verts	104	verts	274
Sampareilles	2 900	Sampareilles	4 800
Tastuguets	900	Tastuguets	2 000
Mazarins	200	Mazarins	100
Topettes	3 800	Topettes	10 050
Tapettes grand modèle	1 150	Topettes grand modèle	2 500
Carrelets de 3	4 300	Carrelets de 3	3 900
Canards	1 100	Canards	100
Velolles	2 800	Olivières	470 livres
Olivières	35 livres	Burettes	160
Burettes	340	Glasser	40
Glasser	80	Bouteilles	324 livres
Bouteilles	611 livres	Fondeaux	250
Fondeaux	36	Abreuvoirs	265
Abreuvoirs	100	Tinettes	250
		Carmes	1 650
		Patelles	2 200

La campagne terminée, les marchandises écoulées, il était temps de faire les comptes. Y avait-il un contrat entre les différents participants ? Il existait certainement une entente écrite ou verbale d'une limpide simplicité. D'un côté les dépenses, achats de marchandises, de combustibles, de produits ménagers, règlements du personnel, etc. ; de l'autre les recettes, marchandises vendues. La différence, profit ou perte, est partagée en autant de parts qu'il y a de membres de la société, sans tenir compte de ce qu'a pu faire chacun des membres. Ils sont sociétaires et par cela même participent entièrement au succès ou à la perte de la société.

Voici un extrait des cahiers de comptes de la verrerie de Porteteny en 1797 : « Nous, Jean Robert Garils, Grenier Labourdette, Grenier Laroque, Robert Monner, tous quatre associés par portion égale avons compté le compte de la marchandise que nous avons faite et vendue de la campagne de l'an V de la République. Ce que nous avons vendu jusqu'à ce jour (29 Pluviôse an V) sans y comprendre celles de Jean Pomade et Pierre Saint Germe et celle que nous avons faite pour Bordeaux se porte à la somme de 3 552 livres 12 sols 6 deniers le frais monte à 2 659 livres 1 sol 6 deniers reste bon de ladite campagne 893 livres 11 sols

Avons signé le présent compte tous les quatre.

De plus, Rouquet a gagné 22 livres.

De plus, Germi a gagné 14 livres 5 sols.

Ce qui ensemble monte à 36 livres 5 sols.

Les marchandises de l'an V de la République se portent à la somme de 4 138 livres 14 sols ; la part à 1 034 livres 14 sols.

<i>Laroque</i> a gagné	1 034 livres 14 sols
Son fils	202 livres 16 sols 1 denier
de l'an IV	921 livres 18 sols 5 deniers
En tout la somme de	2 159 livres 8 sols 6 deniers

Laroque a pris en frêt	1 278 livres 2 sols 10 deniers
Falga lui a baillé	21 livres
En tout la somme de	1 299 livres 2 sols 10 deniers

Il revient à Laroque de ladite campagne	860 livres 5 sols 8 deniers
<i>Monner</i> a pris son quart	1 034 livres 14 sols
De la campagne de l'an IV	711 livres 14 sols

De son travail de l'an III	59 livres		
En tout la somme de	1 805 livres	6 sols	
Il a pris en frêt	703 livres	2 sols	8 deniers
En argent	331 livres	17 sols	
En tout	1 034 livres	19 sols	8 deniers
Il lui revient de ladite campagne	770 livres	6 sols	4 deniers
Labourdette a pris son quart	1 034 livres	14 sols	
De l'an IV	458 livres	7 sols	
En tout la somme de	1 493 livres	1 sol	
Il a pris en frêt	686 livres	1 sol	7 deniers
En argent	187 livres	3 sols	6 deniers
En argent	100 livres		
	17 livres	1 sol	1 denier
En tout il a pris	990 livres	6 sols	2 deniers
Il lui revient	502 livres	4 sols	10 deniers
Les marchandises restantes de la campagne de l'an V s'élèvent en tout à	3 862 livres	12 sols	
que les marchands doivent.			
Le Garils doit bailler			
à Laroque	860 livres	5 sols	8 deniers
à Monner	770 livres	6 sols	4 deniers
à Labourdette	502 livres	4 sols	10 deniers
soit	2 133 livres	16 sols	10 deniers

si les marchands payent.
Et avons signé le présent compte tous les 4 avec promesse de nous y conformer dont nous avons réglé et il doit être livré encore les verres audit Cazaux et... qui doit payer par un chacun de nous quatre par portions égales et avons signé à Porteteny le 29 Ventôse an V de la République.

Robert Lavernière pour mon beau-frère Monner, Labourdette, Robert Garils et Laroque. »

D'après la teneur des comptes, il semblerait bien que pendant la période de travail de la verrerie tous les associés vivaient avec leur famille à la verrerie. Les frais résultant de l'entretien des différents ménages étaient pris en compte dans les budgets des dépenses générales de l'atelier.

Un état contenant les noms et « surnoms » des gentilshommes verriers habitants de Sainte-Croix-Volvestre et de Fabas, diocèse de Rieux, qui font profession de la religion prétendue réformée datée d'avril 1745, confirmerait cette supposition.

Plusieurs assemblées de protestants s'étaient faites durant les années 1744 et 1745 dans les verreries du Couserans. Aussi l'Intendant du Languedoc avait chargé son subdélégué au diocèse de Rieux, Antoine Daydé Comengé, avocat au Parlement, d'ouvrir des informations. Elles commencèrent le 13 avril à Sainte-Croix et continuèrent le 20 à Rieux. Voici des extraits de cet état.

Verrerie du Pas de la Mandre. Juridiction de Sainte-Croix :

Pierre Verbizier, dit Coustaut
Jean de Verbizier, dit Latreyte
François de Verbizier, dit Campet
Jean Verbizier, fils du sieur Coustaut
Le nommé Tucau, fils au sieur Latreyte
Pierre Robert, dit Laprade
Henri Robert, dit Bartaragna
Jacques Grenier, dit Lalee
Jean Grenier, dit Solambel

Leurs femmes et leurs filles, dont on ne sait pas le nom, habitant la verrerie.

Verrerie de Soye. Juridiction de Fabas :

Jean Grenier, dit Labourdette
Le nommé Grenier, dit Lamoulette
Le nommé Grenier, dit Comevère
Paul Grenier, dit Duclaux
Jean Grenier, dit Pommillier

Leurs femmes et leurs filles, dont on ne sait pas le nom, habitant la verrerie.

Verrerie de Poudelaye. Juridiction de Fabas :

Jacques Verbizier Sablon
Jean Verbizier, dit Verbizier
Jacques Verbizier Fajau
Paul Verbizier, dit Saint-Paul
Le nommé Larivarole et ses deux fils (Grenier)
Robert Labessède et ses deux fils

Les filles de ces deux derniers, dont on ne sait pas le nom, les autres n'étant pas mariés, tous habitant la verrerie.

Verrerie de Salet. Juridiction de Fabas :

Marc Verbizier Lavignasse et quatre de ses fils
Le nommé Grenier, dit Magnoua, et trois de ses fils
Leurs femmes et leur filles, dont on ne sait pas le nom, tous habitant à la verrerie.

Verrerie de Cantegril :

Jean Grenier, dit Belloc
Jacques Grenier, dit Cantegril
Siméon Grenier, dit Laplane
François Grenier, dit Vergé, tous quatre frères
Pierre Robert, dit Garils
Simon Robert, son fils, dit Lavernière
Jean Robert, dit Gassion

Le nommé Grenier, dit Souloumiac

Leurs femmes et leurs filles, dont on ignore le nom, tous habitant la verrerie.

Cet état mentionne bien que les verriers et leur famille habitaient à la verrerie, tout au moins pendant la période de fabrication, c'est-à-dire cinq à six mois. Il faut, en effet, se rappeler qu'une partie des verriers travaillant à ces verreries étaient originaires de la région de Gabre où ils avaient, pour le plus grand nombre, leur domicile. Il est donc normal de penser que certains d'entre eux avaient leur famille à Gabre. Ce n'était peut-être qu'une exception, car dans les registres de naissances certaines d'entre elles sont signalées comme ayant lieu dans les verreries.

CHAPITRE VI

Verreries

Nous manquons totalement d'informations sur les verreries qui auraient existé aux 12^e, 13^e et 14^e siècles. Il est vrai que le Midi de la France a subi de très nombreux troubles : de 1208 à 1229, croisades contre les Albigeois ; de 1337 à 1453, la guerre de Cent Ans ; dans ces conditions, il ne devait pas y avoir beaucoup d'ateliers en service.

Dès le début du 15^e siècle, quelques verreries apparaissent.

En 1409, un certain Pierre d'Estève est verrier aux environs de Cordes. Il gérait encore cette verrerie en 1431.

Vers la même époque, un Jean Colomb exerçait son métier près de Saint-Martin-la-Guépie. Le 25 novembre 1409, il promet à un marchand de Cordes la somme de 8 livres 10 sols pour achat de 2 cannes de drap de Verdun et 10 pans de drap de Coutrais.

En 1434, Gilles de Grenier travaille au Thoron, paroisse du Somard, commune de Saint-Martin-la-Guépie,

En 1452, ce sont Bernard et Antoine Granier qui sont à la verrerie des Cabannes, canton de Montmirail-en-Grésigne. Ils sont associés à Antoine Noguès (autre famille verrière originaire des vallées de la Neste et de l'Aure).

En 1460, Arnal Grenier est verrier à Bonan, canton de Vaour. Cette verrerie est dirigée en 1470 par Antoine Granier. Pendant cette période du début du 15^e siècle, tous les verriers que nous venons de rencontrer ont leurs ateliers en bordure de la Grésigne, vaste forêt de plus de 3 000 hectares, à mi-chemin entre Albi et Caussade. Ils ne sont pourtant pas les seuls. Un autre groupe a choisi les grandes forêts de la Montagne Noire, soit sur le versant nord, à Moussans, soit sur le versant occidental, à Arfons. Les verreries devaient exister vers le milieu du 15^e siècle. A Moussans, la seule date précise nous est donnée par un acte passé par devant le notaire royal de Carcassonne. Le 28 mars 1487, le Sénéchal de Carcassonne donne à nouveau bail à Sycart Almoy « tous terrains de la forêt royale de Campau-

reil que tenait jadis son père, y compris le four viel, pour y faire construire et édifier un autre four verrier, aussi une maison pour y faire verres et autre édifice qui leur sera nécessaire ».

Ces installations seront construites et formeront ce que l'on désigne sous le nom de verreries de la Font d'Estat.

Il existait donc avant 1487, en forêt de Campaureil, un four verrier. Il était tenu par Bernard Almoyn, le père de Sycart. Cette dernière famille semble bien être originaire de la région de Moussans. L'orthographe de son nom est très variable : Almoy, Armoy, Amoin, Almoyn, Emoins. En 1514, un Guillaume Esmoins est encore possesseur des verreries de Moussans. Ce sera le dernier représentant mâle de cette famille.

Pas de Grenier et de Robert, apparemment, au 15^e siècle, à Moussans. Y avait-il des verriers au 15^e siècle dans la région d'Arfons ? Aucun doute à ce sujet. Antoine de Grenier, un des ancêtres des Grenier de Gabre, y était verrier. Il avait avec lui son fils Jean. Ce dernier se marie le 1^{er} février 1544 à Saint-Pons avec la fille d'un des Emoins (les verriers de Moussans).

Les Robert, qui tenaient déjà depuis 1476 une verrerie dans les environs de Revel sont aussi d'Arfons. Amiel y testera le 30 décembre 1542. En définitive, nous n'avons dénombré qu'un tout petit nombre de verreries au 15^e siècle et seulement cinq familles de verriers. Dès le 16^e siècle, les ateliers vont se développer très rapidement et couvriront tout le sud-ouest de la France. La plupart de ces ateliers vont se maintenir pendant les 17^e et 18^e siècles. Seuls quelques-uns d'entre eux produisaient encore au début du 19^e siècle.

Nous allons tâcher de suivre nos verriers dans l'Ariège pendant toute cette période. Il semble bien que les Grenier et les Robert ne sont venus en Ariège qu'à la fin du 15^e siècle. D'où venaient-ils ? Certainement de la Montagne Noire, et plus particulièrement d'Arfons.

A Gabre, les Robert étaient représentés par des enfants de Nicolas. Pierre de Robert, en avril 1529, reconnaît tenir en fief des co-seigneurs de Gabre (le roi de France et le commandeur de la commanderie de Gabre) un certain territoire héréditaire avec la verrerie qui y est construite : les Garils. Ses deux frères François et Jean s'étaient installés dans le diocèse de Mirepoix, à la verrerie de Peyro-Traoucado, commune de Lapenne. Pour les Grenier, c'est d'abord le frère d'Antoine : Jean, qui s'établit à Arfons ; Jean, le fils d'Antoine, viendra rejoindre son oncle en Ariège.

Vers la même époque, nous trouvons un Pierre de Grenier dans la région de Fabas. Comme je l'ai déjà indiqué, tout permet de penser qu'il existe un lien de parenté entre ces deux branches de Grenier. Il est difficile de dire quel fut le premier à s'implanter en Ariège. Est-ce Pierre ? Est-ce Jean ? Mais cela a peu d'importance.

A Fabas se trouve aussi la troisième grande famille de gentilshommes verriers : les Verbizier. Mais pour ces derniers, je n'ai aucune précision sur leur origine.

J'ai pris l'orthographe actuelle : « Verbizier », mais au 15^e siècle on rencontrait les formes Berbigier, Bervisier, Verbigier.

Voilà donc les trois familles de gentilshommes verriers que nous trouvons dès la fin du 15^e siècle dans le comté de Foix, le territoire de la commanderie de Gabre, le Couserans et en Comminges. Dans la région de Gabre, seuls les Grenier et les Robert étaient présents.

Dès le début du 16^e siècle, un des enfants de Jean de Grenier, François, quitte la région pour aller fonder une verrerie à Gourgues, près d'Arbas, en Comminges.

Il en est de même pour un des fils de Pierre de Grenier (de Fabas), Naudet. Il s'établit lui aussi dans la région d'Arbas.

Un des arrières-petits-fils de Pierre de Verbizier, Ozée, abandonnera à son tour Fabas pour la région de Saint-Bertrand-de-Comminges, mais vers 1649 seulement.

Dans la région de Gabre-Labastide, nous avons signalé la verrerie des Garils, qui paraît être la plus ancienne. Bien entendu, elle n'est pas la seule. A l'est, près de la commune de Cadarcet, se trouve Serredecor où il y eut deux verreries.

En 1579, Henri III de Navarre, comte de Foix, autorise les propriétaires de la verrerie à prendre le bois nécessaire à l'entretien de la verrerie dans le bois « Del Comte », moyennant une rente annuelle de 6 livres. L'une des verreries, celle du Gayetayre, fut incendiée en 1621 pendant les guerres de religion. Il semble que l'autre verrerie fonctionnait encore en 1677, mais pour peu de temps.

En se rapprochant de Gabre, dans le vallon de la Lèze, la verrerie de la Lèze et, au nord, un autre groupe, à mi-coteau, celles de Lionnard, près de Carcoupet, de Goutte-Gay et la verrerie de Mane. Dans le prolongement du vallon, un peu plus au sud, celle de Bousquet. Ce serait la plus ancienne des verreries installées par les Grenier. En 1555, le 25 juillet, un certain Berthoumieu de Grenier, verrier du lieu du Bousquet, est témoin

au testament de N. Bertrand de Robert, rédigé à la verrerie des Garils. Ce Berthoumieu de Grenier était-il installé depuis déjà un certain temps à Bousquet ? Qui est-il ? La question reste posée. Ce testament est le seul acte dans lequel il est signalé. On peut penser que c'est un frère de Jean et Antoine, ou tout au moins un parent proche.

Il y avait encore deux et probablement trois verreries près de Gabre : une dans le bois de l'Hôpital, sur le versant nord du coteau méridional de Gabre (c'est là que naît, le 14 juillet 1679, Jeanne de Grenier, fille de Pierre de Grenier la Pommarède et de Marie de Grenier) ; l'autre à mi-versant sud du même coteau, à la Bade, entre le Courtalas et Montauriol.

Enfin, tout porte à croire qu'il y en ait eu une dans le village même de Gabre, dans la partie haute du village. En effet, pendant la démolition d'une vieille maison menaçant ruine, on retrouvait de nombreux morceaux de creusets de verrerie, puis une pierre portant, sculpté, le blason des Grenier de Fonclaire, et enfin une autre pierre portant la date de 1736 avec un cœur au-dessus de la date. De là, on peut facilement penser que cette maison aurait été construite près de l'emplacement d'une verrerie, en utilisant les débris de cet atelier.

Toutes ces verreries de la région de Gabre auraient été en service jusqu'à la fin du 17^e siècle ou début du 18^e. Nous n'avons de certitude que pour deux d'entre elles. Les Garils, vers 1680 : en effet, un acte passé devant notaire le 16 mars 1681 (Anglade, notaire du Mas) nous indique que Clovis de Robert Falga, le maître des Garils, passe un contrat d'association avec Jacques de Grenier-Périllhou. Ils afferment pour huit ans une partie de la forêt de Mauvezin de Sainte-Croix, appartenant au comte de Rabat, en vue de construire une verrerie.

La deuxième est celle de la Bade. Dans ce cas, c'est à la suite d'une décision de justice. En effet, après la révocation de l'Edit de Nantes, les protestants (presque tous les gentilshommes verriers le sont devenus) n'ont plus d'existence légale ! Ils sont traqués, pourchassés. Interdiction d'assister à des cultes ! La seule possibilité est de les faire « en cachette » dans un lieu désert, loin de toute localité. Les verreries forestières sont évidemment tout indiquées et nos verriers ne manquent pas de les utiliser. Mais parfois ces assemblées sont découvertes par les dragons. C'est ce qui advint à la Bade. A la suite des poursuites engagées par l'Intendant Lamoignon de Bâville, ce dernier, dans son jugement du 23 octobre 1697, condamnait aux

galères à vie plusieurs des participants et ordonnait le rase-ment de la verrerie et de la métairie.

Il est possible que ces incidents soient la cause du départ des verriers de Gabre, à la recherche d'endroits plus calmes. La diminution du combustible dut aussi en être une autre cause. Nous les retrouverons dans les environs de Ste-Croix-Volvestre et de Fabas.

Clovis de Robert Falga, qui avait quitté les Garils pour Mauvezin de Sainte-Croix en 1681, ne restera que six ou sept ans dans cette verrerie. Il s'installa un peu plus à l'ouest, à Pointis, commune de Mercenac.

La région de Sainte-Croix-Volvestre est très boisée et il est normal que des verriers soient venus installer leur four dans ces bois.

Dès le 16^e siècle, Pierre de Grenier était déjà là, tout proche, à Fabas, ainsi que Pierre de Verbizier. Il y eut certainement de très nombreuses verreries, malheureusement nous n'avons que très peu de détails sur ces lieux de fabrication pendant le 16^e siècle. Au 17^e siècle, nous y trouvons des verriers de Gabre qui sont venus s'y installer.

Dans la juridiction de Sainte-Croix-Volvestre, nous trouvons la verrerie du Bousquet avec, en 1740, François de Grenier La Nougasse.

— La verrerie de La Coste ; en 1726, de Grenier-Lalée y travaillait.

— La verrerie de La Ramée, avec Pierre de Grenier-Latour.

— La verrerie de La Bourdette et la verrerie de Porteteny, très proches l'une de l'autre. Nous y rencontrons, en 1745, les Grenier-Lamoulette et Labourdette, Jean de Grenier-Comevère. Porteteny travaillait encore en 1825 avec les Grenier-Lamoulette et les Robert Garils.

— Pas très loin de là, la verrerie du Pal, avec, en 1760, Jacques de Grenier-Lalée comme maître et ses fils de Grenier-Bordes et de Grenier-Fajal. En 1799, c'est Jean-Paul de Grenier-Labourdette qui la dirige avec son cousin Jean de Grenier-Larroque et les frères Jean, François et Jacques de Verbizier.

— Enfin, toujours dans le même endroit, la verrerie du Pas de la Mandre. Vers 1650, Ozée de Verbizier travaillait à cette verrerie. Il partit de là en 1652 pour s'installer dans la vallée de Nistos (Hautes-Pyrénées), à la verrerie de l'Arize, associé à Bernard Nougès (autre famille verrière). En 1745, nous trou-

vons au Pas de la Mandre trois frères : Pierre de Verbizier-Coustaut et son fils Jean, Jean de Verbizier-Latreyte et son fils Pierre, et François de Verbizier-Campet ; Pierre de Robert-Laprade et son frère Henri de Robert Bartaragna ; Jacques de Grenier-Lalée et enfin Jean de Grenier-Soulembel. C'était donc un atelier important ayant sept verriers. Il est vrai que c'était la seule verrerie se trouvant en bordure de la forêt et le long d'une route allant de Sainte-Croix-Volvestre à Saint-Girons.

A deux lieues de là : Fabas, autre centre verrier. Nous avons vu que des Grenier et des Verbizier y sont installés depuis le 16^e siècle et que certains d'entre eux ont déjà quitté la région.

Aux abords de Fabas, nous avons d'abord la verrerie de Poudelaye. Ce nom a évolué ; à l'origine, ce lieu est signalé dans certains vieux textes sous la forme Pas del Leu, c'est-à-dire « Passage du Loup » ; de là vient le deuxième nom des membres de la famille de Verbizier : Jacques de Verbizier-Pot-de-Leu ; dans d'autres textes, sous la forme de Pount de l'Aygues, c'est-à-dire « Pont sur l'eau », qui par la suite est devenu Poudelaye, autre deuxième nom d'une branche des Verbizier.

En 1745, nous avons à Poudelaye quatre frères Verbizier : Jean de Verbizier-Sablon, Jean de Verbizier-Verbizier, Jacques de Verbizier-Fajau et Paul de Verbizier-Saint-Paul. Nous trouvons ensuite Jean de Grenier-Larivarolle et deux de ses fils, Jean de Grenier-Cambas — ou Canebas ? — et Henri Grenier-Niger, venus de la région de Cadarcet ; Jean de Robert-Labessède et deux de ses fils, Vincent de Robert-Labessède et Jean de Robert-Lespinassière, venant de Serredecor.

Cette verrerie était située près du château actuel de Poudelaye ; une autre verrerie se trouvait dans le bas du vallon, plus connue sous le nom de « La verrerie d'en bas » ; vers 1750, y travaillait Jean de Robert-Lapeyrière ; y est signalé aussi Jean de Grenier-La Croux.

Entre cette verrerie du Bas et Sainte-Croix-Volvestre, nous trouvons la verrerie de Cantegril, une autre verrerie familiale constituée par trois frères : Jean de Grenier-Belloc, Jean de Grenier-Cantegril, Simon de Grenier-Laplaine, leur beau-frère Pierre de Robert-Garils, leur oncle François de Grenier-Vergé, Jean de Robert-Gassion, frère de Pierre de Robert, et Henri de Grenier-Souloumiac, beau-frère de Pierre Garils.

— Une autre verrerie mixte : de Verbizier et de Grenier, à Salet. Là, nous trouvons Marc de Verbizier-Lavignasse et quatre de ses fils : Guy de Verbizier-Verbizier, Jacques de Verbizier-

Vignasson, Jean de Verbizier et Jean-Paul de Verbizier-Loumet ; les Grenier sont représentés par Pierre de Grenier-Magnoua et trois de ses fils : Pierre de Grenier-Latour, Jean-Paul de Grenier-Magnoua et Jean de Grenier-Monbac. Voilà de nouveau des Gabrais qui ont émigré à Fabas.

— Autre verrerie, celle de Soye où nous retrouvons uniquement des Grenier du pays, comme Jean de Grenier-Labourdette et Jean de Grenier-Lamoulette, et des Gabrais, Jean de Grenier-Comevère, Paul de Grenier-Duclaux et un autre Jean de Grenier.

— Enfin, le dernier groupement du Couserans : la verrerie de Pointis avec ses deux annexes : la verrerie de Mi-Bosc et celle de la Boucharde. Nous avons vu que Clovis de Robert-Falga, venant de la verrerie des Garils, puis de Mauvezin, s'était installé dans la région de Pointis vers 1700. Quelques années plus tard, en 1744, le maître de cette verrerie était Jean de Robert-Monner, fils de Clovis de Robert-Falga ; y travaillaient avec lui : deux de ses fils, Octave de Robert et Jacques de Robert-Bousquet ; deux de ses frères, François de Robert-Latourette et Jacques de Robert-Laprade, et deux des enfants de François Latourette, Louis de Robert-Latourette et Jean-François de Robert-Labarthe.

Cette verrerie subira le même sort que celle de la Bade. Pour les fêtes de Pâques 1745, plusieurs assemblées eurent lieu dans les verreries de la région, et plus particulièrement à la Boucharde, annexe de Pointis. Elles avaient été suivies par un très grand nombre de personnes, ce qui attira l'attention des agents de l'intendant d'Auch. Le résultat : informations ouvertes, poursuites, jugements et condamnations de 44 gentilshommes verriers aux galères à vie et le rasement de deux verreries : Pointis et Cantegril.

La verrerie de Pointis fut-elle effectivement rasée ? Nous ne pouvons l'affirmer, ayant très peu de renseignements à ce sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un atelier fonctionnait au début du 19^e siècle, et ce jusqu'en 1875-1880. Ce fut la dernière des verreries du Couserans.

Nous avons indiqué que François de Grenier, fils aîné de Jean de Grenier, de La Bastide de Cérou, s'était installé vers 1520-1530 dans la région d'Arbas en Comminges. Les principales verreries furent celles de Gourgues, Héran et Léchart.

En 1753, il y avait à la verrerie de Léchart :
Joseph de Grenier-Léchart
François de Grenier

Jean de Suère, sieur de Blézon
Jacques de Suère, sieur del Sarrat
Germain de Suère, sieur de La Jonquière
Jean de Suère, sieur de La Vignasse
Jean-Pierre de Nouguès, sieur de Léchart.

En 1784, Pierre de Suère, sieur de Lasserre, verrier, résidait à Fougaron. Bien que des verriers soient signalés comme ayant habité Fougaron, nous ne pensons pas qu'il y ait eu une verrerie dans la localité.

Vers la même époque (début du 16^e siècle), Naudet de Grenier, fils de Pierre de Fabas, avait quitté Fabas pour Arbas. L'un de ses fils, Jean, quitta à son tour Arbas pour s'installer dans la région d'Aurignac et d'Esparon, et de là, vers 1730, à la huitième génération, les enfants de Joseph de Grenier-Cassagnac fondèrent une verrerie plus à l'ouest, dans le Gers, à Castelnaud'Anglès, dans le bois de Montpellier. Ils retrouveront là des Robert-Lasnauze, descendants des Robert de l'Ariège. Cette verrerie cessa de fonctionner vers le début du 19^e siècle.

L'autre fils de Naudet, Alexandre, retournera en Ariège, mais son petit-fils Abel de Grenier-Labarthe abandonne à son tour l'Ariège pour la forêt de la Grésigne où nous le retrouverons en 1632 épousant Marie de Reynaud. Ce sera l'ancêtre des Grenier-Labarthe, Hautesserre et Fonblanque.

Les principales verreries de Grésigne furent celles de Cabanes, de Fonblanque, Hautesserre, La Sauze, Lassaigue et Littré.

Nous retrouvons parmi les verriers : les Grenier-Lassagne à Cabanes et à Lassaigue. En 1764, Geneviève de Grenier, fille de Antoine Blaise de Grenier-Lassagne, est baptisée à la verrerie de Cabanes. En 1770, décès de François Sylvestre de Grenier-Lassagne. Il est enseveli dans le cimetière de Cabanes.

Les Grenier-Labarthe, Bernoye, Hautesserre et Fonblanque travaillèrent à Hautesserre et Fonblanque.

En 1827, il y avait comme verriers à Hautesserre :

Paul de Grenier-Labourdette, originaire de Sainte-Croix-Volvestre
Simon de Verbizier-Latour, originaire de Sainte-Croix-Volvestre
Alphonse de Grenier-Laroque, originaire de Sainte-Croix-Volvestre
Prosper de Grenier-Laroque, originaire de Sainte-Croix-Volvestre.

En 1848, la verrerie appartenait à Auguste Reynaud. Elle travaillait encore, mais d'une façon irrégulière. En 1850, elle ne fonctionnait plus. Les verreries de La Sauze et de Littré étaient dirigées par des de Suère.

Le deuxième fils de Pierre de Grenier, Antoine, était demeuré à Fabas et on retrouve encore, fin du 18^e siècle, ses descendants œuvrant dans la région. Cependant, certains de ses petits-fils quittèrent le pays. C'est le cas de Jean-Baptiste de Grenier-Larpen, qui épousa à Moussans, le 23 novembre 1712, Marthe Pailloux. Ses descendants resteront dans la région moussanaise. Parmi ceux-ci, Pierre François de Grenier-Lapeyre, qui sera l'aïeul du maréchal Soult. Ce Pierre François de Grenier épouse en effet, le 26 juillet 1740, Marie de Robert-Lautié. De ce mariage naquit entre autres Marie-Brigitte, qui épouse en 1765 Jean Soult, notaire à Saint-Amans. Un de leurs enfants, Jean Dedieu, dit Nicolas, sera général en 1794, maréchal et duc de Dalmatie en 1804 et en 1847 maréchal général de France.

Nous avons cité plusieurs fois le nom de Moussans. Il est indispensable de le « situer ». En effet, si Moussans est le nom d'un village : les Verreries de Moussans, où il y eut du 15^e siècle au 17^e siècle des verreries, l'appellation « les Verreries de Moussans » est bien souvent employée pour désigner un ensemble de verreries situées entre Saint-Amans (dans le Tarn) et Saint-Pons (dans l'Hérault), et sur le versant nord de la Montagne Noire. Ainsi, près de Saint-Amans, nous trouvons d'abord dans la région de Sauveterre et d'Albine un certain nombre d'ateliers parmi lesquels ceux de Gourgne, du Tournier, sur les cotaux de Peyremoutou et Fanfrancou ; un peu plus à l'est, celui de la Fournasse — il appartenait à l'évêché de Saint-Pons.

Ensuite, plus à l'est, près de Courniou, se trouve le village des Verreries de Moussans, avec les verreries hautes de Moussans et la verrerie basse, celles de la Borio Cremado, de Combes-signères, du Crouzet, de Lautié, de Bélagou... Parmi les verriers ayant œuvré dans ces ateliers, nous retrouvons bien entendu des Grenier et des Robert, mais aussi des Almoins (ou Emoins), des Riols, des Coulomb et des Bertin, ces derniers originaires sans doute de la région de Montpellier. Etaient rattachés à cet ensemble quelques ateliers situés dans le diocèse de Narbonne. Il y avait là trois à quatre verreries situées à Fourtou, à la Betouze du Camp et Alet. Ces ateliers, où se trouvaient des Grenier et des Robert, cessèrent de produire à la fin du 18^e siècle.

Au 19^e siècle, il restait encore un atelier en service à Mousans. Ce dernier four fut éteint vers 1880.

Jean de Grenier-Canebas, un autre petit-fils de Pierre de Grenier de Fabas, épouse en deuxième noces, le 7-7-1589, à Montgaillard (près d'Arbas), Gabrielle de Balatigne. Avec François de Grenier, fils de Jean de La Bastide de Cérou, ce seront là les ancêtres des Grenier du Comminges.

Les trois enfants de Jean de Grenier-Canebas, Jean, Jean et Charles, s'établiront tout d'abord dans les environs d'Arbas, puis entre Garonne et Neste. Nous retrouverons, pendant les 17^e et 18^e siècles, leurs descendants, et plus particulièrement ceux de Charles de Grenier La Verrière, associés aux Nougès, gentilshommes verriers du Comminges, ou aux descendants d'Ozée de Verbizier, venus eux aussi de Fabas et établis dans la région.

Les principales verreries où ils travaillèrent se situent d'abord entre la Neste et la Garonne, soit dans la partie de la plaine au nord, à Anères, Bizous, Hautaguët, Montousse et Gazave ; soit, plus au sud, à Arize, Nistos, Mourtis, Sacoué. Un autre groupe était installé à l'ouest de la Neste d'Aure, près de la forêt des Barronies, à Esparros, Hèches, Rebouc et un peu plus au sud à Sarracolin, Beyrède et Ilhet.

Certaines de ces verreries existaient déjà dès le 16^e siècle. Ainsi, en 1551, Pierre et Jean Nougès étaient verriers à Rebouc, au quartier de Bouchidet. En 1591, Martin Nougès, « Maître Verrier », a pris à ferme un terrain situé au « riou de Moune » parsan de Beyrède, pour y construire une verrerie.

Une des particularités de ces baux : les preneurs louent un terrain et ont l'autorisation d'y construire une verrerie, mais à la fin du bail le bailleur devient propriétaire de la verrerie.

Autre particularité : très souvent, dans les terrains ainsi loués, se trouvent des « forges catalanes ». Les verriers ont la possibilité de les utiliser ; ainsi, le 17-2-1603, Martin Nougès engage jusqu'à la Saint-Michel un aroste pour 20 réaux par semaine, payable le samedi. (L'aroste est un ouvrier spécialisé pour le travail du fer.)

Dès le 17^e siècle, les verriers cessèrent de prendre les terrains à bail et les achetèrent.

Tous ces ateliers furent en service pendant le 17^e siècle et une partie du 18^e siècle. Seules deux verreries travaillaient au début du 19^e siècle : celle de Ilhet (vallée d'Aure), qui cessa de fonctionner vers 1813, et celle de Sacoué (groupe de l'Arize), arrêtée vers 1830.

Parmi les verriers qui œuvrèrent dans ces ateliers, il y eut d'abord les Nougès à Bizous, Anères, Gazave, Nistos, Arize, Sacoué et Beyrède. Les Grenier-Lacroix, Lasserre, Mourtis, Lacoumettes à Beyrèdes, Esparros, Gazave, Bizous et Hèches.

Pour les Verbizier descendants d'Ozée de Verbizier : les Lartigue, Lagrange, Lacoste et Latranne, à Nistos, Arize, Sacoué et Mourtis.

La vie dans les ateliers de montagne était très rude, surtout en hiver. L'un de ces verriers, François de Verbizier-Latranne, voulant se rendre de la verrerie d'Arize à Hèches, fut pris dans une tourmente de neige dans la soirée du 21-12-1737 et mourut enseveli sous la neige.

Quelque temps après, ses enfants quittèrent la région pour le Bazadais. Nous retrouverons leurs descendants, au 19^e siècle, à la verrerie de Richet, dans les Landes.

Les Robert, eux aussi, changèrent d'emplacement. L'aîné des Robert, Amiel, était demeuré dans la région d'Arfons. De ces trois enfants, l'aîné Jean vint à Gabre, mais ses petits-enfants Charles de Robert-Fraisse et Paul de Robert-Boscapel allèrent à Moussans. Bertrand, le cadet, travailla aux Garils, près de Gabre, et ses descendants restèrent dans la région.

Le troisième, Germain, était avec ses enfants Sébastien et Guillaume à la verrerie de Peyro-Traoucado. Les enfants de Sébastien abandonnèrent cette verrerie pour aller à Moussans.

Nicolas, le cadet des ancêtres de Robert, semble être resté comme son frère à Arfons. François et Jean, ses deux premiers fils, vont fonder la verrerie de Peyro-Traoucado. Pierre, le fils de François, retournera à Arfons et à la quatrième génération le premier fils de Louis de Robert, Abraham, après un court séjour à Moussans, s'installera à Sorèze et de là à Puylaurens. Il avait abandonné le métier de verrier. Ce sera l'ancêtre des Robert-Campredon. Cette branche s'éteindra avec Roger de Robert-Campredon, décédé au début du 20^e siècle sans postérité.

Le deuxième fils de Louis, Guillaume de Robert-Campaurel, fut le père d'Abel de Robert-Lafregeyre. Ce dernier vint épouser, le 2 juillet 1691, à Aron (Labastide de Cérou), Paule de Grenier-Lagraussette et demeura dans la région où il fit souche.

Jean, le deuxième fils de Nicolas, après un court séjour à Peyro-Traoucado, revint à Arfons ; son fils Pierre est dénommé « capitaine d'Arfons ». Il testera à Puylaurens. Ses enfants Abel de Robert-Combesignères et Abel de Robert-Talibert iront à

Moussans où ils s'établiront. Ce sont les ancêtres des Robert-Terme, Larouquette et Lautié.

Le troisième fils de Nicolas, Jean II, était aussi avec ses frères à Peyro-Traoucado. Son fils aîné François se marie à Labastide de Cérou et pendant deux générations ils resteront dans le Gabrais. A la troisième génération, Vital de Robert épouse une de Grenier à Layrac, petite localité de la Haute-Garonne au bord du Tarn, entre Saint-Sulpice et Villemur.

Il y eut très certainement des verreries dans cette région, mais malheureusement les renseignements manquent.

A quelques kilomètres à l'est de Saint-Sulpice, près de Giroussens, un hameau porte le nom de La Veyrière. A quelque distance au sud de Layrac, un autre hameau s'appelle La Verrière. J'ai eu l'occasion d'interroger de vieux cultivateurs du lieu : ils avaient bien entendu dire qu'autrefois il y avait une verrerie, mais c'est tout ce que j'ai pu apprendre.

Revenons à Vital de Robert. Il testera le 22 décembre 1683 à Escazaux, à la limite du Gers. Nous voilà revenus au milieu des verreries, près de la verrerie de Bouillac et de Puységur et du petit village de Mas-Grenier. Un de ses fils, Alexandre de Robert-Labourdasse, s'établit dans la région. En octobre 1753, il est représenté à l'Assemblée de Sommières. Il est à cette époque maître de la verrerie de La Pilade. Sa descendance restera dans la région.

Parmi les autres enfants de Vital, Jacques de Robert-Laroque s'en ira à Moussans. Un autre, Jean-Baptiste de Robert-Lasnauze, ira rejoindre les Grenier-Castagnet et Cassagnac à Aurignac.

Le deuxième fils de Jean II, Géraud, se marie dans la région gabraise, à Serredecor. Son fils Daniel travaillera avec son oncle Guillaume à la verrerie de Peyro-Traoucado. Il ira prendre femme en forêt de Grésigne où il épousera, le 7 mars 1614, Rose de Laygue (Belaygue ?), du masage de Saint-Palavy, juridiction de Penne. Il héritera de sa femme de la terre de Saint-Palavy. Le fils de Daniel, Maffre de Robert-Lajeuzan, va changer d'air. Natif de Périlhac-en-Grésigne, il se marie en Quercy à Isset, habite Quissac et travaille à la verrerie de Caniac. Sa descendance restera à cette verrerie jusqu'au début du 19^e siècle. Toutefois, l'un d'eux, Jean-Antoine de Robert-Ledergue, quitte le Quercy pour le Rouergue et en 1744 il travaille à la verrerie du Clapier. Au début du 19^e siècle, ils abandonnent la verrerie. Le dernier descendant de cette branche fut Louis de Robert-

Ledergue, habitant Sannois, dans la région parisienne, où il mourut en 1937 sans postérité. Romancier connu, il obtint le prix Fémina.

Un autre Robert, descendant de la branche cadette (Nicolas), Louis de Robert-Angély (huitième génération), fils de Raymond de Robert-Angély et de Jeanne de Grenier-Dutaux, vint s'installer en Grésigne. Il était contemporain du petit-fils de Maffre de Robert-Lajeuzan.

Louis de Robert-Angély épousa le 17-12-1706, à La Madeleine Les Ablis, commune de Penne, Marie-Anne de Grenier-Hautesserre, fille de Pierre de Grenier-Hautesserre et de Jeanne de Lagarde. Il resta à la verrerie de Hautesserre où il fit souche.

En définitive, les verriers que nous avons rencontrés ont œuvré en Couserans, Comminges, en forêt de Grésigne et dans la région de Moussans. Seuls quelques rares éléments ont fait quelques incursions dans le Lot. Pourtant, ce furent de grands voyageurs. Il est vrai que dans la plupart des cas ces déplacements furent le résultat de la recherche d'une épouse. Le statut imposé aux verriers en est la cause. Ils devaient, en effet, répondre aux deux impératifs suivants : être noble et issu de famille verrière. Conséquence : ou bien on choisit son épouse dans le milieu environnant, et dans la plupart des cas ce seront des mariages consanguins — ce qui se présente bien souvent —, ou bien il faut chercher au loin.

Nous voyons ainsi, en 1645, Isaac de Grenier-Lécharde, de Gabre, se marier en plein Agenais, à Labrande, juridiction de Tombebœuf, pas très loin de la région de Biron. En 1699, Pierre de Robert-Lajonquière, verrier de la région de Fourtou, venir à Aron pour épouser Marie de Grenier, fille de François de Grenier-Tarayla. André de Robert-Fonclare, verrier de Fourtou lui aussi, peut-être charmé par la présence d'une de Grenier de l'Ariège, viendra épouser une Marie de Grenier à Aron.

Le 27-10-1687, nous relevons dans l'état civil de Labastide-de-Cérou : mariage de Noble Jean de Robert, fils de feu N. Pierre de Robert et de Dlle de Belbigier mariés, âgé de trente trois ans ou environ, du lieu de Gariéf diocèse de Montauban, et de Dlle Jeanne de Grenier fille de N. Henry et de Dlle de Drouin de la présente paroisse d'Aron âgée de vingt cinq ans ou environ — il s'agit de la fille de Henry de Grenier-Lavilhonnée. Décidément, les demoiselles de Grenier sont très recherchées.

En 1678, c'est François de Grenier-Castagnet, de Fabas, près d'Aurignac en Haute-Garonne, qui épousera près de Monpaon, le

24 mai, une Dlle Jeanne Desnoyer (une des orthographes des Nougès). Ce Monpaon est certainement celui de la forêt de la Double où se trouvent des Nougès originaires du Comminges.

C'est aussi Gilles de Grenier, fils de Simon de Grenier La Feuillade, de Fabas, qui après le décès de sa première femme, Louise de Verbizier de Fabas, épousa le 7-8-1772, à Budas, canton de Podensac, dans le Bazadais, Marguerite Duverger.

Ces quelques exemples nous montrent ainsi les nombreux liens qui unissaient très étroitement toutes les familles entre elles.

Nous venons de parcourir les différents lieux où vécurent les de Grenier, de Robert et de Verbizier pendant plus de trois siècles. Ce territoire s'étendait du diocèse de Narbonne (verreries de Fourtou et d'Alet) jusqu'au-delà de la vallée de la Neste d'Aure — dans les Pyrénées centrales — et remontait vers le nord à la forêt de Grésigne et dans le département du Lot, dans la région comprise entre Cahors, Cajarc, Figeac et La Capelle-Marival.

Mais il existait d'autres centres où vivaient des verriers dépendant eux aussi de Sommières. En plus des Grenier, Robert et Verbizier, nous trouverons de nouvelles familles.

Entre la Garonne, le Lot et la Dordogne, nous avons une première zone comprise entre Montflanquin, Villereal et Fumel, avec, au centre, Biron. Au début du 15^e siècle, vivait près de Villereal un Pierre de Grenier. Était-il verrier ? Nous n'en avons aucune certitude. Ce Pierre fit souche dans la région où ses descendants existent encore : les de Grenier de Cardenal.

Près de Villereal, au début du 17^e siècle, nous avons dans la région de Biron un de Grenier de Combebette ou Combebelle. Ce dernier était verrier. Ses descendants exercèrent cet art jusqu'au début du 18^e siècle. Vers 1740, Jean de Grenier de Pechgris opta pour la carrière militaire. Son fils Jean de Grenier de Pechgris n'eut pas de descendance mâle et le nom de Pechgris s'éteignit. Seules ses trois filles firent souche et de nombreux représentants de ces familles vivent encore dans la région.

En plus des Grenier, il y eut des Robert de la Tour, originaires probablement de Moussans et Fourtou ; des Coulon sr. des Pradelets, des Coulon sr. de La Peyrère, des Verbizier sr. de La Bessède, venant peut-être de la Double ? des de Rabastens sr. de Mespoulet, ayant travaillé en Grésigne.

Les verreries étaient aux Ecuries-Basses de Biron, à La Jasse, au Rentel, à Marsimain, etc.

Les de Grenier de Cardenal, tout comme les de Grenier de Combebette, seraient des descendants des verriers de l'Ariège. Bien qu'il ne nous ait pas été possible de trouver le chaînon reliant ces groupes entre eux, il ne faut pas en conclure qu'il n'y a pas de liaison entre ces familles. N'oublions pas qu'en 1645 un certain Isaac de Grenier-Lécharde, de Gabre, est venu épouser à Tombebeœuf, peu éloigné de Montflanquin et de Biron, une certaine Marie de Girard. Il y avait donc bien des contacts avec le comté de Foix.

Plus au nord de Biron, entre la Vézère, la Dordogne et l'Isle, dans la région comprise entre Bergerac, Périgueux, Hautefort et Montignac, il y eut aussi un certain nombre de verreries. Elles se trouvaient dans un ensemble forestier, dont la forêt de Grandval. Ces ateliers dépendaient des paroisses de La Douze, de Marsaneix, de Saint-Geyrac, de Fossemagne, de Bars et de Saint-Etienne-de-Reillac. A la verrerie de La Douze, il y avait des Coulon et des Mégret ; à Saint-Félix-de-Reillac, des Robert et des Legret ; à Bars, des Grenier et des Coulon ; à Marsaneix, des Verbizier et des Coulon.

Remontons un peu plus au nord-ouest ; nous voilà maintenant dans l'ensemble verrier le plus important de la Guyenne : la Double. Situé entre l'Isle et la Dronne, il est compris entre Coutras, Saint-Aigulin, Saint-Aulaye, Ribérac, Périgueux et Musidan. Le colonel Emile Dussolier a fait une étude complète de toutes ces verreries. Il en a répertorié 53. Le grand nombre de ces ateliers peut s'expliquer par l'importance des espaces boisés, la présence de matières premières et aussi l'existence de gisements importants d'argile réfractaire — produit indispensable pour la fabrication des creusets et la construction des fours.

Bien entendu, nous ne suivrons pas le colonel Dussolier dans sa randonnée. Nous visiterons plus particulièrement les ateliers où ont travaillé entre autres les Grenier, Robert et Verbizier. Nous y rencontrerons aussi d'autres familles verrières.

Les GRENIER tout d'abord. Dès 1556, on en trouve à La Mothe-Soudanne et à La Boussarie, à La Lalande, et en 1564-1568 à Saint-Barthélémy. En 1581, Arnaud de Grenier, demeurant au Pizou, achète à Henri III de Navarre la métairie de La Peyre, qui s'appellera Nabinaud. Arnaud de Grenier épouse le 25-7-1561, à la verrerie de La Mothe-Soudanne (près de Coutras), Françoise de Grenier, fille de Jean de Grenier, maître de cette verrerie.

En 1683, c'est François de Grenier La Grange qui est au Grand-Bouchillou. Ce François avait épousé en 1682, en l'église de Servanche, Antoinette de Robert, de la verrerie de Tucaud. En 1778, Jean de Grenier La Teulade est à la verrerie des Tables et, après la vente de cet atelier en 1762, au vicomte de La Double, Elie I Achard de Joumard, nous le retrouvons à Saint-Jean-d'Ataux (près de Saint-Astier). Un de ses descendants, Roch Grenier de La Teulade, était encore verrier en 1792 et travaillait à la verrerie de Broussas.

Les ROBERT. En 1543, un certain Pierre Robert travaille à la verrerie de Blanchet (près d'Echourgnac). En 1556, c'est un Bernard Robert qui est à La Boussarie (près de Mussidan) ; à la même date, un Bartholomé Robert est à St-Michel-de-Double, une verrerie voisine. En 1598, un Etienne Robert est à Ferrachat et en 1602 à St-Martial-d'Artenset, près de Montpon. En 1635, Jean de Robert-Beausoleil est à Beausoleil (près de Saint-Barthélémy) ; son fils le remplacera, puis son petit-fils Pierre (1683-1752). Enfin, en 1683, Daniel de Robert sr. de Maupas et Jean de Robert sr. de La Marche sont à la verrerie du Grand-Bouchillou.

Les VERBIZIER. Ils n'apparaissent dans cette région qu'au milieu du 17^e siècle. L'un d'eux, Germain de Berbigier sr. de de Saint-Germain, exercera son art successivement dans trois ateliers voisins, près d'Echourgnac : à La Jemaye, à Eycuras et à Petitoune. Un autre, François de Verbigier sr. de Tucaud, était au Tucaud, près de Servanches. Il avait épousé une de Robert. Le 15-3-1682, ils baptisaient leur fils Daniel. Le 4-12-1683, une nouvelle naissance : des jumelles, Marie et Catherine, mais dès le lendemain il perdait sa femme et une des filles, et trois ans après c'était le décès de la deuxième fille. A la suite de ces douloureux événements, il s'établissait à Neuvic en Saintonge. Un dernier de Verbizier, contemporain des deux premiers, Thomas de Verbigier sr. de La Bessède, travaillait à la verrerie des Tables.

Existe-t-il un lien de parenté entre les membres de ces trois familles de gentilshommes verriers de la Double et leurs homonymes de l'Ariège ? Il est tentant de l'imaginer ; toutefois, nous n'avons aucun élément qui nous permette de l'affirmer.

Après ces trois familles, nous trouvons d'autres gentilshommes verriers : les Colon, Colomb ou Coulon. Ce nom ne nous est pas inconnu. Nous en avons déjà rencontré dans la région de Moussans. C'est une grande famille qui semble originaire du Rouergue. Il y en eut un certain nombre dans le nord-est

du Lot, vers La Capelle-Marival et Figeac, et un peu plus au nord, au bord de la Cère, où ils vivaient au début du 17^e siècle associés à des Grenier et des Robert, à Camps, Comiac, Siran et Saignemoussouse, à la limite de la Corrèze et du Cantal.

Nous retrouvons ensuite des représentants d'une famille rencontrée en forêt de Grandval : les Legret. Dès le début du 16^e siècle, ils sont à Ferrachat, à côté de Montpon ; à la fin du 16^e siècle ils disparaissent et ce n'est qu'en 1683 que nous les retrouvons au Grand-Bouchillou.

Voici maintenant un nom : Riol. A une lettre près, c'est le nom de verriers que nous avons rencontrés à Moussans : les Riols. Font-ils partie de la même famille ? Nous n'avons aucun renseignement à ce sujet. Nous trouvons ces Riol entre 1640 et 1675 à la même verrerie, celle de Naubarrade.

En 1610, un noble Claude Riol demeurait dans une verrerie de la vallée de la Cère, dans la paroisse de Comiac ; à la même époque, un Antoine Riol, époux de Françoise de Colom — verrerie de Camps — habitait à Nègrevergne. Au 18^e siècle, ils sont signalés, toujours dans la même région, Sieur de l'Hort et Sieur de La Garrigue. Dans certains actes notariés, ils sont orthographiés Riols.

Une autre famille : les Ferrets. Il y a eu au 17^e siècle, en Ariège, des Ferré. Ici, ils n'apparaissent que peu de temps, entre 1639 et 1663. Ils étaient à la verrerie du Petit-Bouchillou.

Voilà maintenant de nouvelles familles verrières. Tout d'abord, les Juilhot. De 1514 à 1608, on les rencontre dans différentes verreries entre Eygurande Gardedeuil et Saint-Barthélémy-de-Bellegarde. En 1649, Juilhot, sieur des Adzons, achète le titre et la seigneurie des Blanchets en Echourgnac. Il semble qu'après cette époque il ait abandonné le métier de verrier.

Enfin, une dernière famille : les Girard. En 1557, ils étaient à la verrerie de la Chambone, mais ne restèrent que peu de temps dans la région.

Ce parcours très rapide de la Double permet cependant de se rendre compte de l'importance de cette région. La plupart de ces verreries fonctionnaient déjà au début du 16^e siècle. Au 17^e siècle, un grand nombre d'entre elles était encore en service ; peu à peu, leur activité déclinait. En 1718, seules quatre d'entre elles produisaient : la verrerie des Tables, tenue par les Grenier, celle de Lauvergnac où étaient les Colomb, celle de Majaubert et le Grand-Bouchillou. L'atelier des Tables fut vendu en 1762 par Roch de Grenier ; il construisit alors la ver-

rierie du Tandou. En 1840, seules étaient en service les verreries de Broussas, tenue par les Grenier, et de Tandou, exploitée par les Coulom.

Nous voici presque à la fin de notre bien longue randonnée. Le dernier groupe est situé en région bordelaise, dans le Bazadais.

Vers la fin du 17^e siècle, des verriers s'étaient implantés dans la région de Bazas et à Bazas même. Le premier verrier signalé est un Jean de Suère, sieur de Lacombe, qui épouse le 3-2-1658, à Bazas, Catherine Déhon. Au début du 18^e siècle, ce sont des Virgile que nous rencontrons. D'où viennent-ils ? du Dauphiné ? de la région d'Uzès ? nous ne savons. Ces verriers ont-ils travaillé à la verrerie de Bazas ? ce n'est pas certain ; il semblerait que cet atelier, qui a pris le nom de Verrerie Royale de La Magine, ne dépende pas du ressort de Sommières. C'est une verrerie qui a dû être installée, à l'instigation de Colbert, sous un monopole particulier. Il n'en est pas de même pour les ateliers que nous allons visiter.

Tout d'abord, à l'est de Bazas, nous avons un premier groupe formé par les verreries d'Auros, d'Allias et de Blézon, près de Sigalens. A Allias, nous trouvons Jean de Suère-Lavignasse. Il sera inhumé dans l'église d'Allias le 30-6-1749. Un autre Jean de Suère-Lacombe meurt le 30-11-1707 à Sigalens. C'est aussi Raymond de Suère, Sr. de Blézon, qui est enseveli le 25-7-1713 à Sigalens.

Ce sont des Grenier que nous trouvons à Auros, dont François de Grenier-Lasplaigne.

Un peu plus au sud se situe un deuxième groupe, autour de Grignols, avec les verreries de Masseur et de Cours-les-Bains. Là, le 18-9-1736, François de Grenier-Lasplaigne épousait Thérèse Dufourc de Labadie. A Grignols, ce sera en juillet 1728 l'ensevelissement de Isaac de Grenier-Pézenas. Le 30-9-1733, c'est le mariage de Pierre de Robert Sr. de Lestrade avec Marie Castera. Le 18-9-1741, nous assistons au baptême de Bernard, fils de Pierre de Grenier-Lamoulette et Marie Baritaut.

Plus au sud, à la limite des Landes, il y avait deux verreries : l'une à Escaudes, où sera enseveli le 23-4-1789 Guillaume de Verbizier — ce Verbizier est très certainement un descendant des de Verbizier de Latrane qui travaillaient vers 1730 à la verrerie d'Arize, près de Sacoué — ; la deuxième verrerie était toute proche, à Lerm-et-Musset. Là travaillaient des Grenier et des Girard.

Revenons maintenant à l'ouest de Bazas. Nous trouvons tout d'abord un premier groupement près de Pompejac, avec la verrerie de Cazenove dont le maître, en 1717, est Isaac de Grenier-Pézenas. Dans les environs, à Bernos, nous assistons le 20-2-1773 au mariage d'un Guillaume de Verbizier avec Marie-Charlotte de Montade-Guyon-Tarsac. Le 4-7-1789, ce sera un baptême, celui d'Alexandre, fils de Jacques de Grenier-Combeville. Est-ce un parent des Grenier-Combeville des environs de Biron ?

Un deuxième groupe est constitué par les verreries de Noallian, de Villandraut et Saint-Symphorien. A Noallian travaille Gabriel Jacques de Grenier-Labarthe ; à Villandraut, Thomas de Grenier-Lamoulette et Anthoine de Colom Sr. de La Garrigue, et à Saint-Symphorien, c'est un véritable rassemblement : avec les Robert-Latour, il y a des Colom de La Garrigue, des Nougès Sr. de Léchard, des Suère Sr. du Bousquet et des Grenier-Labarthe.

Enfin, un peu plus à l'ouest, un dernier groupe, situé dans les Landes avec une verrerie à Sores où travaille Henri de Nougès, époux de Jeanne de Verbizier, et une autre verrerie à Richet où sont, entre autres, des descendants de verriers de l'Ariège.

Le 1-8-1819, deux frères Caplane donnaient à bail la verrerie de Richet et une maison d'habitation à Jean-Baptiste Virgile, verrier, époux de Marie de Grenier-Labarthe. Parmi les autres verriers, nous relevons les noms de Jacques de Verbizier-Latrane (époux de Anne Roussel) — dont l'ancêtre était Ozée de Verbizier, originaire de Fabas — ; André de Grenier-Portal — ce dernier est né à Gabre le 2-3-1790, il épousa Marie de Verbizier-Latrane dont, le 14-8-1824, une fille, Marie ; veuf, il épouse à Richet, le 20-3-1832, Jeanne Aimée Dupart, veuve de Pierre Caplane (un parent, sans doute, des bailleurs) — ; enfin, un César Auguste Bourdin, désigné comme « artiste verrier ». Il est apparenté au groupe, ayant épousé Zélie Dupart, sœur de la deuxième femme d'André de Grenier.

Ce nom de Bourdin, que nous rencontrons pour la première fois comme verrier, ne nous est cependant pas inconnu. Il est fortement attaché à l'histoire du Mas d'Azil. Avant la révocation de l'Edit de Nantes, le pasteur du Mas d'Azil était un Charles Bourdin, originaire de la région. Il avait épousé une demoiselle Ducasse de Larbont, parente des d'Amboix de Larbont. Est-ce

un descendant de cette famille ? Une interrogation à laquelle je ne puis malheureusement répondre.

Voilà notre randonnée à travers les verreries terminée et, coïncidence, nous retrouvons en fin de parcours des verriers originaires de Gabre !

Ce survol très incomplet permet tout de même de se rendre compte de l'importance du « phénomène » gentilhomme verrier. De la Méditerranée à l'Océan, du 16^e siècle au 19^e, toutes les parcelles boisées représentant une certaine importance ont été utilisées par nos verriers. Bien entendu, le travail d'un atelier à l'autre était variable selon les conditions d'emplacement, d'approvisionnement en matières premières et de facilités d'écoulement des produits fabriqués. Il est certain que les revenus de ces ateliers étaient très variables et rarement très importants du fait même de leurs structures, et, à ma connaissance, ce travail artisanal n'a pas été l'occasion d'enrichissement pour les participants ; néanmoins, il s'est maintenu, dans les mêmes traditions, jusqu'à la fin du 18^e siècle.

Seuls quelques rares ateliers travaillaient encore au début du 19^e siècle et les derniers fours s'éteignirent entre 1840 et 1890. Quelles furent les causes de ces disparitions successives d'ateliers ? Tout naturellement, la naissance d'une véritable industrie. Il faut bien se rendre compte que ces ateliers artisanaux ne pouvaient plus être compétitifs et il leur était impossible de soutenir la concurrence des verreries industrielles travaillant sans interruption et utilisant un combustible dont le prix de revient était nettement inférieur à celui du bois : la houille.

Quelques gentilshommes verriers essayèrent de moderniser leurs ateliers. Déjà, à Moussans, en 1868, Gustave de Riols de Fonclare fit transformer un four pour le chauffage au charbon à fusion continue, mais apparemment sans résultats satisfaisants car vers 1887 il cessa définitivement cette fabrication.

Avant cette date, d'autres gentilshommes verriers avaient essayé d'utiliser le charbon pour le chauffage des fours, tel Jean de Colomb Sr. du Theil.

Ayant obtenu la concession de mines de charbon peu éloignées de sa verrerie située aux abords de son château de Favard, dans la région de Figeac, vers 1750 il présenta une requête dans le but d'obtenir une subvention et des privilèges particuliers lui permettant de transformer ses fours pour n'utiliser que le charbon de terre. La requête ayant été rejetée, le projet fut abandonné.

En parcourant des notes laissées par notre oncle Elisée de Robert des Garils, j'ai relevé les noms de quelques-uns des verriers qui, en 1898, travaillaient encore dans de nouvelles verreries. A Toulouse, dans la verrerie montée par MM. Jean-François et Gustave de Riols de Fonclare, il y eut deux frères, Ernest et Adolphe Clément de Robert-Lafregeyre. A quelque temps de là, ils rejoignirent leur frère Henri de Robert-Lafregeyre qui travaillait, lui, à la verrerie Tivoli, située au Bouscat, près de Bordeaux. A cette même verrerie, il y avait aussi Jean-Paul Jérémie de Grenier-Lanouyère et ses frères Jean-Prosper de Grenier-Lanouyère et Philippe de Grenier-Lanouyère.

Enfin, à Carmaux, toujours en 1898, j'ai relevé les noms de deux autres verriers, les frères Louis et Alphonse de Robert-Hautequerre. Ce sont là, je crois bien, les derniers des descendants des gentilshommes verriers qui exercèrent ce « métier et art de voyerie ».

Après plus de quatre siècles de durs labeurs, « l'épopée » des gentilshommes verriers se terminait. Maintenant, le verrier travaille, non comme autrefois en artisan dépendant uniquement de lui-même et dirigeant son travail selon son inspiration, mais comme un exécutant. Sa tâche est organisée et prévue par une suite d'opérations bien déterminées dont il est obligé de subir la contrainte. La matière est bien la même, les verriers sont toujours les mêmes et soufflent encore dans leurs cannes, mais les objets se font dans des moules... et bientôt même le « souffleur de verre » sera remplacé par l'emploi d'air comprimé ; c'est le triomphe de l'ère industrielle.

Mais, heureusement, il reste encore une place de choix pour les verriers : celui de la création, et là les verriers ont toute liberté pour donner libre cours à leur imagination. Nous en avons comme exemples les verreries de Baccarat, de Saint-Louis et d'autres pour les cristaux, et les ateliers de Gallé, Daum et beaucoup d'autres pour les créations d'art originales, pour la France ; sans oublier les verreries de Murano, en Italie, où les maîtres-ouvriers savent si bien montrer, « extérioriser » pourrait-on dire, leur talent de créateurs.

En terminant ce chapitre sur les verriers, je ne puis m'empêcher de relater une constatation curieuse. Au 16^e siècle, près de certains centres verriers, nous rencontrons des Commanderies de Templiers. Il en est ainsi en Grésigne à Vaour, dans la Montagne Noire à Arfons, dans l'Ariège à Gabre, près d'Arbas à Montsaunés... Est-ce fortuit ? Je laisse la question sans réponse.

CHAPITRE VII

Les gentilshommes verriers et la réforme

Le grand mouvement religieux du 16^e siècle qui se répand alors en France atteint assez rapidement le comté de Foix. Cette infiltration avait été largement facilitée par Marguerite d'Angoulême, sœur du roi de France François 1^{er}. En 1527, elle avait épousé Henri II d'Albret, roi de Navarre, seigneur de Béarn et comte de Foix. Non seulement elle avait adhéré entièrement à ce mouvement religieux, mais encourageait par son comportement les disciples des réformateurs dans le comté de Foix. Aussi, dès 1560, les habitants de Pamiers et de Foix se déclarèrent ouvertement partisans des nouvelles doctrines ; puis, peu à peu, d'autres villes telles Le Mas d'Azil, Le Carla-Bayle, Sabarat, Les Bordes en firent autant.

Parmi les nouveaux adeptes, nous retrouvons la plupart des gentilshommes verriers ; seuls quelques rares membres de ces familles restèrent fidèles à la religion catholique. Le relatif isolement de ces verriers dans leurs ateliers forestiers ne les avait nullement laissés dans l'ignorance de ce mouvement. Connaissant leur vie, certes très rude mais libre et indépendante, leur haute qualité de caractère, il n'est pas étonnant que ces hommes aient adhéré à ce mouvement de renouveau religieux.

Sans vouloir entrer dans le détail des guerres de religion qui ont si douloureusement bouleversé la France, j'ai essayé de retrouver la trace du comportement des gentilshommes verriers durant cette très longue période de troubles.

Je n'ai pas trouvé de renseignements certains me permettant de savoir si pendant les véritables périodes de guerre les gentilshommes verriers intervinrent dans les combats ; mais, compte tenu de leur ferme détermination, il est plus que probable qu'ils ne restèrent pas dans l'immobilité, et il y a lieu de penser que, suivant les endroits et les circonstances, ils s'enrôlèrent dans les troupes combattantes.

Après la période de paix amenée par l'Edit de Nantes, de nouvelles guerres ont lieu. Les chroniques locales signalent

quelques combats dans la région de Gabre, un des lieux privilégiés des verriers protestants. A Gabre même, très tôt, les protestants s'étaient emparés de la tour de la Commanderie et, dans la région, de quelques maisons-fortes à Mane et à Bigot.

A Serredecor, à quelque distance de Gabre, existait un centre verrier comprenant deux ateliers et une maison-forte. Les gens de La Bastide, catholiques, tenant compte de cet isolement relatif, vont organiser une expédition pour « dénicher les gentilshommes verriers de leur tanière ». Dans ce but, le dimanche 23 juin 1621, une troupe, avec canon, s'ébranle de La Bastide. Les verriers, ayant eu vent de l'attaque et ne pouvant tenir tête à une troupe aussi importante, abandonnèrent la place. Les attaquants, arrivés près des lieux, installent leur artillerie et bombardent la maison-forte et, après avoir fait une brèche, donnent l'assaut... et ne rencontrent pas d'adversaires ! Par dépit, après une occupation de quelques jours, ils quittent les lieux non sans avoir mis le feu au fort ainsi qu'à l'une des deux verreries.

A quelque temps de là, ce furent les verriers qui attirèrent les gens de La Bastide dans une embuscade aux environs d'Aron. Dans cette rencontre, il y eut un vrai combat et les gens de La Bastide eurent une vingtaine des leurs tués. D'autres actions de ce genre se produisirent entre verriers et catholiques à Guinot, à Unjat et près d'Aigues-Juntes.

En 1625, c'est à un véritable fait de guerre que les verriers vont participer. La guerre contre les protestants continue et les troupes royales, sous les ordres du maréchal de Thémynes, viennent investir la ville du Mas d'Azil. Plusieurs auteurs, parmi lesquels Napoléon Peyrat, signalent que des gentilshommes verriers — ils étaient en effet nombreux dans la région — vinrent prêter main-forte aux assiégés. Cette assertion paraît tout à fait crédible.

Dès le 11 septembre 1625, les forces royales constituées par 15 000 hommes renforcés par 15 pièces de canon, sont installées sur les collines environnant la place. Les verriers, sous les ordres de Jacob de Robert, forment avec des gens de Camarade une partie de la troupe des défenseurs installée dans la grotte et constituant le verrou de la défense au sud de la ville. La grotte eut à supporter deux attaques du régiment de Toulouse, mais ces tentatives furent repoussées avec de grandes pertes pour les assaillants. Après un mois de siège et des combats très meurtriers, le maréchal de Thémynes dut lever le siège le 18 octobre 1625.

Cette guerre terminée par la paix d'Alais et l'Edit de Grâce, confirmant l'Edit de Nantes (sauf les clauses particulières), la vie pour les Réformés redevint à peu près normale.

Mais cette accalmie était tout à fait précaire. Dès 1656, la royauté, de plus en plus soumise à l'influence des jésuites et à l'intransigeance grandissante du clergé catholique, prit de nouvelles mesures contre les protestants. Le but recherché était l'élimination totale des réformés du royaume. La persuasion et l'achat des consciences n'étant pas assez efficaces, la coercition et la persécution furent utilisées et enfin, pour en terminer, la force brutale : les dragonnades !

Devant de tels procédés, il ne restait plus aux réformés qu'à s'expatrier — ce que firent de nombreux protestants — ou bien à abjurer... pour éviter toutes les exactions dues à la brutalité inimaginable des hommes de troupe.

Quelle pouvait être la valeur de telles abjurations ? Le roi s'en contenta et, devant l'ampleur des résultats obtenus, il crut avoir extirpé la « fausse religion » du royaume de France. Pour couronner ce succès, il signa le 18 octobre 1685 l'Edit de Fontainebleau révoquant l'Edit de Nantes.

Dès lors, seule la religion catholique, apostolique et romaine avait droit de cité en France ; les réformés n'avaient plus le droit de pratiquer leur religion. Les pasteurs devaient ou abjurer ou s'expatrier, tous les temples devaient être démolis. Telles étaient les principales dispositions de cet édit.

Nous avons dit qu'un très grand nombre de réformés avaient abjuré ; d'autres avaient émigré, soit en Angleterre, soit en Hollande ou en Allemagne, soit en Suisse, mais ceux qui n'avaient pas eu à subir l'intolérable présence des dragons avaient conservé leur religion, et parmi ces quelques privilégiés des gentilshommes verriers. Etaient-ils nombreux ? Il est très difficile de le savoir exactement, car nous ne disposons pas de documents précis à ce sujet. Nous avons cependant quelques indications.

En premier lieu, les registres de l'état civil — tenus uniquement, à cette époque, par le clergé catholique. Pour la commune de Gabre, pendant la période comprise entre 1695 et 1710, on relève 28 actes intéressant les Grenier : 2 décès, 4 mariages et 22 naissances pour 12 ménages différents.

10 de ces 12 ménages sont signalés comme « non mariés » ou « cohabitant », c'est-à-dire comme non catholiques. Bien entendu, ces relevés sont fragmentaires et on ne peut en tirer de véritables conclusions, simplement une tendance. D'autres

sources vont nous confirmer cette façon de voir. Fin 17^e siècle, des états destinés à établir la balance entre la population catholique et la population protestante ont été établis. Voici le nombre des familles indiquées pour la commune de Gabre en 1683 :

Nombre de familles catholiques : 60, soit 330 personnes ; dont 5 familles de gentilshommes verriers (35 personnes).

Nombre de familles de la R.P.R. : 31, soit 139 personnes ; dont 15 familles de gentilshommes verriers (67 personnes).

A Mauvezin, nous trouvons : 4 familles de gentilshommes verriers catholiques, soit 21 personnes, pour 17 familles de gentilshommes verriers réformés, soit 90 personnes.

En tenant compte de ces chiffres, nous trouvons à Gabre 60 familles catholiques pour 31 familles protestantes, soit en gros deux pour une ; par contre, pour les gentilshommes verriers, le rapport est complètement différent : nous avons 5 familles catholiques pour 15 protestantes, soit une pour trois.

En définitive, la seule certitude à retenir : il restait encore en Ariège, après la révocation de l'Edit de Nantes, un nombre assez important d'adeptes de la Religion Prétendue Réformée, et la majorité des gentilshommes verriers était, semble-t-il, restée fidèle à cette Réforme.

Quelle va être maintenant la vie de ces « abandonnés » ? Le nouvel édit les a rejetés hors de la vie normale ! Tout rassemblement et tout exercice de la religion réformée leur est interdit ; vont-ils se soumettre à ces règlements ? C'est bien mal connaître nos verriers que de penser qu'ils vont se résigner.

Il n'y a plus de temple ? Qu'à cela ne tienne ! Ils se réuniront tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, entre eux, entre fidèles, en petit nombre, pour prier et se reconforter. Ils se retrouveront ainsi soit chez Jean de Robert-Montauriol ou chez l'un ou l'autre de ses fils, Jean de Robert-Montauriol ou Pierre de Robert-Labarthe, à Gabre même ou bien à Lastermes, chez Issac de Grenier-Lastermes, ou encore à Lapeirière chez Jean de Robert-Lapeirière.

Il n'y a plus de pasteur ? Eh bien ! l'un ou l'autre d'entre eux, celui qui se sentira appelé à le faire, se chargera de diriger ces réunions, de lire et commenter quelques passages de la Bible, de prier ensemble ! Parmi ces « inspirés », il y aura Jean de Robert-Montauriol, Issac de Grenier-Lastermes ou bien encore de Grenier-Juncas.

Au début, ces réunions « clandestines » ne rassemblent que peu de fidèles ; il fallait prendre quelques précautions, se

méfier des malintentionnés qui n'auraient pas manqué de les dénoncer, car les participants encouraient, soit la peine des galères à perpétuité, soit la mort ! Ce ne furent pas ces menaces qui firent abandonner leur religion à ces âmes fortes ; c'est dans l'adversité que leurs forces se forgèrent. De jour en jour, ces assemblées devenaient plus importantes ; aussi, pour ne pas trop attirer l'attention, on les fit de nuit ; puis, les maisons devenant trop petites pour accueillir tous les participants, ce furent les ateliers mêmes des verriers qui furent utilisés.

Ces manifestations ne pouvaient être ignorées et elles provoquèrent la réaction du clergé catholique. De nombreuses plaintes furent adressées aux représentants de l'Intendant. C'est ainsi qu'une enquête fut ouverte à la suite d'une de ces assemblées.

Le 31 août 1697, un jeune prédicant nommé Gardel, menuisier au Mas d'Azil, avait organisé une de ces assemblées à la verrerie de La Bade, dans la commune de Gabre. Elle avait réuni plus de deux cents personnes. Signalée aux autorités, dès le lendemain, de Broglie, lieutenant général de l'Intendant, se mettait à l'œuvre. Il déclarait de « prise de corps » tous ceux qui avaient participé à la réunion et ordonnait le rasement de la verrerie. A la suite de l'enquête, le 23 octobre 1697, Lamoignon de Bâville, Intendant du Languedoc, rendait son jugement : les hommes étaient condamnés aux galères à vie et les femmes à être rasées et enfermées leur vie durant. Il semblerait cependant que la plupart des participants purent échapper aux recherches des préposés de l'Intendant. Parmi les accusés, il y avait 19 gentilshommes verriers de Gabre, dont en particulier Jean de Grenier-Courtalas, le propriétaire de la verrerie, Jean de Robert-Montauriol, Isaac de Grenier-Lasternes ; avec eux, 16 habitants de Gabre et parmi les femmes 8 appartenant aux familles verrières ; parmi ces dernières : Marthe de Grenier, veuve de François de Grenier-Rieutailhol, Louise de Grenier, Jeanne de Verbizier, femme de Pierre de Grenier-Courtalas, Louise de Grenier-Lavignasse, Mlle de Serres, veuve de de Robert de La Quérette.

Parmi les répressions ayant déjà eu lieu dans la région, il semble que ce soit la première fois où figurent en nombre des gentilshommes verriers ; bien d'autres viendront par la suite. Par ces nombreuses condamnations, les Intendants pensaient sans doute avoir raison de l'obstination de ces « hors-la-loi », mais il en fut tout autrement. Le zèle des participants n'avait

pas été ébranlé. Après le choc brutal des « dragonnades » et de la révocation de l'Edit de Nantes, une nouvelle Eglise se formait. Depuis déjà quelque temps, les regroupements du « désert » — les assemblées étaient généralement convoquées dans des lieux solitaires, d'où ce nom de « désert » — étaient visitées par des pasteurs. La plupart d'entre eux étaient des jeunes qui, s'étant sentis appelés à ce service, étaient sortis de France pour aller faire leurs études dans des facultés de théologie en Suisse. Ils revenaient ensuite en France, au péril de leur vie, pour apporter à leurs compatriotes privés de tout secours religieux le réconfort de leur foi vibrante.

La présence de ces âmes d'élite imprimait une nouvelle impulsion au réveil de la ferveur religieuse des hommes du désert et la reconstitution des églises s'organisait. Il est facile de comprendre ce que pouvait être, pour ces « isolés », la venue de l'un ou l'autre de ces pasteurs ; non seulement la joie de la rencontre, mais surtout le réconfort d'un culte avec Sainte Cène et enfin la possibilité de faire baptiser ses enfants, de solenniser les mariages et régulariser ceux qui avaient été formés dans l'attente de cette rencontre.

Malgré toutes les précautions que pouvaient prendre les religionnaires, la vigilance du clergé catholique ne se relâchait pas et à la moindre alerte les représentants des délégués des Intendants étaient sans retard sollicités par les curés des paroisses les plus proches qui demandaient avec insistance de sévir contre ces réfractaires persévérants.

Une telle aventure eut lieu dans la région de Gabre, en 1735. Un de ces pasteurs, originaire de Saint-Girons, formé à Genève, un certain Galatin, après un séjour dans le Montalbanais, vint au Mas d'Azil. Il organisa plusieurs rencontres, et en particulier trois dans le territoire de Gabre. Elles eurent lieu dans les nuits des 30 au 31 juillet, 4 au 5 août et du 10 au 11 septembre, cette dernière sur la colline de Coudère. Toutes ces réunions avaient attiré beaucoup de monde. Les gentilshommes verriers non seulement y participèrent, mais ils avaient aussi encouragé les autres protestants à y venir.

Des rassemblements aussi importants ne pouvaient se faire sans attirer l'attention du clergé catholique, aussi le curé de Sabarat fit-il diligence pour avertir l'Intendant, par l'intermédiaire de son subdélégué de Foix. La réaction fut immédiate. C'était une occasion exceptionnelle pour l'Intendant de réagir avec vigueur contre ces religionnaires, mais aussi pour essayer

d'abattre ces nobles verriers qui transgressaient ainsi impunément les édits du roi. La première mesure fut de rassembler des troupes à Foix : deux escadrons de cavalerie du régiment de Berry : Mazères, Saverdun, Sabarat, Les Bordes, Le Carla et Camarade recevront chacun une compagnie de ces cavaliers ; Le Mas d'Azil, deux compagnies dont la commandante. Pour faire bonne mesure, on enverra en outre une compagnie de grenadiers à chacune des localités suivantes : Le Mas d'Azil, Les Bordes et Gabre. Nous voilà revenus à l'époque la plus sombre ayant précédé la révocation de l'Edit de Nantes. L'Intendant du Languedoc prescrivit ensuite une information qui fut confiée à un juge mage de Toulouse et à un procureur du roi près du Sénéchal de Toulouse.

Cette enquête fut très longue, minutieuse et compliquée. Une procédure spéciale fut réservée aux gentilshommes verriers qui motiva la déposition de quarante et un témoins. Les soins portés à cette enquête et les très nombreux témoignages entendus laisseraient supposer que les condamnations qui en découleraient seraient très sévères. Les verriers commencèrent à s'inquiéter. Ils avaient en effet fortement favorisé ces réunions, et cela d'autant plus qu'un certain bruit avait couru, laissant croire que le roi faisait preuve d'une certaine tolérance au sujet de ces réunions. Se sentant en partie responsables, consternés d'avoir accepté avec trop de crédulité cette soi-disant indulgence et redoutant la gravité exceptionnelle des mesures qui seraient prises, ils décidèrent d'envoyer une supplique au roi, faisant ainsi amende honorable par un acte de contrition. Le 10 novembre, Jean de Robert-Montauriol rédigeait cette adresse qui fut contresignée successivement, les 11 et 12 novembre, par tous les verriers qui avaient assisté à ces réunions. Elle fut transmise à la Cour par l'intermédiaire de l'Intendant.

Pendant ce temps, la procédure suivait son cours. Le 1^{er} décembre 1735, l'Intendant du Languedoc, Louis Bazile de Bernage, prononça sa sentence : cent trois hommes, dont trente et un verriers, ainsi que cinquante femmes, dont vingt épouses ou filles de verriers, devaient être « pris au corps et conduits sous bonne et sûre garde dans les prisons de la sénéchaussée de Toulouse pour être ouïs et interrogés sur les faits... » En clair, c'étaient les galères à vie pour les hommes et être rasées et emprisonnées pour les femmes. Triste perspective ! Il ne restait plus qu'à chercher un refuge sûr pour éviter d'être pris. La mise à exécution de ces mesures allait commencer lorsque, le 22 janvier 1736, le subdélégué de Foix convoquait les princi-

paux représentants des verriers pour leur annoncer le pardon de Sa Majesté.

« Sa Majesté, préférant miséricorde à rigueur de justice, a bien voulu leur accorder le pardon, à la charge de payer les dépenses qu'ils ont occasionnées et que les procédures seront gardées soigneusement pour y avoir recours au besoin et en cas de récidive ».

Cette nouvelle chassait toute appréhension : c'était un véritable soulagement. Il restait tout de même une menace pour l'avenir.

Après cette alerte, les religionnaires furent plus prudents. Ils se rendirent compte que les dispositions de l'Edit du 14 mai 1724 seraient intégralement appliquées ; aussi, pendant une certaine période, ils évitèrent les grands rassemblements. Ils se réunissaient par petits groupes dans des maisons amies. Les verriers utilisèrent de préférence leurs ateliers ; leur isolement favorisait ces rencontres. Cette disposition des lieux avait un autre avantage, celui de pouvoir recevoir ou cacher des personnes en danger ; aussi, c'étaient les gentilshommes verriers qui, la plupart du temps, accueillaient les pasteurs de passage et les hébergeaient pendant leur séjour.

En 1744, deux pasteurs, Jean-Baptiste Loyre, dit Olivier, et Pierre Cortez, dit Carrière — les pasteurs prenaient ainsi un nom d'emprunt pour échapper plus facilement aux recherches dont ils étaient l'objet — furent reçus dans la région. Ces venues étaient toujours accueillies avec beaucoup de joie et les fidèles les appréciaient d'autant plus qu'elles étaient rares. Comme nous l'avons vu, c'était aussi l'occasion de régulariser des états de fait : confirmation de mariage, baptême d'enfant ; aussi, plusieurs réunions furent organisées dans les différentes verreries, soit dans la région de Gabre, soit à Sainte-Croix, Fabas ou Pointis.

Le 15 septembre 1744, une première assemblée eut lieu dans la région de Gabre ; c'est là qu'Olivier célébra le baptême de Pauline de Robert, fille de Robert-Monner ; la marraine était Pauline de Robert, la sœur de Jean. Apparemment, il n'y eut aucune réaction.

L'année suivante, ce fut Carrière qui vint à la verrerie du Pas de la Mandre, près de Sainte-Croix, où il présida des cultes. Le 4 avril 1745, il organisa une réunion dans une autre verrerie proche, en pleine forêt de Sainte-Croix, soit à la verrerie de La Bourdette, soit à celle de Porteteny, où tous les verriers de la région se retrouvèrent en grand nombre.

Une deuxième eut lieu le dimanche suivant, le 11 avril, dans la commune de Mercenac, à la verrerie de La Boucharde, annexe de Pointis. Il y eut là aussi beaucoup de monde.

Bien que faites en pleine forêt, ces réunions ne passèrent pas inaperçues et l'éveil fut vite donné. Le surlendemain, le subdélégué de l'Intendant arrivait à Sainte-Croix pour commencer son information. Malgré cela, il faut croire que nos verriers avaient oublié les incidents de 1735 car, nullement intimidés par ce début d'enquête, ils organisèrent une nouvelle réunion. Elle eut lieu le jour de Pâques, le 18 avril 1745, à la verrerie de Cantegril, juridiction de Fabas. C'est ce jour-là qu'eut lieu, entre autres cérémonies, le mariage de Henry de Grenier-Lécharde et d'Isabelle de Robert-Angély.

L'information commencée le 13 avril à Sainte-Croix continua à partir du 20 à Rieux. Elle fut menée uniquement contre les gentilshommes verriers, les assemblées s'étant toutes tenues dans des verreries. Elle fut longue et minutieusement menée. Ce ne fut que le 5 février 1746 que l'Intendant d'Auch, Bejin, rendit la sentence. Le verdict était très sévère : il frappait 46 verriers dont deux femmes, les hommes iraient aux galères à vie, les femmes seraient rasées et recluses à vie. Parmi les condamnés figuraient 22 membres des familles de Robert, dont les deux femmes, 18 de Grenier et 6 de Verbizier.

A l'annonce du verdict, le plus grand nombre des condamnés se dispersa dans les forêts. Malheureusement, sept d'entre eux ne purent échapper aux recherches : quatre Grenier : Isaac de Grenier-Lastermes, ses deux fils Jean de Grenier-Lastermes, Marc de Grenier-Launée, et son gendre Jean de Grenier-Courtalal ; trois de Robert : Jean de Robert-Monner, son plus jeune fils Octave de Robert et Louis de Robert-Angély.

Conduits à Toulouse pour être enchaînés dans un convoi de galériens en direction de Marseille, trois d'entre eux évitèrent ce sort : Jean de Robert-Monner grâce à son grand âge, Louis de Robert-Angély par une abjuration réelle ou simulée — envoyé à l'hôpital de Toulouse, il réussit à s'échapper — et Jean de Grenier-Courtalal. Ce dernier, malade, fut transféré à l'hôpital et enchaîné à un galérien moribond. Il eut à supporter de nombreuses heures, malgré ses supplications, ce compagnon de chaîne mort ! Libéré enfin, il demeura à l'hôpital et réussit à s'évader le 24-11-1747.

Les quatre prisonniers restants furent enchaînés et dirigés vers le bagne : longue marche, maintenus enchaînés de jour

comme de nuit, de Toulouse à Marseille, puis Toulon. Trois d'entre eux, les plus jeunes, moururent assez rapidement : Octave de Robert à Marseille en 1746, Marc de Grenier à Marseille en 1749 et son frère aîné Jean de Grenier avant septembre 1753 à Toulon. Isaac de Grenier aurait été libéré en 1755.

En plus de ces condamnations corporelles, Bejin avait ordonné le rasement des verreries de Pointis et de Cantegril, et la saisie de tous les biens des condamnés. En outre, les deux pasteurs n'avaient pas été oubliés. Les représentants de la royauté s'acharnaient particulièrement contre ces ministres de la religion. C'est en effet grâce au courage, à l'énergie et à la persévérance de ces hommes pieux que l'Eglise réformée se réorganisait et se constituait en France. Carrière et Olivier avaient été condamnés à la peine capitale, mais nos verriers avaient pris bien soin d'eux et les avaient conduits en lieu sûr. On ne put les exécuter qu'en effigie.

Il y eut donc quarante-six membres des familles Grenier, Robert et Verbizier condamnés aux galères. Il est curieux de chercher à savoir quel a été le critère ayant déterminé ce choix parmi les très nombreux participants à ces réunions.

Pour Henry de Grenier-Lécharde et Isabelle de Robert-Angély, le fait était flagrant : ils avaient fait bénir leur mariage le dimanche de Pâques 1745. On retenait par la même occasion le père de la mariée, Louis de Robert-Angély, et le frère, Jean-Louis de Robert-Cabanac, ainsi que le frère du marié, Jean de Grenier.

Le même cas se présentait pour Pauline de Robert : elle avait servi de marraine au baptême de sa nièce Pauline, fille de Jean de Robert-Monner. Cet acte avait eu lieu dans la région de Gabre en septembre 1744. Là aussi, on retenait le père de la baptisée, Jean de Robert-Monner, et le mari de la marraine, Paul de Robert-Biros.

Mais pour les autres ? Il semblerait que l'Intendant Bejin, n'ayant pu arrêter les pasteurs, ait voulu frapper sévèrement ceux qui étaient notoirement connus pour remplacer au besoin les pasteurs absents ou ceux qui avaient une certaine influence sur cette « caste de verriers ». Trois noms viennent à l'esprit : Jean de Robert-Monner, Isaac de Grenier-Lastermes et Jean de Robert-Montauriol. Ces trois familles représentent à elles seules vingt-huit à trente condamnés sur les quarante Grenier et Robert !

Jean de Robert-Monner était condamné avec ses cinq fils,

Pierre de Robert-Garils, Jean de Robert-Gassion, Jean de Robert-Monner, Jacques de Robert-Bousquet, Octave de Robert-Monner, un de ses petits-fils, Simon de Robert-Lavernière, une de ses filles, Pauline de Robert, deux de ses gendres, Paul de Robert-Biros et Charles de Robert-Ponties, deux de ses frères, François de Robert-Latourette et Jacques de Robert-Laprade, trois de ses neveux, Louis de Robert-Latourette, Jean-François de Robert-Labarthe et Jean de Robert-Laprade, et deux de ses cousins germains, Paul de Robert-Léchart et Henry de Robert-Bartaragna.

Jean de Robert-Montauriol était condamné, ainsi que son gendre Pierre de Grenier-Latour, son beau-frère Isaac de Grenier-Lastermes, six de ses neveux, Paul de Robert-Biros, Jean de Robert-Monner, Jean de Robert-Hautequerre, Charles de Robert-Ponties, Jean de Grenier-Lastermes, Marc de Grenier-Launée, Jean de Grenier-Courtalas, son cousin germain Louis de Robert-Angély et les enfants de ce dernier Jean-Louis de Robert-Cabanac et Henry de Grenier-Léchart, époux de sa fille. A tous ces noms, on pourrait ajouter ceux de Pierre de Grenier-Magnoua, père de Pierre de Grenier-Latour, et celui de son autre fils Joseph de Grenier-Magnoua ainsi que celui de Jean de Grenier, frère de Henry de Grenier-Léchart.

Quelle qu'ait été la manière dont fut fait ce choix, il est indéniable que ce furent bien ces deux familles — les de Grenier-Lastermes se trouvant rattachés aux Robert-Montauriol — qui eurent le plus à souffrir de ces condamnations. Celle de Jean de Robert-Monner eut un fils mort au bagne, un autre qui s'ex-patria, Jacques de Robert-Bousquet. Il entra dans l'armée, fut enseigne au régiment de Chablais, infanterie étrangère au service du roi de Sardaigne. Il dut mourir à l'étranger ; il testa le 29 janvier 1798 à Turin. Il indique dans ce testament : « entend et veut qu'il lui soit fait la sépulture où l'on enterre les protestants du régiment ». Il restait bien quinze contumax ayant peut-être échappé au bagne, mais ne disposant que de la liberté de chercher une retraite sûre pour éviter d'être pris.

Jean de Robert-Montauriol avait pu s'échapper, mais son beau-frère Isaac de Grenier-Lastermes était, lui, au bagne avec deux de ses fils qui moururent très rapidement ; lui-même ne fut libéré qu'en 1755, et son gendre, après toutes sortes de difficultés, arriva à s'évader, mais revenant au pays certainement traumatisé et obligé encore de se cacher.

Que penser alors des contumax ? Pendant de nombreuses années, ils vivront comme des proscrits errant dans les bois et

leurs familles seront vouées à la misère du fait de la disparition de leurs biens ! En 1749, on procédait encore à cette confiscation.

Un autre de ces gentilshommes, André de Grenier-Barmont, n'hésita pas à passer en Suisse. Parti le 2 juin, il arrivait enfin le 20 août à Lausanne ; il s'inscrivit à l'Académie et, ses études terminées, reçu pasteur, rentra en France pour exercer son sacerdoce au Désert. Le rappel d'un pareil fait peut paraître anodin, mais ce dont il faut se souvenir, c'est qu'à cette époque la sortie de France pour un protestant était passible de la peine des galères ; celui d'exercer le ministère de pasteur, de la peine de mort ! Il fallait un certain courage pour s'engager dans cette voie.

Il m'a semblé nécessaire de décrire ces quelques épisodes de vie des verriers ayant adhéré à la Réforme. Ils ont été très fortement marqués par cette très longue période de troubles et de contraintes insupportables. On peut penser que leur métier les avait prédisposés à cette lutte, et c'est dans cette fournaise qu'ils ont su se forger une âme et résister à toutes ces difficultés. Je voudrais m'en tenir à ces quelques exemples, mais qu'il me soit cependant permis de relater un dernier épisode tragique.

En 1761, trois gentilshommes verriers originaires de l'Ariège étaient venus en Grésigne pour chercher du travail à la verrerie de Hautesserre : Henri de Grenier-Commel, Jean de Grenier-Sarrandon et Joachim de Grenier-Lourmade, trois frères. Ils avaient eu l'occasion de rencontrer le pasteur François Rochette, de Montauban. Or, celui-ci devait se rendre à Caussade le 14 septembre 1761 pour un baptême. A la suite de circonstances imprévues, ce pasteur est intercepté par une patrouille de la milice de Caussade. Emmené à Caussade, interrogé, il déclare être pasteur. Les gens de Caussade sont indécis de la suite à donner à cette affaire, mais par malchance la région est en effervescence : il y a eu ça et là des bagarres. L'arrestation du pasteur a été rapidement connue, et plus particulièrement par les trois frères. Ils décident entre eux de se rendre sans délai à Caussade pour essayer de délivrer Rochette. Cette équipée tourne mal et à leur tour les trois verriers sont aussi arrêtés et, chose aggravante, ils sont armés, ayant leurs épées. Devant l'extrême agitation de la population, les prisonniers sont alors envoyés à Toulouse. Le procès est instruit très rapidement et, le 18 février 1762, les prisonniers sont condamnés à la peine capitale : le pasteur comme ministre protestant, les trois frères

pour « crime de sédition et attroupement avec port d'armes ». Le lendemain, la sentence sera sans délai appliquée, à Toulouse même, place du Salin. Le pasteur sera pendu, puis les trois frères, en tant que nobles, seront ensuite décapités. Le bourreau, après avoir exécuté deux des trois frères, peut-être impressionné par la contenance et la jeunesse du plus jeune — il avait vingt-deux ans — essaya de le convaincre : « Changez pour ne pas périr comme eux ». « Fais ton devoir ! » fut la seule réponse de Lourmade. Court de Gibelin, dans ses « Toulousaines », écrira : « Tous les assitants rentrèrent chez eux en silence, consternés, pouvant à peine se persuader qu'il y eût dans le monde tant de courage et tant de cruauté ».

Après ces heures sombres, quelques signes de tolérance commencent à se faire sentir. Tout d'abord, en 1713, grâce à l'intervention de la reine Anne d'Angleterre, de nombreux galériens seront libérés, mais ce ne fut pas sans peine ; ce fait se renouvellera en 1763. Mieux, à partir de cette date, on ne trouve plus de condamnation aux galères pour cause de religion. Enfin, en novembre 1787, Louis XVI signe à Versailles l'Édit de Tolérance. Ce n'était pas encore la liberté de culte pour les protestants — elle ne fut obtenue qu'à la Révolution et officialisée en 1802 — mais c'était enfin l'établissement d'une existence légale pour eux. Ils avaient la possibilité de faire enregistrer leurs mariages et les naissances dans les registres tenus par les prêtres, sans l'obligation préalable des formalités religieuses.

Avant de clore ce chapitre, il me paraît indispensable de relever et de souligner l'attitude des gentilshommes verriers catholiques. Durant ces sombres années, je n'ai pas trouvé trace de réaction malveillante envers leurs compagnons protestants. Bien au contraire, ils manifestèrent dans leur ensemble une bienveillante neutralité, et dans les périodes difficiles leur sympathie et leur aide, allant jusqu'à intervenir personnellement auprès du roi pour demander pardon et grâce pour les condamnés. Formés à la même dure école, soumis aux mêmes disciplines, ils surent ainsi montrer leur grandeur d'âme et leur noblesse.

CHAPITRE VII

L'a présent

L'histoire des verriers sera dominée par trois faits particuliers. Ce sont des nobles. Comme nobles, ils font donc partie de ce corps qui participe à la vie politique et religieuse du royaume. Mais étant ruinés et n'ayant plus de fiefs, ils se trouveront en situation de faiblesse, n'ayant aucune autre ressource que leur industrie plus ou moins florissante. Assujettis à un travail manuel, ils seront mal considérés par les autres membres de la noblesse. Ayant pour la plupart adhéré, avec enthousiasme, à la Réforme, tout en restant fidèles au roi, ils vont se trouver en opposition constante à la royauté, le roi et le clergé faisant tout ce qui est en leur pouvoir pour extirper du royaume cette religion réformée.

Ce sont des producteurs privilégiés. Ces privilèges seront d'ailleurs confirmés par tous les rois qui se sont succédé sur le trône de France. Ils se trouveront très souvent en butte aux fermiers généraux et aux fermiers d'octrois qui essaieront « d'oublier » leurs privilèges. Ce seront à tous instants des requêtes et des recours pour obtenir leurs droits.

Ce sont de très grands consommateurs de bois, des « destructeurs de forêts ». De ce fait, les verriers vont se trouver en difficulté avec la Réformation des Eaux et Forêts. Les contrôles effectués par cette administration seront de plus en plus sévères et dans certaines régions les verriers se verront contraints à abandonner leurs fours et leur métier. Il faut réaliser que le bois est matériau et énergie essentiels.

En définitive, ce sont là les trois critères essentiels qui leur permirent de subsister du 15^e au 19^e siècle et qui, paradoxalement, détermineront la fin de leur industrie.

C'est aux 17^e et 18^e siècles que ces ateliers eurent le plus d'activité. Pourtant, c'est la période où ils eurent à supporter le plus de difficultés. En effet, à cette époque, les verriers subirent tout le poids des persécutions dont ils furent l'objet en tant que protestants.

Dans la nuit du 4 août 1789, nos gentilshommes verriers abandonnèrent eux aussi leurs privilèges. Il ne semble pas que cet abandon eût une grande répercussion sur le nombre des ateliers encore en service.

En 1803, certains d'entre eux avaient envisagé de constituer une société en vue d'exploiter une verrerie à Toulouse.

En 1812, trois autres descendants de verriers se proposaient eux aussi de monter une autre verrerie. Mais ces projets ne se réalisèrent pas. Les clauses de ce dernier projet, en particulier, paraissaient en effet inapplicables dans cette période où l'industrialisation commençait à se dessiner et l'exploitation d'un tel atelier aurait été vouée à l'échec.

La fabrication artisanale était révolue. Seuls quelques rares descendants de verriers travaillaient encore au début du 19^e siècle. Un certain nombre avait embrassé la carrière militaire ; d'autres se firent remarquer dans la vie politique ; d'autres dans la littérature — l'un d'eux fut lauréat du prix Fémina. Enfin, comme l'avaient fait pendant la période du désert les Grenier-Barmont et Grenier-Murat, quelques-uns de ces descendants de verriers sentirent se concrétiser leur vocation et devinrent pasteurs ou prêtres.

Actuellement, il n'y a plus de gentilshommes verriers ; toutefois, leur épopée ne peut être oubliée et les petits-enfants peuvent être fiers de leurs ancêtres. Qu'ils en soient les dignes descendants.

Pièces justificatives

Il a souvent été question de lettres patentes accordées par les différents rois de France depuis Louis IX — le premier en date, d'après la tradition — Charles VII, jusques et y compris Louis XV. Il était donc intéressant de présenter le texte de celle de 1445, considérée comme la charte des verriers du Languedoc, dépendants du capitaine viguier de la ville de Sommières, juge et conservateur de ces privilèges.

La plupart des verriers de France avaient obtenu de semblables privilèges. Voici le texte de l'un d'eux, octroyé par Charles VII à un verrier du baillage de Laon, Jean Gualier, maître de la verrerie de Charlefontaine, le 20 août 1438. Dans ce cas, les privilèges accordés sont valables non seulement pour le verrier, ses gens, familiers, serviteurs et valets, mais aussi pour les marchands et leurs marchandises de verre.

La noblesse des gentilshommes verriers fut reconnue sous Louis XIV, lors des nombreuses recherches faites à différentes époques. Voici deux jugements rendus par deux Intendants et une troisième pièce qui est vraisemblablement le mémoire établi par le subdélégué de l'Intendant en vue du jugement. Ces trois pièces concernent les membres d'une même branche des Grenier.

Pour ces jugements, les intéressés devaient fournir aux Intendants les actes notariés montrant qu'ils étaient signalés comme nobles. Ils devaient donc emprunter aux notaires les registres concernant ces actes. Voici le reçu du prêt d'un de ces registres, avec en marge la décharge lors du retour du registre.

Ayant signalé la situation particulière des gentilshommes verriers protestants, il m'a semblé utile de relever l'Edit de Fontainebleau du 12 octobre 1685 — révocation de l'Edit de Nantes.

L'acte d'opposition à un mariage, qui suit, montre que les prescriptions de cet édit ont été très souvent utilisées par le clergé ou par les représentants de l'administration.

En dernier lieu, j'ai tenu à montrer qu'après l'abandon des privilèges par les gentilshommes verriers, certains d'entre eux, pleins d'attachement à leur métier, pensaient encore pouvoir continuer cet art. Voici donc deux actes de formation de société, mais à ma connaissance je ne pense pas que ces projets aient vu le jour.

Après quelques hésitations, voici un document particulier : une lettre. J'ai pensé qu'une telle lettre, mieux que n'importe quelle histoire plus ou moins fantaisiste, permettrait de mieux saisir, de mieux comprendre la personnalité de ces gentilshommes verriers. Je la livre sans en avoir rien retranché ou rajouté. Elle a été écrite à la fin du 18^e siècle par un jeune verrier de 30 ans qui vient de s'engager avec plusieurs jeunes gens de l'Ariège. Il est sous-lieutenant, a assisté au siège de Toulon et se trouve, au moment où il écrit cette lettre, dans les Alpes.

Enfin, pour faciliter la recherche des lieux de travail des différents verriers, j'ai succinctement noté, sur une carte du sud-ouest de la France, ces emplacements.

LETTRES PATENTES DE CHARLES VII OU CHARTE DES VERRIERS

Privilèges octroyés par le Roy de France aux gentils hommes verriers du pays de Languedoc et par Sa Majesté confirmés, leus et publiés, en jugement et par devant M. Jean de la Roche, lieutenant de messire Pierre de Roquebletry, chevalier et conseiller du roi, son capitaine viguier de la ville et viguerie de Sommières, juge et conservateur de ces privilèges, l'an mil quatre cens quarante cinq, régnant Charles septième, Roy de France :

— Premièrement, que nul ne doit exhiber ledit art de verrier s'il n'est noble et procréé de noble génération et de généalogie de verriers.

— Item est si lesdicts verriers ont ou auront filles légitimes, mariées ou à marier ou au temps advenir que les fils desdites filles pourront exercer ledit art de verrier, pourvu que le père soit noble et de noble génération.

— Item que nul bastard de quelque génération qu'il soit ne sera admis, n'y exercer ledit art.

— Item que nul maistre de four de verrerie n'y autre, ne peult et ne doit monstrier ledit art à personne qui ne soit procréée de noble et ancienne génération et qu'il n'est justifié de noblesse par devant le viguier dudit Sommières, commissaire et conservateur des privilèges de toute la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes et pays de Languedoc et prins, par devant le dit conservateur le serement en tel cas accoustumé et iceux nobles voulant prendre le serment et exercer ledit art, de justifier leur noblesse dans deux mois et ceux qui sont habitans hors de ladite sénéchaussée, en ont autre terme de quatre mois.

— Item que le verre ouvré ou non ouvré en quelque façon ou quelque personne que soit vendu, est franc et quitte de toutes entrées et salies (sorties) du Royaume « rues », péages et autres subsides quelconques sans rien résonner de bouche ni autrement.

— Item aussi lesdits nobles verriers tous et chacuns leurs biens, sont francs et quittes de toutes talhes, leude, poulverage, impôts, courratages et roucis, entrées et salies du royaume et toutes autres subsides quand il y a achapt ou vande soit bétail, bled ou autre fruit ou revenu pourvu que ce soit de leur propre cru.

— Item, et pour ce que lesdits maistres de four de verrier

dans lesdites sénéchaussées pour chacun four est tenu bailler et paier chacun en la nativité de saint Jean-Baptiste de rante annuelle au Roy, nostre dict Seigneur, quarante sols tournois quand ils besoignent ou quand ils ne besoignent, le dit Seigneur n'y prendra aucune chose, et afin que nul verrier hors du royaume ne puisse ne doive porter n'y admettre aucun ouvrage de verrier de ladite sénéchaussée de dans pays de Languedoc sur peine d'arbitraire et confiscation desdits ouvrages à la cognaissance dudit conservateur.

— Item, est nonobstant lesdits quarante sols tournois que les dits maistres de four et chacun ayant seigneur pour chacun four toutefois quand ledit seigneur les commande ou fait mander pour ses affaires, yceux nobles verriers sont tenus selon leur faculté de eux mettre sus en armes et en point ; et si les principaux maistres des dits fours, pour vieillesse ou conservation de leurs dits fours, ne pourront aller au dit service, sont tenus mettre ou envoyer personne noble et suffisante, monté et habillé en telle forme qu'icelluy mettrait s'il serait tenu aller au service.

— Item que les dits verriers de ladite sénéchaussée, leurs femmes, enfants ou famille pour quelque chose que soict, civile ou criminelle, ne seront tenus de répondre devant juge d'église n'y séculier, sinon que par devant ledit viguier de Sommières leur ... et ... conservateur auquel, sans autre, en appartient la première cognaissance.

— Item sont les dits nobles maistres de four et autres verriers, leurs femmes, enfants, famille et biens meubles et immeubles en protection et sauvegarde du dit Seigneur ; et s'il advenait que dommage fut fait ou donné à la personne desdits verriers, femme, enfants, famille ou possession d'iceux, pour les peines qui pourraient estre encourues et intérêts des parties seront tenus iceux malfaiteurs en répondre au procureur dudit Seigneur, et en partie par devant ledit conservateur.

— Item quand les dits maistres de four et verriers ont besoin de sable, terre ou bois pour l'exercice de leurs fours que en payant les dits sables, terres et bois à l'estime à celui à qui appartiendra ils en prennent avoir sans contredit.

— Item et pour ce qu'il y a aulquns maistres de four, qui au temps passé avaient avec eulx... en leurs ouvrages aulqunes personnes nobles ou non nobles ny de génération de noblesse ny de nobles verriers usant le dit art, soict prohibé et deffendu auxdits maistres qu'ils ne prendront en leur compagnie quelconque s'il n'est verrier et de propre génération de verriers

sous peine de vingt cinq marcs d'argent appliqués au Roy notre Seigneur.

— Item et quand aulqun maistre de four ou verrier est trépassé, la femme veuve, enfants et famille du mort se doit jouir et user du privilège ainsi que si le trépassé estait en vie jusques à ce que les enfants soient et ayent âge légitime.

— Item pour ce que aulcuns à la grande déception et damage de la chose publique font la soude de quoi se font les verres et mettent et meslent en icelle soude aulcunes choses comme sont herbes nommées blaquettes, vaulcaires et autres grandes... que toutefois que ladite soude sera trouvée fraudée... et falsifiée, que ceux qui auraient fait ladite falsification seront tenus de répondre au procureur dudit seigneur... et ladite partie par devant ledit conservateur, et sera confisquée ladite soude.

— Item, et pour ce que lesdits nobles ont aulcunes fois nécessité de eulx ajouter pour tenir leurs conseils en autorité de leur conservateur dudit Sommières qui est juge royal et tant pour la réception des nouveaux verriers quand ils veulent prendre le serement que aussi ont fait leurs prédécesseurs et aussi à faire les actes, procès, et autres affaires quand ils en ont besoing, par devant le conservateur ou son lieutenant, est nécessaire auxdits verriers avoir un notaire au dit Sommières dont aucune fois un estrangier ou vagabond escrit et après s'en vont avec leurs écritures et documents, autrefois quelque notaire ignorant de qui par son ignorance iceux suppliants ou leurs successeurs et autres en pourraient avoir grands intérêts et dommages ; qu'il plaise au dit seigneur que les procureurs desdits verriers qui sont et seront au temps advenir, puissent élire un notaire royal au dit Sommières, qui soit personne d'honneste condition lequel sans autre ait pouvoir d'écrire et registrer comme dict est tous les actes et les affaires desdits suppliants et pour enregistrer les nouveaux qui seront remis et que leur sera nécessaire par devant ledit conservateur ou son lieutenant et ailleurs, quand nécessité en auront. »

Extrait tiré sur autre expédié fait sur original, exhibé et retiré, collationné par moy, notaire royal de Montpellier, ce 21 avril 1656.

Marye, ainsi signé.

LETTRES PATENTES DE CHARLES VII

20 Août 1438

L'An de grâce 1438 dont la teneur suit Charles par la grâce de Dieu, Roy de France à tous ses amés, feaux, legaux conseillés par nous ordonnés sur le fait de la justice de nos aides ordonnés par la guerre... Et à tous autres justiciers ou à leurs lieutenants salut et dilection, reçue avons humble supplication de Jean Gualier Maître de la verrerie de Charlefontaine au baillage de Laon... que ledit supplicant et tous les autres maîtres verriers de notre royaume et leurs serviteurs, familiers et valets demeurants et servants aux verreries tant de raison et de bonne coutume, d'ancienneté gardés et observés notoirement par privilèges et à eux octroyés par nos prédécesseurs Roys de France que de tous temps sont et doivent être exempts de toutes tailles et aussi de tous aides, subsides et impositions coutumes, truaiges, barrages, chaussées et autres quelcunques redevances et exactions anciennes et nouvelles ayans fours en notre royaume au regard de leur fait de marchandise de verrerie avec aussi tous marchands achetant verres tant d'eux que d'autres maîtres verriers et ceux vendant en gros et en détail par tout notre royaume au regard desdits verriers doivent pareillement être francs et quittes des tailles, subsides, tributs, impositions, coutumes, truage et autres subventions quelcunques sans que au regard de ladite marchandise aucun de nos fermiers, péageurs et autres quelcunques leur doivent faire mettre ou donner à cause de ce, aucun de sortie ou empêchement et il soit ainsi qu'il est nécessaire aux suppliants, ses valets, ses serviteurs et aussi marchands de verres et les transports en divers lieux en notre royaume, et exercer ladite marchandise de verres, mais douttans des impositours ou fermiers des subsides ou redevances ou aucuns, ceux ignorants de la coutume les vouloir contraindre à payer aucune chose d'iceux subsides lesquels selon la coutume en doivent être francs et quittes... et les suppliants qui pour se feraient entre... et de regarder le fait de leurs marchandises laquelle chose « redondirait » à très grand préjudice et dommage si comme le dit les suppliants, en nous humblement requérant que sur celuy veuillions pouvoir de notre convenable remède.

Pourquoy nous considérons ce que dit, est voulant vu chacun être et demeurer en ses libertés et franchises, vous mandons expressement enjoignons que ces dites présences vues que les-

dits suppliants, ses gens, familiers, serviteurs et valets et chacun d'eux et aussi les marchands au regard de leurs marchandises de verres vous tenés et faites tenir et demeure francs, quittes et paisibles de toutes coutumes, impositions, truaiges et quelcunques autres subsides, redevances ayant four en notre royaume tant selon nos ordonnances eé institutions royaux par ce faites sans les contraindre, ni souffrir contraints à en payer aucune chose ni pour se donner ni souffrir être donné ni fait aucun destorbes ou empêchement en quelque manière que ce soit en quoi si aucune chose en était faite, au contraire incontinent réparer et mettre au premier état. Et en cas aucun débat ou opposition naîtra par ce appelés, eux qui feront appel faites aux parties icelles ouir bon et brief droit, car ainsi nous plait il. Fait de grace spéciale par les présentes, nonobstant quelcunques lettres subreptices impetrer...

Donné à Loches le 20^e jour d'août l'an de grâce 1438 de notre règne, le 16^e. Ainsi signé par le Roy.

JUGEMENT DE RECONNAISSANCE DE NOBLESSE
GRENIER SIEUR DE RAISIN

- 1668 Jean Grenier Sieur de Raisin des Verrières Basses de Moussans au Diocèse de Saint Pons noble le dix sept septembre 1668. D'azur, à une bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules accompagnées d'une souche de vigne de sable chargée de fruits de sa couleur, en chef, et d'un lévrier de sable en pointe.
- 1653 Mariage dudit Jean, fils de Noble Antoine de Grenier, avec Demoiselle Ysabeau Robert du onze septembre 1653. Mariage dudit Antoine fils d'autre Antoine Grenier, avec Demoiselle Marie Clavières.
- 1583 Mariage dudit Antoine premier fils de Noble Pierre Grenier avec Catherine Colonb, du onze février 1583.
- 1562 Mariage dudit Pierre avec Demoiselle Mirgue de Vaux du six mars 1562. Extrait des privilèges accordés audit Pierre et autres gentilshommes verriers.

JUGEMENT DE RECONNAISSANCE DE NOBLESSE
 NOBLE JAQUES DE GRENIER SIEUR DE RAISIN
 ET ANTOINE DE GRENIER SIEUR DE LASSAGNE, FRERES

Veü les dits déclaration de Roy, arrest du conseil et exploite d'assignations. Transaction passée entre Naudet, et Antoine de Grenier verriers frères qualiffiés noble pour raison de la succession de Pierre Grenier leur père pareillement qualifié Noble, la transaction passée par devant Duffaur notaire royal du Plan le quatre février mil cenq cent cinquante quatre. Contract de Mariage dudit Antoine Grenier qualifié noble avec Noble Catherine de Coulon par lequel il paraît qu'il estait fils dudit Noble Pierre du vingt février mil cinq cent quatre vingt trois, Contract de mariage de David de Grenier de la Verrerie de Laboutac avec Demoiselle Marguerite de Boissieu par lequel il paraît qu'il estait fils dudit Noble Antoine passé par devant Guillaume Campalène notaire de Rougier le premier novembre mil six cent trente. Contract de Mariage d'Armand de Grenier sieur de Raisin avec Demoiselle Marie de Malleville par lequel il paraît qu'il estait fils dudit noble David, et de ladite de Boissieu, passé par devant Boyn notaire de Cajarc le quatorzième mars mil six cent soixante, autre Contract de mariage de Jacques de Grenier, l'un des produisants, qualifié Noble, avec Demoiselle Catherine de Lombard, par lequel il parait qu'il estait fils dudit Noble Armand et de ladite de Malleville passé par devant Delart notaire de la Capelle Lieuron le seize juin mil six cent quatre vingt onze, autre Contract de Mariage d'Antoine de Grenier Sieur de Lassagne qualifié Noble avec Demoiselle Françoise de Celarier, par lequel il parait qu'il estait fils dudit Noble Armand de Grenier et de ladite Marie de Malelville, passé par devant Alibert notaire de Cayleux le seize avril mil six cent quatre vingt douze. Inventaire des productions faites pardevant nous des titres et pièces cydessus, Consentement du procureur dudit de la cour de Beauval à la décharge des assignations. Conclusions du procureur du roy tout considéré.

Nous, Intendant et Commissaire susdit, avons maintenu et gardé lesdits Jacques de Grenier sieur de Raisin, et Antoine Grenier sieur de Lassagne frères en la qualité de Noble, ordonnons qu'ils jouiront ensemble, leurs successeurs, Enfant et postérité nais et à naître en légitime mariage de tous les privilèges honneurs et exemptions dont jouissent les gentilshommes du Royaume tant qu'ils vivront Noblement et ne fairont acte dérogeant, faisons déffence audit de la Cour de Beauval et tous

autres de les y troubler à peine de cinq cent livres d'amende, et de tous dépends damages et intérêts. En conséquence que lesdits Jacques et Antoine de Grenier seront compris dans l'Etat qui sera par nous envoyé à Sa Majesté pour y avoir égard en faisant le catalogue des véritables nobles de la province fait à Montauban le deux aoust mil six cent quatre vingt dix huit. Signé le Pelletier de la Houssaye et plus bas Pour Monseigneur signé Olivier.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
 ET UNIVERSITE DE CLERMONT-FERRAND

Extrait du manuscrit 553. « Pièces et inventaires de titres produits en 1666 devant Monsieur de Fortia intendant d'Auvergne lors de la vérification des titres de Noblesse (Folios 334-361)

Inventaire pour
 Guillaume, Antoine
 et Jean de Grenier
 escuyers

Treize
 et Armes
 (Les armes ne figurent pas au-dessous, contraire-
 ment à cette indication et à ce qui a lieu sur les
 (autres inventaires produits)

de Grenier

Inventere des titres que remet devers vous Monsieur Passefon conseiller du Roy magistrat au baillage et siege présidial du Haut Auvergne en la ville d'Aurillac, président et commissaire examinateur en l'élection générale de lad. ville et comissaire subdélégué par Monsieur de Fortia chevalier seigneur du Plessis et de Cleraut conseiller du Roy en ses conseils, maistre de requeste ordinaire de son Hostel et commissaire député par sa majesté pour exécution de ses ordres, Marguerite de Boyssieu demoiselle veuve de deffunct noble David de Grenier.

Afin de justifier qu'elle est damoizelle et noble pour avoir espouzé un gentilhomme descendu de parents et ancestres honorés du titre et qualité de noblesse.

Pour laquelle fin remet son contract de mariage avec led. feu noble David de Grenier son mary signé par Campalène

notaire royal et datté du premier novembre mil six cents trente lequel sera cy cotté par extrait :

— A —

Et pour faire apparoir que la noblesse de sond feu mary a esté preigné incontestablement établie produict et employe l'ordonnance rendue par le sieur commissaire de Montauban le quatrième Aoust dernier passé, par laquelle noble Armand de Grenier sieur de Regin son fils ainé et dus feu sieur de Grenier son mari a esté déclaré noble et deschargé de l'assignation qui luy avait esté donnée pour représenter ses titres de noblesse par devant led. commissaire Rabastens.

Or comme led. noble Armand de Grenier son fils a dérivé sa noblesse dudit noble David de Grenier son père, ce preingé rendu en faveur du fils est commun à la veuve dudit David de Grenier parce qu'elle participe à celle du père, laquelle ordonnance rendue avec cognoissance de cause et sur la production de divers titres employés par led. Armand de Grenier signé par Rabastens commissaire et Vales greffies est cy cottée.

— A —

Et neantmoins est sans aucunement se départir dud. preingé lad. produisante remet le contract de mariage passé devant Delacase notaire, le 21^e febvrier mil cinq cents quatre vingts et trois entre deffunct noble Antoine Grenier et noble Catherine de Colomb père et mère dud. deffunct David de Grenier dans lequel contract led. Antoine de Grenier prand qualité de noble.

Et pour justifier que le deffunct David de Grenier est descendu du mariage desd. Antoine de Grenier et Catherine de Colomb la produisante employé son contract de mariage duquel résulte que lesd. David Grenier prend qualité de fils des deffuncts nobles Antoine de Grenier et de la damoiselle Colomb apellée par erreur Marthe au lieu de Catherine et sera led. contract desd. Antoine de Grenier et Catherine de Colomb cy cottée.

— C —

Et d'autant que led. Antoine de Grenier est descendu de noble Pierre Grenier gentilhomme verrier comme il est expressement desclarés dans la susd. contract cotté — C — lad. pro-

duisante remet le contract de mariage d'entre led. Pierre de Grenier gentilhomme verrier et damoiselle Merigne de Vaur passé devant Martinie notaire et expédié en papier par Lausat aussi notaire son collationnaire lequel contract datté du sixiesme mars mil cinq cents cinquante deux est cy cotté par D.

— D —

Et pour montré autant que besoin serait que bien à propos led. Pierre Grenier se qualifie dans le contract fils feu noble Antoine de Grenier led. produisante remet un caier en papier contenant six roolles d'écriture et observé qu'au bas du cinquiesme roolle verso et au sixiesme roolle verso et recto est un contract de vente dans lequel led. Pierre Grenier se qualifie fils de Antoine Grenier dict Raisin lequel cayer sera cy cotté par lettre.

— E —

Et pour faire apparoir que le deffunct Antoine Grenier premier du nom père et beau père desd. David Grenier et Marguerite de Boyssieu tous ont pris qualité de noble la produisante employe un autre caier contenant six originaux de contracts en papier tous reçus et signés par Delacase notaire depuis l'an mil cinq cent quatre vingts quinze jusque au 18^e septembre 1601 dans tous lesquels contracts il a esté qualifié de noble Antoine de Grenier et led. caier cy cotté par lettre.

— F —

Et pour monter que lesquels deffunct David Grenier Antoine premier père du dit David Pierre Grenier aieul dud. David et Antoine Grenier second du nom bisayeul dud. David Grenier relèvent leur noblesse despuis longues années lad. produisante employe un extrait vidimé sur un autre extrait par Marciel notaire représenté par le sieur de Pescet une sentence rendu par le sénéchal de Castres le dix neuf novembre mil quatre cent quatre vingt dix entre Pierre Grenier et Arnaud Gouin d'une part les habitants et procureur du Roy de la ville de Moyssac en Quercy d'autre part de laquelle sentence résulte que led. Pierre Grenier est qualifié noble Pierre Grenier scuiet verrier et que les privilèges accordés ausd. Pierre Grenier et consors par des Roys de France Louys et Charles le vingt troisesme

Aoust mil quatre cent trante huict et unziesme septembre mil quatre cents quatre vingt deux furent confirmés par lad. sentence.

Et il est incontestable que led. Pierre dénommé dans la sentence est le père dud. Antoine second du nom ce qui se recueille du peu d'intervalle de temps qui a passé depuis lad. sentence jusques au mariage dud. Pierre Grenier parce que dans cet intervalle il faut comprendre led. Pierre Antoine et Pierre fils dud. Antoine.

Dalieurs il fault observer que depuis lesd. Pierre premier jusques aud. David Grenier les descendants dud. Pierre ont esté verriers comme résulte des tiltres dessus mentionés et sera lad. sentence cy cottée.

— G —

Par le moyen desquels tiltres lad. produisante soustient qu'elle a suffisamment estably la généalogie estant chose constant tant par les tiltres que par le rapport de meilleurs autheurs que les gentilhommes se qualifient nobles et non par escuyers et n'ont pris la qualité d'escuiers depuis certaines années que pour se distingués des bourgeois qui ont pris qualités de nobles comme a remarqué maistre Charles Loiseau au chap. cinq° qu'i a faict des ordres et que ça esté une qualité de laquelle les gentilhommes de Quercy et de Limosin se sont contentés sans prendre celle d'escuier.

Et l'art de verrerie a tousiours esté si recommandable qu'il a esté honoré de divers privillèges et exemptions comme Monsieur Le Bret a remarqué en son action trante huict dans laquelle il en a faict un beau recueil et raporte a est qui a preingé que cest art ne déroge point a noblesse et que le noble qui l'exerce n'est point sujet à paye la taille plus le présent inventaire cy cotté H.

Plus remet une ordonnance donnée sur requeste portant quelle endroit devers vous sur ce que Armand de Grenier escuyer son fils aîné s'estait présenté devant Monsieur l'Intendant de Guyene et avait obtenu sa descharge come habitant de Cazaux en Guiène qui estait produits et est lad. ordce cottée.

— J —

Plus remet l'exploit d'assignation qui luy done devant cotté.

— K —

Faisant pour damoizelle Marguerite de Boissieu sa mère Pradelle de Grenier.

(une signature illisible)

Plus produit l'expon du contract bailhé à sa production signé (illisible cotté).

— L —

Plus produit sa subrogation cottée.

— M —

Pradelle de Grenier.

GRENIER

Damelle Marguerite de Boissieux vefve à noble David Grenier.

A en forme Mariage de noble David de Grenier fils a feu noble Antoine et Damelle Marthe de Coulomb, avec Damelle Marguerite de Boissieux du premie novembre 1630 Compalène notaire.

C en forme Mariage de noble Antoine Grenier verrier fils a feu noble Pierre et a noble Catherine de Coloumb du 21 février 1583 Lacaze notaire.

G extrait Mariage de noble Pierre de Grenier fils de noble Antoine de Grenier avec Damelle Merigne de Vaur du 5 mars 1552 Martinie notaire collationé par Maussat (sic).

Vente faite à noble Pierre Grenier dict Raisin verrier fils à feu Antoine Grenier dict Raisin du 23 may 1535 Calmel notaire.

E en forme Louaige faict aud. noble Pierre Grenier à suite de lad. vente reccu par le dict Calmel.

David
Antoine
Pierre de Grenier
Antoine
Pierre

ne procure point du dernier Pierre et pour les autres des extraits en (forme ?)

il n'y a que la qualité de noble et le dernier acte est 1550 portant cours de deux ans.

Invantaire
pour Damoizelle Marguritte
de Boissieu vefve de feu
noble David de Grenier des
papiers en titres de la
véritable noblesse dud. feu
de Grenier et de ses enfants.

JUGEMENT DE RECONNAISSANCE DE NOBLESSE
NOBLES PIERRE DE GRENIER SIEUR DE LA POUMAREDE
ET JACOB DE GRENIER SIEUR D'ALLEZ
GENTILSHOMMES VERRIERS DU PAYS DE FOIX

Vu la déclaration de roy et arrests du Conseils et exploits d'assignation, Contract de Mariage d'Antoine de Grenier gentilhomme verrier qualifié noble avec Demoiselle Françoise de Mercieu par lequel il paroist qu'il était fils de Noble Jean de Grenier passé par devant Arnaud Casalar notaire royal au lieu de Saint Martin d'Oydes au pays de Foix le quinze septembre mil cinq cent cinquante deux, Testament dudit Noble Antoine de Grenier par lequel il parait que Françoise de Mercieu estait sa femme et que Guilhem, Barthélémy et Naudet de Grenier tous qualifiés Nobles estaient ses enfants, ledit testament du sept novembre mil six cent quatorze reçu par François Grillon notaire de la Bastide de Cérou, Constitution faite audit Guillaume de Grenier verrier pour la dot de Demoiselle Marguerite de Grenier sa femme par Noble Jean de Grenier son père passée pardevant notaire le trois décembre mil cinq cent quatre vingt dix sept. Transaction passée pardevant notaire le vingt

trois septembre mil six cent soixante seize. Entre François de Grenier sieur de Solambel qualifié Noble et ses frères par laquelle il paroist qu'ils étaient fils dudit noble Guillaume et de ladite Marguerite de Grenier, testament dudit François de Grenier sieur de Solambel qualifié noble par lequel il parait que Demoiselle Jeanne de Suère estait sa femme et que Noble Pierre de Grenier Fils de la Pomarède qualifié Noble l'un des produisants estait l'un de ses fils ledit Testament passé par devant notaire le cinq janvier mil six cent quatre vingt treize, Testament de Jacques de Grenier sieur du Taux qualifié Noble et fils de Noble Barthélémy, dénommé dans Celury d'Antoine du sept novembre mil six cent quatorze cy devant énoncé par lequel il parait que Damoiselle Marguerite de Vernigier estait sa femme, et que François de Grenier Sieur de Taraita et Elie de Grenier Sieur de la Bessède qualifiés Noble estaient deux de ses fils, ledit Testament du cinq octobre mil six cent soixante sept reçu par Anglade notaire de Gabre, quittance passée par François de Grenier Sieur de Talaira qualifié Noble et fils dudit Noble Jacques d'une partie de la dot constituée à Demoiselle Yzabeau de Verbigier sa femme par devant Anglade notaire des Bordes, Contract de Mariage de Jacob de Grenier Sieur de Talayra, produisant, qualifié Noble et fils dudit Noble François, et de ladite Yzabeau de Verbigier avec Demoiselle Suzanne de Lafont passé par devant du Thoumy notaire royal de Monbrun le vingt cinq aoust mil six cent quatre vingt neuf, Jugement de M. Pellot intendant ez généralités de Guienne du dix neuf aoust mil six cent soixante huit par lequel il a esté donné acte à Elie de Grenier Efcuyer Sieur de la Bessède de la représentation de ses titres et ordonné qu'il serait compris dans le Catalogue des Nobles, jugement rendu par deffaut par Mr. Sanson notre prédécesseur le six décembre mil six cent quatre vingt dix sept par lequel ledit Jacob de Grenier l'un des produisants a esté condamné comme usurpateur du titre de Noblesse en 2 000 d'amende en celle de 100 pour la restitution des indues exemptions dont il aurait jouy des charges de la parroisse de sa demeure, aux deux sols pour livre des sommes et aux dépens liquidés a trente livres, requête dudit Jacob de Grenier a nous présentée pour estre receu opposant a l'exécution du Jugement et a ce qu'il fut remis comme auparavant iceluy avec deffences audit de la Cour de Beauval de rien faire en consequence, notre ordonnance estant au «ban» du quinze juillet dernier portant que la dite requête serait communiquée au procureur dudit de la cour de Beauval et mon-

trée au procureur du roy, consentement dudit procureur de Beauval a la décharge desdites assignations, Conclusions du procureur de Roy tout Consideré.

Nous Intendant et Commissaire susdit avons reçu ledit Jacob de Grenier sieur D'allez opposant à l'exécution du jugement rendu par deffaut par Mr. Sanson notre prédécesseur le six décembre mil six cent quatre vingt dix sept, faisant droit sur l'opposition avons remis les parties en tel et semblable Etat qu'elles estaient avant le jugement et en Conséquence avons maintenu et gardé lesdits Pierre de Grenier Sieur de la Pommarède et Jacob de Grenier Sieur D'allez en la qualité de Noble, ordonnons qu'ils jouiront ensemble, leurs successeurs enfants et postérité nés et à naistre en légitime mariage de tous les privilèges honneurs et exemptions dont jouissent les gentilshommes du Royaume tant qu'ils vivront noblement et ne feront acte dérogeant faisant deffence audit Sr de la Cour de Beauval et tous autres de les y trouber à peine de cinq cent livres d'amende et de tous depends dommages et intérêts, et en conséquence que lesdits Pierre et Jacob de Grenier seront compris dans l'Estat qui sera par nous envoyé à Sa Majesté pour y avoir égard en faisant le Catalogue des véritables Nobles de la province. Fait à Montauban le deux aoust mil six cent quatre vingt dix huit. Signé le Pelletier de la Houssaye et, plus bas, par monsieur Olivier.

EXTRAIT DES REGISTRES DEPOSES CHEZ M. A. MOUGAY
NOTAIRE AU MAS D'AZIL

(Anglade notaire)

Reçu d'un cahier de registre fait par Mr. de Boscapel au Sieur Rosseloty Notaire.

L'an mil six cent soixante neuf et le dernier jour d'août après midi au Bordes en Foix du consentement de M. Jacques Rosseloty Notaire royal

L'an mil six cent soixante huit et le douzième jour du mois d'octobre avant midi aux Bordes en Foix, Diocèse de Rieux, sénéchaussée de Pamiers, régnant très chrétien prince Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, par devant moi notaire et témoin, Constitué en personne noble Pierre de Robert sieur

desdites Bordes le présent acte a été et annulé comme ayant pris et retiré des mains de M. de Boscapel ci nommé, le cahier y mentionnée de la maniere qu'il était au temps qu'il le reçut de lui présents François Mirouse et Vincent Ladevise soussigné avec ledit Sieur de Rosseloty et moi notaire

Notaire

de Boscapel, habitant de Moulayres, au diocèse de Castres en Lauragais, lequel suivant les ordonnances de Monseigneur de Bezons Intendant en Languedoc données contre lui à ce qu'il eût à remettre devers lui en propre original le testament de feu noble Jean Robert son aïeul paternel retenu par feu Mr. Jacques Rosseloty notaire royal quand vivait en date du troisième octobre mil cinq cent huitante huit, afin de vérifier si l'expédié qu'il en a reçu et conforme audit original et ayant à cet effet nécessairement besoin icelui, il aurait requis en présence de moi notaire et témoin Monsieur Jacques Rosseloty notaire royal héréditaire des Bordes, petit fils dudit défunct Rosseloty, de lui bailler et délivrer tout présentement avec l'entier cahier dans lequel ledit testament est inséré, avec promesse de n'en laisser aider ni servir autre personne que lui tant seulement ni d'aucun des autres actes qui y sont aussi insérés, à laquelle réquisition ayant ledit sieur Rosseloty adhéré agréablement, ledit Mr. de Robert Sieur de Boscapel a aussi agréablement reçu pris et retiré et mis en son pouvoir ledit testament avec le cahier où il est contenu avec plusieurs autres actes, contenant septante feuillets écrits par le moyen des dits testament et autre actes, le tout en bonne forme et en bon état et sans qu'il y ait rien de lacéré ainsi qu'en main propre lui a presentement baillé et délivré le tout en présence de moi notaire et témoins sousnommés, promettant ledit Sieur Robert de rendre et remettre es mains et pouvoir dudit Rosseloty ledit entier cahier où sont inclus lesdits testament et actes en propres originaux aux dites Bordes dans quinze jours à compter du présent et de faire que durant ledit temps..... et qu'il demeurera à les lui ren-

dre qu'autre personne que lui ne s'aidera et ne servira dudit testament et autre acte ni n'en tirera aucune expédition à peine de lui répondre tant de tout principal (?) que de tous dépens, dommages et intérêts, et pour ce observer et n'y contrevenir ledit sieur de Robert a obligé tous et chacun ses bien presents et à venir soumis au rigueurs de justice, et l'a promis et juré présents Monsieur Raymond de Robert Sieur de Betbèze et François Mirouze desdits Bordes soussignés avec lesdites parties et moi notaire requis en foi de ce soussignées.

Boscapel Betbeze

Mirouse Anglade Rosselloty

REVOCATION DE L'EDIT DE NANTES
EDIT DE FONTAINEBLEAU - 18 OCTOBRE 1685

Louis par la Grâce de Dieu Roi de France... etc. Le Roi Henry-le-Grand, notre Ayeul de glorieuse mémoire, voulant empêcher que la Paix qu'il avait procurée à ses sujets, après les grandes pertes qu'ils avaient souffertes par la durée des Guerres Civiles et Etrangères, ne fut troublée à l'occasion de la R.P.R.* comme il était arrivé sous lez règnes des Rois ses prédécesseurs, aurait par son Edit donné à Nantes au mois d'avril 1598, réglé la conduite qui serait à tenir à l'égard de ceux de ladite religion, les lieux dans lesquels ils en pourraient faire l'exercice, établi des Juges extraordinaires pour leur administrer la Justice, et enfin pourvu même par des articles particuliers à tout ce qu'il aurait jugé nécessaire pour maintenir la tranquillité dans son royaume et pour diminuer l'aversion qui était entre ceux de l'une et de l'autre Religion, afin d'être plus en état de travailler, comme il avait résolu de faire pour réunir à l'Eglise ceux qui s'en étoient si faiblement éloignés. Et comme l'intention du Roi, notredit Ayeul, ne put être effectuée à cause de sa mort précipitée, et que l'exécution dudit Edit fut même

* R.P.R. : Religion Prétendue Réformée.

interompue pendant la minorité du feu Roy, notre très honoré Seigneur et Père de glorieuse mémoire, par de nouvelles entreprises desdits de la R.P.R., elles donnèrent occasion à les priver de divers avantages qui leur avaient été accordés par ledit Edit. Néanmoins le Roy, notre dit feu Seigneur et Père, usant de sa clémence ordinaire, leur accorda encore un nouvel Edit à Nîmes, au mois de juillet 1629, au moyen duquel la tranquillité ayant été de nouveau rétablie, ledit feu Roy animé du même esprit et du même zèle pour la Religion que le Roy notredit Ayeul, avait résolu de profiter de ce repos pour essayer de mettre son pieux dessein à exécution ; mais lez Guerres avec les Etrangers étant survenues peu d'années après, en sorte que, depuis 1635 jusqu'à la Trêve conclue en l'année 1684 avec lez Princes de l'Europe, le Royaume ayant été peu de temps sans agitation, il n'a pas été possible de faire autre chose pour l'avantage de la Religion que de diminuer le nombre des exercices de la R.P.R. par l'interdiction de ceux qui se sont trouvés établis au préjudice de la disposition des Edits et par la suppression des Chambres my-parties, dont l'érection n'avait été faite que par provision. Dieu ayant enfin permis que nos peuples jouissant d'un parfait repos, et que nous-même n'étant pas occupés du soin de les protéger contre nos ennemis, avons pu profiter de cette Trêve que nous avons facilitée à l'effet de donner notre entière application à rechercher les moyens de parvenir au succès du dessein des Roys nosdits Ayeul et Père, dans lequel nous sommes entrés dès notre avènement à la Couronne.

Nous voyons présentement avec la juste reconnaissance que nous devons à Dieu que nos soins ont eu la fin que nous nous sommes proposée, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de ladite R.P.R. ont embrassé la Catholique ; et d'autant qu'au moyen de ce, l'exécution de l'Edit de Nantes, et de tout ce qui a été ordonné en faveur de ladite R.P.R. demeure inutile nous avons jugé que nous ne pouvions rien faire de mieux pour effacer entièrement la mémoire des troubles, de la confusion et des maux que le progrès de cette fausse Religion a causé dans notre Royaume, et qui ont donné lieu audit Edit, et à tant d'autres Edits et Déclarations qui l'ont précédé ou ont été faits en conséquence, que de révoquer entièrement ledit Edit de Nantes, et les articles particuliers qui ont été accordés en suite d'iceluy, et tout ce qui a été fait depuis en faveur de ladite Religion.

I - Sçavoir Faisons que Nous, pour ces Causes et autres à ce nous mouvant, et de notre certaine science, pleine Puissance et

Autorité Royale, Avons par ce présent Edit perpétuel et irrévocable, supprimé et révoqué, supprimons et révoquons l'Edit du Roy, notredit Ayeul, donné à Nantes au mois d'Avril 1598 en toute son étendue; ensemble les articles particuliers arrêtés le 2 May en suivant, et les Lettres Patentes expédiées sur iceux, et l'Edit donné à Nîmes au mois de Juillet 1629; les déclarons nuls et comme non avenues; ensemble toutes les concessions faites tant par iceux, que par d'autres Edits, Déclarations et Arrêts, aux gens de la dite R.P.R., de quelque nature qu'elles puissent être, lesquelles demeureront pareillement comme non avenues; et en conséquence Voulons et nous plait, que tous les Temples de ceux de ladite R.P.R. situés dans notre Royaume, Païs, Terres et Seigneuries de notre obéissance soient incessamment démolis.

II - Défendons à nosdits Sujets de la R.P.R. de plus s'assembler pour faire l'exercice de ladite Religion en aucun lieu ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce puisse être, même d'exercices réels ou de baillages quand bien même lesdits exercices auraient été maintenus par des Arrêts de notre Conseil.

III - Défendons pareillement à tous Seigneurs, de quelque condition qu'ils soient, de faire l'exercice dans leurs maisons et Fiefs, de quelque qualité que soient lesdits Fiefs, le tout à peine contre tous nosdits sujets qui feraient ledit exercice, de confiscation de corps et de biens.

IV - Enjoignons à tous Ministres de ladite R.P.R. qui ne voudront pas se convertir et embrasser la Religion Catholique Apostolique et Romaine, de sortir de notre Royaume et Terres de notre obéissance, quinze jours après la publication de notre présent Edit, sans y pouvoir séjourner au delà, ny pendant ledit temps de quinzaine, faire aucun prêche, exhortation ny autre fonction à peine des Galères.

V - Voulons que ceux desdits Ministres qui se convertiront, continuent à jouir, leur vie durant, et leurs Veuves après leur décès, tandis qu'elles seront en viduité, des mêmes exemptions de taille et logements de Gens de guerre dont ils ont jouy pendant qu'ils faisaient la fonction de Ministres; et en outre, nous ferons payer auxdits Ministres, aussi leur vie durant, une pension qui sera d'un tiers plus forte que les appointements qu'ils touchaient en qualité de Ministres, de la moitié de laquelle pension leurs femmes jouiront aussi après leur mort, tant qu'elles demeureront en viduité.

VI - Que si aucuns desdits Ministres désirent se faire avocats ou prendre les degrés de Docteurs ès Loïs, Nous voulons et entendons qu'ils soient dispensés des trois années d'étude prescrites par nos Déclarations, et après avoir suby les examens ordinaires, et par iceux été jugez capables, ils soient reçus docteurs en payant seulement la moitié des droits que l'on a accoutumé de percevoir pour cette fin en chacune Université.

VII - Défendons les Ecoles particulières pour l'instruction des enfants de la dite R.P.R. et toutes les choses généralement quelconques, qui peuvent marquer une concession, quelle que ce puisse être, en faveur de ladite Religion.

VIII - A l'égard des enfants qui naitront de ceux de ladite R.P.R., Voulons qu'ils soient dorénavant baptisez par les curez des Paroisses. Enjoignons aux pères et mères de les envoyer aux Eglises à cet effet- là, à peine de cinq cent livres d'amende, et de plus grande, s'il y échet; et seront ensuite les enfants élevez en la Religion Catholique Apostolique et Romaine, à quoi nous enjoignons bien expressément aux juges des lieux de tenir la main.

IX - Et pour user de notre clemence envers ceux de nos Sujets de ladite R.P.R. qui se seront retirez de notre Royaume, Païs et Terres de notre obéissance, avant la publication de notre présent Edit, Nous voulons et entendons qu'en cas qu'ils y reviennent dans le temps de quatre mois, du jour de ladite publication, ils puissent et leur soit loisible de rentrer dans la possession de leurs biens et en jouir tout ainsi comme ils auraient pu faire s'ils y étaient toujours demeurez; au contraire, que les biens de ceux qui, dans ce temps là de quatre mois, ne reviendront pas dans notre Royaume, Païs et Terres de notre obéissance qu'ils auraient abandonnés, demeurent et soient confisquez en conséquence de notre Déclaration du vingtième du mois d'Aoust dernier.

X - Faisons très expresses et itératives défenses à tous nos sujets de ladite R.P.R. de sortir: eux, leurs femmes et enfants, de notredit Royaume, Païs et Terres de notre obéissance, ny d'y transporter leurs biens et effets, sous peine pour les hommes des galères, et de confiscation de corps et de biens pour les femmes.

XI - Voulons et entendons que les Déclarations rendues contre les Relaps soient exécutées selon leur forme et teneur.

Pourront au surplus lesdits de la R.P.R., en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les Villes et Lieux de notre Royaume, Païs et Terres de notre obéissance, et y continuer leur commerce, et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troubléz ny empêchez, sous prétexte de ladite R.P.R., à condition, comme dit est, de ne point faire d'exercice, ny de s'assembler sous prétexte de prières ou de culte de ladite religion, de quelque nature qu'il soit, sous les peines cy-dessus de corps et de biens.

Si donnons en mandement... etc. Donné à Fontainebleau au mois d'octobre 1685 et de notre règne le quarante troisième.

Signé : LOUIS.

11 juillet 1676

ACTE D'OPPOSITION AU MARIAGE PRETENDU
PAR LE SIEUR DE SOULAMIAC
ET LA DAMOISELLE MARIE DE GRENIER
PAR LE SIEUR LABRUNIE
RECTEUR DE CAMARADE EN FOIX

L'an mil six cent soixante-seize et le onzième jour de juillet après midi dans la ville de Montbrun en Comenge diocèse de Rieux sénéchaussée de Pamiers Régnant très chrétien prince Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre Pardevant moi notaire et témoins à nommer Aurait comparu en sa personne M^e Jacques Labrunie prêtre et curé de Camarade audit diocèse de Rieux faisant pour et au nom du syndic du clergé dudit diocèse Disant qu'encore qu'il soit expressément défendu à tous faisant profession de la Religion Prétendue Réformée et à tous autres d'induire et suborner les catholiques à changer de religion sous prétexte de service, argent, mariage ou autrement, et en outre enjoint à iceux de la dite religion de garder les lois de l'Eglise Romaine reçues dans ce royaume pour l'effet des mariages contractés et à contracter, en degrés de consanguinité et affinité, Comme aussi est défendu au Ministres d'iceux de ladite Religion P.R. d'autoriser aucuns mariages de ceux qui ont changé de religion qu'après l'avoir publiquement professée pendant six mois et tout autrement comme est porté par les arrêts de Sa Magesté dûment intimés aux anciens et ministres

dudit Camarade et autres lieux où est l'exercice de ladite Religion P.R. dans ledit diocèse de Rieux ; Néanmoins ledit Mr Labrunie exposant a été averti que Noble Hélie de Grenier Sr de Soulamiac gentilhomme verrier natif de Gabre faisant profession de ladite R.P.R. à présent habitant aux verreries de Mauvezin annexe dudit Camarade aurait frauduleusement suborné Damoiselle Marie de Grenier fille de Noble Jacques Grenier Sieur de Labouchette aussi verrier et habitant audit Mauvezin sous prétexte de mariage quoique sa parente aux degrés prohibés en l'Eglise Romaine, à changer de religion en haine de la Religion Catholique Apostolique Romaine, et au grand déplaisir des père et mère de ladite Damoiselle Marie de Grenier, qui font et ont toujours fait profession de ladite Religion Catholique Apostolique Romaine Et que tant que ce sont de contraventions et entreprises contre lesdits arrêts, lesdits ministres recevant toutes sortes de personnes dès qu'ils sont allés une ou deux fois au prêche par la seule induction des maîtres et autres subornateurs qui les y traduisent journellement et bien souvent sans savoir s'ils sont libres ou intelligents de ce qu'ils font, Et en outre sans aucune perquisition de parentage par annonces ou autrement ès lieux de la naissance ou habitation reçoivent toutes sortes de personnes autorisant leurs mariages sans aucun témoignage de précédente et publique profession de ladite R.P.R. selon le désir desdits arrêts, à raison de quoi ledit exposant comme précède par vertu du présent qu'il veut faire notifier tant au Sr Delgabé soi-disant ministre dudit Camarade que à tous autres qu'il appartiendra Leur déclare qu'il est opposant audit prétendu mariage comme étant un effet d'une subornation manifeste et évidente contravention auxdits arrêts et qu'il en portera la plainte et en poursuivra le châtement pardevant qu'il appartiendra sans préjudice audit syndic de se pourvoir pour ce qui est du passé, protestant de tout principal, dépens dommages et intérêts de tout ce qu'il peut et doit de droit Et pour servir quand besoin sera et faire faire ladite notification a requis acte concédé ès présences de M^e Jean Grillon prêtre et vicaire dudit Montbrun Soussigné avec ledit requérant et Mathieu Bouisson travailleur dudit Montbrun ne sachant et de moi Barthélémy Duthoumy notaire royal dudit Montbrun requis soussigné sans autre cède délivré.

LABRUNIE.

— (Le 14 juillet, cet acte fut signifié par Jean Pons, baile pour l'abbé du Mas d'Azil, y résidant, sur la réquisition de

Labrunie, au sieur Vieu, ministre des Bordes, en lui déclarant que Labrunie a fait élection de domicile en la maison et personne de Viguiet, curé des Bordes.)

— (Le 14 juillet, il est signifié par Dominique Rivet, baile de Mérigon, y résidant, rencontré fortuitement à Camarade, sur la réquisition du même, à Delgabé, en lui déclarant que Labrunie a fait élection de domicile en la maison et personne de Jean Taignière, premier consul catholique dudit Camarade.)

— Archives de la Haute-Garonne. Fonds de l'Evêché de Rieux. L. 46.

* * *

CONTRAT DE SOCIETE

Au Nom de Dieu, Sous Lap.... des Lois du Gouvernement Impérial Napoléon

Il y aura Société de de compte à quart pour une fabrication de verrerie, située à Toulouse Faubourg St. Michel, maison du sieur Lassere 6° section N° ou tout autre local plus convenable, pour à commencer de ce jour, aux conditions cy après réglées de et volontairement des soussignés Savoir

Mr. Jean Paul Grenier et Mr. Jean Vervizier fabricants verriers habitant au Pal Commune de Ste. Croix département de l'Ariège ; Mr. Cazeneuve habitant de Massat même département et le Sieur Dedeбат négociant habitant de Toulouse département de la Haute-Garonne avons convenu et arrêté ce que suit, savoir :

- Art. 1° Que messieurs Jean Paul Grenier et Jean Vervizier, fabricants verriers s'obligent sous clause solidaire d'exercer et occuper deux places de fabrication dans ladite fabrique, dont leur travail particulier fournira au profit commun de la société sans qu'ils puissent en exiger aucune rétribution particulière.
- Art. 2° Messieurs Dedeбат et Cazeneuve s'obligent pareillement chacun en droit soit de contenir et fournir à titre d'avance pour alimenter et entretenir la fabrique cinq mille livres chacun de plus qu'eux deux ainsi que leur industrie y nécessaire, sans en sortir ny prétendre aucun intérêt particulier de plus qu'eux deux, cette avan-

ce devant compenser le travail de main que doivent faire les verriers en l'article premier.

- Art. 3° Convenu que tous les frais quelconques même de logement de messieurs les fabricants relatif à cet établissement naissant seront supportés par portion égale des quatre associés c'est à dire le quart pour chacun.
- Art. 4° Convenu aussi que le sieur Dedeбат sera exclusivement chargé de tenir la caisse sociale que demeure obligé de faire dépenses et recettes et généralement tenir les intérêts sociaux en bon état étant la règle pour que chacun desdits associés puisse en prendre version, et sans qui puisse lui être refusé. Tout le faire qu'il le jugera bon.
- Art. 5° Convenu de plus que la raison sociale sera sous le nom respectif de Dedeбат et Vervizier et Cie qui d'accord traiteront et dirigeront de leur nom particulier tous les Sociaux.
- Art. 6° Il sera fait tous les ans inventaire général de toute la fabrication de la société réglant les profits et les pertes connues de la dite société.
- Art. 7° Chacun des quatre associés pourra prendre sa portion de profit lui revenant s'il y en a, pourvu que lez fonds impartis ne soient pas utiles ou nécessaires à la masse commune de la société, dans ce dernier cas il en sera fait mention de la portion que chacun y laissera en augmentation de sa mise principale.
- Art. 8° Il demeure convenu que si la présente société a besoin de fonds pour augmenter ses approvisionnements en sus de qui est fixé en l'article 2° ci-dessus, ils seront empruntés sur place à la charge de la société.
- Art. 9° Il demeure volontairement convenu l'exécution des huit articles cy dessus. Si quelqu'un des dits associés y contrevient volontairement il serait tenu de rigueur à une indemnité de deux mille livres qu'il payera envers chacun des associés, sans qu'aucune raison ny pretexte puisse l'en dispenser. Telle est la condition.
- Art. 10° Si par quelque événement imprévu la présente société n'avait pas le bonheur de finir, soit par mort ou autrement de quelqu'un des dits associés par le vrai Nom

Sacré qu'elle a commencé, il demeure convenu de soumettre le résultat

comme s'il était prononcé par la cour souveraine du présent département. Telle est la volonté générale. Fait double en quadruple original. Toulouse le quatrième prairial de l'an 13^e 24 May 1803.

Signé : VERBIZIER DEDEBAT CAZENEUVE et un cachet
(sans doute pour Jean-Paul Grenier)

AUTRE CONTRAT DE SOCIETE

Entre nous soussignés Robert Garils, propriétaire habitant de Gabre, département de l'Ariège, d'une part, Robert Philibert Labarthe propriétaire habitant la même commune et Grenier Léon habitant la même commune de Gabre, Ariège,

Art. 1^o Il a été donc convenu que nous formons une société pour exploiter une verrerie dont le but est de se partager les bénéfices ou pertes qui pourra y avoir, par égale portion tout le travail que nous ferons, soit à notre atelier ou ailleurs, concernant notre état, doit se partager entre nous trois tout le temps seulement que la société aura lieu.

Art. 2^o Il est dit aussi que nous devons rester deux mois chacun à l'atelier pour les ventes des marchandises ou préparatifs pour la prochaine campagne pendant le temps de suspension des travaux et nous relever alternativement l'un après l'autre ; le temps que nous serons ailleurs travailler sera aussi compté. Il est dit que nous ne devons pas faire attention à quelques jours pour le bien de la société lorsque le cas l'exigera.

Art. 3^o Il est entendu que s'il arrive à quelqu'un quelque accident quelconque qu'il ne puisse pas occuper la place, il sera à la perte de toute la société.

Art. 4^o Les frais de voyage qu'un chacun fera pour se rendre à la verrerie ou pour s'en revenir chez lui sera à son frais.

Signé : GARILS
Léon (DE GRENIER-LALÉE)
Philibert (ROBERT-LABARTHE)

Sociétaires : Jean-Paul André de Robert des Garils
(8-9-1799/19-12-1865)

François dit Léon de Grenier-Lalée
(24-12-1812/1905)

Philibert de Robert-Labarthe (15-1-1814/19-2-1903)

LETTRE DE JEAN-PAUL DE ROBERT-FALGA
A SES FRERES PIERRE DE ROBERT-GASSION
ET JEAN DE ROBERT-GARILS

Mes très chers frères,

Vous devez être surpris de ce que je ne vous ai pas écrit par la poste pour vous instruire du succès de mon voyage mais comme je vous ai écrit par le messenger j'ai différé de vous récrire jusqu'à ce que j'ai eu retiré mes fonds ou mes honoraires pour avoir le plaisir de vous en faire portion des parties que je vous fais passer par Loubière notre lieutenant qui vous remettra la somme de six cent livres dont quatre cent cinquante en assignats de dix livres et un assignat de cent livres et un assignat de cinquante livres. J'espère dans quelque temps d'ici de pouvoir vous faire porter quelque chose encore. Je garde cinq cent livres en cas de besoin mais soyez assurés que je n'en ferai pas mauvais usage mais au contraire je tacherai de les augmenter pour secourir la maison tant que je le pourrai. C'est le devoir le plus sacré que m'impose l'amitié envers des frères qui méritent les plus de sacrifices de ma part. Dieu me fasse la grâce de m'en rendre toujours digne. Pour ce qui regarde mes chères sœurs et belles-sœurs je ne cesse de vous les recommander, je vous prie de veiller sur leur sort de leur donner tout le secours que vous pourrez afin de rendre leur séjour sur la terre moins malheureux. Nous ne saurions jamais leur faire tout le bien qu'elles méritent de nous et puisque les circonstances du temps font que je suis privé du plaisir de leur faire du bien moi-même, je vous prie de suppléer à mon défaut et si jamais je puis vous en témoigner la reconnaissance soyez assurés que vous n'aurez pas à faire à un ingrat. Vous leur direz mille choses honnêtes de ma part en les embrassant et leur remettrez à chacun un assignat de dix qui montera trente livres de plus que je vous fais passer ce qui fera en tout 630 l.

Pour ce qui regarde de ma santé je l'ai bien bonne, grâce à Dieu et j'ai fait mon voyage fort heureusement. Je fais des vœux pour votre prospérité et vous désire un bon renouvellement d'année, suivie d'un siècle d'autres couronnées de félicité jusqu'à ce que Dieu trouve à propos de nous placer dans les délices éternelles qui n'auront point de fin. Pour ce qui me regarde je vous répète encore d'être tranquilles sur mon sort car à la vérité je suis comme dans le paradis terrestre. Rien ne me manque, Dieu merci. Je suis logé chez les plus braves gens du

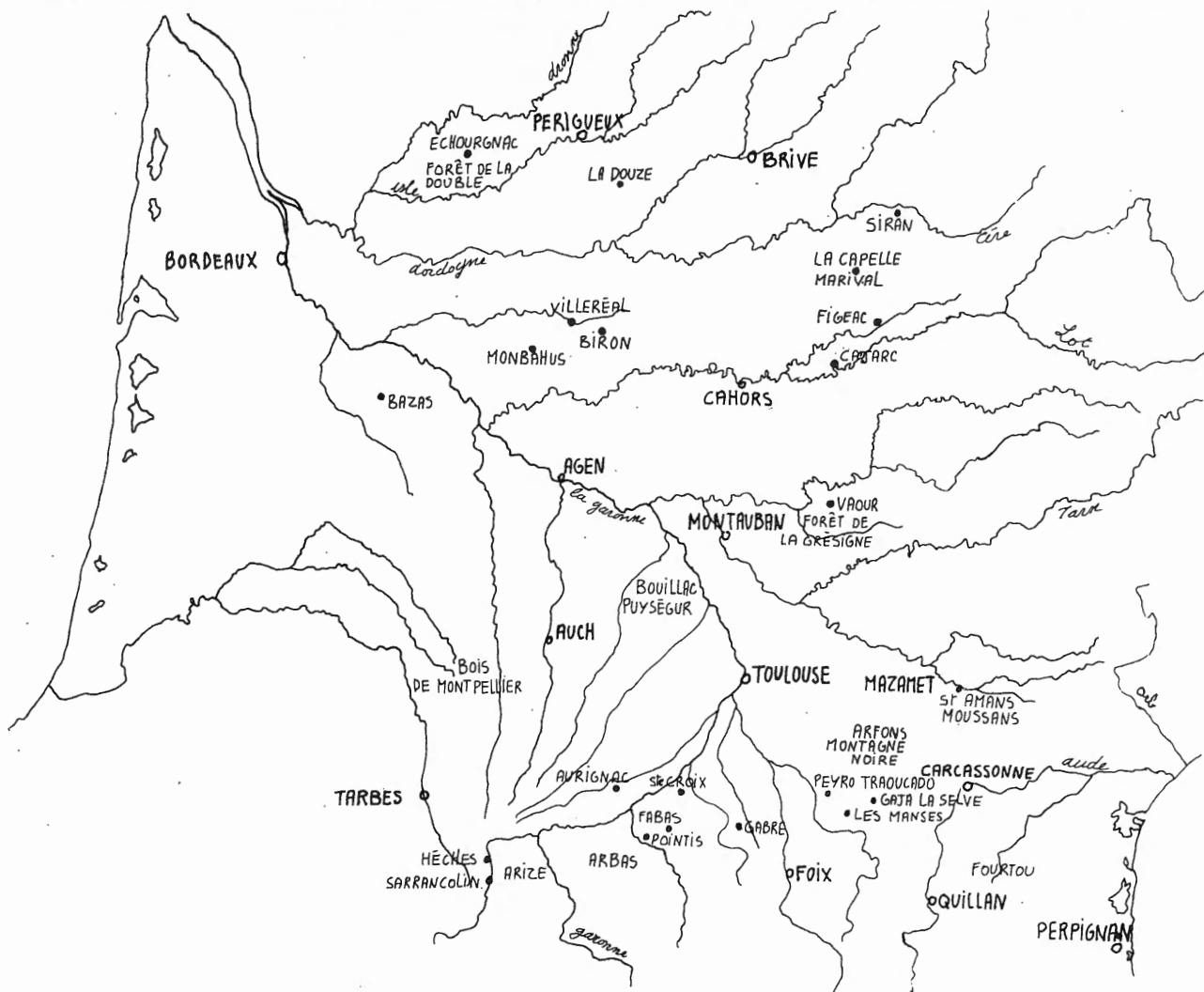
monde qui me font toutes sortes d'honnêtetés. Je suis d'ailleurs bien aimé de la compagnie et de tout le bataillon. Vous ne sauriez croire le plaisir que je leur ai fait quand ils m'ont vu et principalement ceux de Gabre, et j'ai eu le plaisir de les trouver tous bien portants et surtout Jean Berge qui fait la cour à une veuve charmante et qui a bien quelque chose, avec qui il pourrait bien se marier, mais par rapport à ses parents je ne veux pas qu'il se marie. Il est bien, il ne fait que ce que je veux, il a beaucoup changé.

Soulomiac et Bartout qui se portent le mieux du monde font bien des amitiés à leurs parents. Soulomiac en particulier embrasse le plus tendrement son cher père et mère et ensuite Bartout en fait autant à sa sœur et Anne. J'embrasse aussi l'oncle et tante Soulomiac et la prie de ne plus dire que son fils est mort mais de croire ce que je lui dis, car de sa vie il n'avait là un à bon point comme à présent. François Balanca fait aussi dire bien des amitiés à ses frères et à de même pour Pipiel ? de même que Montazer et Simon et Guillaume. Bien d'amitiés à ma tante Latour et son mari sans oublier mon cher beau-frère et le cher cousin Lavernière et son épouse ; à l'oncle Monner et ma chère marraine et toute sa maison. Saluez de ma part mon cher parrain et sa chère épouse, faites de ma part mille embrassades à l'aimable petite que j'aime comme moi-même et les petits de ma sœur. Je vous prie de me faire prompte réponse pour savoir votre santé et si vous travaillez encore. Je finis en vous disant toutes sortes de prospérité et de bonheur. A vous pour la vie votre bon et fidèle frère

FALGA

Nantua ce 12 janvier 1793 l'an trois de la liberté et 2 de la république Française.

* Jean de Robert-Falga était engagé volontaire, parti avec d'autres jeunes de Gabre, Sabarat, Le Mas d'Azil et Fabas, dont Paul de Verbizier Saint-Paul, futur général (fils de sa tante Marion de Robert-Garils). Il assista au siège de Toulon avec le bataillon de chasseurs de l'Ariège.

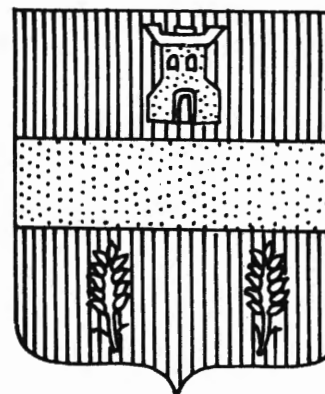


X Famille GRANERI DE TURIN : De gueules à la fasce d'or accompagnée en chef d'une tour et en pointe de deux épis le tout d'or.

XI GRENIER DE NORMANDIE : De gueules à trois épis de blé d'or posés en pal l'un à côté de l'autre et au chef aussi d'or chargé de trois étoiles d'azur.

XII GRENIER, curé de Castelgineste : D'azur à un chevron d'argent accompagné de 3 épis d'or posés 2 et 1.

II Jean DE GRENIER Sr. D'ORSEGUET (alias ARSEGUET) : De gueules à trois amandes d'or couronnées et tigées de même, parti d'azur à un croissant d'argent.



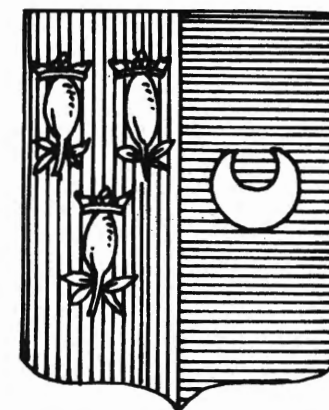
X



XI

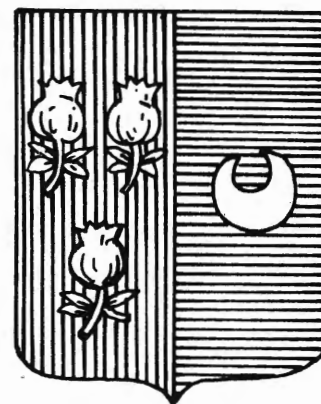


XII

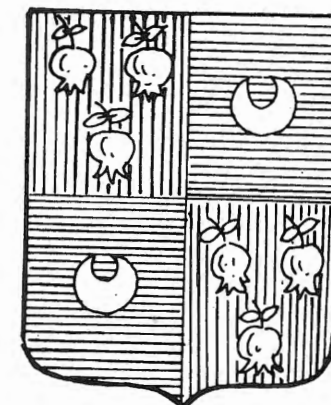


II

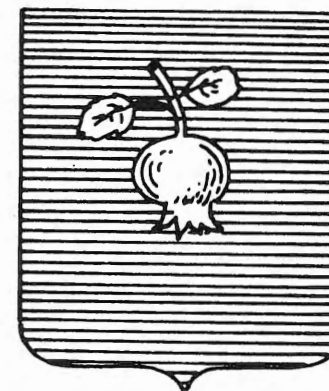
- III DE GRANIER Sr. DE CASSAGNAC : Parti au 1 de gueules à trois grenades d'or posées 2 et 1 ouvertes de gueules la tige en bas au 2 d'azur à un croissant d'argent.
- VII DE GRENIER Sr. DE LAS COUMETTES : Ecartelé au 1 et 4 de gueules à trois grenades au naturel posées 2 et 1 et au 2 et 3 d'azur à un croissant d'argent.
- IX DE GRENIER Sr. DE CARDENAL : D'azur à la grenade d'argent ouverte d'or tigée et feuillée d'argent.
- I César DE GRENIER Sieur DE SARRAUTE : D'argent à trois grenades au naturel.
- VIII Antoine DE GRENIER Sr. DE LASSAIGNE : De sable à un rustre d'argent.



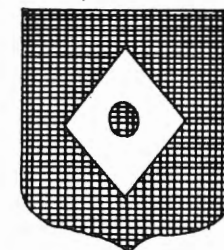
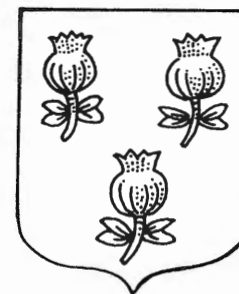
III



VII



IX

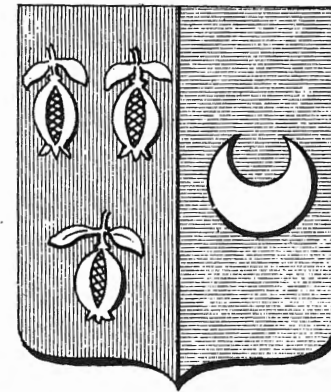


IV André DE GRENIER Sr. DE FONCLAIRE : Parti au 1 de gueules à trois grenades d'argent posées 2 et 1 au 2 d'azur à un croissant d'argent.

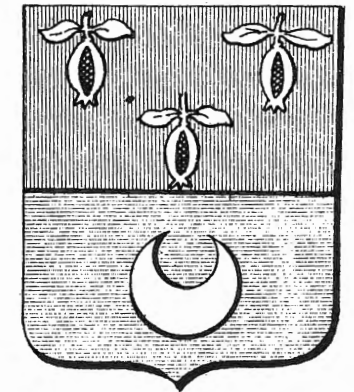
V François DE GRENIER Sr. DE FONBLANQUE : De gueules à trois grenades d'argent posées 2 et 1, coupé d'azur à un croissant d'argent.

VI Jean DE GRENIER Sr. DE RAISIN : D'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules accompagnées en chef d'un cep de vigne de sable fruité au naturel et en pointe d'un lévrier de sable.

XV DE VERBIZIER : De gueules à la croix pattée et alézée d'or, à la bordure de l'écu d'azur chargée de huit besants d'argent mis en orle.



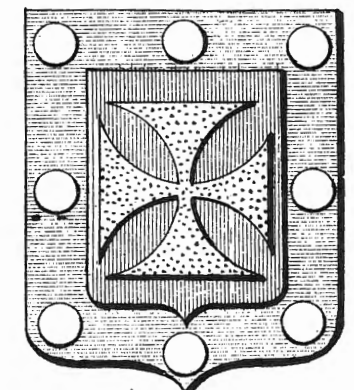
IV



V



VI



XV

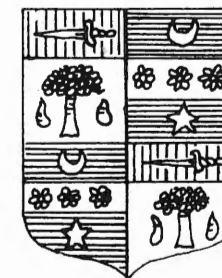
XIV Samuel COLOM Sr. DE LA POMARÈDE : De gueules a un chevron d'or accompagné de trois colombes d'argent 2 en chef affrontées et une en pointe ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.

XIII Marc Antoine DE SUÈRE Sr. DE LA BERNÈDE : Ecartelé au 1 et 4 d'argent à un arbre de Sinople accosté de deux larmes d'azur et au chef de gueules chargé d'une épée couchée d'argent ; au 2 et 3 d'azur à une fasce d'argent chargée de trois roses de gueules accompagné en chef d'un croissant d'argent et en pointe d'une étoile de même.

XVI RIOLS : D'argent a un arbre de sinople arraché au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.



XIV



XIII



XVI

Echantillons fabriqués par les de Robert des Garils



Echantillons fabriqués par les de Robert des Garils



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
--------------------	---

CHAPITRE I

Le nom de Grenier	9
-------------------------	---

CHAPITRE II

La généalogie des Grenier	16
Généalogie de Pierre Grenier	20
Tableau A	22
Tableau B	28
Tableau C	34
Tableau D	39
Tableau E	41
Tableau F	46
Généalogie d'Antoine et de Jean Grenier	53
Tableau A	59
Tableau B	65
Tableau C	71
Tableau D	80
Tableau E	86
Tableau E 1	91

Tableau E II	97
Tableau E III	101
Tableau F	106
Tableau G	110
Granier-Lilliac	115
Grenier La Lèze Léchard	118
Grenier-Labade	123
Grenier-Labourdette et Souloumiac	124
Grenier La Plane et Belloc	127
Grenier-Niger	132
Grenier-Marton	134
Grenier-Lasternes et Courtalas	136
Grenier-Combebelle et Pechgris	138
Granier-Cardenal	140
Grenier-Nabinaud	149

CHAPITRE III

Les Grenier, gentilshommes verriers	152
---	-----

CHAPITRE IV

Les gentilshommes verriers. Leur organisation	166
---	-----

CHAPITRE V

La vie des verriers	173
---------------------------	-----

CHAPITRE VI

Les verreries	187
---------------------	-----

CHAPITRE VII

Les gentilshommes verriers et la Réforme	208
--	-----

CHAPITRE VIII

L'à présent	221
Pièces justificatives	223
Lettres patentes de Charles VII	228
Révocation de l'Edit de Nantes	240
Carte	253
Quelques blasons	254/261
Echantillons fabriqués par les de Robert de Garils ..	263/265

Achévé d'imprimé le 27-9-1984
sur les presses de l'imprimerie MAUGEIN
R.N. 89 - 19360 Malemort
Dépôt légal n° 305 - 3^e trimestre 1984
